

*Association pour l'étude de la colonisation
européenne 1750-1850*

*Résumés des communications présentées lors des
séminaires mensuels
(1995-juin 2018)*

Juillet 2018

L'Association pour l'Étude de la Colonisation Européenne 1750-1850 (APECE)

Bref aperçu historique de ses origines et de ses objectifs

Par Marcel Dorigny

L'Association pour l'étude de la colonisation européenne (1750-1850) a été créée à la fin de 1993. Elle est l'émanation d'un groupe de recherche qui s'était constitué de façon informelle au sein de l'Institut d'Histoire de la Révolution Française (IHRF) de l'université de Paris I, au fil des colloques qui abordaient la question des colonies – plus nombreux hors de l'hexagone qu'à l'intérieur – et des séminaires liés au bicentenaire de 1789. En effet, les multiples célébrations du bicentenaire de la Révolution française – à partir des années 1986-1988 – ont opéré pour la première fois – quoi que timidement – un croisement scientifique entre « Révolution des droits de l'homme » et « questions coloniales », notamment autour des processus complexes conduisant à l'abolition de l'esclavage en 1794.

Le noyau initial de ce groupe de recherche s'est structuré autour d'Yves Bénot, Francis Arzalier, Bernard Gainot, Florence Gauthier, Jean-Claude Halpern, Ann Thomson et moi-même. D'autres collaborations s'ajoutèrent à ce « premier cercle », comme celle de Dominique Taffin, alors jeune chartiste, et celle d'Éric Mesnard, pour ne donner que ces deux exemples.

Michel Vovelle, alors directeur de l'IHRF, a accueilli très favorablement l'émergence de ce groupe et a apporté l'aide de l'Institut pour ses premières initiatives. Ce fut dans ce cadre que le premier colloque initié par le groupe a pu être organisé dans les locaux de l'université de Paris VIII à Saint-Denis les 24, 25 et 26 février 1989 sur le thème *Esclavage, colonisation, libérations nationales de 1789 à nos jours*. De dimension internationale, ce colloque abordait frontalement la question des droits de l'homme confrontés à la question coloniale et au droit des peuples. Les actes ont été publiés par les Éditions L'Harmattan l'année suivante avec une préface de Catherine Coquery-Vidrovitch.

La seconde manifestation scientifique issue de ce groupe, toujours informel, fut une table ronde, tenue dans l'amphithéâtre Turgot à la Sorbonne, en octobre 1991. Les actes n'ont pu être diffusés autrement que sous forme « multigraphiée », malgré l'intérêt des débats et l'importance du public présent.

Le passage d'un groupe informel au sein d'un centre de recherche universitaire à une association pleinement indépendante se fit à l'automne de 1993, alors que plusieurs séminaires avaient déjà eu lieu sous son égide. Il n'est pas nécessaire aujourd'hui de revenir par le détail sur le contexte conflictuel qui provoqua la rupture entre l'IHRF et le « Groupe colonies » qui y avait trouvé asile depuis plus de quatre ans à ce moment. Nous dirons simplement, et sans réveiller des polémiques qui n'ont plus lieu d'être, que la cohabitation entre un groupe indépendant et la nouvelle direction de l'IHRF, après le départ de Michel Vovelle en juin 1993, s'avéra rapidement impossible. La survie du groupe imposait une prise de distance rapide, d'autant plus urgente que la célébration du bicentenaire de l'abolition de l'esclavage de 1793-1794 devenait la priorité, chacun étant conscient que cet anniversaire là serait passé sous silence par les instances officielles du moment...¹

¹ Rappelons que le ministère de la culture, à travers le Comité des célébrations nationales, rejeta notre demande d'inscription de la date du 4 février 1994 dans l'agenda des célébrations nationales sous le prétexte étonnant que l'année 1989 ayant commémoré en bloc la totalité des événements de la Révolution française il n'y avait pas lieu de revenir sur tel ou tel de ces événements, fut-il l'abolition de l'esclavage. Pourtant, cette position de principe ne fut pas appliquée aux autres « acquis » de la Révolution : la République a en effet célébré avec faste le bicentenaire de la création du Musée du Louvre, de l'École polytechnique, de l'École normale supérieure, du Conservatoire national des Arts et Métiers ; tout comme avait été célébré le

Il fut cependant possible de faire paraître *in extremis* un numéro spécial des *Annales historiques de la Révolution française*, organe de la Société des études robespierristes alors étroitement liée à l'IHRF. Ce fut le n° 293-294, daté de juillet-décembre 1993 ; il fit l'objet d'un tirage à part intégral de 239 pages, sous le titre *Révolutions aux colonies*, avec une préface de Michel Vovelle. La quasi totalité des auteurs français de ce volume émanait du « Groupe colonies », auxquels se sont joints des collègues haïtiens.

Face au péril encouru par le groupe à l'automne de 1993, une décision fut prise unanimement : la forme associative, sous le régime de la loi de 1901, apporterait indépendance et garantie juridique à l'équipe fondatrice, la mettant à l'écart des turbulences qui secouaient alors le petit monde des chercheurs de la Révolution française. C'est ainsi, après plusieurs années d'existence de fait, que l'*Association Pour l'Étude de la Colonisation Européenne 1750-1850* (APECE 1750-1850) est née officiellement par le dépôt de ses statuts auprès de la Préfecture de police de Paris et leur publication au *Journal officiel* le 15 décembre 1993 (voir en *Annexes* le texte des statuts). Tout naturellement, Yves Bénot fut son président : n'était-ce pas en grande partie son œuvre – et surtout son ouvrage de 1987 – qui avait ouvert les yeux de beaucoup d'entre les fondateurs du groupe sur l'impérieuse nécessité de relier entre eux les événements révolutionnaires et l'histoire des colonies à esclaves de la même période ? (Voir en *Annexes* la composition des bureaux successifs de l'Association depuis sa fondation jusqu'en juin 2018).

L'objectif de cette nouvelle association était explicite : favoriser les recherches et leur diffusion autour d'un thème peu exploré jusqu'alors, du moins par les chercheurs français, à savoir la période dite « intermédiaire » entre les deux grandes phases de l'expansion coloniale européenne. D'une part, la période des premiers empires coloniaux formés à la suite des grandes découvertes de la fin du ^{xv}^e siècle et du ^{xvi}^e siècle, d'autre part, la nouvelle colonisation, inaugurée dans les années 1830, qui vit les grandes puissances d'alors se partager l'Afrique, l'Extrême-Orient et une partie du Proche-Orient.

Or, les grands bouleversements coloniaux intervenus entre le milieu du ^{xviii}^e siècle et les années 1850 n'étaient que peu étudiés et plus rarement encore mis en relation avec l'histoire européenne elle-même : remise en cause de la traite négrière et de l'esclavage, radicalisation des résistances serviles dans les colonies, lents et complexes processus d'abolition des pratiques esclavagistes étroitement liées à la première colonisation ; parallèlement, ébranlement des empires inauguré par l'indépendance des États-Unis, puis la Révolution française et ses conséquences coloniales, dont la première abolition de l'esclavage et la naissance d'Haïti, « première République noire » ; enfin, retour (voué à l'échec à terme) à l'esclavage et surtout mise en marche du long processus conduisant à l'indépendance des colonies ibériques : Amérique espagnole et Brésil.

En fondant l'APECE il n'était nullement question d'empiéter sur les territoires – largement explorés – de la colonisation dans ses deux grandes phases, mais de focaliser l'attention des chercheurs et du public sur cet « entre-deux » si souvent négligé, allant grossièrement de la guerre de Sept Ans jusqu'au milieu du ^{xix}^e siècle ; c'est-à-dire entre l'apogée de la colonisation plantationnaire esclavagiste et sa remise en cause puis sa destruction plus ou moins radicale selon les lieux et les temps, ouvrant la voie à la « colonisation nouvelle » qui répudiait la traite et l'esclavage et se fixait une « mission civilisatrice » envers les peuples extra-européens....

Ce fut à partir de ce cadre, rapidement restitué ci-dessus, que l'APECE a organisé son plan de travail. Celui-ci s'est structuré autour de trois axes cardinaux :

- la tenue d'un séminaire mensuel, régulièrement tenu depuis 1995 à l'université de Paris I ;
- l'organisation de grands colloques internationaux ou journées d'étude autour de ses thèmes centraux de recherches (l'abolition de l'esclavage en 1994, le rétablissement de l'esclavage et la naissance d'Haïti en 2002, l'abbé Grégoire en 2007, Guillaume Thomas Raynal, etc.). (Voir la Table des matières).
- la publication d'ouvrages de recherche qui font autorité en ces domaines, dont la liste est jointe en *Annexes*.

Présidée par Yves Bénot de sa fondation en 1993 jusqu'à son décès en janvier 2005, l'APECE est

bicentenaire de la proclamation de la Première République, le 21 septembre 1992. À cette époque l'histoire de l'esclavage et de ses abolitions n'avait à l'évidence pas été intégrée à l'histoire nationale... Les choses ont beaucoup changé depuis et nous ne pouvons que nous en réjouir, tout en pensant que l'activité savante de notre association a contribué à cette émergence et à cette reconnaissance, aux côtés d'autres acteurs bien entendu.

présidée par Marcel Dorigny depuis cette date. Son siège social demeure fixé au 17 rue de la Sorbonne à Paris.

La présente brochure contient la totalité des résumés des communications présentées depuis 1995 devant le séminaire mensuel organisé par l'APECE à la Sorbonne. Une première publication avait été faite en 2003, une seconde en 2012. Elle est aujourd'hui actualisée et complétée de pièces annexes qui n'avaient pas été jointes aux précédents fascicules.

Nous espérons que cette brochure sera utile à tous ceux que la démarche que nous avons initiée depuis les années 1988-1993 intéresse. Le bilan de plus de vingt années de travaux assidus, coordonnés par l'APECE, met en évidence à la fois des permanences thématiques et des inflexions importantes. La permanence la plus visible est constituée par l'importance quantitative des communications portant sur l'esclavage, la traite, les processus d'abolition ; l'inflexion majeure réside dans la montée des sujets relatifs à Haïti, des années de la guerre d'indépendance aux années 1825-1830 ; enfin, les processus d'indépendance des colonies ibériques n'ont jamais été absents de nos séances, mais demeurent relativement secondaires jusqu'à ces dernières années, de même que les communications portant sur les sociétés africaines confrontées à l'impact de la traite négrière européenne.

Hors colloques et tables rondes, près de cent quarante chercheurs ont pu présenter cent quatre-vingt-quinze communications devant notre séminaire mensuel, mettant en évidence la vigueur et la diversité des recherches sur les thèmes relevant du champ d'investigation de l'Association (voir récapitulatif en *Annexes*). Un quart des intervenants répertoriés sont des étudiants en maîtrise, master ou thèse, les autres étant le plus souvent des chercheurs confirmés de grand renom. Pour des raisons budgétaires (frais de déplacement...), les collègues étrangers n'ont représenté à ce jour qu'à peine plus de 10 % des intervenants. Nous ferons notre possible pour augmenter cette proportion dans les années à venir, la dimension internationale de la recherche sur ces sujets étant indispensable.

Avant-propos d'Yves Bénot pour la première publication de cette brochure (2003)

L'Association pour l'étude de la colonisation européenne 1750–1850 est née de la rencontre de quelques chercheurs intéressés par les problèmes des conquêtes européennes, à la suite du seul colloque consacré à ces questions dans le cadre du bicentenaire de 1789, à l'université de Paris VIII Saint-Denis. Si elle a consacré une part importante de ses activités à des colloques – sur Sonthonax (1992), sur la 1^{ère} abolition française de 1794 (1994), sur le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte et l'indépendance de Haïti (2002) –, elle a aussi veillé à organiser dans chaque année scolaire une série de conférences, sept ou huit en général, qui sont autant d'exposés de recherches nouvelles. La délimitation chronologique inscrite dans notre titre entendant simplement marquer que les colonisations des XIX^e-XX^e siècles en Afrique, Asie et océan Pacifique n'est pas en rupture avec la colonisation esclavagiste des XVI^e-XIX^e siècles, mais qu'il expose une singulière articulation entre les deux. Cela précisé, nous n'avons pas prétendu faire de ces dates des limites strictes, et différentes conférences ont pu les excéder en aval et en amont. Dans un cas, que l'actualité nous imposait, une de ces interventions s'est placée dans le présent, celui de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage des noirs crimes contre l'humanité, loi dont le parcours parlementaire n'était pas encore achevé à cette date. C'est cependant une exception. Si la période de la Révolution et de l'Empire est celle à laquelle plusieurs d'entre nous consacrent leurs travaux, elle ne saurait, dans notre esprit, être exclusive de tout le reste de l'histoire des colonisants et des colonisés ; au demeurant, son passé et ses suites sont indispensables à sa compréhension. Aussi nous nous sommes efforcés, autour des graves questions qu'ont posées, et que posent encore, les siècles sombres de l'esclavagisme européens, d'élargir le champ couvert par nos conférences, sans négliger, on le verra, les répercussions artistiques de ces luttes.

C'est dans cette voie que nous entendons poursuivre ce travail de connaissance. Les résumés que nous avons rassemblés pour la période 1995-2003 concernent, selon les cas, des recherches qui ont déjà fait l'objet d'une publication, ou d'articles, d'autres qui sont encore en cours, et à ce titre inédites. Leur intérêt commun réside, nous semble-t-il, dans la diversité des éclairages qu'elles projettent sur toute une période.

Yves Bénot

***Résumés des communications présentées
lors des séminaires annuels
(1995-juin 2018)***

1995-1996

Séance du 7 octobre 1995

Dolores HERNANDEZ

Université de Mexico

Le projet colonial de Bonaparte en Amérique

Madame Dolores Hernandez, a présenté à l'Association le plan et les grandes orientations de sa thèse « *Le projet colonial de Bonaparte en Amérique* », puis elle a fait part de ses projets de recherches pour les années à venir, concernant la spécificité de l'espace caraïbe, et plus particulièrement du Mexique, dans les rapports de force entre les puissances européennes au début du XIX^e siècle.

Cet exposé a donné lieu à une discussion élargie, portant aussi bien sur les thèmes développés par Madame Hernandez que sur les moyens nécessaires pour mener à bien cette recherche. Le principe d'une aide individualisée étant acquis, la discussion a ensuite porté sur les différentes institutions universitaires – du Mexique, de la République d'Haïti, des États-Unis, de Cuba et des Antilles françaises – susceptibles de constituer des relais régionaux pour des recherches portant sur les questions coloniales entre 1750 et 1850.

Madame Hernandez a fait don à l'Association d'un exemplaire de sa thèse, ainsi que d'une version espagnole de l'ouvrage de Dubroca intitulé : *Vie de Jean-Jacques Dessalines*.

Manuela POLIARD

***Les archives de l'indemnisation des colons de Saint-Domingue
de la fin de la Révolution aux débuts de la Troisième République***

Étudiante de maîtrise à Paris X sous la direction de Francis Demier, Manuela Poliard nous a présenté l'état de ses travaux sur *les Archives de l'indemnisation des colons de Saint-Domingue, de la fin de la Révolution aux débuts de la III^e République*. Plusieurs lois révolutionnaires, du 28 novembre 1793 au 17 avril 1799, prévoient des procédures d'indemnisation : il s'agit de la mise en place des secours qui toucheraient aussi bien les colons blancs que noirs. Le 12 mars 1806, le gouvernement impérial met en place de nouveaux secours, dont il exclut les gens de couleur... De nouvelles lois, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet prévoient le versement de nouveaux secours, y compris aux veufs ou aux héritiers des anciens colons. Manula Poliard a étudié à ce jour cent cinquante dossiers individuels aux Archives nationales (série F 12) : parmi eux, aussi bien ceux de plusieurs anciens du Club Massiac, que celui de la veuve de Sonthonax.

Thierry ROQUINCOURT

***Contribution à une bibliographie des écrits imprimés en français
sur la marine et les colonies, publiés de 1789 à 1815***

Thierry Roquincourt (IHRF, Paris I), nous a présenté sa *Contribution à une bibliographie des écrits imprimés en français sur la marine et les colonies, publiés de 1789 à 1815* (584 p.). Ce répertoire a été établi à partir de recherches menées aux Archives nationales (Fonds Rondonneau, série AD VII), à la Bibliothèque nationale, aux archives militaires de Vincennes (fichier marine), à l'IHRF (microfilms) ; différents ouvrages bibliographiques ont encore été utilisés. Cependant, les archives des colonies d'Aix-en-Provence n'ont pas été prospectées. 5641 notices, qui regroupent plusieurs volumes, sont regroupées en trois parties : Auteurs, Anonymes et Textes législatifs. Un Index regroupe les noms des personnages, les lieux, les navires, les matières. Les cotes des ouvrages sont fournies.

Raimond STAMBOULI

Bonaparte en Égypte : la vision égyptienne de la conquête

Après un rapide survol des origines de l'expédition d'Égypte, le conférencier souligne l'état du peuple égyptien en 1798, dominé par l'administration mamelouk, avec le turc imposé contre l'arabe, et une population qui ne dépassait pas deux millions d'habitants. Or la première proclamation de Bonaparte, peut-être démagogique, en s'adressant directement au peuple égyptien en arabe, et sans mettre en cause le Sultan, qui est reconnu par les Égyptiens comme chef religieux, introduit un fait nouveau. Ce qui explique que dans les premiers mois, il n'y eut pas d'opposition populaire à la conquête française, et que la disparition de l'administration mamelouk, après l'entrée au Caire, ait été suivie d'une période de collaboration entre Français et Égyptiens au sein du Diwan et autour de l'Institut d'Égypte. Cette lune de miel sera interrompue en octobre 1798 à la suite de divers malentendus et incompréhensions que le conférencier retrace, tout en soulignant que les manifestations et insurrections ne se référaient plus aux mamelouks, mais au Sultan. Néanmoins, si la tentative de conquête a échoué, il n'en demeure pas moins que l'événement a entraîné un éveil du sentiment national égyptien, de sorte que cette tentative militaire se révèle en fin de compte un fait positif du point de vue égyptien. Dans la discussion, on a été amené à insister davantage sur le projet colonial français en Égypte, ainsi que sur les interprétations successives, par les Égyptiens eux-mêmes, de cette conquête au cours des deux siècles qui suivirent.

Yves BÉNOT

La Guyane sous la Révolution française

L'orateur a centré sa conférence sur la situation dans la colonie de Cayenne et Guyane française, depuis l'arrivée du gouverneur Jeannet-Oudin (avril 1793) jusqu'en 1799.

Il s'interroge sur l'application du décret d'abolition du 16 pluviôse an II, qui a été promulgué par Jeannet-Oudin le 14 juin 1794. Les anciens esclaves quittèrent alors les plantations pour mettre en valeur leurs propres lopins. Cet abandon de la plantation alimenta une campagne des anti-abolitionnistes, qui prédisaient la ruine prochaine de l'économie coloniale, suite à un effondrement de la production. Pendant tout le Directoire se déroulèrent des luttes politiques intenses et très mal connues, auxquelles furent mêlés les déportés de la métropole. Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne furent impliqués dans la tentative d'insurrection noire de Kourou, tandis que les députés de fructidor an V, proche des colons esclavagistes, se heurtèrent à Jeannet-Oudin. Barbé-Marbois joua notamment un rôle important dans l'opposition à l'agent civil du Directoire, Burnel, envoyé en 1799.

Un gouvernement provisoire des propriétaires blancs se mit alors en place. C'est lui qui accueillit Victor Hugues. Ce retournement de situation ouvrit la voie au rétablissement de l'esclavage deux ans plus tard.

La discussion porta sur l'originalité de ce modèle de *révolution pacifique*, différent de celui des autres colonies, Saint-Domingue en particulier. Le débat porta également sur le système économique post-esclavagiste : quel mode de gestion des plantations maintenues ? Quelle proportion de surface cultivée passa-t-elle dans le secteur alternatif de l'autosubsistance ?

Marie-Jeanne ROSSIGNOL

Les relations franco-américaines dans la décennie révolutionnaire

M^{me} Rossignol retrace dans une première partie le cadre général des relations franco-américaines du point de vue américain. Ces relations passent par trois phases : la déclaration de neutralité de 1793, qui masque les profondes luttes d'influence entre les probritanniques et les francophiles dans l'opinion publique et la classe politique. Puis la tension entre les autorités américaines et les ambassadeurs de la République française Genet (1793), puis Adet (1796), accusés d'ingérence dans les affaires intérieures américaines. Enfin, la quasi-guerre de 1797-1799 ; le gouvernement américain abroge les traités d'alliance en 1798, et déclenche une campagne d'opinion anti-française. La tension retombe en 1800.

La deuxième partie traite des retombées de la révolution haïtienne aux États-Unis ; ceux-ci sont surtout intéressés par le fait d'acquérir des positions économiques privilégiées dans la partie française de Saint-Domingue, ce qui les amène à soutenir Toussaint Louverture dans sa lutte contre Rigaud. Mais la révolution haïtienne est-elle considérée comme un prolongement de la révolution américaine ? C'est ce qui est analysé dans une troisième partie. La république haïtienne projette aux yeux des Américains leurs propres contradictions, essentiellement à propos de l'esclavage qui n'est jamais mentionné dans les proclamations officielles. À partir du moment où Haïti proclame son indépendance (1804), il n'est plus possible de s'en tenir aux seuls intérêts commerciaux ; par crainte d'une insurrection servile sur leur territoire, les Américains choisissent de ne pas reconnaître la nouvelle république caraïbe.

En conclusion, M^{me} Rossignol évoque le cadre méthodologique de son travail ; travailler sur les relations internationales, en ne limitant pas la recherche aux seuls aspects juridiques du droit international.

Une discussion générale a suivi et dans laquelle sont évoqués les relations commerciales entre les États-Unis et Haïti, le rôle des sociétés anti-esclavagistes américaines, l'action de Sonthonax et Genet (tous deux issus de milieux brissotins), la nature de l'idéologie de la révolution américaine (la déclaration d'indépendance américaine est clairement raciste, selon Y. Bénot).

Année 1996-1997

Éric SAUGERA

Bordeaux port négrier

Très attendue, la conférence d'Éric Saugera, auteur de *Bordeaux port négrier* (Karthala), s'est ouverte par quelques considérations plus actuelles ou immédiates concernant les réactions pour ainsi dire épidermiques que suscite encore aujourd'hui le seul fait d'aborder ce sujet gênant que beaucoup dans cette ville aimeraient oublier totalement. Il reste qu'avec 500 expéditions négrières recensées à coup sûr, Bordeaux n'en a pas moins été le second port négrier de France, surtout du début du XVIII^e siècle à la moitié du XIX^e siècle (car il ne faut pas négliger la traite « illégale » après l'interdiction de 1815) ; certes c'est moins que Nantes avec 1 800 expéditions, ce n'est tout de même pas rien. Ceci en plus du commerce colonial « en droiture » et des propriétés esclavagistes aux Caraïbes. Sans doute l'activité économique de Bordeaux avait-elle d'autres secteurs, tels que le vin, et de longue date, ce qui explique que Bordeaux se soit retiré de la traite des noirs plus tôt que Nantes, mais enfin ici aussi des fortunes se sont édifiées sur cette base. On est revenu dans la discussion sur les voix dissidentes qui ont pu s'élever à Bordeaux même contre la traite, dont celle de Laffon de Ladébat, fils de négrier, en 1788, ou de députés girondins plus tard ; un petit nombre et surtout tardif. Un autre point apparu dans la discussion est le problème des participations multiples, croisées, venant des différents ports, dans les armements négriers, et qui demande d'autres recherches.

Sophie COUPRY

La mission Genet aux États-Unis en 1793-1794

Sophie Coupry a d'abord présenté l'état actuel de ses recherches sur la mission Genet aux États-Unis. Après avoir rapidement dressé un inventaire sommaire des sources disponibles, principalement aux Archives nationales et aux Archives du ministère des Affaires étrangères, elle a rappelé dans quel contexte Genet a été envoyé à Philadelphie et quels étaient les principaux aspects de la mission qui lui était confiée par la diplomatie brissotine : obtenir un traité de commerce entre la France et les États-Unis, provoquer un rapprochement diplomatique, voire une alliance, entre les deux pays, mais aussi préparer les conditions d'un éventuel retour de la France sur le continent nord américain : en Louisiane et dans la vallée du Mississippi. La communication a montré combien la mission ainsi conçue a été mal accueillie par les autorités américaines, irritées par cette intervention française dans les affaires intérieures de leur pays. À ces aspects, déjà connus en partie, Sophie Coupry a pu en ajouter un autre qui n'a jusqu'alors pas été souligné avec netteté : les Archives nationales conservent une correspondance entre Genet et Sonthonax, alors à Saint-Domingue. Ces lettres mettent en relation deux volets de la politique française en 1792 et 1793 et établissent le lien entre la politique coloniale (visant à sauver les colonies antillaises, au besoin en concédant l'abolition de l'esclavage plus tôt que prévu par les projets d'abolition graduelle) et la politique américaine, qui cherchait à obtenir une collaboration des États-Unis et une attitude bienveillante envers les projets d'expansion dans les territoires espagnols ou anglais du continent.

Thomas PRONIER

***Les formes de représentation des colons
de la fin de l'Ancien Régime à la Restauration***

Ensuite, Thomas Pronier a exposé les premiers résultats d'un travail en cours sur la question mal connue de la représentation des intérêts coloniaux en France entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration. Dans cette enquête sur la naissance et l'affirmation d'un *lobby*, Thomas Pronier a présenté les *Mémoires* envoyés par des colons de Saint-Domingue à Calonne, alors l'un des chefs les plus éminents de l'émigration en exil à Londres. Ces projets étaient destinés à être soumis au comte de Provence et prétendaient esquisser la politique coloniale du futur gouvernement de la monarchie restaurée. À travers ces textes, qui à vrai dire n'avaient guère de chance de se voir réaliser à brève échéance, il est possible de lire toutes les espérances d'un milieu colonial qui venait de subir un échec total et qui essayait de construire un nouvel ordre colonial qui mettrait les îles à l'abri de toute nouvelle Révolution : large autonomie des Assemblées coloniales, retour à l'esclavage, fin du régime de l'Exclusif commercial ; telles étaient les grandes lignes de ces projets, rédigés pour un avenir que leurs auteurs espéraient proche. Le rêve d'un retour pur et simple à l'Ancien Régime colonial n'était donc pas l'aspect

dominant de ces projets : de ce passé glorieux ils ne voulaient voir que les aspects jugés indispensables à la prospérité des îles et l'esclavage seul constituait un objet de regrets éternels... Pour le reste ils étaient peu enclins à un retour du « despotisme ministériel » tant haï et cause de tous les maux, pas plus qu'ils n'aspiraient au retour du monopole commercial des armateurs des ports, leurs créanciers toujours en attente de remboursements hypothétiques.

Séance du 22 février 1997

Cette conférence est une rencontre avec le Centre d'études et de recherches en histoire africaine de l'université de Paris I, dirigé par le professeur Jean Boulègue. Elle est organisée autour du thème suivant : *Les relations entre les États africains et les comptoirs de traite.*

M. Jean Boulègue présente d'abord le thème, les activités du centre, ainsi que les travaux de M. Yann Defontaine. M. Defontaine vient de soutenir une thèse sur les relations entre les comptoirs européens et l'État côtier de Fouta, au XVII^e siècle.

Jean BOULÈGUE

Stratégies africaines du XV^e au XVII^e siècle

À l'aide d'une carte, M. Boulègue centre son intervention sur l'État du Jolof, dans la Sénégambie, État qui connaît un rayonnement maximum à l'arrivée des Portugais.

Les sources pour connaître son évolution ultérieure sont des témoignages capverdiens ; le Jolof va se trouver pris en tenailles entre les États côtiers, qui exploitent les avantages de leur proximité avec le comptoir européen de Rufisque, et l'empire du Mali.

Il s'attache à décrire la classe des métis luso-africains qui prospère sous la protection des souverains côtiers, qui va s'élever contre l'hégémonie portugaise, et va être la principale responsable et bénéficiaire de l'affaiblissement et de la disparition de celle-ci au XVII^e siècle.

Yann DEFONTAINE

La Côte de l'Or au XVII^e siècle

Il présente une carte des petits États côtiers, ainsi que des forts européens qui jalonnent la Côte de l'Or et témoignent de la concurrence acharnée des Européens sur ces rivages après la disparition du monopole portugais. Ce sont les États côtiers qui poussent les Européens à s'implanter. Les Européens n'ont aucune prise sur les dirigeants politiques locaux. Au sein des États africains, et parallèlement à l'implantation européenne, grandit la classe des akkanistes, issue du groupe des dignitaires locaux se livrant au grand commerce.

Les termes de l'échange ne cesseront de se dégrader pour les Européens, particulièrement au cours du XVIII^e siècle, que ce soit sur les côtes de la Sénégambie, ou sur les rivages de la Côte de l'Or. Le rapport de forces est clairement en faveur des akkanistes, ils sont en mesure d'imposer leurs prix. Ils cherchent en particulier à imposer aux Européens des ventes de plus en plus massives d'esclaves.

Autour des comptoirs européens, les métis sont de plus en plus nombreux, autant sinon plus que les Européens. Mais, sur la Côte de l'Or, à la différence de ce qui s'est produit en Sénégambie, ils n'ont pas

été en mesure de se constituer en classe socioprofessionnelle.

Ces interventions, apportant un éclairage extrêmement neuf sur la question, donnent lieu à une discussion générale, tournant autour des caractéristiques de cette classe akkaniste, de l'impact du grand commerce transatlantique sur les sociétés africaines, et la périodisation.

Yves BÉNOT

Autour de la quatrième édition de l'Histoire des Deux Indes de Raynal

L'exposé est parti de l'examen de l'édition posthume de l'*Histoire des Deux Indes* de Raynal, publiée en 1820-1822, et dont le livre XI, d'anti-esclavagiste qu'il était auparavant, est devenu résolument esclavagiste. Du même coup on a été conduit à commencer une enquête sur le mouvement abolitionniste en France au début de la Restauration. En général on a tendance à le faire partir (ou repartir) de la formation de la *Société de la Morale Chrétienne*, dont l'activité en ce domaine n'est pas antérieure au printemps 1822. Or, on peut relever que depuis le 1^{er} janvier 1819 paraît la *Revue Encyclopédique*, dirigée par Julien – celui que le Comité de Salut Public avait, fort jeune, envoyé en mission à Bordeaux et dans l'Ouest – qui mène campagne pour la reconnaissance d'Haïti, rend compte de tout ce qui s'y publie, aussi bien chez Christophe que chez Boyer, qui appuie vigoureusement les campagnes engagées par Morenas de dénonciation de la traite française illégale et des tolérances coupables dont elle bénéficie. À cette publication fort significative de l'opinion libérale, il convient d'ajouter la *Chronique religieuse* de Grégoire et Lanjuinais en 1820, la *Minerve* en 1820-1821, qui défendent les mêmes idées. On notera que dès ces années 1819-1822, s'ouvre un débat au sein des libéraux sur la question de l'indemnisation ou non des colons de Saint-Domingue ; Lanjuinais en tout cas s'y oppose.

Dans le cours de la discussion qui a suivi cette communication, outre diverses interventions concernant l'*Histoire des Deux Indes*, on s'est arrêté sur la question de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises subsistantes. De fait, alors que Civique de Gastines dépose en décembre 1820 une première pétition à cette fin, les libéraux font le silence autant que les pouvoirs en place. Leur silence doit-il être attribué à une certaine prudence, ou à une stratégie par étapes successives : abolition effective de la traite, reconnaissance d'Haïti, abolition enfin ? On ne sait. Il reste évidemment à poursuivre cette recherche de manière plus exhaustive.

Yann MOULIER-BOUTANG

***L'interminable transition au sortir de l'esclavage :
l'exemple de la Sierra Leone***

À priori, il n'y a pas de position de principe du capitalisme concernant la liberté du travail : on exploite d'un même mouvement l'ouvrier libre de Manchester et l'esclave des Antilles. De fait, si le capitalisme requiert un capital libre circulant, le travail dans le cadre d'un contrat aboutit à la défection, d'où une tentation autoritaire pour répondre à une hémorragie permanente de main-d'œuvre (sortie de l'entreprise, fuite vers le travail indépendant, émigration) : on fixe les serfs dans les grands domaines, les esclaves dans les plantations, on a recours au système des « coolies » ou au péonage.

À la fin du XVIII^e siècle, la fondation d'une colonie indépendante au Sierra Leone répond à un projet des abolitionnistes anglais. Mais il s'agit aussi pour le gouvernement britannique de disposer des Noirs pauvres qui vivent en Angleterre, des Noirs loyalistes des anciennes colonies américaines dont certains sont réfugiés au Canada, puis de faire face aux conséquences de l'abolition de la traite de 1808. Simultanément, le Sierra Leone devient une colonie britannique, et la *Royal Navy* cherche à enrôler les nouveaux arrivés dans une police noire destinée aux Antilles.

Tandis que la pénurie de main-d'œuvre s'accroît par suite de l'abolition de la traite, on recrute dans la colonie des engagés pour les îles : devant les réticences à une émigration spontanée, le camp d'arrivée au Sierra Leone des esclaves libérés se transforme en véritable camp de concentration où pendant six semaines les nouveaux arrivés sont sollicités pour conclure un contrat d'engagement (de quatorze ans). Le système culmine pendant la décennie 1840-1850, puis décline dans la décennie suivante à cause de la multiplication des scandales, tandis que les Anglais s'intéressent désormais à la colonisation de l'intérieur du continent africain.

Année 1997-1998

Zeïnabou SACKO-LABARÈRE

Les « engagés » africains pour les Antilles après l'abolition de l'esclavage

Les « engagés libres » que la France de Napoléon III a recrutés en Afrique pour les transporter aux Antilles de 1857 à 1862 environ rappellent par le mot même « d'engagés » les premières tentatives de peuplement des îles, au début de la colonisation, au milieu du XVII^e siècle. Mais là il s'agissait de Blancs qui ne résistèrent généralement pas aux conditions de vie sous les tropiques.

Sous le Second Empire, la société Régis, de Marseille, fut chargée par le gouvernement de cette opération : recruter des Africains libres, ou supposés tels, leur faire signer un engagement pour les Antilles et les y transporter. Le recrutement se fit principalement sur les côtes du Congo actuel, c'est-à-dire une partie des anciens sites de la traite esclavagiste. La durée des contrats variait de six à seize ans, mais était le plus souvent de dix ans. Au total la société Régis a transporté environ 6 600 « engagés » à la Guadeloupe et 10 000 à la Martinique. Chiffres sans doute inférieurs à ceux des Indiens transportés aussi dans les colonies antillaises après l'abolition de l'esclavage. Mais, pour les engagés africains, le transfert ainsi organisé s'est heurté aux vives protestations des sociétés anti-esclavagistes, soutenues par la Grande-Bretagne : la dénonciation de ce qui apparaissait comme une reprise de la traite négrière déguisée prit une dimension diplomatique et internationale à laquelle Napoléon III ne pouvait résister longtemps, au moment où il négociait puis signait un traité de libre échange avec l'Angleterre. Le recrutement des « engagés » pour les Antilles cessa totalement après 1863, du moins pour les Africains car pour les Indiens il se perpétua encore longtemps.

Cet épisode que l'on a longtemps laissé dans l'ombre, s'inscrit dans les suites de l'abolition de l'esclavage de 1848 dans les colonies françaises : il s'agissait de répondre à la demande pressante de main-d'œuvre pour les plantations. L'étude de cette population « d'engagés », autant que les sources permettent de les suivre, montre qu'ils ne sont que rarement repartis en Afrique au terme de leur contrat, mais se sont intégrés à la population créole de telle sorte que le souvenir des traditions africaines s'est perdu presque totalement, sauf quelques exceptions notables où des chants rituels africains sont aujourd'hui encore pratiqués en certaines fêtes.

La discussion qui a suivi a permis de préciser encore plus à la fois la continuité avec la traite – les camps d'engagés avant l'embarquement, l'enregistrement avec fiches signalétiques, etc. – et les différences. La principale est qu'au bout de dix ans de travail sur les plantations les « engagés » ont été effectivement libérés puis ont été naturalisés français.

Yves BÉNOT

À propos de la Guyane sous la Révolution

Il s'agit de mettre en lumière certains traits particuliers de l'évolution de la Guyane sous la Révolution, particulièrement après l'abolition de l'esclavage en juin 1794. D'abord, l'existence d'un secteur public productif (sucre, clous de girofles notamment), antérieur à 1789, a donné un modèle qui a été élargi avec les nationalisations d'un nombre important de plantations entre 1795 et 1800. D'autre part, la configuration géographique et les circonstances politiques ont permis à une fraction des nouveaux libres de réaliser pour quelques années ce qui était l'aspiration commune des esclaves des plantations : avoir leur propre exploitation familiale. Ce choix n'était pas officiellement avalisé, jusqu'à l'abolition, ils n'avaient qu'à décider qu'entre l'intéressement au tiers du produit ou le salaire, mais il a du être toléré pendant quelques années. On notera que dans les votes de 1794, c'est le choix du salaire qui l'emportait.

Séance du 17 janvier 1998

Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU

La dynamique du commerce maritime français au XVIII^e siècle

L'étude de ce que l'auteur dénomme un capitalisme relationnel, reposant sur un commerce colonial maritime, qui en France démarre seulement dans la seconde moitié du XVII^e siècle, amène à poser la question : ce système négociant était-il susceptible d'enclencher le progrès économique ? Pour Olivier Pétré-Grenouilleau, les grandes familles négociantes ne tendent pas particulièrement à l'innovation. D'ailleurs les racines du capitalisme moderne étaient en place bien avant le développement de la traite. Celui de l'ancien capitalisme colonial et maritime a eu, lui, à pratiquer des stratégies pour faire face aux menaces de crise qui résultaient de ce que de plus en plus de personnes avaient de moins en moins de bénéfices à se partager. Ces négociants y parvenaient à travers l'essor de nouveaux produits tels le café, la prospection de nouveaux sites de traite. Mais le renouvellement des techniques, de production ou financières et commerciales, c'est une autre histoire.

Séance du 24 janvier 1998

Hervé PERRET

***Franc-maçonnerie et société coloniale : l'exemple des Mascareignes
(Fin XVIII^e-début XIX^e siècles)***

Introduite vers 1777 à l'île Bourbon (La Réunion), la franc-maçonnerie recrute parmi les métropolitains qui y font un séjour plus ou moins long : militaires, juristes, notaires, administrateurs ; les créoles qui y participent sont essentiellement des planteurs. Les principes universalistes de la franc-maçonnerie valent ici à l'intérieur du groupe, mais ne s'appliquent pas dans le monde extérieur ; esclaves, libres de couleur, petits-blancs souvent illettrés en sont exclus. Politiquement, les francs-maçons de la colonie ne veulent ni aristocratie ni démocratie, mais un juste milieu. En 1793, sur 500 blancs sachant lire et écrire, environ 120 seraient maçons. Leur influence sur les élites de Bourbon et de l'île de France n'est pas négligeable.

Séance du 7 mars 1998

Marcel DORIGNY et Bernard GAINOT

***Les deux Sociétés des Amis des Noirs
1788-1799***

La conférence s'organisait autour de la présentation conjointe de l'ouvrage de Marcel Dorigny et Bernard Gainot sur les sociétés des Amis des Noirs pendant la période révolutionnaire, à paraître prochainement sous l'égide de l'Unesco. La nouveauté de l'entreprise tient à ce que, pour la première fois, le mouvement abolitionniste français est appréhendé dans sa continuité, entre 1788 et 1799.

Marcel Dorigny présente tout d'abord le registre de la Société des Amis des Noirs qui couvre la période 1788-1791. Il rappelle les conditions de la découverte de ce registre, ainsi que l'importance de l'appareil critique qui accompagne sa présentation. Il précise les enjeux d'une telle publication dans le débat historiographique sur le mouvement abolitionniste français.

Bernard Gainot présente les notes de séances, contenues dans les papiers Grégoire de la bibliothèque de Port-Royal, témoignant de l'activité continue de l'existence de la Société des Amis des Noirs et des colonies de 1797 à 1799. Il rappelle l'historique de cette société, s'interroge sur les continuités et les ruptures par rapport à la première société, esquisse les réseaux d'appartenance des sociétaires.

Au cours de la discussion, sont évoqués les rapports entre le mouvement abolitionniste et les autres formes de la sociabilité démocratique, les circonstances et la durée de l'intermède 1791-1792 (?) à 1796-1797 (?), la nature des revendications (les thèmes de l'« abolition graduelle » et de la « colonisation libre »), c'est-à-dire le type de rapports économique-sociaux susceptibles de remplacer l'économie de plantation esclavagiste.

Patricia PALÉNI

L'esclavage à la Guadeloupe à partir des sources judiciaires

La conférence est organisée autour de la définition d'un statut transitoire, de l'esclave (« instrument parlant ») à l'homme (personne juridique privée).

À partir de l'exemple de la Guadeloupe, d'abord dans la période de la « liberté générale » (1794-1802), puis dans la période immédiatement postérieure à la seconde abolition (1848-1860), Patricia Paléni cherche à cerner ce statut transitoire sous une double perspective ; une perspective socio-économique (quel contrat de travail pour le nouveau libre dans le cadre de l'économie de plantation maintenue ?). Des comparaisons sont alors esquissées entre le salariat et le servage, et plus spécifiquement entre le libre contrat de travail et le contrat d'engagement, toujours bien présent tout au long de l'histoire coloniale.

Une deuxième perspective est celle du droit international, dans la mesure où le contexte de la première abolition est celui d'un état de conflit. Quelles sont alors les incidences sur l'état servile des théories concernant le droit maritime international ? Il faut aussi tenir compte du fait que l'esclave devient un enjeu dans les relations internationales.

L'exposé fait ensuite le point sur le rétablissement de l'esclavage en mai 1802, en vertu de l'arrêté de Richepanse, d'un point de vue institutionnel, avant de revenir sur ce problème du statut juridique des territoires coloniaux, plus particulièrement de la Guadeloupe, au lendemain de la seconde abolition, de mai 1848.

Lors de la discussion qui suivit l'exposé, les problèmes suivants furent abordés : les rapports entre le droit international public – dans la mesure où on peut employer cette notion pour une période de rapports internationaux essentiellement bi-latéraux, et en aucun cas multilatéraux – et le statut juridique de l'esclavage ; les comparaisons esclavage antique / esclavage moderne, esclavage / servage ; l'importance de la parenthèse 1794-1802 dans l'histoire ultérieure de la Guadeloupe, et l'incidence de cette période pour la différenciation sociale d'avec la Martinique, qui n'a pas connu l'intermède abolitionniste.

Année 1998-1999

Rémi HERRERA

L'esclavage à Cuba au XIX^e siècle

L'histoire de Cuba partage avec celle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes des caractéristiques fondamentales communes, mais elle s'en distingue par des traits singuliers qui ont déterminé l'originalité de sa trajectoire en longue période. Base stratégique de l'essor des *conquistadores* sur le continent américain et nœud maritime des convois transatlantiques, Cuba est le territoire où l'esclavage capitaliste a duré le plus longtemps au monde : deuxième colonie à l'introduire (1511, après Hispaniola), avant-dernière à l'abolir (1886, juste avant le Brésil) ; et où les déportations d'Africains ont été les plus massives de l'Amérique hispanique. Le pic du nombre d'esclaves fut enregistré lors du recensement de 1841, qui fit état de 436 495 esclaves, soit 43,4 % de la population – proportionnellement plus qu'au Brésil à la même époque. Le nombre total de déportés vers Cuba à partir des centres concentrationnaires africains peut vraisemblablement être estimé, entre 1511 et 1886, à 1 000 000 de personnes, peut-être davantage. Les flux d'esclaves dirigés vers l'île, relativement tardifs, s'amplifièrent considérablement dans les premières décennies du XIX^e siècle. Cuba fut le premier producteur exportateur mondial de sucre, dès le milieu du XIX^e siècle, et pour longtemps, placé très tôt sous la forme même de la domination politique espagnole dans la dépendance économique des États-Unis : en 1850, 5 % des exportations cubaines, presque exclusivement composées de sucre brut, étaient dirigées vers l'Espagne, et déjà les deux tiers vers les États-Unis, qui fournissaient en échange des moyens de production, au premier rang desquels des esclaves...

Patricia MOTYLEWSKI

***La Société française pour l'abolition de l'esclavage
1834-1850***

La Société française pour l'abolition de l'esclavage, fondée en décembre 1834, s'inscrit dans la lignée de l'antiesclavagisme issu des Lumières du XVIII^e siècle et dans l'héritage des deux Sociétés des Amis des Noirs qui ont marqué la période pré-révolutionnaire et révolutionnaire en France. Après la première abolition de l'esclavage proclamée par la Convention en pluviôse an II et surtout ce que les abolitionnistes d'alors ont considéré comme un double échec (d'une part, le rétablissement de l'esclavage en 1802 en Guyane et en Guadeloupe, et, d'autre part, l'indépendance d'Haïti le 1^{er} janvier 1804 en réaction au projet de Bonaparte) le mouvement abolitionniste avait été muselé puis avait dû se limiter à la lutte contre la traite illégale après 1815, notamment par le biais du Comité contre la traite fondée au début de la Restauration au sein de la *Société de la morale chrétienne*. L'abolition anglaise de 1834 relança le mouvement anti-esclavagiste en France. Ce fut dans ce contexte nouveau que la SFAE fut fondée, en grande partie par des libéraux proches du régime de Juillet, qui ne voyaient pas dans la suppression de l'esclavage colonial un danger révolutionnaire comparable aux événements de 1791 à 1804 à Saint-Domingue, mais, bien au contraire, le seul moyen de conserver les colonies en évitant de nouvelles insurrections. La SFAE s'inscrivait donc dans la droite ligne de l'abolitionnisme progressif, à l'opposé de toute idée d'une nouvelle révolution aux îles à sucre. À partir de 1842 Victor Schoelcher, membre de la SFAE, entra dans une logique différente, à son retour d'une longue tournée dans les Amériques : il préconisait une abolition immédiate toujours pour couper court à toute révolte servile de grande ampleur.

Il resta longtemps isolé sur ces positions radicales, jusqu'au moment où la Révolution de février 1848 ouvrit la voie à un changement de personnel politique au sommet de l'État.

La communication se propose d'étudier la composition, le programme et les modalités d'action de ce qui fut la dernière société antiesclavagiste française.

Séance du 23 janvier 1999

Jean-Claude HALPERN

Les Africains au XVIII^e siècle à travers les récits de voyage

L'Afrique tient une place plus modeste que les autres continents au XVIII^e siècle dans la littérature des voyages. Les récits mêlent tout à la fois l'observation positive et les présupposés ethnocentriques : la différence devient arriération, justification de la traite des hommes. Les auteurs, comme les compilateurs, cherchent à aller au-devant des attentes d'un public amateur d'anecdotes, pratiquent les simplifications totalisantes et tendent à faire de l'Afrique une utopie négative. Ils sont utilisés dans la littérature de la fin du siècle par des auteurs comme Castilhon, Florian ou le marquis de Sade, et au début du siècle suivant par le philosophe Hegel lui-même : aucun d'entre eux ne remet en cause l'image d'un continent-repoussoir qui impose à la littérature de voyages.

La communication a été suivie d'un large débat, dont la durée témoigne de l'intérêt porté par la nombreuse assistance aux thèmes présentés par l'orateur.

Jean-Charles BENZAKEN

Le journaliste Gattereau et la presse des colons de Saint-Domingue

Jean-Charles Benzaken fait le point de ses recherches sur un journaliste de Saint-Domingue assez mal connu et quelque peu déroutant : Gattereau. Originaire de Montauban, mais présent au Cap-Français en 1789, il rallie au début le parti de ceux qui, dans la colonie, s'autoproclament « patriotes ». En 1790, cependant, il prend fait et cause pour le rétablissement de l'ordre, soutient Mauduit et Peynier, royalistes, il s'attire l'hostilité des « patriotes » qui l'expulsent en juillet 1791. Ainsi prend fin son premier journal. À Paris il parle contre les colons criblés de dettes et indépendantistes pour cette raison, il se déclare en faveur des mulâtres, rencontre Brissot. Il repart avec la première mission Sonthonax, aux côtés de d'Esparbès, et il est rembarqué avec ce dernier. D'où sa haine contre Sonthonax. Après un second séjour en France, il se retrouve aux États-Unis en 1793 ; il y publie successivement plusieurs journaux de tendance pro-anglaise, jusqu'en 1794. Il retourne alors à Port-au-Prince occupé par les Anglais, mais ne réussit pas à s'accorder avec eux. En 1797, on le retrouve aux Cayes, aux côtés d'André Rigaud ; c'est là qu'il produit son dernier journal. Que devient-il après la défaite et la fuite de Rigaud ? On ne le sait. Il semble bien que lui et sa femme aient été exécutés au début de 1804.

La discussion a mis en lumière qu'il est encore difficile de comprendre ce cheminement, qui semble atypique. Il apparaît au moins que, marié à une femme mulâtre et propriétaire, il a toujours pris parti pour les droits des mulâtres, mais même dans ce cas, avec de curieuses inflexions. Il a sans nul doute été un « homme d'ordre », partisan du maintien de Saint-Domingue sous la domination française et s'est fort peu exprimé sur l'esclavage et son abolition.

Claire BLONDET

***Les convois entre Saint-Domingue, les États-Unis et la France,
particulièrement le convoi Van Stabel de juin 1794***

Claire Blondet a entrepris d'étudier le travail de la commission d'enquête constituée à Brest par Prieur de la Marne après l'arrivée du fameux convoi Van Stabel. On sait qu'outre du ravitaillement il apportait aussi en France un certain nombre de colons de Saint-Domingue, de ceux qui s'en étaient enfuis à la suite des événements des 20-22 juin 1793. C'est sur ces événements que Prieur de la Marne veut faire la clarté, en profitant de la présence de témoins et d'acteurs venus par le convoi.

Les conclusions, qui sont établies quelques jours après le 9 thermidor an II, mais qui n'est pas encore connu à Brest, non seulement innocentent les commissaires Sonthonax et Polverel, mais devraient fournir la base d'un procès contre un groupe de colons. Du fait des événements du 9 thermidor, le procès n'aura pas lieu, et selon la conférencière on s'engageait dès lors dans un processus de recul par rapport au décret du 16 pluviôse.

C'est sur ce dernier point qu'a porté une vive discussion, au cours de laquelle a été souligné, d'une part que la politique du Directoire, et déjà de la Convention thermidorienne, a été la constitutionnalisation de l'abolition de l'esclavage, d'autre part que ni la Convention ni le Directoire n'ont remis en cause le fait colonial.

Marcel DORIGNY

***Le discours non prononcé de Mirabeau contre la traite
(octobre 1789-mars 1790)***

En présentant l'édition qu'il vient de donner, du discours de Mirabeau contre la traite des Noirs, Marcel Dorigny rappelle d'abord qu'il a pu enrichir ce texte, révélé seulement en 1837, de fragments nouveaux, dont un comporte corrections et retouches autographes ; tel quel il est encore incomplet, mais nettement moins qu'il ne l'était dans l'édition donnée par Lucas de Montigny, fils naturel et adoptif de Mirabeau. Mais l'essentiel de l'exposé, au-delà du débat sur l'identité des auteurs réels du texte (le rôle de Thomas Clarkson, alors à Paris, a été décisif, aux côtés d'Étienne Dumont, de Clavière et de Reybaz), a porté sur le fait capital que ce long discours n'a pas été prononcé à l'Assemblée constituante, alors que depuis novembre 1789 c'était sa destination, mais uniquement au Club des Jacobins les 1^{er} et 2 mars 1790. Encore avait-on remarqué, ces jours-là, que, si la critique du système esclavagiste était sévère, les propositions restaient floues, de sorte que les plus lucides des esclavagistes se sont sentis rassurés. Pourquoi Mirabeau a-t-il renoncé à parler à la Constituante ? L'efficacité du lobby des ports de traite a été particulièrement mise en évidence grâce aux correspondances de La Rochelle, Le Havre et Bordeaux. Mais Mirabeau lui-même aurait-il été « gagné » à prix d'argent ? A-t-il jugé la partie trop inégale et déjà perdue ? Quelle influence ont exercé des tractations plus ou moins discrètes au cours des semaines précédentes ? Il est difficile de trancher. De même qu'il est difficile d'expliquer la non publication du discours, de nouveau prononcé devant la Société des Amis des Noirs – qui en vota l'impression à ses frais – quelques jours après l'échec à la tribune de l'Assemblée nationale.

Année 1999-2000

Gérard BARTHÉLEMY

Le rôle des bossales dans l'histoire de l'insurrection de Saint-Domingue et dans la formation de l'identité haïtienne

G. Barthélémy repart tout d'abord des textes d'époque (Moreau de Saint-Méry, Descourtilz) qui insistent sur l'opposition radicale des bossales et des créoles. Il relève en particulier les comportements de refus du système de la plantation chez les premiers (« marronnage », refus du travail, refus de la reproduction).

L'accélération des quantités d'esclaves importés par la traite dans les années 1780, puis la révolution dominguoise de la décennie 1790, bloque le processus habituel de « créolisation », phénomène d'acculturation spécifique aux Antilles.

Le conférencier propose, sur ces bases, une relecture de la dynamique révolutionnaire des années 1791-1804 : les bossales s'investissent massivement dans la révolte derrière Biassou, mais ils sont progressivement remplacés aux postes de commandement par les créoles. Toussaint Louverture est la figure emblématique de cette prise de pouvoir.

La mentalité bossale reste toutefois diffuse dans les nombreux épisodes de résistance au projet des créoles, qui est la restauration de l'économie de plantation pour garantir la survie de la liberté générale ; pratiques de vagabondages, techniques militaires qui privilégient la formation en bandes sur la chaîne hiérarchique, refus de l'intéressement aux bénéfices des plantations, retour à l'agriculture vivrière dans les « camps » africains des mornes. Les bossales reviennent en force avec le soulèvement de 1802-1803. Dessalines élimine le danger bossale pour restaurer la discipline militaire, avant de se retourner contre les Français.

La discussion porte ensuite sur des points divers, dans une assistance composée d'une trentaine de personnes. Sont évoqués notamment les nombreux suicides de bossales, la persistance des clivages dans la culture haïtienne jusqu'à nos jours, la nature ethnique de ces clivages, la disparition du système de plantation entre 1804 et 1840, et le morcellement des terres qui en est résulté, les mécanismes d'affranchissement dans la colonie du XVIII^e siècle. Yves Bénot relativise les oppositions Biassou / Toussaint, selon les clivages bossales / créoles. Jean-Claude Halpern fait une comparaison avec le Mexique pour préciser combien les qualificatifs dévalorisants sont pratique courante dans toutes les sociétés post-coloniales.

Anne GIROLLET

Victor Schoelcher et l'assimilation républicaine des colonies

Anne Girollet rappelle en préalable que Schoelcher ne remet pas en cause le lien colonial. Selon Schoelcher, il ne peut y avoir d'indépendance sous un régime républicain. Le sens de la colonisation est d'apporter la civilisation, c'est-à-dire les valeurs républicaines, de l'époque. Il y a une volonté de déculturation, tout en prônant la stricte égalité des races.

L'assimilation juridique découle de cette entreprise de déculturation. L'ex-esclave passe du statut de bien meuble au statut de citoyen. La départementalisation est l'application du principe d'assimilation au niveau du statut colonial. Les colonies sont partie intégrante du territoire français, disposition déjà présente dans la Constitution de 1795, mais qui débouche sur des données différentes en ce qui concerne l'assimilation juridique.

Quant aux données économiques, le développement de la colonie ne doit pas être sacrifié aux intérêts de la métropole. Anne Girollet rappelle les projets de sucreries centrales dans les Antilles.

Elle termine en soulignant les limites de cette politique d'assimilation ; d'une part, la Seconde République est restée très en retrait des propositions de Schoelcher. D'autre part, le même Schoelcher a toujours refusé que cette politique d'assimilation s'applique à d'autres territoires coloniaux que ceux des « vieilles » colonies : les indigènes de l'Algérie ou de l'Inde sont moins assimilables que les anciens esclaves. Cette restriction introduit une limite importante à l'universalisme, dont se réclame Schoelcher par ailleurs.

Le débat porte sur la notion d'assimilation, et sur celle de départementalisation. En ce domaine, B. Gainot voit des liens évidents entre la Première et la Seconde République, ce que nuance Anne Girollet. Yves Bénot s'interroge également sur l'assimilation, soulignant les insuffisances, voire l'impasse complète sur les données économiques et sociales. J.-C. Halpern voit dans le statut de l'*indigénat* la perpétuelle hésitation des autorités coloniales entre une volonté d'assimilation des élites, et un enfermement des masses dans les cadres traditionnels. M. Dorigny rappelle qu'il faut nuancer les prises de position de Schoelcher, selon les périodes historiques, et s'interroge sur l'héritage de Grégoire en ce domaine. R. Le Guillois insiste justement sur la différence de situation ; les avancées de l'époque de Schoelcher ont été rendues possibles par l'action antérieure de Grégoire et Condorcet, tandis que J.-C. Halpern rappelle le rôle de l'abolition anglaise. Le débat se termine en saluant la présence dans la salle de M. Schoelcher, un descendant collatéral du républicain abolitionniste.

Yves BÉNOT

***La Revue Encyclopédique
et le combat anti-esclavagiste sous la Restauration***

La *Revue Encyclopédique*, qui paraît de 1819 à 1831, est d'inspiration libérale. Elle compte parmi ses rédacteurs le « petit » Jullien, envoyé en mission dans les départements en l'an II et qui avait joué un rôle dans la politique italienne du Directoire, Jean-Baptiste Say, ancien de la *Décade philosophique*, Sismondi, et aussi l'abbé Grégoire.

Jullien est en relation avec Boyer, qui en Haïti dirige la république du Sud, et la revue se félicite de la réunification de l'île après la fin du roi Christophe. Après la reconnaissance de l'indépendance par Charles X, elle se prête, à l'initiative des banquiers qui veulent placer le premier emprunt haïtien, à un tableau de l'économie de l'île aussi flatteur que trompeur.

La *Revue Encyclopédique* dénonce la traite illicite, en particulier la collusion du gouverneur du Sénégal, et demande une loi plus répressive. Si Jullien considère que la race noire est douée des mêmes facultés morales et intellectuelles que le reste de l'espèce, la revue s'en tient à l'idée d'une abolition graduelle de l'esclavage sur trois générations. Sismondi publie deux articles sur l'esclavage aux États-Unis en 1822 et 1827, et souligne les dangers de la situation. Mais les réactions sont vives : il est difficile de porter atteinte, chez des libéraux, à l'image du modèle américain.

La *Revue Encyclopédique* s'interroge enfin sur la colonisation : faut-il en finir avec elle, ou coloniser de manière non-esclavagiste ? Faut-il « licencier » des colonies trop chères, ou au contraire instruire les peuples africains et les évangéliser ? Elle anticipe enfin l'expédition d'Alger. Elle ne semble pas remettre en question la théorie des races humaines, même si Benjamin Constant souligne la distinction du politique et de la vérité scientifique.

La discussion porte d'abord, de manière très générale, sur la nécessité d'imposer aux peuples extra-européens la culture occidentale, en particulier le christianisme. Elle se poursuit sur le rôle de Grégoire dans la *Revue Encyclopédique* : Yves Bénot rappelle qu'il est cité comme en étant l'un des rédacteurs, et le truchement privilégié pour les informations en provenance d'Haïti. Une question porte enfin sur l'expédition d'Alger.

Fabien MARIUS-HATCHI

***Révolution et contre-révolution dans la Caraïbe
La Guadeloupe 1794-1802***

L'intervention a porté principalement sur l'histoire de la société guadeloupéenne entre l'abolition de l'esclavage, proclamée en juin 1794, et son rétablissement qui est la mission d'expédition consulaire de mai 1802.

Le conférencier a cherché à replacer ce moment de l'histoire guadeloupéenne dans le cadre des révolutions caribéennes, allant de l'insurrection à Saint-Pierre de la Martinique jusqu'à la déclaration d'indépendance d'Haïti le 1^{er} janvier 1804 ; révolutions caribéennes que l'on peut définir comme les diverses tentatives de destruction des sociétés coloniales, nées de la conquête des Amériques et fondées sur l'inégalité des peuples et des êtres humains, afin de lever de nouvelles sociétés reposant sur la liberté et l'égalité de tous.

L'étude consacrée à la Guadeloupe analysa la mise en place de la nouvelle société (1794-1795) et les principes qui la fondent, en montrant l'influence du phénomène révolutionnaire se déroulant à la Guadeloupe sur toute la zone caribéenne, particulièrement sur les îles des Petites Antilles (Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent).

L'un des objectifs de l'exposé consista à comprendre les changements comme les continuités – par delà les limites de l'abolition de l'esclavage – dans le sort des ex-esclaves – « nouveaux cultivateurs » – et d'approcher ou de supposer leurs aspirations, motivations et impressions au cours de toute la période.

Plus largement que les seuls « cultivateurs », l'exposé s'est intéressé aux entreprises de défense de la nouvelle société, face au tournant thermidorien et au renversement de la Constitution de 1793, qui marquent une rupture dans le rapport de la métropole coloniale avec les peuples des colonies (1795-1798), puis aux mouvements de résistance au rétablissement de la société coloniale (1798-1801), et enfin à la guerre menée par les militaires et les citoyens guadeloupéens, en 1802, contre les armées consulaires chargées de rétablir l'esclavage et la société coloniale ségrégationniste.

Jean-Charles BENZAKEN

Tanguy Laboissière, colon et journaliste de Saint-Domingue

Après la trajectoire très particulière de Gattereau, est étudiée ici celle d'un colon, devenu journaliste à travers les événements violents de Saint-Domingue. Royaliste, esclavagiste, c'est aux États-Unis qu'il poursuit sa carrière, obligé de définir sa position par rapport à la République, en tout cas, très hostile à Genet comme il l'avait été à l'égard de Sonthonax.

Exceptionnellement cette séance a été jumelée avec l'Assemblée générale de la *Société des études robespierristes*. Elle comprend deux communications, par Gérard Barthélemy et Christine Chivallon, autour du thème : *Révolution agraire ou maintien de la plantation après l'abolition de l'esclavage ?*

Depuis plusieurs années les études consacrées aux processus d'abolition de l'esclavage se sont multipliées, éclairant d'un jour nouveau la spécificité des abolitions radicales de 1793-1794 d'une part et de 1848, d'autre part. Sans négliger le rôle joué par les mouvements abolitionnistes métropolitains (Amis des Noirs puis Société pour l'abolition de l'esclavage), les résistances des esclaves ont été réévaluées et elles occupent désormais une place centrale dans la compréhension des abolitions du 16 pluviôse an II, puis du 27 avril 1848. Ainsi les mécanismes qui ont contribué à accélérer, voire à imposer, ces abolitions sont mieux connus et personne ne soutient aujourd'hui l'idée simpliste qui consistait à présenter les abolitions républicaines de l'esclavage comme des actes de pure philanthropie, expression de la pleine souveraineté d'une métropole qui aurait eu en quelque sorte la possibilité de légiférer différemment, ou plus tardivement. En revanche, un aspect pourtant essentiel reste trop mal connu : la proclamation de la liberté générale a-t-elle simplement transformé les esclaves en salariés libres, travaillant pour leurs anciens maîtres, sur la même plantation ? Ou, au contraire, y eut-il refus du salariat imposé par la loi et exigence d'une nouvelle répartition des terres pour faire accéder chaque famille de nouveau libre au statut d'exploitant indépendant ?

Les deux communications proposées s'efforceront d'apporter des éléments de réponse à cette question : la société post-esclavagiste dessinée par les « règlements de cultures » promulgués depuis Paris a-t-elle été acceptée par les anciens esclaves, ou ont-ils opposé à cette vision de la mise en valeur des îles une conception qui tournait le dos à la plantation sucrière à vocation exclusivement exportatrice ? Un débat suivra les deux communications.

Gérard BARTHÉLEMY

Haïti et la révolution paysanne

Considérer, par manque de précédents ou de références à des cas similaires, l'indépendance d'Haïti comme une simple rupture avec la métropole laisse dans l'ombre les aspects les plus importants de cette rupture radicale avec le système dominant de l'époque. C'est à partir du sort réservé à la plantation, que ce soit par Étienne Polverel, par L.-F. Sonthonax, suivis en partie par Toussaint Louverture et par les premiers dirigeants politiques du pays, ou que ce soit de façon plus violente ou plus souterraine, un autre mode d'appropriation du foncier et de la production s'est progressivement imposé. Bien que faisant partie de l'histoire non-dite cette révolution agraire, qui ne s'est jamais revendiquée comme telle, a pris systématiquement le contre-pied du néo-colonialisme que l'élite créole (noirs et mulâtres) a tenté d'imposer dès le début à la masse des anciens esclaves, devenus *cultivateurs*, qui ont préféré la dispersion dans les mornes et la petite propriété. La disparition progressive de la plantation par étiolement et asphyxie a fait place en partie à un système de *contre-plantation* dont les mécanismes sont encore mal élucidés et qui a transformé la République d'Haïti, dès les années 1820-1830, en une société paysanne unique dans la Caraïbe.

Christine CHIVALLON

***La Martinique après 1848 :
l'occupation des mornes par les nouveaux libres***

La représentation fournie par les intellectuels et scientifiques de la société de plantation martiniquaise fait appel au schéma de l'histoire « immobile » où les changements apparents ne font que nourrir une continuité structurelle. De ce point de vue, l'abolition de l'esclavage ne peut avoir représenté de rupture. Elle a plutôt été le moyen de faire perdurer sous d'autres formes, un système économique ancien, l'esclave se voyant libéré pour seulement répondre à l'injonction du travail salarié sur les grands domaines sucriers. Une telle représentation ne peut envisager la formation d'un groupe agraire paysan constitué d'anciens esclaves, un phénomène pourtant assez général dans la Caraïbe et dont le constat ne semble pas avoir posé de problème pour la recherche de langue anglaise. L'interprétation relative à une continuité structurelle se construit sur la base d'arguments précis quant à la destinée des esclaves libérés et leur accès aux terres hautes des mornes où sont encore actuellement installés leurs descendants. Au cours de cet exposé, je reviendrai sur ces arguments pour insister sur la convergence entre interprétation des faits et motivations intellectuelles. Je développerai ensuite les principaux résultats d'une recherche conduite sur la paysannerie martiniquaise pour renverser cette perspective d'une histoire immobile et montrer la pleine participation des anciens esclaves dans la définition des orientations collectives martiniquaises au cours de la période post-abolitionniste. Celles-ci, loin d'être soumises à l'exclusivité de la plantation se révèlent au contraire avoir été produites par le jeu social entre planteurs et anciens esclaves. Si le temps disponible le permet, j'aborderai des problèmes plus méthodologiques pour soulever quelques questions relatives au statut de la représentation, à l'étude des traces et aux expressions sociales auxquelles elles donnent accès, aux problèmes posés par le recours à plusieurs registres disciplinaires, anthropologie et histoire en particulier.

Dieudonné GNAMANKOU

Les révoltes d'esclaves vues par la presse russe du XVIII^e siècle

La recherche a porté sur les périodiques russes de la période 1730-1770, dix-sept au total, les africanistes soviétiques ayant étudié ceux de la fin du siècle avec les échos des événements de Saint-Domingue dans cette presse. Leur examen révèle de nombreuses informations en provenance des capitales d'Europe occidentale, signalant des révoltes d'esclaves, soit sur les navires négriers, le *Marborough* anglais en 1753, le *Rouen* français en 1752, soit dans les colonies, en 1740 à la Jamaïque, en 1750 en Guadeloupe. D'autres dépêches mettent en relief les conflits entre négriers français et négriers anglais sur la Côte de l'Or (actuel Ghana), autour d'Annanmabou, entre 1745 et 1751, ou en Gambie. En revanche, on ne relève aucune information ni sur l'affaire Macandal à Saint-Domingue, ni sur l'accord Trelauney à la Jamaïque en 1739. Il resterait à vérifier l'exactitude de ces informations assez nombreuses. En général, l'esprit de ces journaux est hostile à l'esclavage des noirs.

François-Xavier FAUVELLE

***Travail et esclavage dans la transition anglo-hollandaise au sud de l'Afrique
(milieu du XVII^e siècle-milieu du XIX^e siècle)***

L'histoire de l'extrémité de l'Afrique présente plusieurs caractères originaux, tant au regard de l'histoire de la colonisation européenne dans son ensemble (au XVIII^e siècle, la colonie du Cap est la plus vaste colonie d'Afrique) qu'au regard de l'histoire de la traite et de l'esclavage, puisque les esclaves de la colonie présentent ce caractère particulier d'être surtout d'origine non-africaine, ou du moins non-continente. Ainsi, pour la période 1652-1795 (période où la colonie est sous l'administration de la compagnie néerlandaise des Indes orientales – la VOC), 50 % environ des esclaves proviennent de Madagascar, 15 % d'Inde, 15 % d'Indonésie (surtout Java et Macassar), 20 % étant d'origine africaine continentale ou inconnue). L'esclavage au Cap présente ainsi deux caractéristiques importantes : l'origine principalement extra-continente des esclaves (ce qui ne les empêche pas d'être désignés du nom de *Zwarten* – les Noirs –, pratique venue de Batavia) ; et la grande diversité ethnique de la population servile, qui explique pour partie la quasi inexistence des révoltes.

La question de la traite et de l'esclavage a longtemps été dans l'angle mort de l'historiographie sud-africaine. Aujourd'hui, de nombreux travaux permettent d'apercevoir l'esclavage comme un aspect central de la société coloniale, le nombre des esclaves, tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, ayant toujours été à peu près égal à celui des personnes libres : les esclaves étaient ainsi 36 000 en 1834, au moment de l'abolition. Ce ratio peut paraître faible, comparé à ce qu'il était dans les colonies sud-américaines. Mais il faut le rapporter au fait que la colonie du Cap n'a jamais été dominée par une économie de plantation.

Occupée par les Britanniques en 1795, puis rendue à la République batave en 1803, la colonie du Cap est finalement réoccupée en 1806. L'abolition de la traite puis de l'esclavage y prennent donc effet, respectivement, en 1808 et 1834. Au Cap, ces lois émancipatrices vont de pair avec des mesures de plus en plus drastiques de contrôle de la main-d'œuvre, qui s'appliquent non seulement aux esclaves devenus « apprentis », mais aussi aux esclaves « recapturés » et libérés au Cap ou encore aux populations africaines locales, les Hottentos (ou Khoikhoi). Plusieurs ordonnances de la première moitié du XIX^e siècle, d'apparence libérale, contiennent ainsi des dispositions prémunissant les colons contre la mobilité de la main-d'œuvre et pérennisant par là-même un ordre social inégalitaire.

Année 2000-2001

Séance du 25 novembre 2000

Un débat avec Christiane TAUBIRA-DELANON

Députée de la Guyane

Histoire et mémoire : La traite et l'esclavage, un crime contre l'humanité ?

La séance du samedi 25 novembre dernier, avec M^{me} Taubira-Delanon, députée de la Guyane, portant sur le projet de loi reconnaissant la traite négrière et l'esclavage des noirs comme des crimes contre l'humanité, avait attiré un public nombreux dans la salle Marc Bloch. L'exposé de la députée, elle-même rapporteur de ce projet de loi, a notamment mis l'accent sur les réalités sociales et psychologiques qui l'avaient portée à prendre cette initiative. Il s'en est suivi un débat fort animé qui, à travers des argumentations diverses, n'a pu que faire ressortir à quel point une telle loi répond à un besoin. On remarquera qu'un des cinq articles de la loi, telle qu'elle est aujourd'hui adoptée par l'Assemblée nationale en seconde lecture, implique des moyens accrus mis à la disposition des chercheurs. Si, comme dans tout débat, il y eut contradiction, la très grande majorité de l'assistance a approuvé la démarche de Christiane Taubira-Delanon.

Pascal DUPUY

L'esclavage dans les caricatures anglaises au XVIII^e siècle

La caricature anglaise ne donne quelque écho à la montée du mouvement abolitionniste que dans une brève période, vers 1787-1793. Mais c'est surtout pour s'attaquer aux vices de la classe dirigeante britannique. Ainsi une gravure intitulée : *The slave-trade* concerne surtout l'esclavage des ministres par rapport au roi George III. D'autres gravures tournent en dérision Wilberforce qui ne voit pas les malheurs de ses compatriotes à côté de lui, mais seulement ceux des Noirs lointains. Parfois, comme dans certaines gravures de Gillray, le message est ambigu. Dans l'ensemble, le débat autour de l'abolition de la traite des Noirs ne passionne pas les caricaturistes.

Jean-Charles BENZAKEN

***Les colons de Saint-Domingue réfugiés aux États-Unis :
portraits de journalistes (suite)***

Plusieurs journaux en français ont été publiés aux États-Unis à partir de 1793 par des colons réfugiés. Ces journalistes, vont très vite se trouver divisés sur l'attitude à prendre devant le nouveau régime qu'incarne la Convention. Mais la tentation de la fidélité au roi au-delà de l'exécution de Louis XVI se heurte aux considérations pragmatiques de nombre d'entre eux. Tout en restant esclavagiste au fond d'eux-mêmes, il leur faut faire acte d'allégeance à la République, pour y défendre leurs intérêts.

François REGOURD

Sciences et colonisation : l'exemple des Antilles au XVIII^e siècle

Protestant contre une opinion répandue selon laquelle les colons français auraient été incultes, François Regourd distingue trois périodes dans l'évolution de la recherche scientifique aux Antilles. D'abord, le travail des missionnaires qui élaborent des dictionnaires de langues amérindiennes, inventorient flore et faune, et prennent la suite du travail des cartographes. Puis le pouvoir royal intervient avec Colbert, et la création des grandes institutions scientifiques telles que le Jardin du roi et l'Académie des sciences, qui vont avoir des correspondants aux colonies et y envoyer des missions. Enfin, la période où se créent des cercles savants sur place, dont le plus connu est le Cercle des Philadelphes au Cap à Saint-Domingue. Ainsi, l'idée d'un isolement des colons par rapport à la République des Lettres doit être largement nuancée.

Angelie SENS

Université d'Amsterdam

La question de l'esclavage dans les colonies hollandaises à l'époque de la Révolution française : Y eut-il un abolitionnisme batave ?

Comment se fait-il que la République hollandaise, connue pour son régime de tolérance et de liberté, n'ait pas aboli l'esclavage, y compris après la Révolution batave ? Alors que la plupart des autres puissances coloniales ont aboli officiellement l'esclavage dans la première moitié du XIX^e siècle, la Hollande ne s'y résoudra qu'en 1863, à peine plus tôt que les États-Unis. Cette abolition tardive est une énigme, pas seulement pour les historiens hollandais ; la question a notamment été posée en ces termes par une personnalité aussi éminente que l'américain David Brion Davis. Par comparaison avec la Grande-Bretagne et la France, les questions débattues par les historiens sont les suivantes : pourquoi la Hollande ne fut-elle pas touchée par la cause abolitionniste ? Pourquoi n'a-t-elle pas suivi l'exemple des Quakers en Angleterre et en Amérique, ou celui de la *Société des Amis des Noirs* en France ?

La communication s'efforcera donc de proposer des hypothèses de résolution de cette énigme historique. La question principale, quoique située à l'arrière-plan, porte sur l'objectif même du courant abolitionniste. Quelle était la relation précise entre l'abolitionnisme, la traite et l'esclavage ? Comment la Hollande, dans le dernier quart du XVIII^e siècle, a-t-elle essayé de résoudre le problème de l'esclavage et de la liberté ?

Tout d'abord, sera analysé la période 1795-1798, années au cours desquelles les révolutionnaires bataves essayèrent de redéfinir les institutions et les orientations politiques hollandaises. Au cours de cette période, les *citoyens éclairés* débattent librement des affaires sociales et politiques, y compris de l'esclavage et de la situation future des esclaves dans les colonies. Dans un deuxième temps, sera conduite une démarche rétrospective vers les années soixante-dix et quatre-vingt du XVIII^e siècle, pour retrouver l'origine des idées, particulièrement sur l'esclavage et l'anti-esclavagisme, avancées par les citoyens hollandais les plus engagés dans le débat public. Enfin, il sera proposé en conclusion quelques remarques sur la divergence entre les idées ou l'idéologie sur la question de l'esclavage, d'une part, la pratique politique et économique, d'autre part.

Pascale CORNUEL

***Mana : entre rêves et réalités, naissance d'un village de la Guyane française
(1820-1854)***

Sitôt la Guyane récupérée, le 8 novembre 1817, la France se lance à nouveau dans des programmes de mise en valeur de la Guyane. Le Nord-Ouest est privilégié. À grands frais, on y tente, dans les années 1820, une colonisation blanche, les problèmes de main-d'œuvre de la Guyane, depuis toujours mal approvisionnée en esclaves, ne pouvant que s'aggraver avec l'interdiction de la traite. C'est un échec mais la loi du 4 mars 1831 infléchit soudainement le destin de l'établissement qui y est né, sans avoir vraiment pris racine. Dans un contexte de contestation grandissante de l'esclavage, des saisis de traite libérés puis engagés y posent, sous la houlette d'une religieuse hors du commun, Anne-Marie Javouhey, les bases du village qui existe toujours aujourd'hui, Mana. Mana exprime à sa manière les rêves de sociétés suscités à la fois par le Nouveau Monde et par le grand souffle issu des bouleversements de la société française depuis la Révolution. L'un de ces rêves prend corps, celui d'une société chrétienne fortement influencée par ce que l'on sait des réductions jésuites. Mais l'absence de profit qu'en tire la métropole condamne l'expérience. Dans les années 1850, on décide d'implanter le bagne. D'un rêve de paradis à l'enfer, à Mana, la boucle est bouclée.

Année 2001-2002

Yves BÉNOT

Quelques données inédites sur l'insurrection du Bois Caïman

Yves Bénot a utilisé quelques textes inédits sur l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue en août 1791 : la lettre d'un procureur syndic du Limbé, averti le premier de ce qui se préparait ; un deuxième texte mentionne un « Toussaint de Bréda » ; un troisième sur la bataille du Limbé ; il les confronte avec un manuscrit cité par Thibau (*Le temps de Saint-Domingue*). Que dire, d'après les interprétations contemporaines, d'une initiative des royalistes, peu après la nouvelle de la fuite à Varennes, ou encore des mulâtres, après l'insurrection d'Ogé ? S'il y eu sans doute des intrigues royalistes, si un rôle a été joué par des contumaces de l'affaire Ogé, la grande masse des mulâtres reste étrangère à l'insurrection. Quelques blancs, curés ou déserteurs, en nombre peu significatif, y ont été mêlés. Mais il apparaît surtout que, dès le début de l'insurrection, en rejetant la domination blanche, les esclaves révoltés manifestent des aspirations à l'indépendance de Saint-Domingue.

Roger BOTTE

Séquelles modernes de l'esclavage en Afrique

L'étude prend d'abord trois exemples particuliers : celui de la Mauritanie, avec son abolition de 1981, encore inachevée dans la pratique ; celui du Niger où subsiste un esclavage non officiel chez les Touaregs ; et une zone du Nord-Bénin. L'auteur établit une confrontation entre ces survivances et la politique coloniale française dans ce qui fut l'AOF. L'abolition de 1848 en effet n'a pas été étendue aux territoires conquis par la suite, à commencer par Faidherbe au Sénégal. La politique suivie a varié de manière arbitraire selon que les militaires et l'administration jugeaient utile ou non d'être tolérants en cette manière, c'est-à-dire laissaient, ou non, en place les formes existantes de l'esclavage. C'est seulement en 1902, à conquête à peu près achevée, qu'il est décidé que, juridiquement, il n'y a plus d'esclaves et que les ventes sont interdites. L'application sera lente. En 1946 seulement, tous les habitants de l'AOF se voient reconnaître la citoyenneté.

Marc FERRO

Présentation du Livre noir du colonialisme

Marc Ferro, en indiquant les grands traits de sa préface au *Livre noir du colonialisme* (à paraître sous sa direction en 2002), a souligné qu'il avait voulu reprendre l'idée de Césaire, selon qui l'Europe, face au nazisme, avait découvert avec effroi sur son territoire les méthodes qu'elle avait elle-même mises en œuvre dans ses empires coloniaux ; et voir ce qu'il en était. Partant de là, le propos s'est élargi à divers aspects des colonialismes européens, plus à la vérité dans leur phase post-esclavagiste que dans la précédente. Il s'est en particulier arrêté sur l'expansion coloniale russe, sur les variations du racisme et sur le bilan de toute cette longue période.

Sarah PEARSALL

***De mauvaises fréquentations :
la sexualité et les débats sur l'esclavage aux Antilles britanniques***

Sarah Pearsall a entrepris une minutieuse dissection de caricatures anglaises relatives au débat sur l'abolition de la traite au temps de la Révolution française et jusqu'au début des années 1830, œuvres d'abolitionnistes ou d'anti-abolitionnistes, selon le cas. Mais elle a surtout montré que la tendance générale à déformer, dévaloriser et discréditer les Noirs, hommes et surtout femmes, ne se découvre pas seulement chez ces derniers, mais aussi chez des dessinateurs d'opinion abolitionniste. La force du préjugé de couleur est ce qui ressort le plus de ces caricatures, qui eurent en Angleterre une très large diffusion.

Jean-Charles BENZAKEN

***Autour du « Courrier français », journal des colons républicains à
Philadelphie (15 avril 1794-3 juillet 1798)***

Continuant son examen des journaux publiés aux États-Unis par les colons français de Saint-Domingue réfugiés, Jean-Charles Benzaken le conclut avec le *Courrier français* qui paraît d'avril 1794 à juillet 1798 à New York. Ceux-là se déclarent bons républicains, et prennent soins de dater avec le calendrier révolutionnaire. Les articles ne sont jamais signés, mais on y trouve Parent, Chotard, Clausson, parmi les plus connus, Duny. Bien entendu, ils ne sont pas pour autant des adeptes de l'émancipation immédiate des esclaves, mais admettent un affranchissement par degrés, sur une assez longue période. Issu d'une rupture avec d'autres groupes, l'équipe s'affaiblit par suite de retours en France de certains, tandis que d'autres partent en Louisiane.

Éric SAUGERA

Exilés, engagés et esclaves en Alabama au XIX^e siècle

Il s'agit de l'émigration aux États-Unis d'un certain nombre de généraux ou officiers de la grande armée après 1815, quand la Restauration triomphe. Bien accueillis au début, ils obtiennent une concession de terres en Alabama, mais l'expérience agricole sera un échec. Cependant, Éric Saugera s'est surtout intéressé aux comportements et attitudes de ces anciens républicains devant les noirs – nous sommes dans le sud – et les indiens. Peu à peu, ils sont gagnés aux préjugés de couleur et de race régnants : une sorte d'osmose avec le climat ambiant.

Marlène BITON

À l'origine du vaudou antillais : le voudoun dahoméen

Ce que nous appelons « *vaudou* » ou « *vodou* » est un ensemble de croyances et de rites résultant de plusieurs influences dont une – peut-être la plus importante, est originaire d'Afrique. Mon exposé présente cette influence, à laquelle le vaudou américain a emprunté jusqu'à son nom – en le déformant à peine, le *vodoun*, et de fournir quelques éléments afin d'en faciliter la compréhension.

Les sources utilisées, sont nombreuses mais les plus sérieuses sont : B. Maupoil, *Géomancie de l'ancienne côte des esclaves* ; Le Hérisse, *Histoire de l'ancien Dahomey* ; Pierre Verger, *Orisha et Vodoun* ; Maurice Glélé, *Danxome* et diverses études des « Etudes dahoméennes ».

Après avoir délimité géographiquement la zone où le culte est prépondérant, le golfe du Bénin, nommé aussi ancienne Côte des Esclaves, un exemple a été choisi, il s'agit de l'ancien royaume du Dahomey (et de l'ancien royaume d'Allada), dont les informations historiques et sociologiques sont relativement fournies. Le cadre religieux, la cosmogonie, les *vodoun* et leur panthéon, leur mobilité ainsi que leurs clergés, la royauté ainsi que les relations entre cette dernière et les *vodoun* ont été évoqués. Les grands cultes ont été présentés (*Mawou, Lissa, Sakpata, Dan, Gou, Legba*) ainsi qu'un des systèmes de divination le plus prépondérant (*Fa*).

Par ce bref aperçu des principales caractéristiques de la religion des *vodoun*, je désirai insister sur un certain nombre d'éléments ou plutôt indiquer des voies de recherches, en soulignant la persistance actuelle de cette religion en Afrique qui concerne à la fois, les représentations, les pratiques et l'aspect social de celle-ci. Par ailleurs en ce qui concerne les rapports entre le *vodoun* et ce que l'on résume sous le nom de vaudou, il me semble qu'il y a là une voie pour des recherches qui pourraient apporter des éléments intéressants. En effet bien que plusieurs essais de comparaison entre le *vodoun* et les pratiques et religions d'Amérique centrale et du sud, existent à ce jour, il n'y a pas à ma connaissance de véritable système comparatif sur ce point. Une recherche dans cette direction serait sans doute très éclairante en ce qu'elle pourrait montrer les effets des conditions sociales et économiques sur les divergences d'évolution à partir d'un ensemble de croyances et de représentations identiques.

Il faut bien sûr se garder de voir dans ce que nous pouvons observer à propos du *vodoun* africain le socle originel dont le vaudou serait une déclinaison. Le caractère partiel et non homogène des sources historiques interdit de pouvoir reconstituer ce qui serait l'origine du *vodoun*. Par ailleurs le *vodoun* africain a lui aussi évolué en relation avec les bouleversements historiques qui ont affecté cette région, depuis les premières observations possibles. Cependant et justement en gardant en tête les différences entre sociétés africaines et celles des colonies des Antilles, il serait sans doute intéressant de rechercher dans quelles directions les spécificités des sociétés américaines ont pu infléchir les pratiques et les représentations des africains déportés.

Je ne citerai pour conclure que la quasi-disparition du *Fa* aux Antilles. Quelles significations peut-on lui attribuer. Peut-on y voir une modification du rapport à l'homme à son destin, puisque le statut d'esclave écrit d'avance une condition de servitude sans hasard, ni choix, où plutôt la conséquence de la disparition dont la transmission nécessite une classe sociale spécifique improductive, impossible dans une société où tout individu n'est considéré que comme une machine à produire. Ce type de données serait sans doute éclairant pour tenter une approche de l'esclavage en terme de mentalités ou de représentation.

Dominique ROGERS

***Les libres de couleur dans les capitales de Saint-Domingue :
fortune, mentalités et intégration à la fin de l'Ancien Régime (1776-1789)***

L'histoire des sociétés antillaises s'est longtemps inscrite dans le seul cadre de l'économie de plantation. Le couple antagonique, maître blanc et esclaves noirs, occupait tout le paysage. Les gens de couleur libres, abusivement regroupés sous le nom de « mulâtres » semblaient quantité négligeable. Ceux de la partie française de Saint-Domingue, étudiés au travers des papiers d'habitation, apparaissaient toujours comme de riches planteurs métis favorisés par leur père blanc illégitime ou de médiocres petits artisans des villes. À la suite des travaux d'Yvan Debbasch, l'on croyait les uns et les autres méprisés et marginalisés et l'on évoquait à plaisir « la liberté surveillée » des libres de couleur. En confrontant les correspondances administratives, les règlements juridiques et les récits des contemporains aux registres notariés et aux minutes des greffes de Port-au-Prince et du Cap-Français, une autre réalité apparaît.

À la fin de l'Ancien Régime, dans les capitales de Saint-Domingue devenues de véritables centres de production et d'échanges, les affranchis et les libres de naissance, aussi bien métis que noirs, participent pleinement à la vie économique aux côtés des blancs. Leurs rapports avec les différents secteurs de la richesse domingoise (la terre, les esclaves et l'immobilier urbain) prennent des formes particulières, liées au dynamisme spécifique de chacune des capitales et à la forte proportion de femmes à l'intérieur de ce groupe. Si le travail apporte l'aisance à certains, la fortune reste le fait d'une étroite minorité de marchands, de pêcheurs, de tailleurs, de perruquiers ou d'entrepreneurs, de toutes les couleurs.

La condition juridique des libres de couleur a été affectée par cette formidable ascension économique. Si les progrès des idées des Lumières et les transformations de la situation internationale n'ont pas entraîné l'abrogation des règlements discriminatoires, ils ont modifié les rapports des libres avec l'administration coloniale, métropolitaine et locale. Celle-ci favorise d'ailleurs, selon des processus complexes, l'affranchissement d'esclaves aussi bien noirs que métis. En outre, tandis que les notaires appliquent de manière peu rigoureuse les règlements en matière d'identification et d'onomastique, les magistrats rendent ordinairement justice aux libres, notamment au civil. « Citoyens de seconde zone » selon nos critères contemporains, les citoyens de couleur les plus riches et les plus intégrés exercent, en fait, un embryon de citoyenneté véritable.

Les mutations en cours se traduisent aussi dans la vie quotidienne. De l'absence de ségrégation résidentielle sont nées des relations de voisinage et de confiance, entre blancs et libres de couleur, au-delà des classiques relations de concubinage. Les engagements les plus forts, financiers ou matrimoniaux, témoignent néanmoins de la difficulté des changements. L'authenticité de l'intégration des libres de couleur apparaît cependant dans l'adoption authentique d'une partie des valeurs spirituelles et culturelles françaises. Enfin, le dynamisme économique du Cap-Français a permis l'élaboration d'une véritable communauté des libres de couleur, accueillante aux nègres libres et aux métis, aux affranchis et aux libres de naissance. Au Port-au-Prince, encore très rural, les relations entre les libres restent plus compartimentées.

20, 21 et 22 juin 2002

Colloque international organisé par l'APECE

1802, rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines d'Haïti

Université de Paris 8
(Voir liste des publications en Annexes)

Sommaire

1802 : la rupture avec les principes de la Révolution française, par Yves BÉNOT et Marcel DORIGNY

Première partie

Le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte

Métropole/colonies. Projets constitutionnels et rapports de forces. 1798-1802, par Bernard GAINOT

Un réquisitoire contre l'abolition de l'esclavage : Les égarements du nigrophilisme de Louis Narcisse Baudry Deslozières, par Claude WANQUET

L'implicite et l'explicite dans la politique de Napoléon Bonaparte, par Thomas PRONIER

Déportés des Petites Antilles françaises (1801-1802), par Léo ÉLISABETH

Les Noirs en France sous Napoléon : l'enquête de 1807, par Michael SIBALLIS

Deuxième partie

La conséquence immédiate ou l'indépendance d'Haïti

Le régime de Toussaint Louverture en 1801 : un modèle, une exception, par Sabine MANIGAT

La résistance populaire au corps expéditionnaire du général Leclerc et au rétablissement de l'esclavage à Saint-Domingue (1802-1804), par Carolyn FICK

L'indépendance d'Haïti et l'opinion publique britannique, par David GEGGUS

L'assassinat de Dessalines et les limites de la société haïtienne face au marché international, par Vertus SAINT-LOUIS

Les deux grandes rébellions paysannes de la première moitié du XIX^e siècle haïtien, par Michel HECTOR

La fin de l'esclavage : Haïti et les modèles de transitions abolitionnistes, par Yann MOULIER BOUTANG

L'ordonnance de 1825 et la question de l'indemnité, par François BLANCPAIN

Aspects politiques et commerciaux de l'indemnisation haïtienne, par Gusti Klara GAILLARD-POURCHET

Troisième partie

Les suites du rétablissement de l'esclavage dans les autres colonies

Les résistances à l'oppression esclavagiste. Les révoltes serviles en Martinique de 1789 à 1831, par Lucien René ABÉNON

La résistance au rétablissement de l'esclavage en Guyane française : traces et regards (1802-1822), par Serge Mam Lam FOUCK

Histoire et identité bridées : pour une relecture de la période pré-abolitionniste (1796-1848) à la Réunion, par Françoise VERGÈS

Le rétablissement de l'esclavage et du préjugé de couleur en Guadeloupe (1802-1803), par Frédéric RÉGENT

Autour de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti : le discours d'Alexis de Noailles, par Jacques ADÉLAÏDE-MERLANDE

La double descendance de Solitude, par Arlette GAUTIER

Esclavagisme et péril noir à Cuba dans la première moitié du XIX^e siècle, par Alain YACOU

La richesse de l'Empire : esclavage et production sucrière à Cuba après la révolution de Saint-Domingue, par Dale TOMICH

Quatrième partie

Les politiques des puissances face à la traite et à l'esclavage

La lente renaissance du mouvement abolitionniste en France, par Lawrence JENNINGS

Le Sénégal et sa lente réintégration au mouvement abolitionniste (1815-1830), par Paule Barsseur

La Révolution haïtienne et les États-Unis : étude historiographique, par Alyssa-Goldstein SEPINWALL

Comment expliquer l'abolitionnisme britannique, par David BRION DAVIS

Crise de la monarchie hispanique et question coloniale (1793-1814), par Richard HOCQUELLET

L'esclavage au Chili, par Carla SOTO MESA

La Révolution haïtienne et l'expansion territoriale des États-Unis, par Dolorès HERNANDES GUERRERO

Cinquième partie

Les nouveaux projets coloniaux

Sismondi et les colonies : un maillon entre Lumières et théoriciens du XIX^e siècle ?, par Marcel DORIGNY

Les projets de conquête en direction du Maghreb sous la Révolution et l'Empire, par Rachida TLILI

1799-1830 : ruptures et continuités du régime législatif des quatre vieilles colonies françaises, par Bénédicte FORTIER

Le Nègre et l'Européen : Virey ou l'anthropologie bavarde, par Jean-Claude HALPERN

Une préhistoire de l'expédition d'Alger, par Yves BÉNOT

Conclusion

Comment ne pas occulter le rétablissement de l'esclavage de 1802 ?, par Jacky DAHOMAY et Laënnec HURBON

Année 2002-2003

Caroline CROUIN

***Étude scénographique des fêtes
en faveur de l'abolition de l'esclavage en France
(février-juillet 1794)***

L'étude scénographique des fêtes en faveur de l'abolition de l'esclavage en France (février-juillet 1794) apporte de nombreux éléments à la compréhension de cet événement majeur de la Révolution des droits et du citoyen. Quelques-unes de ces fêtes ont été rapportées avec précision nous permettant ainsi d'étudier de manière plus approfondie la liberté des nouveaux citoyens de couleur et de faire de nouvelles découvertes. Nous avons d'abord insister sur l'ordonnancement de ces manifestations festives soulignant les différents moments qui se succédaient : bien souvent la fête prenait la forme d'un cortège à la suite duquel un représentant du peuple ou une personne représentative prenait la parole ; signalons également la présence de symboles, en effet la montagne, l'arbre de la liberté, le bonnet phrygien étaient indissociables de ces fêtes ; nous avons aussi constaté que la séance de l'abolition de l'esclavage à la Convention nationale du 16 pluviôse an II (4 février 1794) fut rejouée dans les fêtes ; enfin on retrouve dans ces célébrations une matérialisation de la devise Liberté – Egalité – Fraternité dans le partage des émotions (embrassements, effusions, danses, chants) et de la nourriture (repas ou banquet civique) et par la présence physique ou la lecture de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le rituel marqua fortement le déroulement de ces cérémonies en l'honneur de l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises. En étudiant de près les similitudes qui existaient entre ces festivités, de nouveaux éléments se sont révélés à nous. Ils concernent la présence des citoyens de couleur à ces célébrations, et de fait leur présence en métropole. Pour conclure sur l'état de nos connaissances au sujet des fêtes célébrées en l'honneur de l'abolition de l'esclavage, notre enquête a permis d'en retrouver trente-sept à l'heure actuelle, ce qui n'exclue pas de nouvelles trouvailles. De nombreux aspects méritent d'être approfondis, notamment la participation populaire, la sensibilité à la mise en esclavage des Africains comme à l'apparition du préjugé de couleur en Amérique qui mérite d'être mieux connue, ainsi que la présence de citoyens de couleur en France.

Érick NOËL

Pour une étude des Noirs et gens de couleur en France au XVIII^e siècle

Il s'agit d'un champ de recherche assez récent, ouvert semble-t-il par Léo Elisabeth dans son mémoire soutenu en 1955, *Les problèmes des gens de couleur à Bordeaux (1716-1787)*. De là, Marcel Koufinkana a développé l'approche statistique dans sa thèse *Esclavage et esclavages dans la France d'Ancien Régime*, Toulouse, 1989, en étendant l'enquête dans l'Ouest. Enfin c'est à l'historien canadien Pierre Boulle qu'on doit une approche des Noirs parisiens entre 1777 et 1789, produite à l'occasion du bicentenaire de la Révolution (dir. Michel Vovelle). Notre perspective est de réaliser une statistique pour l'ensemble du royaume à la fin de l'Ancien Régime, travail possible à partir des archives de l'Amirauté de France (CARAN, fonds Z1D), et de la Police des Noirs (id., F1B), lesquelles ont respectivement reçu les déclarations faites par les maîtres de Noirs de passage dans la capitale et dans les chefs-lieux d'amirautés de province – lesquels ont adressé des copies à Paris. Sur quelque 5 000 non-Blancs officiellement reconnus par le ministre de la Marine Castries en 1782, plus de 3 500 ont semble-t-il résidé à Paris, généralement libres en vertu des garanties apportées par le parlement et employés à 80 % par l'aristocratie comme domestiques, tandis que Nantes n'est arrivée avec moins de 700 individus qu'en deuxième position, les individus déclarés ayant moins servi comme domestiques qu'en qualité d'artisans (pas toujours libres) pour le compte des négociants de la place ; Bordeaux enfin arrive à la troisième place (370 individus résidents en 1777), mais il faut remarquer une « présence noire » dans toutes les grandes vallées (Loire, Garonne) où les élites de ces villes ont possédé des propriétés. Une étude des mariages (40 cas déclarés en 1777 pour tout le royaume) semble révéler une possible intégration (30 unions mixtes), au demeurant moins provinciale que parisienne.

Florence GAUTHIER

Question de méthode. Le 13 mai 1791, l'Assemblée nationale votait la constitutionnalisation de l'esclavage dans les colonies

Le 13 mai 1791, l'Assemblée constituante votait la constitutionnalisation de l'esclavage dans les colonies. Or, ce décret du 13 mai a disparu de l'historiographie du ^{xx}e siècle. Et plus précisément, depuis 1898, une interprétation du débat de mai 1791 a fait disparaître ce décret. Cette disparition a été reproduite par la suite, de façon régulière et par des historiens de « gauche » comme de « droite », jusqu'en 1961. À cette date, les sources, pourtant connues, abondantes et faciles d'accès, font une soudaine réapparition. C'est cette *occultation* qui est mise à découvert ici, et qui intéresse pour les questions de méthode qu'elle pose : l'occultation initiale est clairement repérable et sa « raison » est explicite. La perpétuation de l'occultation, par contre, s'explique de moins en moins clairement, si ce n'est par un phénomène de « répétition » d'une interprétation qui néglige le retour aux sources et qui se reproduit de 1898 à 1961.

La rupture de cette négligence s'opère par une reprise de l'analyse historique qui s'appuie sur la méthode historique élémentaire de recherche des sources et s'affirme donc en 1961 sous la forme : le décret du 13 mai 1791 a bel et bien été voté et ce décret de l'Assemblée nationale constitutionnalisait l'esclavage dans les colonies.

Pourtant depuis 1961, les deux interprétations coexistent : une histoire érudite a renoué avec les sources, mais demeure ignorée de la vulgarisation qui, malheureusement, répète l'occultation du décret du 13 mai 1791. Nous sommes en 2003 et la connaissance historique est toujours divisée. Jusqu'à quand ? Qu'est-ce donc qui empêche la nécessaire vulgarisation de l'histoire de se nourrir de la recherche historique ?

Bernard GAINOT

***Les régiments noirs engagés dans les guerres européennes,
de la République à l'Empire, 1792-1815***

Cette esquisse d'un travail sur l'intégration des militaires noirs et mulâtres dans les armées françaises de 1792 à 1815 repose tout d'abord sur une interrogation sur le service militaire des populations de couleur aux colonies ; les voies de l'affranchissement militaire pour d'anciens esclaves et l'enrôlement dans les milices coloniales pour les hommes de couleur sont celles de la promotion sociale par le métier des armes pour tout un groupe de Libres de couleur, qui joue un rôle déterminant dans les événements de la période révolutionnaire.

Toutefois, si des unités de l'armée régulière ont pu intégrer des hommes de couleur sous l'Ancien Régime (à l'image des Volontaires de Saxe), et si des enrôlements individuels ont eu lieu (à l'image du père de Dumas), on restait dans le domaine de l'exception. Un seuil est franchi en juillet 1792, avec la constitution d'une formation autonome, la légion des américains, amalgamée ultérieurement dans l'armée régulière et fondue dans le 13^{ème} régiment de chasseurs à cheval.

Les hésitations du pouvoir républicain sont patentes, tant sur l'emploi de ces troupes (sur les théâtres d'opérations européennes, ou comme troupes coloniales ? Dans les troupes légères, ou dans des unités régulières ?) que sur les possibilités de carrières. Quelques exemples peuvent illustrer ces hésitations ; au niveau des unités (le destin des compagnies franches de l'île d'Aix en 1799, la formation du bataillon des pionniers noirs en 1802), comme au niveau de quelques destins individuels d'officiers que nous nous sommes efforcés de reconstituer (Isaac Bazonga, Joseph Domingue...).

Mayeul MACÉ

La fin du corps expéditionnaire français à Saint-Domingue (1802-1804)

Les principales sources utilisées pour cette étude sont la correspondance du corps expéditionnaire français à Saint-Domingue, et les rapports de Rochambeau. Ces documents sont conservés au fort de Vincennes. Les Archives nationales détiennent la correspondance de Rochambeau et les rapports de ses subordonnés.

Le général Leclerc premier commandant de l'expédition, mort en opération, doit se contenter de discrètes funérailles en province. Une cérémonie officielle à Paris, ce serait donner trop d'importance à l'événement. À sa mort l'expédition est déjà fort mal engagée. Par contre des cérémonies solennelles sont organisées dans des villes de Province ayant une forte connotation symbolique et positive. (Toulon, Lyon, Villers-Cotterêts, Orléans, Aix-la-Chapelle).

Le général Rochambeau hérite d'un corps expéditionnaire fatigué par plusieurs mois de combats. Il le lance dans une série d'offensives, victorieuses à court terme, mais coûteuses à long terme. Ses officiers sont pour la plupart des hommes expérimentés. Dans leur majorité, ils connaissent les climats chauds et ils ont une expérience de la petite guerre (guérilla). Les généraux sont soit des jeunes en quête de promotion (Lacroix et Clauzel) soit des officiers mal noté en quête de rédemption (Thouvenot, Sarazin, Quantin) La présence de ces officiers et de soldats expérimentés issus des rangs de l'armée de Moreau sert de base à l'accusation porté contre Bonaparte sur le sacrifice des soldats de Moreau.

Les Français abordent cette guerre avec un sentiment de supériorité. Ils dénigrent et refusent la qualité de combattants aux insurgés. Les préjugés raciaux sont très forts. Les insurgés ne sont pour eux que d'anciens esclaves entrés en rébellion. La couleur de peau devient un moyen de reconnaître l'adversaire. Pour les Français ce conflit est une opération de maintien de l'ordre. Au nom de ces principes et de la cruauté supposée de l'adversaire, tous les excès sont possibles. Tous les officiers supérieurs se sont rendus plus ou moins complice des atrocités commises, mais certains tel le général Clauzel ont compris avant la fin que cette méthode n'était pas la bonne. Il est très dur pour un combattant d'être battu par un adversaire au prestige inférieur au sien. Afin de trouver une explication honorable à cette défaite, la majorité des officiers français vont accuser la fatalité. Son bras armé se trouve être la fièvre jaune.

Toutes les maladies sont rassemblées sous une seule dénomination : la fièvre ou la fièvre jaune. Faire porter la responsabilité de l'échec à la maladie permet d'accuser la fatalité et par là d'expliquer la déconvenue sans se remettre en cause.

Gilles MANCERON

***De la Première à la Troisième République :
glissements dans l'approche de la question coloniale***

Pour étudier la colonisation européenne, peut-on se limiter aux bornes chronologiques choisies, par exemple, par Raoul Girardet dans *L'idée coloniale en France : 1871 à 1962* ? En faisant fi de la continuité entre la première période – celle de l'esclavage et de l'économie sucrière –, et la seconde – celle de la colonisation républicaine au nom du progrès et des droits de l'homme –, non seulement on se prive de repérer la constance d'un certain nombre de mécanismes, mais, en France, on attribue ontologiquement à la République la paternité totale du processus.

Or, si la connaissance scientifique de la traite et de l'économie coloniale qui lui était liée pendant la première phase de la colonisation a progressé, la diffusion publique de ces acquis laisse fortement à désirer. Et est méconnue l'œuvre de la I^{ère} République en la matière, qui, en abolissant l'esclavage et étendant la loi constitutionnelle commune aux colonies, a proclamé la fin de celles-ci (que cela passe par leur indépendance ou par l'application des mêmes lois). Avec cette orientation (qu'elle a, certes, elle-même remise en cause en l'an VIII) ont rompu la II^{ème} République, et, surtout, la III^{ème}, qui, pour justifier son « droit à coloniser », a restreint explicitement la portée des droits de l'homme aux « races supérieures civilisées » (comme l'indique l'approbation par la Chambre des députés en juillet et décembre 1885 des propos de Jules Ferry qui ne reconnaissait pas aux « races inférieures » le droit d'en bénéficier).

L'écart paraît donc considérable entre, d'une part, la colonisation républicaine des XIX^e et XX^e siècles et, d'autre part, les idéaux fondateurs de la I^{ère} République et la rupture politique que leur application brève avait introduite. Ce qui invite à nous interroger sur le corpus des principes républicains reconnus après 1871, et sur les limites et le contenu latent de l'idée de République de la III^{ème} à la V^{ème}. Car si les droits de l'homme de la I^{ère} République sont restés constamment une référence, on peut observer, sous l'angle de l'histoire coloniale, un écart notable entre ces principes et la « république réelle » des XIX^e et XX^e siècles.

Quant à l'enseignement de cette période à l'école, il est rendu difficile quand persiste dans l'historiographie une contradiction entre deux visions opposées de la colonisation et des conflits qui y ont mis fin – symbolisées, par exemple, par le *Livre blanc de l'armée française en Algérie* et celui de Raphaëlle Branche, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie* – et en l'absence d'un choix de nos institutions entre ces deux visions. Les enseignants se trouvent aujourd'hui dans la même situation de gêne, par exemple, que ceux de la Monarchie de Juillet pour parler de la Révolution (fallait-il la présenter comme un progrès décisif ou une régression barbare ?). Le plus simple étant encore d'escamoter au maximum le sujet en tant que tel, ce qui est aujourd'hui la tendance générale des programmes et instructions officielles.

Yves BÉNOT

Victor Hugues dénonce Adet

Une longue lettre inédite de Victor Hugues, adressée en septembre 1795 à la Convention, et d'une extrême violence contre Adet, alors ministre plénipotentiaire de la République auprès des États-Unis, jette des lumières nouvelles sur le processus de sa nomination comme commissaire civil en mars 1794. Elle révèle aussi, à travers un retour sur les événements de 1792 à Port-au-Prince, une haine viscérale contre les mulâtres, peut-être encore plus forte chez lui que son mépris des noirs. Cependant, le fond de la querelle entre ces deux représentants de la République, concernait les relations commerciales de la Guadeloupe avec les négociants américains, mérite aussi attention.

Année 2003-2004

Gérard BARTHÉLEMY

Structures agraires et spécificités de l'histoire haïtienne

À partir de 1804, Haïti passe à une économie post-esclavagiste : Dessalines nationalise les terres et en interdit l'accès aux blancs. Mais le déficit de main-d'œuvre, la réticence des cultivateurs et l'absence de capitaux suffisants grèvent l'économie de plantation.

L'accès à la terre ne peut se faire que selon des modes et des procédures déterminées : l'héritage, l'affermage, la donation, l'achat et l'occupation illégale. Deux systèmes vont alors se côtoyer, l'un – la contre-plantation – se développant au détriment de l'autre – la plantation.

Devant l'effondrement de la production sucrière, Pétion développe le métayage et morcelle une partie des terres, sans pour autant remettre en cause la grande plantation. Ce morcellement empêche toute mécanisation et par voie de conséquence tout progrès technique agricole. La petite propriété tournée essentiellement vers une production vivrière et ne participe pas au développement économique du pays.

Delphine ULRIC-GERVAISE

***Les affranchissements en Martinique pendant l'occupation anglaise
(1793-1802)***

L'objectif initial de ce mémoire de maîtrise était d'approfondir la connaissance de l'occupation anglaise de la Martinique à travers les libres de couleur et affranchis. Le deuxième objectif était de clarifier les causes de la victoire des Anglais et l'administration de l'île pendant l'occupation.

Les sources principales de ce travail sont constituées par les archives notariales qui, malgré leur richesse, ne délivrent que des informations incomplètes, ainsi que les actes du Conseil souverain consultés à la Martinique. Elles permettent néanmoins de démontrer l'ambiguïté des comportements individuels et des attitudes collectives. Appelés pour maintenir l'ordre esclavagiste et ségrégationniste, les Anglais ont parfaitement répondu aux attentes des Français. Ils ne modifièrent aucunement le schéma de la société coloniale et maintinrent esclaves et gens de couleur loin des blancs. Mais la rigueur demandée par les maîtres était quelque peu atténuée par leurs propres agissements. N'entendant pas voir leur autorité et leur pouvoir sur les esclaves diminués, ils s'efforcèrent de garder un certain nombre de prérogatives. Malgré l'interdiction des affranchissements faite par les Anglais, les maîtres émancipèrent des esclaves en toute illégalité, créant en cela un groupe de l'ombre important mais précaire, fragile, à la merci des autorités : libre en apparence, esclave en réalité. Cette question des affranchissements et des libres de couleur a été un enjeu primordial de la politique anglaise. Enfin, l'interdiction des affranchissements a été une conséquence du contexte de l'abolition de l'esclavage, renforçant fortement cette peur des libres de couleur et de leur force possible. Les principes de l'administration coloniale, sous l'occupation britannique, restaient fondamentalement esclavagistes et ségrégationnistes malgré les progrès des idées et du discours abolitionniste dans l'opinion publique anglaise.

Florence GAUTHIER

***La polémique entre Moreau de Saint-Méry et Julien Raimond
en 1791 autour du préjugé de couleur***

Contrairement aux idées reçues, Julien Raimond ne se serait confiné dans la stricte défense des « mulâtres » en lutte pour la reconnaissance de leurs droits politiques. Face au principal représentant du parti des colons esclavagistes, qu'est Moreau de Saint-Méry, Julien Raimond le contredit vigoureusement pour affirmer l'égalité de droit de tous les êtres humains indépendamment de leur couleur. Il se présente comme un tenant du droit naturel et, du même coup, met en cause l'esclavagisme.

Séance du 17 janvier 2004

Philippe STEINER

André LEGRIS

Économie politique et esclavage :

autour du livre récent, *L'économie de l'esclavage colonial, enquête et bilan du XVII^e au XIX^e siècle*, sous la direction de Fred Célimène et André Legris, Paris, CNRS Editions, 2001, VI-188 p.

L'ouvrage se divise en trois parties : une partie générale avec des articles de réflexions, la deuxième porte sur l'histoire des idées des économistes du XIX^e siècle, la troisième et dernière aborde l'histoire économique des Antilles traitant du marché du travail de la période esclavagiste à l'abolition.

Adam Smith est le premier économiste à critiquer la rentabilité du travail servile, puis Condorcet qui propose même de substituer avantageusement la petite propriété à la grande plantation. Mais pour amorcer cette transformation, il faut l'intervention d'une tierce partie, en l'occurrence le pouvoir, pour que les maîtres abandonnent l'orgueil de la domination et découvrent leurs vrais intérêts. Même si la production des îles à sucre est suffisante pour financer le capital international, la rentabilité du système servile est faible.

François BLANCPAIN

Sonthonax et Polvérel : deux voies pour l'abolition de l'esclavage

Les deux commissaires de la République, Etienne Polvérel (1738-1795) et Léger-Félicité Sonthonax (1763-1813), furent les premiers au monde à déclarer l'abolition de l'esclavage, chacun de leur côté, le nord de Saint-Domingue pour Sonthonax, le centre et le sud pour Polvérel, et chacun à leur manière. Ces abolitions furent décrétées dans l'urgence, sous la pression des esclaves révoltés et des ennemis anglais et espagnols, bien qu'elles fussent en conformité avec leurs idéaux révolutionnaires et philanthropiques. Elles anticipaient de six mois environ le décret d'abolition générale voté par la Convention le 16 pluviôse an II (4 février 1794).

Sonthonax, le plus rapide à décréter l'abolition générale, mais aussi le plus superficiel, se limita à proclamer que les esclaves devenaient égaux aux Blancs, quoique, cependant, « assujettis à un régime dont les dispositions sont contenues dans les articles suivants ». Il s'agissait essentiellement de contraindre les anciens esclaves à poursuivre les travaux agricoles sur les plantations, moyennant une rémunération égale au quart de leurs revenus bruts.

Polvérel, tout en accordant, comme le faisait Sonthonax, une rémunération du quart du revenu brut, prévoyait un partage ultérieur des propriétés des colons émigrés en faveur des cultivateurs et instituait une gestion démocratique des plantations très différentes du caporalisme agraire mis en place par Sonthonax.

En juin 1794, neuf mois après l'abolition, Sonthonax et Polvérel durent s'embarquer pour la France, rappelés par un décret d'accusation voté par la Convention.

Le système de Sonthonax, le caporalisme agraire, fut repris et renforcé par Toussaint Louverture qui en fit la base économique de la quasi-indépendance du pays à la fin du Directoire et au début du Consulat.

Le système de Polvérel fut vite oublié et le partage des terres, tel que l'appliquèrent le président Pétion et ses successeurs, c'est-à-dire l'obligation de travailler à la pression populaire qu'au souvenir des proclamations de Polvérel.

En résumé, l'abolition de l'esclavage selon les modalités et les accompagnements imposés par les circonstances, c'est-à-dire l'obligation de travailler jointe à une organisation militaire du pays, devait conduire à l'indépendance d'Haïti.

Il ne manquait en effet que la propriété des terres aux classes dominées – les esclaves et les affranchis – à qui on avait donné la liberté, des armes et des grades militaires, juste ce qu'il fallait pour éliminer les colons.

Alessandro STELLA

Les castes dans le Mexique colonial

Le terme « caste » renvoie normalement à un statut social héréditaire, fixe et immuable, d'origine religieuse ou politique. Aussi on pense à l'Inde ou à l'Afrique de l'Ouest. Ce terme fut largement employé en Amérique hispanique, en Nouvelle Espagne en particulier, où dès le début du XVIII^e siècle il donna lieu à un genre pictural très en vogue. Ainsi, dans les salons des riches demeures d'Espagnols et de Créoles firent leur apparition les « tableaux de caste », rivalisant dans la recherche la plus poussée du croisement biologique des « races ». Caste, en effet, avait pris sur le sol américain la connotation de mélange de « races ». Dans les peintures susdites, comme dans des traités et œuvres littéraires des XVIII^e-XIX^e siècles, les élucubrations autour du métissage humain ont pris des allures parfaitement caricaturales, se déclinant par dizaines. Dans la pratique administrative, aussi bien vice-royale qu'ecclésiastique, les catégorisations se résumaient à *blanco, negro, mulato, mestizo, pardo, chino, castizo*. Ce dernier terme, appliqué à l'enfant né d'un *mestizo* et d'une espagnole, traduisait le retour vers la noblesse et la pureté du blanc. Puisque, au Mexique catholique comme en Inde hindouiste, l'utilisation des cases de caste servait au maintien d'un ordre social discriminant. En même temps, elles se voulaient le reflet d'une réalité métisse qui avait débordé toute imagination. Du fait de la permanence d'une population indienne très importante (contrairement aux Caraïbes), de l'immigration de contingents d'hommes seuls, européens, africains, asiatiques, le Mexique connut sans doute le plus fort métissage des temps modernes. Par amour, par viol, ou par simple défoulement de libido. La Nouvelle Espagne devenue le Mexique indépendant a ensuite construit son identité nationale sur le couple espagnol-indienne, cachant comme honteuses ses deux autres racines, la noire et la jaune. Éliminée de la mémoire collective, fondue dans les mélanges biologiques et culturels, la longue présence d'esclaves et de noirs au Mexique continuent néanmoins à remplir des kilomètres de paperasses d'archives. Dans celles de la cathédrale de Veracruz, on peut constater que la moitié des enfants baptisés étaient de père ou de mère inconnus, classés comme « illégitimes » : le banal et inéluctable chemin du métissage était vu et vécu comme honteux. Lazaro Cardenas, qui nomma son fils Cuauhtémoc, et aimait revendiquer ses origines indo-métisses, ne disait pas un mot sur ses ancêtres africains, pourtant nombreux.

Pascal BLANCHARD

Sandrine LEMAIRE

***Culture coloniale de la Troisième République
et culture coloniale esclavagiste***

Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire ont dirigé deux ouvrages parus récemment, en 2003 et 2004, aux Éditions Autrement, *Culture coloniale, La France conquise par son Empire, 1871-1931*, et *Culture impériale, 1931-1961, Les colonies au cœur de la République*.

Le point de départ n'est pas la colonisation proprement dite, mais sa perception et ses conséquences en métropole. La Troisième République place l'Empire parmi les piliers de la République aux côtés de l'École et de l'Armée, à une époque où l'opinion commence à avoir un pouvoir face à l'État. Pourtant, cette dernière ne s'intéresse pas beaucoup aux colonies entre les années 1870 et les années 1890. À partir de 1899, une agence officielle, l'Office colonial, se charge de la propagande de l'État; et devient l'Agence générale des colonies en 1919; elle paye des journalistes, diffuse leurs articles, subventionne des ouvrages et des organismes privés, distribue des livres de prix dans les écoles.

La guerre de 1914-1918 fait prendre conscience à l'opinion de l'utilité de l'Empire. Il a figuré en bonne place dans les expositions universelles. Des expositions coloniales ont lieu, à Paris et en province, tous les ans ou tous les deux ans. L'Exposition de 1931 est la plus importante montée par la République au ^{xx}e siècle. Trente-trois millions de Français la visitent en six mois. Les zoos humains exhibent l'Autre à travers le colonisé, et fondent l'identité du civilisé.

Comment la France a-t-elle été colonisée par son Empire ? En traitant du fait national tel qu'il a été modelé par l'idéologie coloniale, cette conférence renverse les perspectives. Pour légitimer leurs lointaines conquêtes, la monarchie, l'empire et la république ont conçu, organisé, relayé auprès des Français une *culture coloniale*. Le cinéma et le théâtre, le sport et l'école, la littérature et la presse, les arts, la publicité, la chanson, sans oublier l'armée, les comités coloniaux, les expositions se sont chargés de diffuser contradictoirement quêtes scientifiques, fascinations exotiques, fiertés patriotiques ainsi qu'intérêts économiques et politiques. À l'heure où la France éprouve la difficulté de rassembler dans un destin commun des mémoires divisées, ce sont les grandes lignes de ce « *passé qui ne passe pas* » et les méandres d'une utopie coloniale que cette conférence retrace, de la première abolition de l'esclavage aux présents débats sur la « repentance ». Une manière de regarder, de l'intérieur, l'histoire coloniale de la France.

Les conflits de la décolonisation brisent les fictions sur lesquels reposent les images des colonies. Elles ne sont pourtant pas absentes des politiques de coopération qui ont suivi.

Myriam COTTIAS

***Droit et justice dans les Antilles françaises
après l'abolition de l'esclavage***

Comment le discours de réconciliation et de reconstruction est mis à l'épreuve et interprété par la société coloniale ?

Les jurys cantonaux devaient être l'institution permettant la réconciliation en créant un lieu de confiance aussi bien pour les anciens esclaves que pour les anciens maîtres. Les termes de référence à l'esclavage ou aux maîtres sont effacés. Les jurys cantonaux faisaient déjà partie du projet abolitionniste (Schoelcher) et sont conçus sur le modèle des prud'hommes, en cela ils devaient être l'expression d'une nouvelle égalité sociale. Les cultivateurs fondaient beaucoup d'espoir dans ces nouvelles institutions et en étaient les principaux demandeurs : les questions salariales constituèrent notamment les principales revendications. Mais la nouvelle organisation des cultures (contrats d'association totalement déséquilibrés au profit du maître) firent disparaître les revendications civiles.

En règle générale, les jugements étaient presque toujours en défaveur des cultivateurs. De plus les jurys cantonaux en tant qu'institution avaient du mal à fonctionner et restaient de toute façon dominés par les anciens maîtres.

En résumé le rôle de cette justice fut plus de contrôler les revendications des cultivateurs que de les satisfaire.

La méfiance et la défiance de ces derniers envers la loi fut telle qu'il n'y eut plus aucune affaire traitée dès de 1851.

Année 2004-2005

Séance du 4 décembre 2004

Ann THOMSON

Le monde islamique vu par l'Europe du XVIII^e siècle

Résumé non parvenu.

Silvia MARZAGALLI

***Résurrection du commerce colonial
dans la période de la Révolution et de l'Empire***

L'historiographie considère souvent que la Révolution a mis fin au commerce maritime et colonial français qui avait fait la prospérité des ports de la métropole. Cette communication aborde les changements qui s'opèrent à cette époque dans le cadre du commerce colonial transatlantique, puis montre la restructuration des échanges orchestrée par les négociants : elle repose sur le recours au négoce et à la navigation neutres, ce qui lui permet de maintenir un niveau soutenu de commerce en dépit de la guerre qui oblige à adopter des stratégies commerciales radicalement différentes de celles des périodes de paix. L'étude des implications de ces changements à partir d'un observatoire précis, celui de Bordeaux, principal port français avant la Révolution, comparé ponctuellement à Hambourg, principal *emporium* neutre du continent européen, permet de montrer plus concrètement les modifications qui s'opèrent en temps de guerre. Les négociants français emploient alors les mêmes stratégies auxquelles ils avaient eu recours pendant les conflits du XVIII^e siècle. Toutefois, les dynamiques de la décennie révolutionnaire et de la période impériale ont introduit des modifications structurelles dans le monde colonial ainsi que dans les équilibres économiques européens, qui changent à jamais le spectre des opportunités ouvertes au négoce français après 1815.

Le texte de cette communication a été publié par l'auteur sous le titre « Négoce maritime et guerres révolutionnaires (1793-1802) », *Revue d'histoire maritime*, 2005, n 5, p. 181-207.

Séance du 18 mars 2005

Trevor BURNARD

University of Sussex

***Mastery, Tyranny and Desire : Thomas Thistlewood and His Slaves in the
Anglo-Jamaican Word***

University of North Carolina Press and The Press University of the West Indies : Chapel Hill, London and Kingston, 2004.

Cette conférence a été prononcée en anglais.

Séance du 19 mars 2005

Trevor BURNARD

University of Sussex

***Les propriétaires d'esclaves de la Jamaïque
1724-1784***

Une traduction française fut assurée.

Séance du 19 mars 2005

André BERELOWITCH

L'esclavage en Russie (XI^e-XVII^e siècles)

Résumé non parvenu.

Jean-Claude HALPERN

L'Afrique du marquis de Sade, d'après Aline et Valcour

Le marquis de Sade a passé la plus grande partie de sa vie dans l'enfermement. Dans son œuvre abondante, l'Afrique qu'il a visitée depuis sa cellule de la Bastille tient peu de place, quelques dizaines de pages tout au plus dans l'histoire de Léonore et de Sainville, roman dans le roman d'*Aline et Valcour*. La contre-utopie du royaume de Butua est certes le détour qui permet quelques allusions à la férocité des institutions de l'Ancien Régime, et l'exposé de quelques thèses matérialistes sur la nature ou le meurtre, le cannibalisme ou la sodomie. Mais Sade utilise et pousse à l'extrême, sur le mode romanesque, les lieux communs de la littérature des voyages et le tout-venant des idées reçues sur l'Afrique, dans une caricature grinçante. C'est à ce titre qu'il intéresse l'historien des représentations européennes de l'Afrique, entre civilisation, sauvagerie et barbarie.

Jean MONDOT

***Les controverses autour de la notion de race
en Allemagne au XVIII^e siècle***

Le débat est engagé par Herder (Weimar), repris par Kant à Königsberg, poursuivi par Forster (Vilnius, Mayence) et prolongé à Göttingen par Christoph Meiners et Johann Friedrich Blumenbach. Participe aussi directement ou indirectement l'anatomiste Samuel Thomas Soemmerring. C'est à ce moment-là que la notion et le concept de race vont se fixer définitivement dans le vocabulaire de l'anthropologie. Ce débat montre que la notion de race ne s'est pas « installée » facilement et qu'elle a été l'objet de vives controverses. Herder et Forster notamment l'ont tout d'abord rejetée s'opposant à Kant qui est le plus attaché à cette notion. Dans l'un de ses premiers écrits sur le sujet, *Des différentes races humaines* (*Von den verschiedenen Rassen der Menschen*, 1777), Kant, après avoir constaté l'unicité du genre humain, avait distingué entre les différences d'apparence au sein de la race blanche (blonds ou bruns) et les différences « immanquablement » héréditaires entre Blancs et Noirs. Il expliquait cette diversité par la théorie de l'épignèse.

Herder répliqua dans les *Ideen* : « Il n'y a sur terre ni quatre ni cinq races ni des variétés exclusives. Les couleurs se fondent l'une dans l'autre ; les conformations obéissent au caractère génétique ; et dans l'ensemble, tout finalement n'est que nuance d'un seul et même grand tableau qui se répand à travers tous les lieux et les temps de la terre. Sa place n'est donc pas tant dans l'histoire naturelle systématique que dans l'histoire physico-géographique de l'humanité. » Kant revint alors sur l'objection dans un article de la *Revue mensuelle berlinoise* intitulée *Définition du concept de race humaine* (*Bestimmung des Begriffs der Menschenrasse*).

Forster, grand lecteur et admirateur de Herder, prit position dans un article publié en 1786 dans le *Mercure allemand* (*Teutscher Merkur*) de Wieland, sur les derniers articles de Kant. L'article s'intitule : *Encore quelques réflexions sur les races humaines* (*Noch etwas über die Menschenrassen*). Forster partageait l'opinion de Herder et s'opposait à Kant à la fois sur le contenu de la définition des races et sur le lexème lui-même. Selon lui, il n'y avait pas de germes qui, sous l'influence des climats, feraient passer l'homme d'une couleur donnée à une autre qui deviendrait ensuite définitive et héréditaire. Si ce germe existait, il devrait, lorsque les hommes passent aujourd'hui d'un climat à un autre, être de nouveau activé. Or ce n'était pas le cas. La providence avait été généreuse et avisée d'accorder cette première faculté d'adaptation mais singulièrement myope d'en avoir refusé une seconde. En revanche, Forster ne niait pas le caractère distinct de certaines « variétés » d'humanité existantes, mais pensait qu'elles étaient ainsi à l'origine. À la différence de Kant et de Herder, mais comme Voltaire, il croyait à la pluralité des origines et des variétés humaines, à la polygénèse. Mais après Herder, il critiqua, même dans cette perspective, l'emploi du mot race. « La définition de M. Kant semble en revanche être d'autant moins acceptable qu'il est de moins en moins certain et vraisemblable que puisse jamais exister parmi les animaux d'une seule et même souche une distinction infailliblement héréditaire ». (*Noch etwas über die Menschenrassen*).

Malgré cette résistance terminologique, le terme de « race » finira, on le sait, par s'imposer. Les savants de Göttingen tenteront à l'aide d'enquêtes diverses et assurément longtemps insuffisantes (mesures crâniennes, collection de crânes) d'en justifier l'emploi. On notera cependant que ni Blumenbach, ni Soemmerring n'iront au-delà de caractérisations « biologiques » et que, très conscients déjà des dérives « sociales » de ces diagnostics, ils se garderont de justifier discriminations et exploitations.

Année 2005-2006

Bernard GAINOT

Les projets de restauration coloniale (1802-1810)
Présentation des « mémoires » pour la reconquête de Saint-Domingue

Nous avons souhaité présenter neuf mémoires de la série M 1324 du Service historique de la Défense. Tous ont pour objectif le retour de l'ancienne colonie de Saint-Domingue dans le giron de la France. Ils ont été rédigés entre 1804 et 1807. Ils émanent de militaires qui exposent la stratégie à mettre en œuvre pour une nouvelle guerre de conquête, ou bien qui présentent des moyens plus diplomatiques fondés sur l'exploitation des contradictions qui se font jour dans le nouvel État indépendant. Mais les auteurs sont aussi d'anciens responsables civils coloniaux qui sont souvent auteurs de petits essais sur le climat, sur le caractère des habitants, sur les productions, etc.

Une grande diversité se fait jour, tant dans les moyens envisagés, que dans les considérations générales sur la viabilité d'un État administré par des noirs. Certains (minoritaires) envisagent froidement le génocide de toute la population, et son remplacement par de nouvelles vagues de déportations. Beaucoup sont imprégnés d'un racisme non dissimulé. D'autres (également minoritaires) prônent au contraire un accommodement avec les réalités nouvelles, et une association entre la métropole et une colonie débarrassée de l'esclavage. Mais la grande majorité plaide pour un traitement militaire de la reconquête.

Ces textes sont à la fois une réflexion à chaud sur cet événement inédit que fut l'indépendance noire de Haïti, et témoignent du traumatisme que cet événement a pu entraîner chez les contemporains.

Séance du vendredi 21 octobre 2005

Quatre tables rondes en hommage à Yves Benot

Bibliothèque nationale de France-site François Mitterrand

9h 30 - 11h

Les Lumières : universalisme et esclavage
Table ronde animée par Ann Thomson, professeur à l'université Paris-8.
Avec Michel Delon, professeur à l'Université Paris-4, président de la Société d'études du XVIII^e siècle ; Roland Desné, directeur de la revue *Dix-huitième siècle* ; Gianluigi Goggi, professeur à l'Université de Pise et Hedia Khadar, professeur de littérature française à l'Université Tunis-1.

11h 15 - 12h 45

XIX^e siècle : la Révolution, l'abolition de l'esclavage et les luttes anticoloniales
Table ronde animée par Marcel Dorigny, historien, Université Paris-8, président de l'Association pour l'étude de la colonisation européenne (1750-1850).
Avec Léo Elisabeth, président de la Société d'histoire de la Martinique ; Bernard Gainot, historien, Université Paris-1 ; Michel Hector, président de la Société d'histoire et de géographie d'Haïti ; Olivier Le Cour Grandmaison, enseignant de sciences politiques et philosophie politique à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, Jean Metellus, écrivain et Françoise Vergès, professeure au Center for Cultural Studies du Goldsmiths College, Londres.

14h 30 - 16h

L'Afrique : décolonisations, Indépendances, néocolonialisme
Table ronde animée par Catherine Coquery-Vidrovitch, historienne, professeur émérite de l'Université de Paris-7.
Avec Samir Amin, directeur du Forum du Tiers-monde, président du Forum mondial des alternatives ; Boubacar Barry, historien, Université Cheikh Anta Diop, Dakar ; Roger Botte, historien, directeur d'études à l'EHESS et CNRS et Claude Vauthier, écrivain et journaliste.

16h 15 - 17h 45

Le legs d'Yves Benot : autour de l'ouvrage collectif *La Fracture coloniale*
Table ronde animée par Nicolas Bancel, historien, professeur à l'Université de Strasbourg.
Avec Olivier Barlet, critique de cinéma et président d'Africultures ; Pascal Blanchard, historien, chercheur associé au CNRS ; François Gèze, directeur des Editions La Découverte ; Nacira Guénif-Souillamas, sociologue, maître de conférences à l'Université de Paris-13 et Christiane Taubira, députée de Guyane.

www.bnf.fr

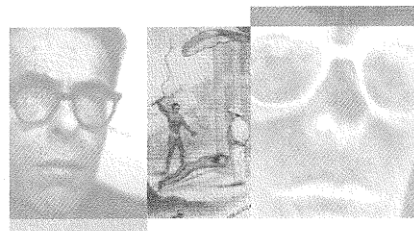
à gauche et à droite : Yves Benot (D.R.) ; au centre : scène d'esclavage dans les colonies, 1828 / BnF, qpt. Histoire, philosophie et sciences de l'homme

colloque

Yves Benot, historien des luttes anticoloniales

entrée libre

vendredi
21 octobre
2005
9h 30 - 18h



L'historien Yves Benot, disparu le 3 janvier 2005 à l'âge de 84 ans, a laissé une œuvre considérable, aux multiples facettes, mais marquée par une profonde cohérence et un engagement sans faille aux côtés des peuples victimes de la colonisation, en particulier en Afrique et aux Antilles. Eminent dix-huitémiste, il fut aussi et surtout un historien hors normes de la colonisation et de l'esclavage. C'est à son parcours et à son héritage qu'est consacrée cette rencontre d'hommage à sa mémoire, qui permettra notamment d'évoquer son œuvre scientifique et son influence dans le renouveau contemporain des recherches en matière d'histoire coloniale.

Le déroulement de la journée s'organisera en quatre tables rondes thématiques, les trois premières consacrées aux grands axes de l'œuvre d'Yves Benot et la dernière à son héritage crucial et méconnu (autour de la parution de l'ouvrage *La Fracture coloniale*, sous la direction de Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, publié à La Découverte en septembre 2005). Dans chaque table ronde, les intervenants apporteront leur témoignage sur Yves Benot et sur l'actualité de son œuvre tant scientifique que culturelle et politique.

Organisé avec les Éditions La Découverte, l'Association pour l'étude de la colonisation européenne (1750-1850) et l'Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine (ACHAC)



Bibliothèque nationale de France
site François-Mitterrand



Grand auditorium, Hall Est
Quai François-Mauriac, Paris 13^e

Elsa DORLIN

Université Paris I

« *L'historiographie médicale du conflit dans la société plantocratique antillaise du XVIII^e siècle : le corpus des « maladies des noirs* »

Au XVIII^e siècle, nombre de médecins s'embarquent pour les colonies afin d'y étudier les maladies de la Zone Torride dont sont victimes les troupes, les colons ou les populations serviles. Dans ce climat réputé pathogène, les médecins sont convaincus que les esclaves, en plus des maladies communes aux Blancs, sont victimes de maladies spécifiques liées à leur constitution ou « tempérament ». Reprenant une rhétorique médicale déjà éprouvée sur le corps des femmes, certains médecins considèrent que le corps noir est sujet à davantage de maux que les corps des européens, non pas tant en raison du régime esclavagiste éreintant auquel ils sont soumis, qu'à cause d'une infériorité physiopathologique définie comme « naturelle ». Or, cette affirmation ne recouvre jamais complètement la crainte manifeste des médecins, comme des administrateurs des plantations, face aux nombreuses maladies, nouvelles pour la plupart, qui ravagent également les militaires stationnés ou les héritiers légitimes des planteurs. On assiste alors au développement de ce qu'il convient d'appeler un racisme biologique, qui passe d'abord par une pensée de la guerre – médicale – des « tempéraments » : malgré les épidémies et les troubles qui la déciment la population blanche, numériquement minoritaire, est obstinément considérée comme supérieure « par nature », mais c'est sa capacité réelle d'adaptation au climat des Antilles qui est en jeu, comparée à celle des esclaves, alors même qu'ils vivent dans des conditions bien plus dures. De cette capacité de survie du « Blanc », de sa capacité de résistance et d'acclimatation, dépend la pérennité de sa position effective de pouvoir, mais aussi la justification idéologique du système esclavagiste. Chez les médecins, le conflit politique inhérent à la société plantocratique est alors pensé et théorisé dans les termes d'une historiographie médicale de la guerre physiopathologique entre le Blanc et le Noir. Guerre dans laquelle le créole occupera une place des plus stratégiques.

Quelques références bibliographiques :

BOURGEOIS, M., « Mémoire sur les maladies les plus communes à Saint-Domingue : leurs remèdes ; le moyen de les éviter ou de s'en garantir moralement & physiquement », dans *Voyages intéressans dans différentes colonies françaises, espagnoles, anglaises, etc. ; contenant des observations importantes relatives à ces contrées & un Mémoire sur les maladies les plus communes à Saint-Domingue*, édité par M. N., Londres & se vend à Paris, Jean-François Bastien, 1788.

DAZILLE, M., *Observations sur les maladies des negres, leurs causes, leurs traitemens et les moyens de les prévenir*, Paris, Chez Didot le Jeune, 1776.

LEBLOND, J. B., *Voyage aux Antilles et à l'Amérique Méridionale, commencé en 1767 et fini en 1802*, Paris, Arthus-Bertrand, 1813.

[Nouvelle édition sous le titre : *Les voyages de Jean-Baptiste Leblond, médecin naturaliste du roi, 1767-1802*, édition présentée et annotée par Monique Pouliquen, Paris, Éditions du CTHS, collection Format, 2001, 340 p.]

Rose Mie LÉONARD

Université de Paris VIII

Emerson et la question de l'esclavage

Les critiques de l'œuvre de Ralph Waldo Emerson (1803-1882) nous ont longtemps présenté cet auteur américain si prolifique comme un grand poète et essayiste de renom, vénéré par toute une génération de transcendantalistes, plus centrés sur la moralité dans le cœur des individus que sur les problèmes politiques et sociaux de leur temps. Une interprétation que de récentes études viennent contredire en constituant Emerson non plus comme un écrivain individualiste perdu dans ses rêveries solitaires mais comme un homme – sinon l'homme – représentatif de la nation américaine, ancêtre de ses écrivains (Harold Blum) comme de ses philosophes (Jeffrey L. Duncan, Stanley Cavel) et de ses théoriciens de la démocratie (Barlet Gimmatti). La polémique, qui a été engagée dès la mort de l'auteur à la fin du XIX^e siècle et que relaient ses biographies récentes (G. W. Allen 1981, J. McAller 1984, Gourgeon & Frank 1990, 1995, 1998), questionne les relations d'Emerson aux mouvements de réforme social de son temps en général et au mouvement contre l'esclavage en particulier. Tenant compte de ces différentes interprétations, et en se basant sur les différents écrits d'Emerson sur l'esclavage, nous essayerons de retracer et de mesurer la portée de la position d'un penseur engagé sur « la question » de son temps. Quelle a été la contribution d'Emerson au débat sur l'esclavage américain ? A-t-il été un conservateur ou un réformateur ? Un réformateur radical ou modéré ? Un militant actif ou un simple orateur de bon sentiment ? Il s'agit, au-delà de ces questions, de questionner les hommes libres et de pensée que nous sommes sur nos choix libres et nos positions de pensée en démocratie. Comment « savoir choisir son camps » quand la nation est en crise ?

Jean-Charles BENZAKEN

***Un monarchiste « ami des hommes de couleur » sous la Révolution :
l'abbé Félix Pascalis Ouviaère, journaliste dans les deux mondes***

Félix Marius Ouviaère naît le 16 novembre 1761 à Aix-en-Provence, dans une famille de notables de fortune modeste. Après de bonnes études à Aix, Félix devint prêtre, alors que son frère aîné est devenu chirurgien militaire. Jeune homme ambitieux, doué d'une bonne plume, sa condition de simple prêtre ne lui convient pas. Au début de la Révolution, il milite pour le mariage des prêtres, devient secrétaire de la Société philanthropique de Marseille. Au printemps de 1789, tout en s'engageant dans la Révolution, il reste des plus modérés puisqu'il n'ose publier un journal (*Le Spectateur provençal en divers discours*) sans l'autorisation royale, qui lui est refusée. Après diverses tentatives, il renonce à jouer un rôle politique à Marseille et quitte la ville (sa dernière brochure, *Les Adieux d'un cosmopolite aux marseillais*, provoque un scandale public) pour aller rejoindre Saint-Domingue, où il arrive en juillet 1790.

Après une tentative pour créer un établissement d'enseignement pour fils des bonnes familles créoles de Port-au-Prince, il se lance dans le journalisme en créant *Le Journal du Port-au-Prince*, en septembre 1791. Se trouvant au milieu des violents affrontements politiques qui déchirent la société coloniale blanche, notamment entre « pompons rouges », adeptes de la Révolution en cours, et « pompons blancs », adeptes de l'Ancien Régime, il opte pour ces derniers, aux côtés de Mauduit dont il devient l'ami.

Pourchassé par les « colons patriotes », il trouve protection, paradoxalement, auprès des libres de couleur armés. Ce fut dans ce milieu qu'il joua enfin un rôle politique de premier plan : il fut nommé secrétaire et conseiller politique de la délégation des hommes de couleur de la province de l'ouest envoyée à Paris pour obtenir leurs droits politiques auprès de l'Assemblée nationale législative, au printemps de 1792.

À Paris, disposant d'une importante somme d'argent et d'un domestique noir, il mena grand train mais se heurta très vite à Julien Raimond ouvertement rallié à la République avant même le 10 août. À l'opposé, Ouviaère resta monarchiste, allant jusqu'à publier le 1^{er} août 1792 un journal au titre explicite : *Le Scrutateur politique, Annales françaises, journal monarchiste*. Ouviaère se retrouve ainsi en porte à faux avec le nouveau cours de la Révolution ; de plus, la loi du 4 avril 1792 accordant l'égalité des droits aux libres de couleur rendait inutile sa mission en France. Il quitta donc rapidement Paris, puis l'Europe, sans que l'on sache comment, ni quand exactement. Il se retrouve à la Jamaïque d'abord, puis aux États-Unis où il est introduit auprès de Washington en mai 1793, par l'entremise de madame Mauduit. On le retrouve par la suite à Philadelphie, mais sans qu'il semble se mêler à l'activisme des réfugiés de Saint-Domingue, notamment Moreau de Saint-Méry. Il se lance alors dans une nouvelle carrière : après des études de médecine, il exercera son art à partir de juillet 1796 et deviendra célèbre comme spécialiste de la fièvre jaune. Il est mort aux États-Unis le 29 juillet 1833.

Séance du samedi 13 mai 2006

François FURSENBERG

Université de Montréal

Émigrés français et autres voyageurs atlantiques en Amérique du Nord

Dans cette conférence, je tenterai de lier l'histoire des États-Unis avec l'histoire de l'« Atlantique français » par le biais d'un groupe d'émigrés français qui se sont réfugiés aux États-Unis dans les années 1790. Nous suivrons, entre autres, Talleyrand, La Rochefoucauld-Liancourt, Moreau de Saint-Méry, le duc de Noailles, et bien d'autres hommes politiques qui ont passé quelques années à Philadelphie, alors capitale des États-Unis. En suivant leur intégration, d'abord dans la culture politique américaine de l'époque, ensuite dans l'économie marchande basée à Philadelphie et orientée vers la spéculation et, enfin, dans le contexte des grandes questions diplomatiques liées au territoire situé à l'Ouest des Appalaches et notamment le territoire de la Louisiane, cette conférence visera des éléments parmi les plus importants de l'histoire des États-Unis pendant l'ère de la Révolution française. En soulignant le caractère cosmopolite des États-Unis, et surtout de sa capitale, cette conférence tentera également de tracer une façon d'« internationaliser » l'histoire des États-Unis de l'époque.

Jean-Pierre LE GLAUNEC

***Lire et écrire la fuite d'esclaves dans le monde atlantique :
l'exemple des annonces pour esclaves en fuite de Jamaïque, 1800-1815***

Ma présentation portera sur les annonces pour esclaves en fuite parues dans cinq journaux jamaïcains entre 1800 et 1815 : *The Royal Gazette*, *The Saint Jago Gazette*, *The Jamaica Courant*, *The Cornwall Chronicle* et *The Diary and Kingston Daily Advertiser*. Mon approche ne sera pas quantitative mais qualitative. Je m'interrogerai sur la façon dont ces journaux – et ces annonces – ont été lus par les historiens des « résistances » d'esclaves et plus particulièrement pas les historiens de la Caraïbe anglophone et de la Jamaïque. Je chercherai dans un deuxième temps à reconstituer l'univers textuel, géographique, économique et démographique de ces annonces en adoptant, autant qu'il me sera possible, la figure du « lecteur coopérant » dont parle Umberto Eco dans son traité sur la lecture *Lector in Fabula*. Je terminerai ma communication par une présentation de ma base de données actuellement en construction, et qui rassemble – et met en lien – un peu plus de sept mille « destins » d'esclaves en fuite dans le monde atlantique.

Année 2006-2007

Séance du 18 novembre 2006

Florence GAUTHIER

L'élection de la députation de Saint-Domingue en septembre 1793

Résumé non parvenu.

30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2006

Colloque Grégoire : Droits de l'homme et droit des gens Christianisme et Lumières

Conseil régional de Lorraine
Metz

Jeudi 30 novembre

De 8h30 à 12h30

Président de séance : Serge Barcellini

I. Grégoire en Lorraine

Le curé d'Embernénil

François Bier et Michel Ritzenthaler (Comité Grégoire)

Grégoire et la campagne de 1789 : du Presbytérianisme aux États généraux

Gérard Michaux (Université de Metz)

De nouveaux documents inédits sur l'abbé Grégoire, de la Lorraine à Harlem

Alyssa Goldstein Sepinwall (Université de San Marcos)

II. Grégoire dans la Révolution

Grégoire député à la Constituante. Son rôle dans la formation du côté gauche sur la question coloniale

Florence Gauthier (Université de Paris VII)

Grégoire, missionnaire de la République dans les départements du Mont-Blanc et dans les Alpes-Maritimes – Novembre 1792-Mai 1793

Robert Demeude (Docteur en Histoire, Université de Paris I)

De 13h30 à 18h30

Président de séance : Josiane Boulad-Ayoud

III. Grégoire et l'Eglise Constitutionnelle et gallicane

Grégoire et l'Eglise constitutionnelle : les débuts en 1790 et la Constitution civile du clergé, son administration du diocèse de Loir-et-Cher et les préparatifs du Concile national de l'an V (1797)

Rodnay Dean (Paris)

Grégoire et la réorganisation post-thermidorienne de l'Eglise gallicane

Jeanne-Marie Andrieux-Tuffery (Université Robert Schumann, Strasbourg)

Grégoire et les Protestants

Mayyada Kheir (EHESS)

L'étude des Sectes : testament ultime de Grégoire

Jean Dubray (Paris)

Vendredi 1^{er} décembre

8h30 à 12h30

Président de séance : Jean-Clément Martin

IV. Les grands combats de Grégoire

A. Politique

Le rôle de Grégoire dans la création des institutions républicaines comme instruments de gouvernement politique

Josiane Boulad-Ayoud (Université de Montréal)

Les funérailles de Grégoire : l'impact politique et religieux

Valérie Guittiène-Murger (Paris)

B. Grégoire et les Noirs

L'abbé Grégoire et la Révolution de Saint-Domingue

Shimbi Kamba Katchelewa (Université de Montréal)

Les sources de la Littérature des Nègres

Marcel Dorigny (Université de Paris 8)

Grégoire et le projet républicain pour Saint-Domingue (1795-1804)

Bernard Gainot (Université de Paris I)

13h30 à 18h30

Présidente de séance : Simone Mazauric

C. Arts, sciences et techniques

L'abbé Grégoire et les espaces germaniques : recherches sur la construction d'un discours identitaire

Florence Catherine (Université de Nancy)

Le réseau académique de Grégoire

Yamina Bettahar (Université de Nancy 2)

L'instruction publique selon Henri Grégoire (1793-1795)

Shan Fei (Université de Pékin)

D. Grégoire « citoyen du monde »

Président de séance : Bernard Plongeron

La « Déclaration du droit des gens »

Marc Bélissa (Université Paris X-Nanterre)

Entre réforme de l'Église et Révolution : Henri Grégoire et l'Italie

David Armando (Istituto per la storia del pensiero filosofico e scientifico moderno-CNR)

Les lectures françaises de Bartolomé de Las Casas, de Jacques de Migrode à l'abbé Grégoire

Pierre Ragon (Université de Rouen)

Samedi 2 décembre

Mémoire et historiographie

Présidents de séance : François Bier et Michel Ritzenthaler

11h00 à 13h00

Grégoire et la question des minorités

Rita Hermon-Belot (EHESS)

Fallait-il panthéoniser l'abbé Grégoire ? Le bicentenaire de 1789, conférence de clôture

Bernard Plongeron (CNRS – Paris)

7, 8 et 9 décembre 2006

Colloque international, Paris VII

Des colonies aux républiques dans un monde atlantique : l'Amérique du Nord et les Caraïbes à l'époque révolutionnaire

Vendredi 8 décembre 2006

9h15-10h15

Conférence plénière

Nicholas Canny, Galway University, Ireland

Promoting the Atlantic : English and French Literature in the 16th and 17th centuries

10h30-12h30. Atelier 1 : Les relations coloniales en question

Présidente : Lucia Bergamasco, Université d'Orléans

Lauric Henneon, Université de Versailles St-Quentin en Yvelines

"Oh that Old England were Newe!" : New Englishness in a Transatlantic Perspective (1620-1686)"

Irmina Wawrzyczek, Marie Curie-Sklodowska University, Poland

Articulations of Trans-Atlantic Identity in Two Diaries of Pre-Revolutionary Virginians : William Byrd II and John Harrower

Matthew C. Ward, University of Dundee, Scotland

Crossing the Line ? The Application of European 'Rules of War' in Eighteenth Century North America

Atelier 2 : Le choc des révolutions : l'Atlantique franco-américain (1)

Présidente: Cécile Vidal, EHESS

Benjamin H. Irvin, University of Arizona, USA

A French Aristocrat in Samuel Adams's Court ? Diplomatic Ceremony and the Crafting of a Revolutionary Republic, 1778-1783

François Fürstenberg, Université de Montréal, Canada

The Trans-Appalachian West in the French Atlantic

Matthew Rainbow Hale, Goucher College, USA

Can you feel it ? : Democratic-Republicans' Affective Engagement with the French Revolution

Atelier 3 : Science, raison et républiques à l'époque des Révolutions

Président : Marco Sioli, University of Milan, Italy

James Delbourgo, McGill University, Canada

Calculations without Centers : From Colonial to Republican Science in Jeffersonian America

Konstantin Dierks, Indiana University, Bloomington, USA

Geographical Imaginaries of America in the Eighteenth-Century Anglophone World

Edward G. Gray, Florida State University, USA

Tom Paine's Iron Bridge and the Technology of Politics in the Revolutionary Atlantic

Atelier 4 : Le choc des révolutions l'Atlantique franco-américain (2)

Président : Pierre Gervais, Université Paris VIII

Allan Potofsky, University Paris VIII

The Science of a "republican economy" in France 1789-1815

Ruth Bloch, UCLA, USA

Private Rights, the Right to Privacy: The Legacy of the American Revolution in Comparison with the French

Atelier 5 : Stabilisations post-révolutionnaires, le droit et l'État

Présidente : Sarah Pearsall, Northwestern University, USA

Steven Sarson, University of Wales, Swansea, Wales

From Glorious Revolution to American Revolution: Constitutionalism and Political Culture in the Atlantic World, 1689-1789

Max Edling, Uppsala University, Sweden

Sketching the Early American State

19h00-20h30 : A European Network on the Early American Republic : why and how ? Forum

Samedi 9 décembre 2006

9h15-10h15 Conférence plénière

Marcel Dorigny, Université Paris VIII

L'Atlantique français

10h30-12h30

Atelier 6 : L'Atlantique hispanique

Présidente : Monica Henry, Université de Tours

Sylvia L. Hilton, Complutense University of Madrid, Spain

"Good and Faithful Subjects" in Multiethnic Communities: Concepts of National Loyalty and Patriotism in Spain's Mississippi Borderlands, 1776-1804

Jordana Dym, Skidmore College, USA

Citizens of Which Republics: Foreigners and the Construction of Citizenship in Revolutionary Central America, ca. 1808-1845

Rahma Jerad, Université Paris Diderot

1840-1860 : From American Expansionism to Cuban Annexationism

Atelier 7 : Formation de la République américaine dans un monde atlantique

Présidente : Marie-Jeanne Rossignol, Université Paris Diderot

Csaba Levai, University of Debrecen, Hungary

The Anatomy of a Historiographical Discussion: The Republicanism Debate in American History and Historiography

Sarah Knott, Indiana University, USA

L'homme régénéré in a revolutionary Atlantic World

14h-15h30

Atelier 8 : La question clé de la race

Présidente : Betty Wood, Cambridge University, UKS

Max Edelson, University of Illinois at Urbana-Champaign, USA

Slavery, Tyranny, and Paternalism: Reconsidering Henry Laurens as an Exemplar Master for the Age of Revolution

Erin Greenwald, The Ohio State University, USA

In Search of "Personal and Political Freedom" : W. C. C. Claiborne and New Orleans' Free Men of Color"

Martha Jones, University of Michigan, USA

Riding the Atlantic World Circuit: One Household's Journey Through the Law of Slavery and Freedom

Atelier 9 : Convergences et divergences atlantiques dans la jeune République américaine

Présidente : Nathalie Caron, Université Paris 10 Nanterre

Mark Peterson, University of Iowa, USA

Cutting off the Circulation : The Destruction of Phyllis Wheatley's Transatlantic World, 1761-1784

Amanda Moniz, University of Michigan, USA

The Empire of Humanity : The Cosmopolitanism of Philanthropists in the Early American Republic

Hélène Quanquin, Université Paris 3-Sorbonne nouvelle

The Split over Women's Participation in the 1840 World Anti-Slavery Convention: A Reassessment of Transatlantic Discourses on Women's Rights

16h00-17h30

The Atlantic Concept : From Global to Criticable Commentator

Discutant : Robert Mankin, Université Paris Diderot

Trevor Burnard, University of Sussex, UK

Only Connect: The Rise and Rise (and Fall ?) of Atlantic History

Les organisatrices : A Few Concluding Observations on the State of Atlantic History

Séance du 13 janvier 2007

Magali JACQUEMIN

Étienne Polverel, commissaire civil à Saint-Domingue, 1792-1794

Résumé non parvenu.

Jean-Michel DEVEAU

Professeur honoraire à l'université de Nice

Vice-président du Comité scientifique « la Route de l'Esclave » à l'UNESCO

Les forts du Ghana (XVI^e-XVIII^e siècles)

En l'espace de deux siècles sur quelques 200 km de côtes, les Européens ont édifié le plus impressionnant ensemble d'architecture militaire que l'on puisse trouver en Afrique. Le long de cette ligne Maginot, les forts qui se succèdent tous les quatre à cinq kilomètres, servaient plus d'entrepôts pour stocker l'or et les esclaves en attendant les navires négriers venus de l'ensemble des ports de l'Europe atlantique. La proximité des mines d'or et l'abondance de la main-d'œuvre auraient pu inciter les Européens à coloniser l'Afrique dès cette époque. Or, bien que certains y aient pensé, ils n'en firent rien. Pourquoi ? C'est d'abord à cette question que nous tenterons de répondre. L'argumentation nous introduira dans une seconde problématique qui initie une analyse beaucoup plus vaste sur les rapports interculturels entre Africains et Européens. Ici les archives anglaises, les seules que nous ayons consultées (le néerlandais et le danois ne nous étant pas accessibles) proposent quelques éléments de réponse où l'on perçoit l'extrême complexité de perceptions où s'entrecroisent les prolégomènes du racisme et quelques visions plus objectives où les notations avoisinent presque l'esprit d'une ethnologie scientifique. Ce chapitre des relations entre Afrique et Europe, déjà bien abordé par l'historiographie anglo-saxonne avait laissé assez indifférents les historiens français, alors que l'on ne peut pas comprendre la suite de l'histoire coloniale si on en fait l'impasse.

Marie-Jeanne ROSSIGNOL

Université de Paris VII-Denis Diderot

Les antiesclavagistes américains : 1760-1815

Seuls les abolitionnistes des années 1830-1860 ont aux États-Unis les honneurs de l'historiographie. Alors que les ouvrages qui leur sont consacrés remplissent les rayonnages des bibliothèques, leurs prédécesseurs sont peu estimés, comme s'ils avaient échoué dans leur mission. Pourtant, ces premiers antiesclavagistes méritent qu'on s'intéresse à eux. Les années de la Révolution américaine ont vu l'émancipation des esclaves dans tous les États du Nord, et le combat de nombreux militants s'est poursuivi sans relâche et avec de grands succès jusqu'aux années 1800. Les écrits de ces premiers antiesclavagistes, ainsi que les conditions dans lesquelles ils ont réalisé leur action, sont peu étudiés et nous aborderons donc le sujet ensemble.

Federica MORELLI

***De sujets à citoyens :
les Indiens dans la crise de la monarchie hispanique***

Il est presque impossible pour les chercheurs qui approchent l'étude du premier libéralisme hispanique de ne pas s'étonner devant la définition de la nationalité et de la citoyenneté qui devint alors commune à l'Espagne et à l'Amérique ibérique au début du XIX^e siècle : tous, sauf les descendants africains – et dans certains cas même ces derniers –, semblaient entrer dans la catégorie de « nationaux et citoyens ». Cependant, l'historiographie s'est souvent arrêtée à cette donnée sans la mettre en relation avec la culture politique et anthropologique dans laquelle le contenu des normes constitutionnelles et législatives s'est produit.

Le propos de cette intervention consiste précisément à souligner les contradictions de ces processus, montrant comment cette culture, en même temps qu'elle proclamait l'égalité et la fin du modèle colonial de séparation juridique entre Espagnols et Indiens, acceptait un traitement discriminatoire envers ces derniers.

Rahma JERAD

***Les Voyageurs Anglais à Cuba
et dans les États du Sud des États-Unis, 1836-1860***

La première moitié du XIX^e siècle fut marquée aux États-Unis par un très fort expansionnisme. Durant cette période de la *Destinée Manifeste*, l'Union affirma sa volonté de propager la civilisation et les institutions démocratiques à travers l'hémisphère occidental. Ce mouvement coïncida avec le *sectionalisme* grandissant qui allait conduire à la guerre de Sécession. Les Sudistes, qui développèrent à l'époque une forte idéologie pro-esclavagiste, s'inscrivirent dans le mouvement expansionniste en exprimant le désir d'annexer, entre autres, Cuba à l'Union.

Durant la période qui s'étend de 1836 à 1860 Cuba voit défiler pléthore de voyageurs. Nombreux furent ceux qui publièrent des témoignages de leur passage sur l'île. Parmi eux, les voyageurs anglais feront l'objet de cette présentation car leur abolitionnisme très marqué nous permettra de percevoir l'intérêt américain pour l'île et les relations américano-cubaines sous un angle quelque peu différent de celui du discours « classique » de la *Destinée Manifeste*.

Année 2007-2008

Samedi 13 octobre 2007

Jean-Claude HALPERN

***Approches de l'Afrique au XVIII^e siècle
à travers l'Histoire générale des voyages de l'abbé Prévost***

L'*Histoire générale des voyages*, de l'abbé Prévost, paraît entre 1746 et 1759. C'est une commande officielle, et, pour les premiers livres, en particulier ceux qui concernent l'Afrique, une traduction de la collection anglaise d'Astley. La méthode des auteurs anglais se veut originale : au lieu d'une énumération de récits de voyages, le journal de chaque voyageur et ses aventures sont disjoints de ses « observations » ; celles-ci sont rapprochées de celles des autres voyageurs sur les mêmes régions. Les textes utilisés, observations directes mêlées de compilations en cascade, sont eux-mêmes réécrits. Le travail des auteurs anglais et de leur traducteur relève d'une curiosité et d'un souci d'information sur la littérature des voyages qui satisfait les attentes du public du XVIII^e siècle, dans une perspective à la fois historique et encyclopédique. Mais, ouvrage de seconde main, précieux pour la connaissance de l'histoire des représentations sur l'Afrique, l'*Histoire des voyages* reste un outil à manier avec précaution pour l'historien des sociétés africaines.

Audrey CAROTENUTO

Les résistances à l'esclavage à Bourbon

Cette conférence est une présentation des grandes lignes de la thèse soutenue par l'auteur à la fin de l'année 2006 à Aix-en-Provence.

Cette thèse a été lauréate du prix 2006 du *Comité pour la mémoire de l'esclavage*.

La communication se propose d'étudier les phénomènes d'oppositions serviles à la société coloniale de l'île Bourbon (*Réunion, Archipel des Mascareignes, océan Indien*) pendant le dernier siècle de l'esclavage légal (1750-1848). Pour appréhender l'ensemble d'un système en mutation – les failles, les assauts, les réactions – la recherche présentée entend dévoiler ce qui reste du dialogue entre la domination coloniale et la contestation servile. Pour y répondre, elle va notamment s'appuyer sur l'analyse statistique d'une base de données collectant diverses sources judiciaires sur l'ensemble de la période, analyse où seront mises en évidence de manière objective les influences des paramètres qualitatifs retenus. C'est ainsi qu'elle va dans un premier temps qualifier les résistants en tant qu'acteurs selon les critères de démographie historique (âge-sexe), de composition ethnique et de répartition socioprofessionnelle. Elle va ensuite caractériser la résistance en tant que phénomène en déchiffrant sa configuration géomorphologique, ses victimes et ses rythmes (périodisation). Une approche typologique permettra par ailleurs d'analyser plus précisément chacune des différentes formes de résistances serviles par la superposition de deux approches, l'une quantitative, l'autre plus *micro-historique* (études de cas) en distinguant : la résistance de *préservation* où l'esclave envisage des modalités pratiques d'existence au niveau matériel (vol, refus du travail, économie parallèle), culturel (restructuration identitaire) et social (refus des naissances, instruction) ; la résistance-*rupture* par laquelle l'esclave fuit sa réalité (marronnage, fuite par mer, vagabondage) ; la résistance-*agression* où l'esclave tente de briser ses chaînes par la violence, de la plus bénigne (insubordination, voie de fait) ou indirecte (suicide, viol) à la plus radicale (incendie volontaire, homicide, complot servile). Les réactions de l'appareil judiciaire colonial seront brièvement envisagées en conclusion.

Jean-Charles BENZAKEN

***Autour des commissaires nationaux civils Sonthonax et Polverel,
Jean-Baptiste Picquenard, secrétaire et journaliste
et Pierre Catineau, imprimeur***

L'été de 1793, comme c'est déjà le cas pour l'histoire de la Révolution française, est une période cruciale pour l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue : entre l'incendie du Cap en juin – qui marque la fin de la prépondérance des colons blancs – et la proclamation du 29 août, abolissant l'esclavage. L'étude que nous esquissons permet de mieux en comprendre les enjeux et les difficultés.

L'action des commissaires civils « délégués aux Isles françaises de l'Amérique sous le vent pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique », Sonthonax et Polverel, se comprend d'autant mieux si l'on prend en compte « l'équipe » qui les entourait, leurs secrétaires par exemple, qui les aidaient à mûrir leurs idées.

Parmi les hommes les plus importants on trouve les journalistes et imprimeurs qui diffusent et popularisent leurs idées : c'est le cas de Jean-Baptiste Picquenard, secrétaire adjoint de Sonthonax et rédacteur de *L'Ami de l'Égalité ou Annales républicaines*, journal d'abord publié au Port-au-Prince, puis au Cap-Français, et de Pierre Catineau son imprimeur.

Nous pouvons ainsi essayer de cerner l'apport de l'entourage des commissaires civils au moment où la grande décision de la liberté générale va être prise. Cette enquête va nous amener à mieux connaître les méthodes de gouvernement des commissaires civils, en particulier de Sonthonax.

Nous suivrons ensuite le destin de Picquenard et de Catineau après leur retour en France à l'automne de 1793, sous la Terreur, puis pendant la réaction thermidorienne et le Directoire, et enfin sous le Consulat et l'Empire, avec des lacunes dans les sources.

Nous pourrions ainsi mesurer la permanence ou l'effacement de leur engagement antiesclavagiste.

Céline RONSSERAY

Université de La Rochelle

***Entre sociabilité, pouvoir et réseaux :
les administrateurs coloniaux de Guyane au XVIII^e siècle***

Nous présentons ici les principaux enjeux de notre thèse sur les administrateurs coloniaux de Guyane au cours d'un large XVIII^e siècle, thèse soutenue en décembre dernier à l'université de La Rochelle.

L'histoire de l'administration et de son personnel a été pendant longtemps le terrain privilégié des historiens du droit. Sans remettre en cause leur apport essentiel, ces travaux ont souvent mis de côté les données humaines.

Loin de se consacrer à l'appareil de gestion, nous avons étudié ce corpus à la manière des grands corps de l'État et des officiers moyens de la monarchie française. Cette étude entend bénéficier du renouvellement épistémologique de ces dernières décennies à travers une « nouvelle » prosopographie à l'exemple des travaux faits sur les administrateurs de la Nouvelle-Espagne.

Documentée à partir des sources ministérielles éclairées de chroniques contemporaines, elle se fonde sur le traitement informatique de fiches à travers une base de données. Notre volonté est d'englober la totalité de ce personnel – du plus modeste au plus important – le considérant comme le reflet de la société coloniale qu'il administre. Cette mosaïque d'individus et de personnalités participe à la constitution du portrait des fonctionnaires envoyés en Guyane au XVIII^e siècle. Ils sont les représentants et les exécutants de l'autorité métropolitaine à Cayenne.

Mais, loin des contrôles, la tentation de l'abus de pouvoir est d'autant plus forte que la vie y est difficile. L'étude sociale est donc complétée par l'analyse des rapports de pouvoir en place opposant tout aussi bien les administrateurs entre eux que ces fonctionnaires aux habitants de la colonie. L'administration coloniale va se normaliser intégrant de nouveaux contre-pouvoirs : le fonctionnaire colonial du XIX^e siècle apparaît.

Séance du 18 janvier 2008

Colloque international Benjamin Franklin

***À l'occasion du tricentenaire de Benjamin Franklin, et de l'exposition
« Benjamin Franklin In Search of a Better World » venue des États-Unis qui
se tiendra aux musées des Arts et métiers et Carnavalet entre le 4 décembre
2007 et le 30 mars 2008***

Dans le cadre des activités de l'équipe LARCA, axe transversal « Les lumières anglophones », et de FESTE

1^{ère} partie : « Benjamin Franklin et les Lumières anglophones : point sur la recherche » 9h30-16h

9h15-11h : Les nombreux talents de Benjamin Franklin

Président de séance : Ted Widmer, John Carter Brown Library

C. Lerat, Professeur université Bordeaux III

Benjamin Franklin ou de la lucidité en politique étrangère

James Delbourgo, McGill University

La Révolution électrique dans le corps de Benjamin Franklin

Elise Marienstras

Les Lumières et la conception du temps chez Franklin

11h15-11h30 : Pause café

11h30-13h ; Benjamin Franklin et les Lumières anglophones

Présidente de séance : Marie-Jeanne Rossignol

Michael Zuckerman, University of Pennsylvania

Enlightenment and Identity : Franklin at Work and Play

Robert Mankin, Université Paris VII

« British Readings of Benjamin Franklin »

Nathalie Caron et Naomi Wulf, responsable du numéro de la *Revue Française d'Études Américaines* sur les Lumières américaines (n° 92, 2002),

Les Lumières américaines : un concept discuté à revisiter

14h30-16h

Table ronde : Benjamin Franklin et le monde de l'édition au XVIII^e siècle

Modératrice : Lucia Bergamasco

Jim Green, Librarian de la Library Company, Philadelphie

Claire Parfait, Université Paris XIII-Villetaneuse

Rosalind Remer, Directeur exécutif, The Benjamin Franklin Tercentenary

2^{ème} partie : « Benjamin Franklin et les Lumières anglophones, à l'occasion de la commémoration du tricentenaire : l'approche des arts visuels et de l'histoire culturelle » 16h30-20h

François Brunet, Université Paris VII
Ben Franklin, America's Postage Stamp Star

Noëlle de Chambrun, Université Paris 7
Représentations de Benjamin Franklin dans le cinéma américain

La journée se termine par la projection du film : « *Jefferson in Paris* »

Autre manifestation dans la salle et dans le hall d'entrée :

Noëlle de Chambrun et Marie-Jeanne Rossignol, expo photo « *Au 'Soleil de Franklin' : sur les traces de Franklin à Boston, Paris et Philadelphie* »

Autre manifestation d'accompagnement : visites des expositions du Musée Carnavalet et du musée des Arts et métiers en décembre 2007 par le biais de FESTE

Enfin, la possibilité d'un concert des élèves de la Schola Cantorum, où a vécu Franklin à Paris.

Antonio MENDES

La traite négrière portugaise (xv^e-xvii^e siècles)

La traite portugaise des xv^e-xvii^e siècles fut par de nombreux aspects au fondement de cinq siècles de migrations forcées d'Afrique vers les Amériques et vers l'Europe du Sud. Les commerçants portugais contrôlèrent les circuits transatlantiques vers les Amériques espagnoles puis à partir de 1640, date de la sécession entre le Portugal et l'Espagne, ils investirent l'Atlantique sud et le commerce de droiture entre l'Angola et le Brésil. Si ces deux siècles ne furent pas les siècles où l'on transporta le plus grand nombre d'esclaves, ils furent les siècles fondateurs où les routes, les réseaux, les partenariats, les modalités se mirent en place. L'historiographie anglo-saxonne a largement négligé cette histoire.

Notre intervention offrira un large tableau de ces circulations des hommes, des marchandises et des capitaux dans l'Atlantique fondée sur le dépouillement de dizaines de milliers de documents d'archives. À partir d'une étude minutieuse des circuits et des cargaisons d'esclaves, presque « pièce » par « pièce », nous fournirons pour la première fois une image précise des volumes, des mécanismes de la traite portugaise, des acteurs européens et africains... Il s'agit à terme de repenser les liens entre l'Europe et l'Afrique et la contribution des esclaves africains dans la formation des identités, des économies et des sociétés de l'Europe du Sud (Portugal et Castille).

Bibliographie sélective :

- Esclavages et traites modernes : le temps des empires ibériques, entre Moyen Age et Modernité, entre Méditerranée et Atlantique (xv^e-xvii^e siècles). Une histoire globale (776 p), éditions Chandeigne, 2009.
- « Femmes africaines et esclavage au Portugal (xv^e-xvi^e siècles), in « Visions/versions of Africa in Europe during the Renaissance and Reformation ? » (éd. K. J. P. Lowe), *Canadian journal Renaissance and Reformation* (ss. presse, publication été 2008).
- « **The Foundations of the System : A Reassessment of the Slave Trade to the Spanish Americas in the Sixteenth and Seventeenth Centuries** », in *Extending the Frontiers : Essays on the New Transatlantic Slave Trade Database* (dir. David Eltis et David Richardson), Yale University Press, juin 2008 (sous presse).
<http://yalepress.yale.edu/80/yupbooks/book.asp?isbn=9780300134360>
- « Traite des Maures-Traite des Noirs ou les visages de l'esclavage au Portugal (xv^e-xvi^e siècles) », in *Trabalho forçado africano. Experiências coloniais comparadas*, Porto, Campo das Letras, 2006, p. 13-30.
- « Traites ibériques entre Méditerranée et Atlantique (1450-1550) », *Anais de História de Além-mar*, 2005, n° VI, p. 351-387.
- « Le rôle de l'inquisition en Guinée : viscissitudes des présences juives sur la Petite Côte (xv^e-xvii^e siècles) », *Revista Lusófona de Ciência das Religiões*, Lisbonne, 2004, n° 5-6, p. 137-155.
http://cienciae religioes.ulusofona.pt/arquivo_religioes/religioes5_6/pdf/137-156-AntonioMendes.pdf

Yvonne FABELLA
University of New York à Stonybrook

***Un Empire fondé sur le libertinage :
genre, race et construction de l'identité créole à Saint-Domingue à la fin de
la période coloniale.
Inventer le Citoyen Créole : Négocier la hiérarchie raciale à Saint-
Domingue à la fin de la période coloniale***

Cette communication examine les tentatives des élites blanches de rendre plus rigide la hiérarchie raciale à Saint-Domingue, surtout pendant les années 1770-1780. La hiérarchie exigée ne cessait de s'effriter partout : les hommes blancs vivaient avec des femmes de couleur, et leurs enfants héritaient des fortunes. Par ailleurs, des gens de couleur libres parvenaient à s'élever dans l'échelle sociale par eux-mêmes. De plus, la population de gens de couleur augmentait chaque année et on ne pouvait plus distinguer les gens de couleur les plus clairs des Blancs. Face à ces menaces, les élites blanches ont essayé de bien définir les catégories raciales par la couleur, la physionomie et les pratiques. La thèse se concentre sur quelques pratiques coloniales : la rédaction et la circulation du journal colonial, les *Affiches Américaines* ; le mariage et le concubinage inter-raciaux ; le luxe et la mode, par exemple.

Je propose que les élites blanches de la colonie aient employé le langage des lumières françaises pour créer une image du « citoyen colonial » limitée par la race. Ils ont parlé de la méritocratie, de la loi de nature, et de la vertu civique, et ils ont évoqué des discours anti-aristocratiques pour justifier l'exclusion des gens de couleur libres de la communauté des lumières coloniales, et aussi des droits des Blancs. En revanche, ils ont imaginé les créoles blancs comme des citoyens idéaux par rapport aux gens de couleur et aux Français. Ces images étaient influencées par des idées rousseauistes sur le genre et la sexualité.

Mais ces hommes de l'élite n'étaient que quelques voix dans une vaste colonie. Les populations diverses des gens de couleur libres et esclaves, les Blancs pauvres, aussi bien que les femmes, ont exprimé leurs propres idées de la citoyenneté et de la race. Souvent leurs idées ont révélé la fausseté des idées des élites blanches.

Sarah FRIOU-SALGAS

Musée du quai Branly

***Les conflits géopolitiques sur la Côte des esclaves
à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle***

Cette présentation va consister à étudier le cadre politique et économique dans lequel les Français ont pratiqué le commerce des esclaves dans la région des royaumes de Ouidha, d'Allada et du Dahomey (Bénin actuel) dans la première moitié du XVIII^e siècle.

En étudiant les conditions d'installation des Français, mais aussi l'organisation des échanges commerciaux, nous avons constaté que les Européens s'installèrent sur la côte des esclaves au cours d'une période de bouleversements des structures géopolitiques régionales.

Nous verrons donc la manière dont les différentes autorités africaines ont utilisé politiquement et économiquement la présence européenne au moment de cette transition politique. Les équilibres africains traditionnels sont bouleversés, et des forces émergentes profitent de ces déséquilibres pour imposer leurs médiations avec les comptoirs européens et pour bâtir des « États négriers », comme le royaume du Dahomey.

Il s'agira d'étudier la traite des esclaves dans le cadre de l'histoire de l'Afrique et non pas dans celui de l'histoire coloniale européenne.

Marcel DORIGNY

***Traite négrière, esclavage et abolitions dans l'espace atlantique :
Un essai de synthèse cartographique et graphique***

Cet exposé reposera sur le travail publié avec Bernard Gainot à la fin de 2006 aux Éditions Autrement sous le titre *Atlas des esclavages. Traites négrières, sociétés coloniales, abolitions*.

L'exposé, appuyé sur un ensemble de projections d'une partie des documents graphiques et cartographiques publiés dans l'*Atlas des esclavages* cité ci-dessus, proposera un essai de synthèse des recherches disponibles aujourd'hui autour de trois thèmes principaux :

- Les traites négrières coloniales et leurs connexions avec les réseaux négriers intra-africains et orientaux.
- Les sociétés coloniales esclavagistes : les résistances des esclaves, les populations serviles, les attitudes des métropoles face à la traite et à l'esclavage.
- Les « sorties » de l'esclavage : des abolitions aux engagés.

Cette séance sera l'occasion de débattre des multiples questions que pose la mise en cartes et en graphiques des connaissances acquises aujourd'hui par les nombreuses monographies publiées tant en France qu'aux États-Unis, mais également en Angleterre, au Brésil ou dans les États issus de l'ancien domaine espagnol.

L'essai proposé à travers cet *Atlas* a pour ambition de donner une première synthèse accessible à un large public, notamment aux enseignants du secondaire, des nombreux travaux érudits qui ont très profondément modifié les connaissances des sociétés esclavagistes et des traites négrières. Dispersées au fil de plusieurs centaines d'ouvrages, d'articles de revue ou de communications à des colloques, ces acquis de la recherche des vingt dernières années peuvent ainsi être largement diffusés.

Raphaël SPINA

ENS Cachan

Le travail forcé dans l'Europe nazie : de nouvelles formes d'esclavage ?

« Le monde moderne a rétabli l'esclavage. » C'était le constat en 1943 d'un observateur français, au spectacle du Service du Travail Obligatoire (STO) et des transferts forcés massifs de main-d'œuvre en Allemagne nazie.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les nazis ont arraché de force à leurs foyers plus de 8 millions de travailleurs civils européens, sans compter l'exploitation des prisonniers de guerre, ou encore de volontaires souvent abusés et pris au piège. Cette main-d'œuvre servile abondante a été indispensable pour compenser la mobilisation des travailleurs allemands sur le front russe, et pour faire tourner l'économie du Reich, en particulier ses usines de guerre – dans des conditions variables selon les lieux, les moments, la nationalité ou bien sûr la « race », mais très souvent pénibles. Les travailleurs étrangers forcés de Hitler ont enduré les bombardements, l'exploitation, les discriminations racistes, et souvent les maltraitements systématiques, surtout envers les travailleurs polonais et soviétiques, exposés à un traitement particulièrement inhumain. Les travailleurs étrangers étaient aussi l'objet d'une surveillance drastique : l'État totalitaire en a fait une cible prioritaire de son appareil répressif. Sait-on assez par exemple que des dizaines de milliers de *Zivilarbeiter* ont constitué pour la Gestapo la source la plus importante pour alimenter les camps de concentration ?

En son temps, cet épisode aujourd'hui méconnu a été unanimement qualifié de nouvel « esclavage », « négrier ». Quelles limites conceptuelles et pratiques peuvent toutefois recouvrir le terme ? Et surtout, cet esclavage-là n'a pu que pâlir dans la mémoire collective devant le travail forcé infligé aux concentrationnaires, voués ainsi à la déshumanisation complète et à l'extermination lente. Aucun esclavagiste dans l'Histoire n'avait jamais orienté à ces fins l'exploitation traditionnelle de l'homme par son semblable. Cette forme extrême d'esclavage – qui offrait toutefois, pour les Juifs déportés, un sursis horrible à l'extermination immédiate dans les chambres à gaz – n'oblige-t-elle pas finalement à réfléchir sur la possibilité même d'un emploi approprié du mot, à l'ère des guerres mondiales et des totalitarismes ?

ANNÉE 2008-2009

Stéphane MANDELBAUM

***L'intégration des domaines coloniaux dans la
stratégie globale des guerres du XVIII^e siècle
(1750-1810)***

Les guerres qui se déroulent dans les espaces coloniaux à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant sont des vecteurs de changements considérables. Crises majeures sur le plan humain, économique, militaire et institutionnel, elles remettent en cause les fondements même du système colonial existant jusqu'alors.

Au cours de la période que nous avons étudiée, ce modèle tend à évoluer sous les coups de crises répétées. Les guerres font émerger de nouvelles logiques, soit de manière spontanée, soit parce que les différents acteurs doivent s'adapter à une nouvelle situation. Le système colonial ancien, alors fondé sur une organisation stellaire rigide, évolue vers une structure en réseau, à la fois plus souple et plus solide. Cette mise en réseau de l'espace ultramarin constitue un facteur d'homogénéisation et d'intégration. Alors que l'ancien système était fondé sur l'externalisation des colonies, le nouveau système contribue à intégrer militairement et politiquement les hommes et les espaces. Cette évolution, indissociable du développement des concepts de Nation et d'Outre-mer, permet de faire émerger les colonies comme des acteurs à part entière.

Julie DUTHIL

***Les colons de Saint-Domingue
et l'application de l'indemnisation de 1825***

Cet exposé est issu d'une recherche en master sur l'indemnisation de 1825, versée aux anciens colons de Saint-Domingue et à leurs ayants droit.

Cette mesure s'inscrit en France dans le tournant ultraroyaliste du règne de Charles X. Dans un contexte plus large, il y a au XIX^e siècle d'autres procédures d'indemnisation liées à la fin de l'esclavage. Celle-ci apparaît toutefois comme originale à plus d'un titre : elle survient plus de vingt ans après les faits, est payée par l'État nouvellement indépendant d'Haïti et repose sur l'indemnisation des propriétés perdues, non sur celles des esclaves.

À travers les débats législatifs et les sources laissées par la commission de liquidation de Saint-Domingue, nous verrons selon quels critères et après quelle procédure les ayants droit ont été indemnisés. D'autre part, les informations tirées des dossiers d'indemnisation qui ont abouti, mais aussi de ceux qui ont été rejetés, nous ont permis de construire une base de données. Grâce à cela, on peut reconstituer une image de la colonie de Saint-Domingue avant la révolution. Nous essaierons de voir dans quelle mesure cette image est faussée, et quels sont les prismes qui peuvent la déformer.

Anne GIROLLET

*Maître de conférences en histoire du droit
Université de Bourgogne
Centre Georges Chevrier UMR CNRS uB 5605
UFR Droit et Science politique de Dijon*

***Égalité et citoyenneté en Algérie et dans les établissements français de l'Inde
au milieu du XIX^e siècle***

Dans les colonies françaises d'Algérie et des établissements de l'Inde du XIX^e siècle, la société était totalement différente de celle des « quatre vieilles colonies » : elle comportait des communautés identifiables, avec des droits locaux ; les habitants étaient régis par un statut juridique déterminé en fonction de leur religion. Ces statuts personnels des indigènes – terme pris dans son sens large et non dans celui du code de l'indigénat – étaient incompatibles avec le Code civil sans adaptation. Par ailleurs, l'organisation locale, en castes pour les Hindous, en tribus pour l'Algérie, étaient également bien éloignées des institutions françaises. L'acculturation juridique était donc nécessaire.

Malgré la volonté assimilationniste de la II^e République, le maintien des statuts personnels et les résistances des colons, l'ont limitée au profit d'une association sélective. Or, la conception française du droit exprime celui-ci en tant qu'unité du corps social, visant à établir l'égalité des individus au-delà des structures des sociétés traditionnelles.

Si la Révolution a eu une conception ouverte de la nation, les régimes suivants instituèrent les premières discriminations, y compris la II^e République. La nationalité française était conférée à tous les colonisés, mais ceux-ci ne bénéficiaient pas tous de l'égalité civile et politique. En effet, si l'État a fait le pari de l'assimilation culturelle par l'assimilation juridique aux Antilles et à la Réunion, il se l'est refusé pour l'Algérie et les établissements de l'Inde. L'assimilationnisme républicain s'est heurté ici aux préjugés ethniques et religieux, voire à un racisme inavoué, pour reprendre une formule de Charles-André Julien : « Démocrate, voire révolutionnaire chez lui, le Français devient conservateur et traditionnaliste en présence des indigènes. »

Virginie CHAILLOU

Céline FLORY

Les engagés africains au XIX^e siècle :
La Réunion, la Guyane et les Antilles françaises

Dans sa réorganisation du travail colonial, consécutive à l'abolition de l'esclavage promulguée le 27 avril 1848, le gouvernement français, qui a fait le choix d'une politique de recrutement de travailleurs étrangers sous contrat d'engagement, accorde dans la première décennie post-esclavagiste une large place aux Africains. Ainsi de 1848 à 1862 plus de 50 000 hommes, femmes et enfants sont recrutés le long du littoral mozambicain ainsi qu'Ouest africain pour aller travailler à La Réunion pour les premiers et aux Antilles et à la Guyane pour les seconds. Ces derniers sont alors placés sous le régime de l'engagisme, système de travail libre sous contrat. La très grande majorité de ces travailleurs feront souche dans leur colonie d'accueil.

Les deux intervenantes, Céline Flory, doctorante en Histoire contemporaine à l'EHESS sur les engagés africains aux Antilles et en Guyane et Virginie Chaillou, doctorante en histoire contemporaine sur les engagés africains dans la zone océan Indien, attachée d'enseignement à l'université de Nantes et auteur d'un ouvrage sur les engagés indiens publié en 2002 chez Océan éditions, vous proposeront un regard croisé sur l'engagisme africain au XIX^e siècle. À travers une étude comparative, elles retraceront les grandes lignes des migrations africaines post-esclavagistes en mettant en lumière les spécificités de celles-ci selon les différents espaces géographiques concernés.

Alessandro TUCCILLO

Université de Naples

L'antiesclavagisme en Italie dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle

Au début de juillet 1789 Matteo Galdi (1765-1821), jeune philosophe, étudiant en droit à l'université de Naples, publiait l'article *Del commercio dei Negri* dans les deux premiers numéros du journal littéraire *Magazzino enciclopedico salernitano*, où il réfutait les positions esclavagistes de Henri-Nicolas Linguet. Galdi, qui avait lu le texte de Linguet dans le tome quinze (1788) des *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle*, s'étonnait qu'un « compatriote de Montesquieu et de Voltaire » défende « une bande de marchands européens, qui, en fermant les yeux à la lumière du vrai et le cœur aux voix de la pitié, ne pensent qu'à leurs intérêts ».

Quelles impulsions culturelles poussaient-elles Galdi à s'occuper de la traite et de l'esclavage des Noirs à Salerne, dans la province du royaume de Naples, « un coin pacifique et reculé de l'heureuse Italie » qui n'avait pas connu l'expérience tragique de la colonisation ? Était-il isolé dans sa réflexion ?

L'exposé, issu de ma recherche en cours pour le doctorat en histoire de l'Università di Napoli Federico II, se propose de répondre à ces questions, en abordant les critiques de l'esclavage et de l'exploitation coloniale formulées dans plusieurs ouvrages des philosophes de l'Italie méridionale, appartenant au mouvement réformateur éclairé de la deuxième moitié du XVIII^e siècle (Ferdinando Galiani, Antonio Genovesi, Francesco Longano, Gaetano Filangieri, etc.). Ce patrimoine critique, lié à l'antiesclavagisme européen et surtout aux Lumières françaises, fut utilisé par Galdi pour réfuter Linguet, mais il fut aussi le point de départ de sa réflexion pendant la période révolutionnaire et napoléonienne, quand il revint encore sur le sujet, en développant l'idée d'une colonisation franco-italienne de l'Afrique méditerranéenne, civilisatrice et sans esclavage. Il est tout à fait remarquable que Galdi formulait cette idée au même moment où en France la *Société des Amis des Noirs et des colonies* était en train de définir son « projet africain ».

Séance du 31 Janvier 2009

Journée d'agrégation

« Abolition de l'esclavage en Grande-Bretagne »

Institut Charles V. Salle A 50

10h30-12h30. Présidence : Mélanie Torrent

James Walvin, York University

« Commemorating the Bicentennial of the Abolition of the Slave Trade »

Ann Thomson, Paris VIII

« The Evolution of Racial Thought »

David Richardson, Wilberforce Institute, Hull University

« The Economic Factor in the Abolition Debate »

13h30-16h. Présidence : Jeanne-Henriette Louis

Marie-Jeanne Rossignol, Université Paris-Diderot

« L'abolition américaine de la traite en 1808 »

Jean-Pierre Le Glaunec, Sherbrooke University

« Les récits d'esclaves anglais et américains »

Marcel Dorigny, Université Paris VIII

« Abolitionnistes français et anglais, des années 1820 à 1848 »

Rahma Jerad, Université Paris-Diderot

« Les consuls britanniques à Cuba face à leurs homologues américains »

Léon-François HOFFMANN

Princeton University

La Révolution haïtienne dans les ouvrages d'imagination (1791-1850)

Les événements de Saint-Domingue, depuis le soulèvement de 1791, puis la reconnaissance par le gouvernement Charles X de la république haïtienne en 1825 et enfin l'abolition définitive de l'esclavage, ont été évoqués dans de nombreux travaux d'historiens, de mémoires de combattants et de récits de voyageurs. Mais un certain nombre d'ouvrages d'imagination, romans, poèmes, pièces de théâtre, les ont également choisis pour thèmes. Ce sont ces ouvrages qu'il s'agira de passer en revue et de commenter. S'il est vrai qu'à part le *Bug-Jargal* de Victor Hugo et le *Toussaint Louverture* de Lamartine la plupart d'entre eux sont tombés dans un oubli généralement mérité, ils n'en constituent pas moins des illustrations intéressantes de l'idéologie et des goûts littéraires de la première moitié du XIX^e siècle.

Gesine MUELLER

Université de Potsdam

Écrire en situation d'interculturalité. Regards caraïbes sur des constellations (post)coloniales dans les espaces hispanophone et francophone (G. Gómez de Avellaneda et L. Maynard de Queilhe)

Les romans *Sab* (1841) de Gómez de Avellaneda, et *Outre-Mer* (1838) de Maynard de Queilhe, ont été publiés presque simultanément dans l'espace caraïbe. Par l'étude comparée de ces deux œuvres, nous nous proposons de mettre en évidence les représentations des deux variantes insulaires du système colonial. *Sab*, le protagoniste du roman éponyme, symbolise une identité cubaine nouvelle, qui agrège au lieu de diviser la société en termes de lutte des classes. Il présage donc sur plusieurs plans le triomphe d'un processus de transculturation. Dans l'espace caraïbe francophone on ne trouve pas de romans fondateurs similaires. Dans *Outre-Mer* de Maynard de Queilhe, l'une des œuvres romanesques les plus représentatives de son époque, le processus de « transculturation » est beaucoup moins avancé. Il faut donc se demander à quel point la faible volonté de cohésion culturelle exprimée dans la littérature francophone est symptomatique de la faiblesse des idées indépendantistes dans les Antilles françaises.

Boris LESUEUR

Les troupes coloniales sous l'Ancien Régime

L'Ancien Régime avait été le promoteur d'une première colonisation au XVII^e siècle qui connut son apogée au siècle suivant. Cette période, suffisamment troublée pour qu'on ait pu la qualifier de « seconde guerre de cent ans », vit également les puissances européennes s'affronter sur mer et aux colonies. L'empire français présentait malgré tout de manière spécifique d'inquiétantes faiblesses dès l'origine : son appareil naval était de plus en plus surclassé face à la *Royal Navy*, l'émigration blanche était insuffisante, tandis que la population esclave connaissait une progression exponentielle. Or, le royaume s'avérait de plus en plus dépendant des revenus tirés des colonies, en particulier celles esclavagistes, pour assurer l'équilibre de sa balance des échanges.

À la réflexion, ce qui paraît surprenant c'est finalement l'incroyable résistance sur la durée de cet empire. Un élément d'explication réside dans l'entretien de troupes spécialisées pour les colonies, dès 1674. D'abord dénommées « compagnies détachées de la marine », ces troupes s'étoffèrent progressivement durant le règne de Louis XIV et furent renforcées d'un régiment suisse durant la Régence, avant d'être doublées dans l'urgence en 1749-1751. Le secrétariat d'État à la Marine et aux colonies mit en place pour leur entretien une logistique compliquée et coûteuse, largement inefficace d'ailleurs. La lourde défaite coloniale qu'endura la France lors de la guerre de Sept Ans appela d'autres solutions. Sous Choiseul on pensa à envoyer des contingents de troupes métropolitaines servir aux colonies, avant de se raviser progressivement et de créer des régiments coloniaux, définitivement installés en 1772. L'installation de véritables dépôts coloniaux et l'affectation d'un régiment d'artillerie au service colonial en 1784 permirent au système de gagner en efficacité. La Révolution appela une dernière réponse, le recrutement de soldats dans les populations locales, fussent-elles de couleur ou de condition servile.

Bernard GAINOT

Les gens de couleur dans les armées de la Révolution et de l'Empire
Présentation d'un livre récent

À travers cette communication, je souhaite essentiellement exposer des hypothèses de recherches, plutôt que des conclusions abouties.

L'amalgame est un processus central pour la transformation de l'armée française en armée nationale. Les spécialistes de la question militaire en connaissent bien les modalités. Néanmoins, dans l'historiographie, les réalités de l'amalgame qui se déroula dans les colonies restées françaises sous l'autorité du pouvoir républicain restent ignorées. Il y eut un amalgame à Saint-Domingue après le ralliement des troupes de Toussaint Louverture à la République, sous l'autorité du général Laveaux. Il y

eut un autre amalgame à la Guadeloupe, sous l'autorité du commissaire Victor Hugues. En fait, pour les troupes de couleur, il y eut un précédent au cours de la Guerre d'Indépendance américaine, lors de l'expédition de Savannah. Les modalités de ces divers amalgames sont les mêmes que celles qui eurent lieu en métropole : valorisation d'une expérience militaire, uniformisation des principes d'avancement de carrière. Mais la nature des troupes ainsi amalgamées pose des problèmes spécifiques : quelle est l'expérience et quel est le savoir-faire militaire ainsi valorisés ? On ne peut rester aux schémas réducteurs de l'opposition entre une pratique de la *guerilla* et celle d'une armée professionnelle. Pour la carrière militaire, un élément important était celui du rattachement de la nouvelle force militaire; armée de terre ou marine ?

L'armée issue de ces transformations est une « armée coloniale », colonne vertébrale des évolutions que connurent les deux territoires antillais, Saint-Domingue et la Guadeloupe jusqu'en 1802.

Bruno MAILLARD

***La répression pénale des esclaves à l'Ile Bourbon
sous la Restauration et la Monarchie de Juillet***

L'histoire de la justice répressive dans les colonies esclavagistes françaises, singulièrement à l'Ile Bourbon, quelque peu négligée par l'historiographie relève pourtant immédiatement de l'équivoque. En effet, si l'esclave est réduit couramment au statut de « bien meuble » et à ce titre dépourvu de la personnalité juridique, on lui reconnaît depuis toujours une forme de libre arbitre, du moins une capacité à distinguer ce qui lui est autorisé ou prohibé dans la colonie. Reconnu coupable d'une infraction, il encourt dès lors, au même titre qu'une personne de condition libre, une peine. Propriété exclusive de son acquéreur, l'esclave reste néanmoins en principe soumis à l'autorité absolue de son maître et à sa justice fatalement arbitraire : la souveraineté domestique.

Certes, la puissance publique, incarnée entre 1815 et 1848 par le roi, son ministre de la Marine et surtout ses administrateurs et ses magistrats en poste dans les colonies, ne s'est jamais véritablement résignée à abandonner cette prérogative régaliennne à une autorité privée. Il est vrai aussi que les colons garantissent médiocrement la protection des personnes et des biens en dehors de leur habitation et ne manifestent qu'un intérêt relatif à l'ordre dans les espaces publics : routes de campagne, places et rues dans les villes, entrepôt dans les ports, etc. Or, l'Ile Bourbon connaît depuis le début du XIX^e siècle de nouveaux soubresauts sociaux liés aux brutales mutations de son économie. La population servile, qui ne cesse de s'accroître pendant la période, devient en outre plus mobile, plus autonome et sans doute moins disciplinée.

La politique criminelle élaborée par la puissance publique se doit donc de concilier les impératifs d'une justice modérée et partielle, influencée par les modèles métropolitains remodelés en profondeur depuis la Révolution française, et les valeurs, doublées de pesantes coutumes, partagées par les colons esclavagistes constitués en puissants groupes de pression et ... d'action. Dans cette perspective, l'analyse des arrêts rendus par les tribunaux criminels de l'Ile Bourbon sous la Restauration et la Monarchie de Juillet nous permettra de prendre une première mesure des modalités et des finalités de cette répression pénale « très particulière ».

Ashley WHITE

Les réfugiés de Saint-Domingue aux États-Unis

Cette communication prendra en compte la multiplicité des conséquences de la Révolution haïtienne sur les États-Unis, vues à travers la confrontation avec les réfugiés de Saint-Domingue.

Environ 20 000 exilés, noirs, blancs et métis, ont débarqué entre New York et la Nouvelle-Orléans, entre les années 1790 et le début des années 1800, et ils ont été, presque littéralement, le *visage* de la Révolution pour les habitants des régions d'accueil.

Ces réfugiés ont contraint les Américains à voir concrètement l'épineuse question de l'esclavage, mais ils ont également posé des questions sur les autres fondements de la jeune République, de la philanthropie au caractère de la politique nationale et à l'expansion territoriale. En réponse à ces défis lancés par la Révolution haïtienne à travers les réfugiés, les Américains ont structuré les composantes centrales du nationalisme des États-Unis.

ANNÉE 2009-2010

Agnès RENAULT

Docteure en histoire de l'université du Havre

Des réfugiés français à Santiago de Cuba, 1791-1825

Dans le contexte des Révolutions française et haïtienne, des colons de Saint-Domingue se dirigèrent vers la partie orientale de Cuba. Ils furent plus ou moins nombreux, en fonction des époques et des événements. Toutefois, il y avait plus de 18 000 Français à Santiago de Cuba en janvier 1804. Une partie d'entre eux décida de s'installer dans la région, jouant d'ailleurs un rôle de premier plan dans le développement régional grâce à la production de café. La réussite de ces réfugiés s'appuie sur leur capacité à mettre en place une communauté caractérisée à la fois par sa diversité et le sentiment de partager une histoire récente commune. Ce phénomène migratoire est intéressant autant pour l'histoire cubaine que pour notre histoire nationale. Il met en avant de nombreuses questions liées aux problèmes coloniaux et à l'esprit de cette société coloniale de Saint-Domingue.

Nathalie DESSENS

Université de Toulouse-Le Mirail. Laboratoire Suds d'Amériques, Université de Versailles Saint-Quentin

De Saint-Domingue à la Nouvelle Orléans : histoire d'une créolisation

Cette communication présentera l'ouvrage *From Saint-Domingue to New Orleans : Migration and Influences*, paru aux Presses Universitaires de Floride (Gainesville) en 2007.

Après avoir introduit les faits de la migration de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés de Saint-Domingue à la Nouvelle-Orléans entre 1791 et 1810 (itinéraires, chiffres), cette présentation résumera les conditions d'installation des réfugiés (intégration socio-économique et politique), avant de présenter les résultats de la recherche portant sur leurs influences sur la société néo-orléanaise dans sa période cruciale d'intégration dans la jeune République américaine.

Nous examinerons les répercussions économiques de leur arrivée, leurs influences sur l'organisation politique et sociale de l'ancienne colonie française. Nous présenterons enfin l'importance culturelle de leur présence tant dans la préservation d'un environnement culturel francophone dans la jeune Louisiane américaine que dans le développement d'une nouvelle Créolité à la Nouvelle-Orléans dans la première moitié du XIX^e siècle.

L'étude de cette migration particulière permettra d'appréhender une partie des spécificités de la Louisiane dans le Sud des États-Unis avant la Guerre de Sécession et au-delà.

Florence GAUTHIER

Université de Paris VII

***La confusion entre deux abolitions : celle de la traite et celle de l'esclavage
Le cas de la Société des Amis des Noirs, sources et historiographie***

La Société des Amis des Noirs de Paris, fondée en 1788 sur le modèle des sociétés britanniques auxquelles elle emprunta le nom, était une société à but colonialiste pleinement revendiqué, qui dénonçait la traite des captifs africains déportés en Amérique pour y être vendus comme esclaves. Elle ne réclama à aucun moment de son existence l'abolition de l'esclavage.

Les sources permettent d'établir ces faits et de dater la durée de son existence.

Et pourtant, une sorte de légende s'est formée à son sujet et elle apparaît trop souvent, et pas seulement dans les ouvrages de vulgarisation, comme la Société initiatrice d'une abolition de l'esclavage, à l'époque révolutionnaire.

Est-ce une extrapolation suscitée par un contresens à la simple lecture de son nom : « Amis des Noirs » ? Est-ce l'effet d'une manipulation de l'histoire à des fins politiques ? C'est ce que nous proposons d'examiner.

Karen BOURDIER

Université de Pau

***Les conditions sanitaires sur les habitations sucrières
de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle***

En Août 1791, l'insurrection des esclaves éclate dans le nord d'Haïti, encore appelée Saint-Domingue. Les années qui la précèdent sont le théâtre « privilégié » de l'apogée des habitations sucrières et avec elles celle de l'esclavagisme. La bonne santé des esclaves est indispensable au rendement d'une plantation. À travers leur cadre de vie, leurs conditions de travail et les soins qui sont apportés à cette main-d'œuvre servile au sein des grandes sucreries, nous pouvons mieux comprendre leur quotidien. S'il semble que les conditions de vie et l'état sanitaire de ces esclaves tendent à s'améliorer à la fin du XVIII^e siècle, une question dès lors se pose : comment expliquer que les premiers insurgés en août 1791 vivaient sur ces mêmes habitations qui avaient su rendre meilleures les conditions de vie des esclaves ?

Olivette OTELE

Université de Paris XIII

Les abolitionnistes du sud du Canada au XIX^e siècle

En 1854, l'abolitionniste Frederick Douglass s'émerveillait de la force des pionniers noirs de la Province du Canada qui labouraient, défrichaient et cultivaient des terres sans relâche. Ces pionniers qui préparaient un monde meilleur pour leurs familles ont repoussé les barrières sociales, raciales et politiques qui avaient cours à l'époque. Qu'ils travaillent pour la cause abolitionniste aux États-Unis et au Canada comme Douglass et Martin Delany, qu'ils s'attèlent à améliorer les conditions de vie des Noirs au Canada comme Mary Ann Chad Cary ou qu'ils facilitent la fuite vers le nord comme Harriet Tubman, ces abolitionnistes mettent leurs connaissances au service de l'éducation d'esclaves fugitifs. Tout en se servant des liens qu'ils avaient avec le *chemin de fer souterrain*, ces hommes et ces femmes ont établi des ramifications durables et efficaces avec les abolitionnistes britanniques.

C'est dans ce contexte marqué par les rivalités entre la jeune République américaine et la Province du Canada, territoire britannique, qu'il s'agira d'examiner la manière dont s'est articulée la lutte pour l'émancipation au Canada au XIX^e siècle.

Natacha BONNET

***Planteurs à Saint-Domingue au XVIII^e siècle
L'exemple de quatre familles de l'Ouest Atlantique***

La majorité des colons domingois a investi dans un bien foncier suite à des activités dans la flibuste ou le commerce. La typologie sociale des colons, hors réseau négociant, renvoie nécessairement à une élite, noble ou bourgeoise, mais rentière du sol, en posant la question de l'accession, puis de la gestion de carreaux antillais.

Replacer l'investissement colonial impose, dans cette perspective, d'envisager l'étude des patrimoines familiaux des deux côtés de l'Atlantique et de regarder conjointement les modes de gestion, puis les résultats financiers, aussi bien les revenus sucriers que la rente des fermages des métairies de l'Ouest atlantique. Se pose alors la question des interférences économiques et sociales du mode de gestion colonial, particulièrement spéculatif et intégré au commerce international, sur celui de la seigneurie.

L'étude comparée de quatre itinéraires familiaux de lignées ligériennes sur l'ensemble du XVIII^e siècle, en prenant soin de retenir des profils socio-économiques différenciés, permet d'appréhender une constante mobilité de capitaux. La chronologie des achats montre pour chacun des lignages une interaction patente entre la constitution des patrimoines de part et d'autre de l'Atlantique. En revanche, sur la question de la rentabilité coloniale, les exemples familiaux étudiés témoignent de la forte disparité des résultats financiers selon les gestions, la localisation géographique des sucreries et la situation conjoncturelle de la partie française de l'île de Saint-Domingue. Le cas de la sucrerie Maré à l'Arcahaye impose la nécessité de nuancer à la fois le problème, inhérent au monde colonial, de l'endettement, et celui d'une moindre rentabilité des fabriques sucrières à la toute fin du siècle. Sur ce dernier point, les sources familiales de la plantation Maré offrent un éclairage neuf sur une période qui est habituellement bien mal connue.

Zélie NAVARRO-ANDRAUD

Université Toulouse II-Le Mirail

***Les familles à l'épreuve de l'espace atlantique :
le cas des administrateurs coloniaux de Saint-Domingue au XVIII^e siècle***

Alors que l'historiographie internationale connaît actuellement une importante réorientation à la faveur du développement du concept d'*histoire atlantique* et/ou d'*espace atlantique*, initié, entre autres, par les universités anglo-saxonnes¹, l'émergence de nombreux travaux et la multiplication de cours

¹ BAILYN (Bernard), *Atlantic History. Concept and Contours*, Cambridge, Harvard University Press, 2005, 149 p. ; GAMES (Alison), « Atlantic History : Definition, Challenges and Opportunities », *American Historical Review*, vol. 111, number 3,

universitaires sur le sujet en France témoignent de l'intérêt majeur de ce nouveau champ de recherche en histoire².

C'est dans ce nouveau courant historiographique que souhaite s'inscrire cette communication en abordant la notion d'*espace atlantique* à travers le prisme particulier du lien familial. L'objectif ne sera pas de broser un tableau général des diverses situations familiales engendrées par la séparation atlantique, mais de tenter d'appréhender, à travers quelques exemples précis, la réalité de cet espace par le biais de son impact sur les relations familiales. Ainsi, l'Atlantique se présente inexorablement soit comme un élément séparateur/destructeur des familles, soit les individus parviennent à transcender les flots pour en faire un espace privilégié de communication. En d'autres termes, à travers quelles évolutions et mutations du lien familial l'espace atlantique se concrétise-t-il dans les trajectoires familiales et individuelles ?

June 2006, p. 741-757.

² Voir notamment les travaux menés par le GREAM (Groupe de Recherches sur l'Espace atlantique moderne, Paris VIII), le Laboratoire Sud d'Amérique de l'Université de Versailles, le Centre d'Etudes Nord Américaines de l'EHESS, le Centre de recherche d'histoire atlantique et littorale (Université du Littoral et de la Côte d'Opale), le CRHIA (Centre de Recherche en Histoire Internationale de l'Atlantique, Nantes), GERHICO (Groupe d'Etudes et de Recherches Historiques du Centre-Ouest atlantique, Poitiers), etc.

¹ <http://www.palgrave.com/products/title.aspx?PID=328916>

¹ Trevor Bernard, *Mastery, tyranny and desire. Thomas Thistlewood and his slaves in the anglo-jamaican world*, Thomas

Allan POTOFSKY

Université Paris Diderot-Paris VII

***Paris-sur-l'Atlantique :
la construction de Paris et la richesse coloniale (1763-1804)***

Cette conférence se déroulera en deux temps. Dans un premier temps, je présenterai mon nouveau livre, *Constructing Paris in the Age of Révolution*, Basingstoke and NY, Palgrave-Macmillan, 2009¹. Bien que peu étudié, le bâtiment était le premier secteur économique des activités non-agricoles avant la Révolution industrielle. Quand le bâtiment va, tout va... Mon livre étudie cette fièvre immobilière qui suivit la guerre de Sept Ans et qui bouleversa les milieux sociaux liés à la construction privée et publique parisiennes entre 1763 et 1815. Il se focalise sur les entrepreneurs, artisans et ouvriers du chantier parisien, un lieu paradoxal : pas uniquement un lieu d'enjeu économique, mais aussi un lieu spécifique de vie et de contestation, bref un lieu de sociabilité dans tous les sens du terme.

Pendant la Révolution, les conditions n'étaient pas pour autant défavorables à la construction. Soutenues par la conjoncture économique propice, du printemps 1791 à l'été 1792, et à la suite de la vente des biens nationaux et la transformation des assignats en papier-monnaie, les autorités nationales virent dans le marché immobilier parisien une illustration parfaite de la façon dont un secteur d'activités pouvait être assaini, une fois libéré du monopole des corporations archaïques et corrompues. Ainsi les révolutionnaires contribuèrent à créer le « souvenir » d'un monde du bâtiment parisien catastrophique dans l'Ancien Régime.

Bien entendu, avec la chute de la monarchie et l'invasion par la Prusse en août 1792, l'État révolutionnaire faisait face à des défis plus urgents, comme la guerre ou la contre-révolution. La construction des nouveaux édifices parisiens ou la mise en place de règles juridiques entre propriétaires et entrepreneurs n'étaient donc pas, à première vue, prioritaire. Pourtant, améliorer la vie des Parisiens, en particulier dans les aspects du quotidien où l'Ancien Régime avait échoué, était vraiment une ambition révolutionnaire. La transformation de l'environnement urbain de Paris, capitale désormais incontestée de la France, demeura un défi durant toute la décennie révolutionnaire.

Dans un deuxième temps, cette conférence sera l'occasion d'une présentation d'un « work in progress », le début d'un projet portant sur un cas particulier, spécifique du secteur privé du bâtiment parisien et de son rapport à la richesse coloniale. Les Maisons Hostens (1792) de Claude-Nicolas Ledoux dans la rue Saint-Georges (maintenant détruites) sont un exemple de projet pharaonique de construction dont les finances sont tirées de la fortune du riche propriétaire de plantations à Saint-Domingue, Jean-Baptiste Hosten. Le projet avait pour but non pas un hôtel particulier mais un immense ensemble de quinze immeubles locatifs. Il est inspiré du style de Palladio. À partir de cet exemple, peut-on mesurer l'impact réel de la richesse coloniale sur la construction de secteur privé à Paris ? Peut-on également affirmer que Paris pendant la Révolution est en passe de devenir la capitale d'une métropole transformée par ses « périphéries » – notamment coloniales – économiques et sociales ?

¹ <http://www.palgrave.com/products/title.aspx?PID=328916>

Manuel COVO

EHESS

***Le capitalisme américain et Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle
Marchés, spéculations et réseaux commerciaux
en temps de guerre et de Révolution***

Au lendemain de la guerre d'Indépendance américaine, la plus riche colonie du monde, Saint-Domingue, était devenue le deuxième partenaire commercial des États-Unis, dans le cadre légal de l'« Exclusif mitigé », mais aussi par les voies de la contrebande. La mainmise américaine sur l'économie de l'île ne cessa de s'affermir à la faveur des Révolutions et surtout de la guerre maritime entre la France et l'Angleterre à partir de 1793. Pièce maîtresse du commerce de réexportation, Saint-Domingue joua un rôle majeur dans la croissance sans précédent de la jeune République. Cependant, la dépendance grandissante de l'île vis-à-vis du continent contribua à accroître les tensions entre la France et les États-Unis, peu désireux de respecter les clauses du traité d'amitié et de commerce de 1778. Le rapprochement entre Toussaint Louverture et John Adams fut considéré en métropole comme le point d'orgue d'une « ingratitude » américaine, à laquelle l'expédition Leclerc répondit avec violence. Ce commerce profondément controversé aux États-Unis accentua également le bipartisme américain, tant il touchait des questions au cœur de la construction du nouvel État.

Sans se cantonner à une approche diplomatique, il s'agira dans cette intervention de réfléchir au rôle du capitalisme américain dans les transformations politiques de grande ampleur qui affectèrent le monde atlantique à l'ère des Révolutions. Après avoir présenté les difficultés méthodologiques de la quantification d'un trafic en grande partie illicite, nous nous focaliserons sur ses acteurs : négociants, capitaines de navires, subrécargues. Nous réfléchirons ainsi aux contradictions entre les professions de foi cosmopolitiques, les politiques coloniales et les spéculations de négociants dont les réseaux se redéploierent pour s'adapter à un contexte particulièrement troublé.

Caroline SÉVENO

Université de Paris I

La cartographie des Antilles françaises : genèse, pratiques et usages dans une perspective comparative, XVII^e-XVIII^e siècles

Primitivement considérée comme un outil informatif support de connaissances, la carte fait désormais l'objet d'un autre regard qui la considère pour elle-même dans sa matérialité comme dans sa dimension et sa fonction cognitive. Il est question d'étudier l'ère qui va de la description encore floue d'un territoire jusqu'à la naissance d'une cartographie sûre et répondant à la banalisation des représentations statistiques, plus simplement les XVII^e et XVIII^e siècles. Le cadre géographique de ce travail est circonscrit à l'arc antillais qui est un espace particulier pour l'essor d'une cartographie nouvelle. Celle-ci n'a, en effet, pas à se soucier du passé puisque les colons ont délibérément fait table rase de ce qui pré-existait. De plus, l'intérêt de ces cartes est mercantiliste car le rôle premier et affirmé des colonies est d'enrichir les métropoles. Une interrogation naît alors : existe-t-il une spécificité de la cartographie antillaise ? Les colonies sont-elles le centre d'une production originale ? Une particularité de l'espace antillais vient enrichir ce sujet car trois grands empires y évoluent. S'il n'est pas question de faire une comparaison terme à terme des cartographies françaises, anglaises et espagnoles, nous pouvons pourtant, en nous appuyant sur des objets précis, interroger la spécificité de la cartographie propre à ces territoires colonisés des Antilles. C'est grâce à un éclairage comparatif que nous pouvons mettre en avant les connaissances des territoires outre-mer et ainsi définir, ou non, une création particulière, tant au niveau des usages, que des personnels cartographes.

Anja BANDAÜ

Universität libre de Berlin

***Les récits des réfugiés de Saint Domingue :
la question du genre textuel (1793-1810)***

Dans le cadre d'une étude sur les genres et modalités de la narration de la Révolution haïtienne entre 1792 et 1815 les récits des réfugiés de Saint-Domingue prennent une place importante parce qu'il s'agit d'un corpus de récits subjectifs qui relativisent et complètent les textes officiels (comme Popkin l'a signalé en 2007). En général, les textes hybrides entre fiction, traité et témoignage qui existent sur les événements écrits à l'époque représentent un champ peu travaillé dans les études littéraires et culturelles. Souvent inédits, ou inaccessibles, ils ne font pas partie du canon littéraire. L'historiographie portant sur l'histoire atlantique les traite comme sources sans beaucoup insister sur leur textualité. Qu'est-ce que peut apporter une étude de ces textes pour la discussion de la littérature des XVIII^e et XIX^e siècles ?

Au-delà de la question de savoir comment certains stéréotypes toujours présents dans le discours non seulement sur Haïti se sont formés, il s'agit de comprendre comment ces textes ont contribué à créer une certaine rhétorique et des formes de parler sur les colonies, le sujet colonial mais aussi sur l'autre/altérité. Dans quels processus de transformation ils s'inscrivent et quel impact sur d'autres textes mais aussi sur les genres ont-ils ?

Cette communication cherche à explorer dans quelles modalités les soi-disant « faits incroyables/impensables » étaient communiqués. À partir du texte anonyme *Mon Odyssée* (écrit entre 1793 et 1798) je discute différentes stratégies textuelles de la littérature de témoignage des colons blancs pendant ou après les événements de la révolution de Saint-Domingue visant à mettre en circulation un savoir sur la Révolution entre la France, la Caraïbe et les États-Unis. L'étude porte en particulier sur l'usage des modalités littéraires qui mettent en scène l'explosion du triangle transatlantique d'une part, et de l'autre sur les liens entre ce processus et la déstabilisation du sujet colonisateur.

Valérie GOBERT-SEGA

Université de Paris I

***Race, Statut et Mariage :
convergences et conflits des droits positifs métropolitain et colonial
(1685-1838)***

Le mariage dans sa conception morale et juridique traditionnelle avait pour objectif et conséquence d'effacer le crime de concubinage et de libertinage. Aussi, indépendamment de l'espace géographique et

en vertu du principe de l'unité du droit et des mœurs, l'institution matrimoniale ne pouvait être supplantée par un nouvel ordre public colonial.

L'édit de mars 1685 administrant les droits et les devoirs des esclaves et des affranchis ainsi que leurs rapports intimes avec les personnes blanches libres dans les colonies françaises a donc consacré la notion de légitimité et les règles religieuses qui l'encadraient. Or, comment organiser la cohabitation d'une tripartition statutaire de la population coloniale, des unions légitimes interraciales validées par l'article 9 du Code noir et une prohibition sociale infra-juridique soutenue par les autorités administratives locales ?

Force est de constater que la Monarchie ne se résolut jamais à réformer l'article 9 applicable aux Antilles françaises en dépit des interdictions ultérieures qu'elle prononça lors des promulgations du Code de la Louisiane (article 6) en 1724 et de l'ordonnance d'avril 1778 applicable en France métropolitaine. À défaut d'interdire, le gouvernement central et ses administrations locales tutélaires ont stratégiquement et progressivement restreint les droits civils et professionnels de ceux qui choisissaient d'aller à l'encontre de la mésalliance sociale.

Il faudra attendre les actes réformateurs qui ont accompagné la promulgation du Code civil en 1805 aux Antilles françaises pour que l'abrogation ne soit prononcée. Désormais, l'anathème social reposant sur le statut et la couleur qui s'opposait à toutes possibilités de régularisation des relations équivoques et à la faculté de se marier a été « légalisé ».

La volonté des pouvoirs administratif et judiciaire coloniaux de concentrer chaque classe entre elle à partir d'exclusions absolues d'une classe à l'autre et de renouveler « la confirmation des liens de l'esclavage » est érigée en règle de droit.

L'idée prévalente contra-legem que le concubinage entre Blancs, Noirs et personnes de couleur vaut mieux que le mariage et ce quand bien même elle aurait pour effet de générer un droit de la famille contraire à l'esprit du Code civil métropolitain. En effet, le Code civil de 1804 restaure et promeut la famille légitime, l'autorité paternelle et le respect filial. Le mariage est défini comme « un acte naturel, nécessaire, institué par le créateur lui-même » et comme le défenseur « de l'homme moral contre ses propres passions et celles des autres ».

Or, n'est-ce pas défendre les penchants dits immoraux des hommes et des femmes, peu importe leurs races, que de les maintenir en l'état de famille naturelle ?

Primo dans les colonies, la qualité de « créole » des femmes a surpassé la couleur blanche. L'empêchement dirimant en matière matrimoniale édictée par les législateurs coloniaux va, en effet, bien au-delà des dispositions nationales. En ôtant aux hommes de couleur le droit de se marier aux Antilles avec des Blanches, ils ont validé la ségrégation que les circulaires et les ordres ministériels n'avaient pu ou voulu imposer en France métropolitaine. Rappelons que dès après l'adoption de la loi du 5 avril 1778, il avait été acquis que les personnes de couleurs libres ne pouvaient être assimilés aux Noirs affranchis ou esclaves.

Secundo, alors que les bâtards sont perçus comme un danger pour l'ordre public, la législation coloniale ne laisse pas l'opportunité au père blanc d'établir un lien de filiation qui assurerait légalement – officiellement à l'enfant le versement de subsides et une éducation. Les enfants naturels nés dans les colonies sont donc écartés de la sollicitude nationale qui, tout en ne leur reconnaissant pas des droits identiques à ceux des enfants légitimes, leur avait néanmoins offert une protection minimale en cas de reconnaissance.

Mais encore une fois si le principe de la prohibition est acquis, son exécution demeure aléatoire : il s'étend à tous les hommes, « de couleur ou noir », dans les colonies mais seulement aux hommes « noirs » en France métropolitaine.

Ainsi selon qu'une personne de couleur décide de s'unir d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique son mariage sera valide ou non. Toutefois, le législateur (et peu importe le régime politique, monarchique ou républicain) a consciencieusement entretenu pendant plus de deux siècles une faille dans la prohibition : que ce soit dans les colonies ou en France, ces mariages ne seront jamais sanctionnés par la nullité. Or, cette absence de sanction qui permettra à la Cour de cassation, dans la mise en œuvre de sa politique jurisprudentielle de réforme libérale du droit colonial associée d'une part des revendications publiques des Abolitionnistes et d'autre part à la discrète mais réelle confrontation du pouvoir exécutif national avec les conseils coloniaux, de déclarer l'invalidité de l'interdiction des mariages interraciaux et d'en abroger les textes qui la soutenaient.

Frédéric RÉGENT

Paris I

Les Blancs métissés à la Réunion et en Guadeloupe au XVIII^e siècle

Qui sont les Blancs des colonies ? Cette communication à partir des exemples guadeloupéen et réunionnais revient sur le contenu de cette catégorie juridique fondée sur la couleur. En effet, dans les deux îles bon nombre de Blancs descendent en réalité d'esclaves. Le processus de métissage et d'intégration de ces personnes dans la classe juridique des Blancs est analysé et quantifié. Dans l'état actuel des connaissances, au XVIII^e siècle, la plupart des Blancs de la Réunion sont métissés. La proportion attestée en Guadeloupe est de la moitié. Après avoir franchi la barrière de couleur, ces Blancs « métissés » doivent sans arrêt prouver leur appartenance à la catégorie juridique des Blancs. Pour cela, ils se reconstruisent une histoire familiale en oubliant leur passé servile et en dédaignant leurs parents restés dans la catégorie des libres de couleur. Tant que les colonies ont besoin de Blancs, elles en fabriquent. Lorsque leur nombre est suffisant et le processus de stabilisation de la société achevée, l'entrée dans la catégorie juridique se ferme et le préjugé de couleur se développe. Ceci explique la différence chronologique dans l'instauration de la barrière de couleur entre la Guadeloupe et la Réunion. On ne devient pas Blanc par goût pour cette couleur, mais pour les privilèges qui vont avec. Il faut donc reconsidérer ce que l'on appelle un Blanc dans les colonies. Il faut porter un regard nouveau sur les populations coloniales et par conséquent, renouveler la plupart des problématiques concernant la société coloniale.

ANNÉE 2010-2011

Seloua Luste BOULBINA

Tocqueville et les colonies : des Antilles à l'Algérie

Si l'esclavage, dans la pensée politique française, a pu être appréhendé abstraitement, notamment sous l'angle général de la servitude, l'abolition de l'esclavage a dû être envisagée concrètement, tant la question mettait en jeu les intérêts plus que les principes. On voit bien, par exemple, comment Rousseau, dans son *Contrat social*, réfléchit sur l'esclavage. Du point de vue des « principes du droit politique », il ne saurait y avoir de lien juridique, ou de contrat, entre un homme jouissant de sa liberté et un homme auquel elle a été volée. L'examen de légalité n'est pas suffisant. Il n'est pas même pertinent puisqu'on peut, selon Rousseau, tout légaliser, et tout légitimer, jusqu'au prétendu droit du plus fort. Lorsque, en revanche, il s'agit de mettre un terme à cette exploitation, à ce déni de justice, la question de la légalité devient primordiale. Soit, en effet, l'abolition est décrétée lors d'une révolution, comme à Haïti ; soit elle doit être décidée à l'intérieur des institutions qui ont créé l'esclavage et qui l'ont conservé. Si le cadre reste le même, son contenu doit changer du tout au tout puisqu'il faut transformer des objets de propriété en personnes dotées de droits. C'est une grande métamorphose. Comment opérer cette mue radicale, comment passer du droit réel au droit personnel, comment franchir ce Rubicon ? Les abolitionnistes français de la première moitié du XIX^e siècle y ont réfléchi, des parlementaires en ont discuté ; parmi eux, Alexis de Tocqueville. Avec lui, on entre de plain-pied dans la fabrique de la pensée coloniale et du droit colonial. C'est comme expert, en effet, que Tocqueville, douze années durant, sera le spécialiste parlementaire des questions coloniales. Son attitude et sa posture sont semblables lorsqu'il s'agit des colonies françaises d'hier et, à son époque, de demain. Dès 1830, l'Algérie occupe les esprits et Tocqueville s'emploiera à y préconiser et à y définir la colonisation dans le même esprit que lorsqu'il se préoccupe de l'abolition de l'esclavage et de l'indemnisation des colons. Plus encore, ses positions sont dans la continuité de sa découverte personnelle de la démocratie en Amérique.

Éric SAUNIER

Université du Havre

***La franc-maçonnerie française, la traite des Noirs et l'abolition,
du milieu du XVIII^e siècle à 1848***

Cette communication vise à dresser, à partir de trois expériences de recherches successives menées autour de deux thématiques :

- l'étude des pratiques culturelles émergeant derrière ce paradoxe apparent que fut la présence en loge au XVIII^e siècle de nombreux armateurs négriers à Bordeaux, à Nantes et au Havre d'une part, celle de la dimension mythique du rôle prêté à la franc-maçonnerie dans l'abolition de 1848 d'autre part ;

- un état de la réflexion autour d'un sujet étonnamment peu abordé : les relations entre les milieux maçonniques, la pratique de la traite négrière et l'abolition de l'esclavage entre le milieu du XVIII^e siècle et l'abolition de 1848.

Après avoir mis en perspective les raisons de cette carence et après avoir justifié l'approche gallo-centriste que nous proposons, l'exposé s'efforcera de montrer qu'au-delà du constat peu surprenant de la présence des acteurs de la traite dans les loges, celle-ci s'accompagne, en raison des possibilités offertes par la sociabilité maçonnique, d'un rôle important dans la construction de pratiques qui visaient à endiguer les progrès de l'opinion abolitionniste.

Dans un dernier temps, nous montrerons également, s'agissant de l'évolution de cette relation durant le premier XIX^e siècle, qu'au-delà d'une nécessaire déconstruction, le mythe des francs-maçons qui, à l'instar de Victor Schoelcher ou de Joseph-Napoléon Sarda-Garriga, auraient porté l'abolition de l'esclavage n'exclut pas l'acceptation d'un rôle actif par des initiés plus ordinaires, cette hypothèse constituant selon nous un sujet auquel devront se confronter les chercheurs.

Déborah LIÉBART

Sur le Club Massiac : l'intérêt général et les intérêts particuliers en Révolution : le « lobby » colonial sous la Constituante

Fondée à l'origine pour défendre les intérêts des colons esclavagistes, la *Société Correspondante des Colons Français*, plus connue sous le nom de *Club Massiac*, oeuvra de 1789 à 1791 pour exclure de la Constitution en cours d'élaboration en métropole les colonies les plus prospères, dans le seul but de voir perdurer la traite et l'esclavage. Composé de commerçants, de négociants, d'armateurs et de propriétaires de plantations, le Club, dès le début de la Révolution, chercha à se faire accepter au sein des forces révolutionnaires afin d'orienter les débats relatifs aux colonies.

Le but de cette communication sera de mettre en lumière les différentes méthodes employées par la réunion d'intérêts particuliers lors d'une Révolution souvent présentée, à juste titre d'ailleurs, comme celle de l'intérêt général.

Qu'est-ce que l'intérêt général en Révolution ? Y a-t-il eu pression de « lobbies » durant cet épisode transformant durablement le paysage français ? La Contre-Révolution réussit-elle à préserver certains de ses privilèges ? Quelles modes d'actions employa-t-elle ? Sur quels soutiens put-elle trouver appui ? Quelles furent ses victoires et ses échecs ?

Autant de questions auxquelles nous allons proposer des réponses ici.

Bernard FOUBERT

***Les colons du Cul-de-Sac dans la tourmente révolutionnaire
(octobre 1792-avril 1793)***

Les archives de la haute cour de l'Amirauté en dépôt à Londres au *Public Record Office* renferment des courriers privés et des papiers officiels saisis par la Marine anglaise au cours des guerres livrées par l'Angleterre à la Hollande, la France, l'Espagne et les États-Unis d'Amérique, entre le milieu du XVII^e siècle et le début du XIX^e siècle. La Convention nationale ayant déclaré la guerre au roi d'Angleterre le 1^{er} février 1793, le corsaire anglais *Princess Elizabeth*, capitaine Montgomery, intercepta le bâtiment américain *Amsterdam Packet* (le *Courrier d'Amsterdam*) parti de New York pour Le Havre et le conduisit à Liverpool le 10 décembre après lui avoir confisqué ses sacs postaux. Or, il se trouve que ces derniers contenaient des correspondances provenant non seulement de la côte est des États-Unis mais également de Saint-Domingue. Ces courriers restés pendant des mois en souffrance à attendre un convoi qui ne partira du Port-au-Prince que le 2 mai arrivèrent en juillet dans les ports américains. Parmi ces lettres qui racontent, chacune à leur façon, les événements qui se déroulèrent dans la riche plaine du Cul-de-Sac au cours des premiers mois de 1793, on a retenu celles qui émanaient

de trois colons qui en furent les témoins sans en avoir nécessairement la même vision ni en donner la même interprétation : Hanus de Jumécourt, le maire de la Croix-des-Bouquets, Gouraud de Bellevue, grand propriétaire tout juste de retour sur son habitation et Hamon de Vaujoyeux, l'associé-gérant des frères Chaurand, négociants de Nantes.

La confrontation de ces témoignages inédits permet de mieux entrevoir le processus de désintégration matérielle et sociale à l'œuvre au cours des mois qui précédèrent la destruction du Cap et l'affranchissement des esclaves.

Bertie MANDELBLATT

Assistant Professor. Université de Toronto (Mississauga)

***La production et la consommation du rhum français dans le monde
atlantique à l'époque moderne :
confrontation des échelles globales et locales***

En 1713 une déclaration du roi a interdit toute production ou commerce en alcool distillé à base de produits autres que le vin partout dans le royaume, ce qui a de fait empêché l'importation directe en France des rhums produits à base de sirop de canne des Antilles pendant tout le XVIII^e siècle. Il s'agira dans cette conférence de reconstruire les origines de la production du rhum antillais dit « français », ainsi que l'évolution ultérieure d'une suite complexe de luttes commerciales et politiques de la part de divers acteurs économiques différents. En effet, deux conflits économiques distincts ont façonné le paysage dans lequel les alcools distillés ont été produits, commercialisés, réglementés et consommés en France. Ces luttes ont opposé, d'une part, les producteurs d'eaux-de-vie métropolitains aux planteurs coloniaux qui cherchaient à valoriser les sous-produits de leur production sucrière ; d'autre part, elles ont également opposé, dans une série de luttes proprement métropolitaines, les producteurs d'eaux-de-vie aux raffineurs de sucre métropolitains, qui cherchaient à valoriser des quantités importantes des mêmes sous-produits du raffinage des sucres bruts d'origine antillaise. Dans les deux cas, ces luttes puisent leurs origines et leur violence dans la forte croissance du marché européen pour les alcools distillés, ainsi que – et surtout – dans l'émergence d'une nouvelle catégorie de consommateurs situés autour du monde atlantique : marins, amérindiens, colons, esclaves, et marchands d'esclaves à travers les réseaux de la traite.

La déclaration du roi de 1713 représente le point culminant de ces conflits commerciaux, et d'une période de *lobbying* intense de la part des divers producteurs en France et aux Antilles. Ainsi, la création et l'essor d'une économie rhumière française aux XVII^e et XVIII^e siècles ne se résume ni à l'expression d'une économie atlantique libérale, ni à la mise en œuvre d'un mercantilisme planifié, mais s'explique par l'intersection des techniques spécifiques de production, du caractère et de la géographie des consommateurs et des tentatives de la part de divers acteurs économiques de mettre la couronne sous pression afin d'obtenir une réglementation royale favorable à leurs intérêts.

François BLANCPAIN

Polverel : genèse d'une législation originale pour les nouveaux libres

On connaît la législation que Polverel avait élaborée, entre août 1793 et mars 1794, concernant le statut des nouveaux libres et l'administration des plantations, législation qui diffère de ce que Sonthonax avait ordonné par sa proclamation de la Liberté générale du 19 août 1793. Bien qu'elle n'ait pu être mise en application, l'œuvre de Polverel mérite d'être connue, ne serait-ce que comme antithèse aux innombrables codes et décrets de ses successeurs qui ont montré leur inutilité.

C'est dans l'étude du personnage et de ses écrits, avant son arrivée à Saint-Domingue, que l'on trouvera les germes de cette législation. C'est dans ses différences avec Sonthonax : son âge, son origine paysanne et bordelaise, ses activités d'avocat et de franc-maçon, ses compétences de légiste et, surtout, sa volonté de former une société fondée sur la liberté individuelle et l'égalité, par opposition aux systèmes totalitaires, une société qui s'administre de façon démocratique par opposition aux régimes dictatoriaux, une société de propriétaires responsables par opposition au collectivisme, bref une société qui repose sur les vertus du franc-alleu du royaume de Navarre.

Jean-Charles BENZAKEN

***Louis Pierre Dufaÿ, député abolitionniste et homme d'affaires avisé
Esquisse biographique***

Louis Pierre Dufaÿ naît à Paris en 1752. Il est malheureusement impossible d'avoir plus de précisions, à la suite des destructions de l'état-civil parisien en 1871. Il ne figure d'ailleurs pas dans l'état-civil reconstitué. Son père, qui semble l'avoir eu sur le tard, et qui décédera bientôt, était marchand tapissier. Il n'était donc pas fripier comme le qualifiaient les colons ses adversaires. Il a sans doute fait de bonnes études comme le montrent ses capacités pour rédiger et s'exprimer oralement. Ce n'est pas pour rien que Sonthonax l'a choisi pour se présenter à la députation de la province du Nord. C'est toujours lui qui écrit ou parle au nom des deux autres députés de Saint-Domingue.

Il est sans doute choyé par sa mère et son entourage, et il dépense sans compter, au point qu'il a des dettes et est obligé de vendre ses biens. Ses créanciers le poursuivent, mais comme ils s'opposent entre eux, Dufaÿ a le loisir de s'embarquer pour Saint-Domingue. Là il va entamer une carrière militaire et réussir à percer dans le milieu des personnes marquantes du Cap, notamment en épousant une veuve, une « habitante », comme on disait alors, entichée de noblesse, en se faisant passer pour écuyer. À son mariage assiste toute la bonne société, le gouverneur en tête. Le couple mène une vie mondaine, assistant à toutes les fêtes, mariages, etc. La fille de madame Dufaÿ, également veuve, épouse quant à elle un authentique noble, le lieutenant de vaisseau D'Agoult. Dufaÿ ne devient pas pour autant propriétaire car son contrat de mariage stipule qu'ils sont séparés de biens. D'ailleurs, comme tous les colons, madame

Dufaÿ est endettée. Ils voyagent en métropole en 1782 et c'est sans doute l'occasion pour Dufaÿ de retrouver une situation difficile et d'apparaître comme un menteur et un failli aux yeux de sa femme et de sa famille, dont il va éprouver le mépris. C'est sans doute là un tournant, et peut-être l'occasion de se désolidariser d'un milieu où la richesse rime avec la possession d'esclaves.

Dufaÿ ne tardera pas à quitter Saint-Domingue, puis sa femme. À Paris, il est poursuivi pour dettes au point de passer une nuit en prison, dont il se libère grâce à une personne qui se porte garant pour lui. Au début de la Révolution il s'inscrit tour à tour au club Massiac et au club des Jacobins et finit par s'embarquer de nouveau pour Saint-Domingue où la situation n'est plus la même, la Révolution s'y fait également sentir.

Il va se retrouver dans l'entourage des commissaires nationaux civils Sonthonax et Polverel avec lesquels il collabore étroitement. Il est à leurs côtés au moment du coup de force de Galbaud et de l'incendie du Cap, en juin 1793, et en septembre Sonthonax l'envoie à Paris, à la Convention, à la tête de la députation tricolore (avec Belley le Noir et Mills l'homme de couleur) pour justifier la liberté générale décrétée en août 1793 dans la province du Nord, et obtenir l'abolition par les conventionnels, le 16 pluviôse an II (4 février 1794). Son discours ce jour là emporte l'adhésion unanime des conventionnels.

Après le 9 thermidor, tout en se défendant des attaques des colons qui ne le lâchent pas, il n'a de cesse de devenir propriétaire d'une habitation à Saint-Domingue. Il en achète enfin une, située au Petit Saint Louis du Nord, avec l'aide financière d'un associé. Association qu'il réalise quelques jours avant le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte. Et il débarque au Cap peu après la mort de Leclerc et de la prise de commandement de son vieil ami Rochambeau. Dufaÿ disparaît dans « les désastres de Saint-Domingue », sans doute en septembre 1803.

Caroline FAYOLLE

Université de Paris VIII

***L'éducation dans les colonies de la Révolution française à la Restauration :
quelques hypothèses de recherche***

L'éducation dans les colonies françaises durant la période révolutionnaire, thème longtemps négligé par l'historiographie, est aujourd'hui réinterrogée. Des travaux ont ainsi souligné les enjeux politiques liés à la diffusion des principes républicains et à la formation d'une nouvelle élite dans les colonies antillaises sous le Directoire. Dans le sillon de ces études, cette communication se propose tout d'abord d'émettre quelques hypothèses de recherche sur l'établissement d'une instruction publique révolutionnaire dans les possessions françaises (principalement à Saint-Domingue), après le décret du 16 pluviôse an II qui proclame l'abolition de l'esclavage. Confrontant les discours des autorités révolutionnaires aux rares sources prouvant leurs actions concrètes pour mettre en place un réseau scolaire, on interrogera la fonction de l'école primaire (pour garçons et filles) dans le projet de régénération des colonies, qui prend fin à partir de 1802, année du rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe et en Guyane, ce qui entraîne l'exclusion des écoles des enfants dits « de couleur ». La diffusion des savoirs, mêmes élémentaires, aux esclaves apparaissant, de nouveau, comme un danger pour le système colonial.

Dans un second temps, on s'intéressera à l'état du système éducatif dans les colonies sous l'Empire et les premières années de la Restauration, période durant laquelle les congrégations enseignantes retrouvèrent leur influence. On développera notamment l'exemple de la Guadeloupe où les journaux contiennent des prospectus de maisons d'éducation et d'écoles primaires particulières adressées dans leur majorité aux élites blanches, et parfois aux libres de couleur. Des établissements féminins se développèrent pour répondre aux attentes des familles blanches d'éduquer leurs filles sur place afin de former des épouses et des mères de futurs colons et de les « préserver » des mœurs de la métropole. Ces exemples nous permettront de poser des questions relatives à la consolidation des hiérarchies sociales (de sexe et de couleur) par ces écoles.

Bruno MAILLARD

***Des prisons « très particulières » : l'incarcération des esclaves dans les
geôles de Basse-Terre (Guadeloupe) et de Saint-Denis (Ile Bourbon) sous la
Monarchie de Juillet***

Sous la Monarchie de Juillet, députés, ministres, pénalistes et autres essayistes débattent, parfois même avec passion, sur les modalités de prise en charge des condamnés aux travaux forcés, à la réclusion

ou à l'emprisonnement. Certes, les privations de liberté s'érigent comme des sanctions de référence depuis l'adoption du code pénal de septembre 1791 puis de février 1810, mais restent encore appliquées dans la plus grande confusion au sein des prisons départementales ou des maisons centrales. Dès lors, l'architecture carcérale, qui figure au centre de toutes les controverses, s'illustre comme la pierre angulaire de la réforme des établissements pénitentiaires. Qu'en est-il dans les colonies esclavagistes du roi Louis-Philippe ? Au demeurant, l'Ile Bourbon comme la Guadeloupe, soumises sous l'Ancien Régime à l'ordonnance criminelle d'août 1670, possèdent depuis longtemps un dense réseau de « geôles » pour satisfaire aux exigences de la justice publique. Par ailleurs, les deux colonies ont respectivement enregistré, en 1827 et 1828, un code pénal et un code d'instruction criminelle, qui, sauf quelques spécificités liées aux statuts juridiques distincts des libres et des esclaves, ne dépareillent pas de ceux de la métropole. Manifestement, les deux textes normatifs n'exigent pas seulement la séparation des détenus selon le sexe, l'âge ou la condamnation mais tout autant le respect de certaines dispositions (hygiène, travail, etc.) afin de faciliter leur amendement.

Fondés sur des analyses extraites de ma thèse de doctorat (*La répression pénale des esclaves à l'Ile Bourbon entre puissance publique et pouvoir despotique des maîtres. 1815-1848*) soutenue le 10 avril 2010, et de nouvelles recherches réalisées aux Archives nationales d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, cette communication traitera plus spécifiquement du régime carcéral des esclaves dans les geôles de Basse-Terre (Guadeloupe) et de Saint-Denis (Ile Bourbon) sous la Monarchie de Juillet. Elle vise à mettre en lumière la singularité, et par là même la dynamique, de la rénovation des prisons dans les colonies esclavagistes françaises entre 1830 et 1848, plus inspirées par les coutumes et pratiques des maîtres sur les habitations que par les modèles conceptualisés en métropole.

Olivier CAUDRON

Archiviste-paléographe. Conservateur général des bibliothèques
Directeur de la Bibliothèque universitaire de La Rochelle

***Noirs, mulâtres ou autres gens de couleur en Aunis et Saintonge
à l'époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècles)***

Dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat d'histoire sur le sujet, un recensement et une étude sont menés sur la population de couleur à La Rochelle, Rochefort et dans les régions d'Aunis et Saintonge. Après un rappel de la réglementation royale et de son application « bigarrée », seront notamment abordés ici la typologie des archives sur la présence noire (avec exemples), le statut juridique – majoritairement servile – des personnes, leur origine (Afrique, colonies ...), leur nombre, les raisons de leur présence, la sociologie des maîtres qui reflète l'activité négrière rochelaise et la vocation militaire de Rochefort, la répartition géographique. Plusieurs biographies de « noirs, mulâtres ou autres gens de couleur » seront détaillées.

Suivi de

« Chairs noires et pierres blanches »

***Un ensemble de manifestations à La Rochelle autour de la traite négrière, de
l'esclavage et de leurs abolitions (2010-2012)***

À la suite du mouvement mémoriel qui s'est traduit par la « loi Taubira », la création du Comité pour la mémoire de l'esclavage et l'instauration de la Journée de commémoration du 10 mai, la ville de La Rochelle a demandé à l'Université de mettre en place un programme de manifestations scientifiques et culturelles autour du phénomène de la traite négrière et de son corollaire, l'esclavage. Si la cité a été l'une des premières – on l'oublie trop souvent – à faire ce « travail de mémoire » (création en 1979 du Musée du Nouveau Monde), elle voulait marquer les esprits par des opérations d'envergure. Il s'agissait de sensibiliser le grand public et de répondre aux attentes de plusieurs associations qui nourrissent le débat citoyen autour d'une période douloureuse de l'histoire rochelaise. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, La Rochelle figurait en effet parmi les principaux ports négriers français : elle occupait même la seconde place, après Nantes, en nombre d'expéditions négrières. De nombreux Rochelais possédaient également des plantations outre-Atlantique, sur lesquelles ils faisaient travailler des milliers d'esclaves. Initié en 2010 sous le titre générique de « Chairs noires et pierres blanches » (les pierres des hôtels des armateurs et négociants enrichis par ce trafic), mais destiné à se poursuivre au moins jusqu'à 2012, ce programme est conduit par l'association ARCADD (Association rochelaise de coopération, d'animation et de diffusion documentaire) qui regroupe Université, services d'archives, musées, bibliothèques, Centre des monuments nationaux et division des affaires culturelles de la ville de La Rochelle. Rochefort est également associée, grâce à la participation du Service historique de la Défense. Cette démarche a non seulement permis de fédérer les initiatives, mais aussi de mutualiser un certain nombre de moyens et de donner une cohérence à l'ensemble des manifestations. Celles-ci reposent d'ailleurs sur les derniers acquis de la recherche (inventaire des sources, mémoires d'étudiants, publications), des investigations qui assoient ainsi cette réflexion collective sur des bases scientifiques solides.

Pernille RØGE

Université de Cambridge

***Une esquisse trans-impériale vers l'abolition
de la traite des esclaves par le Danemark***

Le 16 mars 1792, Christian VII, roi de Danemark et de Norvège, publia un décret qui annonçait l'abolition de la traite des esclaves sur la côte de Guinée à partir de 1803. Par cette décision, le Danemark s'était inscrit dans l'histoire comme le premier empire colonial qui abandonnait la traite. À la différence de l'Angleterre, qui avait eu de longs débats devant le Parlement sur la question, soutenu par des milliers de pétitions en faveur de l'abolition de la traite et de l'esclavage, la décision danoise a été prise par un petit groupe d'officiels. Or, contrairement à la France, qui avait connu un « débat éclairé » sur l'esclavage depuis Montesquieu, le Danemark n'avait ni des *philosophes* connus comme Montesquieu, Rousseau, Diderot ou Raynal, ni une véritable *Société des Amis des Noirs*, qui pouvaient aborder le sujet dans la sphère publique.

Pourquoi, alors, l'abolition danoise de la traite avait-elle été décidée si précocement ? L'historiographie danoise avance l'hypothèse que cette abolition était une réaction directe à l'échec de la tentative anglaise d'abolir la traite, lancée par Wilberforce en avril 1791. Selon cette interprétation, le Danemark aurait vu une opportunité d'être le premier pays à abolir la traite – ce qui était considéré comme bientôt inévitable de toute façon – et ainsi prendre la tête des gouvernements « éclairés et civilisés » d'Europe. Néanmoins, l'histoire de l'abolition danoise ne doit pas être réduite exclusivement aux années autour de l'abolition elle-même, ni se contenter de la voir comme le résultat d'une compétition politique et humanitaire entre l'Angleterre et le Danemark. Il faut chercher des racines plus profondes dans un contexte plus large.

Par cette communication, je propose une approche trans-impériale, qui cherchera des explications à l'abolition à l'intérieur même du royaume danois et en Angleterre, mais également à travers l'empire colonial danois et les autres empires coloniaux d'Europe.

Salah TRABELSI

Ci resc-gremmo-université Lumière Lyon2

Les lois d'abolition de la traite dans la Régence de Tunis, 1846-1890

Le 23 janvier 1846, pour la première fois dans l'histoire des pays du Maghreb et du Proche-Orient, et bien avant les États-Unis ou le Brésil, la Tunisie prit la décision de supprimer l'esclavage des Noirs. Ce fut le dixième prince de la dynastie Husseynide, Ahmed Bey (r. 1837-1855), lui-même né d'une mère sarde d'origine servile, qui donna un coup d'arrêt à la traite négrière. Conçu en termes prudents et lénifiants, le texte se proposait a priori d'établir un compromis susceptible de rallier les milieux religieux

réfractaires à ce projet. Tout en affectant d'admettre, implicitement, la licéité de l'esclavage, il érigea en dogme absolu l'obligation morale de sa suppression. Ses procédés d'exposition et d'argumentation s'avérèrent payants, tout au moins auprès des deux chefs de file des obédiences religieuses malikite et hanafite. L'un et l'autre s'empressèrent d'apporter leur soutien à l'initiative du prince. Dénonçant le déni d'humanité et les outrages faits à des femmes et des hommes, censés être égaux en droits et en dignité, ils assurèrent le Bey de leur soutien.

Tout en affirmant une dynamique nouvelle, ce décret n'a pas été exempt d'ambiguïtés ou de concessions. Deux questions posent toutefois problème. D'abord, qu'elle réponse a-t-on donné aux problèmes d'indemnisation des propriétaires ? Quels moyens le gouvernement tunisien a-t-il mis en œuvre pour garantir un affranchissement effectif sachant que, conformément au droit coutumier, la loi ne privait pas les maîtres du bénéfice du *walâ'* (sorte de « rente » ou de servilité perpétuelle imposée à l'ancien esclave) ?

Dans cette brève esquisse, nous tenterons, à la lumière des documents d'archives, des sources arabes et européennes, d'évaluer la portée et les limites de cette voie spécifique de destruction de la traite. Nous tâcherons d'apprécier son impact sur les réalités sociales et économiques dans un contexte géopolitique saturé de défis et de menaces coloniales.

Jeremy D. POPKIN

University of Kentucky

‘Zotes tous libres’:

les abolitions de l’esclavage à Saint-Domingue (1793) et en France (1794)

À la fin de l’après-midi du 20 juin 1793, au Cap-Français, les deux commissaires nationaux civils Léger-Félicité Sonthonax et Étienne Polverel prennent une décision historique. Face à l’assaut d’un millier de matelots blancs venant des vaisseaux amarrés dans la rade, avec à leur tête un général français, un certain François-Thomas Galbaud, les deux commissaires lancent un appel aux esclaves de la ville offrant la liberté à ceux qui prennent leur parti. Dans les rues de la ville, un témoin entend les agents des commissaires qui crient aux esclaves, *Zotes tous libres ça commissaires là io qui bas zotes libres, tout blanc ça legal à nous, tout pays-ce ça quine à nous*. (“Vous êtes tous libres, les commissaires disent que vous êtes tous libres, nous sommes les égaux des Blancs, tout ce pays nous appartient.”).

Ce qui se passe dans les rues du Cap-Français, ce 20 juin 1793, est le commencement du processus qui va conduire, d’abord, à l’émancipation immédiate de toute la population de Saint-Domingue, et ensuite au vote du décret du 16 pluviôse an II par la Convention nationale, abolissant l’esclavage dans tout l’empire français. Dans mon livre, *You Are All Free : The Haitian Revolution and the Abolition of Slavery*, (Cambridge University Press, 2010), j’essaie de reconstituer en détail la séquence des événements qui ont amené à ces résultats.

Mes recherches remettent en question beaucoup d’idées reçues à l’égard de l’abolition de l’esclavage et de la nature des Révolutions française et haïtienne. En partant de la reconstitution des événements du 20 juin 1793 on arrive à se demander, d’une part, si on peut vraiment dire que l’insurrection des esclaves avait rendu l’abolition de l’esclavage inéluctable, du moins au moment où elle a été proclamée, en août 1793, et, d’autre part, si les révolutionnaires français, à la Convention, avaient vraiment eu la volonté d’abolir l’esclavage, avant que les faits accomplis à Saint-Domingue ne leur ôtent tout choix en la matière. En effet, je suis arrivé à la conclusion paradoxale que les abolitions de 1793 et 1794 sont arrivées sans que personne, ni à Saint-Domingue ni en France, ne les ait anticipées, du moins dans les formes qu’elles ont prises. De plus, je suis amené à insister sur l’importance des événements imprévisibles et de la contingence dans l’histoire. Les émancipations de 1793 et 1794 sont des événements qui pourraient ne pas avoir eu lieu, et toute l’histoire de l’esclavage et de la colonisation aurait pu être très différente.

Colloque international des 16, 17 et 18 juin 2011

COULEURS, ESCLAVAGE, LIBÉRATIONS COLONIALES
Réorientations des empires, nouvelles colonisations
Amériques, Europe, Afrique
Co-organisé avec Paris I et Paris VII

Jeudi 16 juin 2011

Ouverture du colloque par Philippe Boutry (Directeur de l'UFR d'histoire de l'université de Paris I)

INTRODUCTION À LA JOURNÉE

Pierre Serna (Directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française)

Fin de traite et devenir des colonies à esclaves. Autour des colonies françaises d'Amérique

SÉANCE DU MATIN

Jean Pierre Sainton (Université des Antilles et de la Guyane)

Président de séance et rapporteur du thème :

Les sociétés esclavagistes après le rétablissement de l'esclavage

Frédéric Régent (Université de Paris I)

Vers la fin de l'esclavage ? Les procédures judiciaires contre l'inhumanité des maîtres

Éric Saugera (Nantes)

La traite illégale. Législation et répression

Virginie Chaillou (Université de Nantes)

L'engagisme africain à la Réunion ; une traite déguisée (1848-1859)

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

1) Bernard Gainot (Université de Paris I)

Président de séance et rapporteur du thème :

Le traumatisme de la Révolution haïtienne

Jean-Pierre Le Glaunec (Université de Sherbrooke)

De Saint-Domingue à Madagascar : rêves d'empire et tentations génocidaires à Saint-Domingue, février 1802-novembre 1803

Vertus Saint-Louis (Professeur d'Histoire à l'Université d'État d'Haïti)

L'intégration d'Haïti dans les réseaux commerciaux du monde atlantique (1788-1870)

Klara Gusti Gaillard (Professeur d'Histoire à l'Université d'État d'Haïti)

Les relations franco-haïtiennes au XIX^e siècle ou l'irruption d'un nouveau type de sujétion

2) Vertus Saint-Louis (Professeur d'Histoire à l'Université d'État d'Haïti)

Président de séance et rapporteur du thème :

Les projets de « Colonisations nouvelles »

Bernard Gainot (Université de Paris I)

Vers de nouveaux horizons coloniaux : les plans pour l'Afrique intérieure et la colonisation nouvelle. 1795-1825

Marcel Dorigny (Université de Paris VIII)

Les projets coloniaux sous l'Empire et la Restauration

Vendredi 17 juin 2011

SÉANCE DU MATIN

1) Marie-Jeanne Rossignol (Paris VII)

Présidente de séance et rapporteur du thème :

Le retour en Afriquem : l'irrésistible ascension de l'idée de « colonization » à la fin du XVIII^e siècle

Éric Burin (University of North Dakota)

1816: The Advent of the American Colonization Society

Suzanne Schwarz (University of Worcester)

From Company Administration to Crown Control : Experimentation and Adaptation in Sierra Leone in the Late Eighteenth and Early Nineteenth Century

2) Jean-Pierre Le Glaunec (Université de Sherbrooke)

Président de séance et rapporteur du thème :

Quel avenir dans les Caraïbes pour les anciens esclaves ? Le regard des abolitionnistes au milieu du XIX^e siècle

Claire Bourhis-Mariotti (LARCA/Université de Cergy-Pontoise)

La colonisation et l'émigration des Africains-Américains libres et émancipés à Haïti dans les années 1820

Kate Hodgson (University of Liverpool)

Envisaging a Post-Slavery Future : Abolitionist Travellers in the Caribbean, 1833-1848

3) Éric Saugera (Nantes)

Président séance et rapporteur du thème :

Sans « retour » : l'évolution paradoxale de l'idée de « colonization » à compter du milieu du XIX^e siècle

Joseph Yanielli (Yale University)

Geographies of Abolition : The Mendi Mission in Africa and America

Nicholas Guyatt (York University)

« A Vast Negro Reservation » : Black colonization in the postbellum United States, 1863-1871

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

1) Andréa Slemian (Universidade Federal de São Paulo)

Présidente de séance et rapporteur du thème :

Les transformations de l'esclavage et du lien colonial : le laboratoire cubain

Dominique Goncalvès (Université Toulouse II-Le Mirail)

Cuba, entre indépendance et colonialisme : l'option annexionniste

Romy Sánchez (Université Paris I)

L'abolitionniste irlandais et l'île Très Fidèle. Circulations d'idées et réseaux transnationaux : le cas de Richard Robert Madden dans la Cuba du milieu du XIX^e siècle

Rahma Jerad (LARCA/Université de Tunis)

Littérature, esclavage et identité nationale aux États-Unis et à Cuba, dans les années 1830

2) António de Almeida Mendes

Président de séance et rapporteur du thème :

Abolitionnismes et abolitions atlantiques

Alejandro E. Gómez Mascipo (EHESS)

Un argument très convaincant : Saint-Domingue dans le débat abolitionniste britannique, 1791-1833

Olivette Otele (Université Paris Nord-Villetaneuse)

Les Noirs américains et le « refuge » canadien

Samedi 18 juin 2011

1) Marta Irurozqui Victoriano (Consejo Superior de Investigación Científica, CSIC) Présidente de séance et rapporteur du thème :

Réorientations impériales et mutations politiques

Geneviève Verdo (Université de Paris I)

La boîte de Pandore. Les réformes impériales de la Monarchie espagnole et leurs conséquences (1770-1808)

Federica Morelli (Université de Turin)

Les limites de la citoyenneté libérale : les discours sur la race et le droit en Amérique hispanique au XIX^e siècle

2) Federica Morelli (Université de Turin)

Présidente de séance et rapporteur du thème :

Couleurs, ethnicité et citoyenneté en Amérique ibérique

Andréa Slemian (Universidade Federal de São Paulo)

La politisation de la couleur : droits et citoyenneté de l'Amérique portugaise à l'Empire du Brésil

Véronique Hébrard (Université Paris I) et Clément Thibaud (Université de Nantes)

Couleur et citoyenneté dans l'Amérique de Bolívar (1791-1854)

Marta Irurozqui Victoriano (Consejo Superior de Investigación Científica)

Communautés indigènes et fondations républicaines. Les processus de nationalisation ethnique dans les Andes, 1825-1880

Hélène CUSSAC

Université de Toulouse

Esclavage et projet colonial chez Bernardin de Saint-Pierre

Généralement on connaît les quelques grands intellectuels de la période des Lumières qui ont œuvré en faveur des esclaves, voire sont devenus acteurs de l'abolition de l'esclavage. On pense aisément à Montesquieu, à Voltaire (bien que de façon un peu méconnue et ambiguë), à l'abbé Raynal avec sa première publication en 1770 de *l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, à Helvétius, Diderot, Condorcet, Brissot de Warville, Louis-Sébastien Mercier ... Mais certains sont moins connus aujourd'hui pour avoir été des acteurs de ce même combat.

C'est le cas de Bernardin de Saint-Pierre, natif d'une ville de traite, Le Havre, et qui pourtant fut reconnu en son temps. Âgé de 33 ans en 1770 et de 65 ans en 1802, sa vie comme ses écrits traversent cette période humainement et politiquement mouvementée ; son cas est particulier, car il fut un témoin oculaire de l'esclavage – ce qui n'était le cas d'aucun de nos philosophes – lors d'un séjour de deux ans et demi, en 1768-1771 à l'Île de France. Ainsi, il fut l'un des rares auteurs de son temps à situer ses écrits dans les sociétés coloniales esclavagistes de l'océan Indien : l'Île de France et l'Île Bourbon. De ce moment-là, tous ses textes, du *Voyage à l'Isle de France*, paru en 1773, au roman *Paul et Virginie* édité en même temps que les *Études de la nature* en 1784, et aux *Vœux d'un solitaire* en 1790 sont traversés par la présence de l'esclave, jusqu'à culminer dans sa pièce de théâtre *Empsaël et Zoraïde, ou les Blancs esclaves des Noirs à Maroc* (éd. posthume en 1905, par Maurice Souriau, écriture vers 1789).

Néanmoins, si l'on note l'engagement progressif de l'auteur du côté de l'abolition de l'esclavage, comme la majorité des penseurs, économistes, physiocrates (pensons à Turgot et Quesnay par exemple), il exprime une pensée sur l'avenir des colonies qui correspond à son idéal de société et souligne les raisons concrètes d'une colonisation sans travail forcé.

Ces deux aspects de l'œuvre sur lesquels je mettrai l'accent soulignent combien Bernardin ne fut pas un grand innovateur dans ce domaine, mais étant très lu, surtout après 1784, son influence est à prendre en compte. Il s'agira de retenir la progression de sa pensée et de ses propos, de même que leur complexité, plus que leur contradiction. Une complexité qui est à entendre relativement aux contextes politique, économique et philosophique de l'époque.

ANNÉE 2011-2012

Vincent COUSSEAU

***L'anthroponymie de la Martinique et de la Guadeloupe
(XVII^e-XVIII^e siècles)***

À partir du XVII^e siècle, la colonisation française aux Antilles produit des sociétés radicalement nouvelles. Des hommes et des femmes de tous horizons se retrouvent, sur des espaces restreints, contraints à de nombreux reclassements. Dans un monde en recomposition les individus doivent acquérir ou reconstruire leurs repères et se trouvent confrontés à une question fondamentale : quelle est ma place et celle de mon entourage dans cette société ? Pour la plupart d'entre eux aucune source ne permet de répondre à cette interrogation identitaire. Toutefois l'anthroponymie permet d'apporter des éclairages, en particulier grâce à l'observation des prénoms attribués à chacun lors du baptême. Le choix du nom personnel, aboutissement d'une procédure de classement, permet en effet de comprendre bien des aspects du fonctionnement social et familial. Il permet en outre de révéler la différenciation culturelle à l'œuvre dans ces colonies à esclaves mais aussi, au-delà des clivages raciaux et statutaires, le partage de repères communs.

Mickaël AUGERON

L'autre esclavage : être Indien à La Rochelle au XVIII^e siècle

Partie prenante de la traite négrière, La Rochelle est connue pour avoir abrité sur son sol un assez grand nombre d'esclaves noirs, surtout au XVIII^e siècle. La plupart d'entre eux y ont été acheminés pour y apprendre un métier ou tout simplement pour y occuper des tâches liées à la domesticité. Mais les recherches menées ces dernières années ont fait apparaître l'existence d'un autre trafic, celui d'esclaves amérindiens, en provenance essentiellement du Canada. Sans être aussi nombreux que les Noirs sur le sol métropolitain, ils n'en sont pas moins bien présents, sur le long terme, dans nos villes portuaires, voire dans certaines villes de l'intérieur (Poitiers, par exemple). Ce sont essentiellement des individus de sexe féminin, avec une majorité d'adolescentes, qui ont pu être identifiées à La Rochelle, contrairement à Rochefort, qui semble avoir davantage accueilli de garçons. Ces jeunes filles, arrivées dans les bagages de marins ou de marchands bien ancrés dans les réseaux du grand commerce américain, sont le plus souvent attachées au service d'une maîtresse, dont elle renforce par la même occasion le prestige social. Il n'y a aucune ambiguïté sur les termes : presque tous ces esclaves amérindiens sont dits « appartenant à » un habitant de la ville. Faute d'une réglementation adaptée, ils relèvent de la législation qui entoure Noirs et mulâtres. Leur statut social ne se distingue guère de celui des autres esclaves. Il en est de même pour leurs conditions de vie, qui les intègre de fait au monde de la domesticité. En l'état actuel des recherches, il apparaît qu'aucun de ces Amérindiens n'a laissé de descendance, susceptible de donner naissance à une quelconque mémoire familiale.

David TODD

King's College London

***De Saint-Domingue à l'Algérie :
l'impact de la Révolution haïtienne sur l'impérialisme français***

Les travaux sur le Second Empire colonial français ne prêtent qu'une attention limitée à l'influence des expériences françaises outre-mer avant la Révolution. En particulier, la colonisation de l'Algérie à partir de 1830 est souvent considérée comme un nouveau départ, ou même comme la conséquence accidentelle des projets réactionnaires du régime de Charles X. Cette communication cherche en revanche à souligner les dettes multiples de la conquête de l'Algérie envers les colonisations française et européenne en Amérique et notamment à Saint-Domingue.

Contrairement aux idées reçues, les élites politiques et intellectuelles de la Restauration étaient extrêmement soucieuses de rétablir une influence française significative outre-mer et de garantir les approvisionnements français en matières premières et en produits tropicaux. Cette préoccupation joua un rôle important dans les réticences françaises à reconnaître l'indépendance d'Haïti et les tentatives de faire renaître le fructueux commerce entre la métropole et l'ancienne *Perle des Antilles* après 1815. Juridiquement, la décolonisation de Saint-Domingue ne se termina qu'en 1825.

C'est précisément au milieu des années 1820 que sont formulés, aux ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, les premiers projets de transformer la *Compagnie d'Afrique*, une institution colbertienne ressuscitée après 1815, en « régime colonial ». Ces projets reçurent un encouragement décisif avec la publication, par William Shaler en 1826, des *Sketches of Algiers*, un ouvrage qui appelait les puissances européennes à éliminer le régime « barbare » de la régence d'Alger et à le remplacer par une colonie qui répandrait la civilisation en Afrique du Nord. Consul des États-Unis à Alger depuis 1815, Shaler avait effectué, en tant que négociant au service d'armateurs bordelais, de nombreux voyages entre la France et les Antilles dans les années 1790, et avait tissé de nombreuses relations avec les milieux politiques de la Restauration. Après les débuts de la conquête effective de l'Algérie, de nouvelles connections entre la colonisation des Antilles et celle de l'Afrique du Nord se dévoilèrent, à commencer par le cas du premier gouverneur de la nouvelle colonie, le général Bertrand Clauzel, ancien gouverneur du Cap-Français. Les buts, les méthodes et le personnel du second impérialisme français naissant devaient beaucoup au premier.

Cécilia ÉLIMORT

L'exercice des missionnaires et les pratiques religieuses de la société coloniale en Martinique (1760-1790)

La présence des missionnaires en Martinique, durant la période de 1760 à 1790, est un thème qui a souvent été mis à l'écart par l'historiographie. La Martinique a ainsi longtemps été oubliée des études sur la religion aux colonies. Pourtant, cette île a été au cœur des réformes religieuses dans les colonies françaises tout au long du XVIII^e siècle. Joseph Renard, le plus connu dans l'historiographie religieuse aux colonies, mettait en avant le fait religieux au regard de l'institutionnel. Il s'ancrait dans le courant des historiens qui faisaient une histoire religieuse de la déchristianisation. Toutefois, des travaux plus récents ont permis de renouveler cette historiographie encore trop mince. Alphonse Quantum ou encore Philippe Delisle proposent une nouvelle lecture de ce champ d'étude.

Cette communication se place dans la continuité de ces études, dans lesquelles le fait missionnaire en Martinique est abordé sous l'angle du fait religieux. Les sentiments, les rapports entre les membres de la société, ou encore les pratiques sacramentaires des fidèles seront au centre de cette communication.

Dès les années 1760-1790, les missionnaires évoluaient dans un climat de reconquête des fidèles et de maintien à l'ordre des esclaves. L'année 1762 – qui correspond à la prise de la Martinique par les Anglais – bouleversa tout l'ordre établi. Après 1763 – retour de la Martinique à la France – les missions religieuses furent réorganisées et l'intérêt pour la conversion et l'éducation de la population coloniale se réaffirma. Mais la religion et les religieux se radicalisèrent dès les années 1770, ce qui entraîna un déclin progressif des missions et de leur rôle spécifique dans la colonie.

Caroline SÉQUIN

Université de Paris VIII

Quand l'intime défiait l'esclavage : les représentations littéraires des liaisons interraciales dans l'Amérique esclavagiste du XIX^e siècle

Dans les États esclavagistes des États-Unis du XIX^e siècle, les relations intimes entre Blancs et Noirs étaient légalement proscrites. Pourtant, un écart existait, certes difficile à mesurer, entre les lois anti-métissages apparues dès le milieu du XVII^e siècle, et la réalité sociale, illustrée par les naissances d'enfants métisses sur les plantations. Comprendre l'essence des liaisons interraciales et justifier leur existence a dès lors constitué un enjeu majeur tant chez les sociologues de l'époque et autres contemporains que parmi les historiens des dernières décennies. Pour l'historienne Annette Gordon Reed, les individus sont susceptibles d'entretenir des rapports sexuels entre eux, surtout lorsqu'ils se trouvent en contact quotidien avec des objets potentiels d'attraction sexuelle. Pour d'autres, l'exploitation sexuelle des esclaves ne faisait nul doute si l'on considérait les pleins pouvoirs que les maîtres possédaient sur le corps de leurs esclaves.

Au sein de ce thème longuement débattu, cette communication se proposera d'aborder les représentations des liaisons interraciales dans la littérature abolitionniste du XIX^e siècle, en se focalisant plus particulièrement sur la narration de ces expériences intimes dans les récits de femmes esclaves. Au-delà d'une simple dichotomie Blanc/Noir ou dominant/dominé, les perspectives des femmes afro-américaines ont révélé des rapports de pouvoir entre maîtres et esclaves plus complexes, la sexualité apparaissant alors comme un véritable terrain de redistribution du pouvoir.

En quoi l'exposition des liaisons interraciales incarnait un acte de résistance utilisé pour remettre en question les idéologies de genre et de race qui cristallisaient les femmes afro-américaines sous l'esclavage ? L'étude de quelques stratégies littéraires employées par les auteures pour contourner les conventions littéraires et morales de l'époque illustrera notamment comment elles ont cherché à déconstruire cette image « essentialisante » de la femme noire esclave, passive, victime, et à mettre en valeur ses capacités de subjectivation.

Arlette GAUTIER

Université de Brest, CRBC

Amour, désir et contrainte pendant l'esclavage aux Antilles françaises

La question des relations affectives et sexuelles entre maîtres et femmes esclaves est l'objet d'un vif débat depuis les débuts de l'esclavage. Les chroniqueurs religieux du XVII^e siècle y voyaient l'effet du pouvoir absolu des maîtres mais aussi la possibilité pour les femmes esclaves que leurs enfants soient libres ou encore des histoires d'amour. Les auteurs de la deuxième moitié du XVIII^e siècle ont plutôt

présenté les Africaines et encore plus les mulâtresses comme des libertines dévoyant les Blancs. Les auteurs contemporains perpétuent ce débat. Frantz Fanon inscrivait ces relations dans le cadre de relations politiques, que des lecteurs influencés par Michel Foucault ont envisagé de façon plus labile et plus complexe, tendance qu'une lecture *queer* accentuera encore en soulignant combien l'affectif peut excéder et déstabiliser le politique. Le rôle de la « ménagère », notamment, est décrit comme inscrit dans les dispositifs de pouvoir de la plantation. Le journal retrouvé de Thomas Thistlewood¹, certes écrit en Jamaïque, comme les marques laissées dans le vaudou, décrivent eux une tyrannie qui aurait influencée le marquis de Sade². Au contraire Frédéric Régent, tout en admettent l'existence de viols, inscrit la plupart de ces relations dans une conjugalité presque tranquille³.

Cette communication, tout en croisant les différents discours tenus sur la question, cherchera à aller au-delà d'une présentation trop impressionniste et, tout en soulignant la complexité des relations et des affectivités ainsi que la diversité des contextes historiques, à préciser les conditions de possibilités propres à chaque type de relations. Nous nous servirons notamment pour ce faire d'une base de données sur 10 000 esclaves issues des minutes notariales de Saint-Domingue (1721-1770) et de la Guadeloupe (1759-1832)⁴.

¹ Trevor Bernard, *Mastery, tyranny and desire. Thomas Thistlewood and his slaves in the anglo-jamaican world*, Thomas Chapel Hill Londres, The University of North Carolina Press, 2004.

² Doris Garraway, *The libertine colony. Creolization in the early French Caribbean*, Durham et Londres, Duke University Press, 2005

³ Frédéric Régent, *Esclavage, métissage et diversité. La révolution française en Guadeloupe, 1789-1802*, Paris, Grasset, 2004, 58-60.

⁴ Arlette Gautier, *Les sœurs de Solitude, les femmes esclaves aux Antilles françaises, XVII^e-XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, [1985] 2010.

Romy SÁNCHEZ
Université de Paris I – MASCIPPO

***Enjeux politiques d'une circulation atlantique des savoirs :
Jorge Davidson et sa bibliothèque abolitionniste***

En 1837, le Noir libre Jorge Davidson, né en Jamaïque et devenu tailleur dans la ville de Matanzas à Cuba, est arrêté par les autorités de la ville : il possède des feuillets et des journaux considérés comme séditeux. Le dossier judiciaire de l'accusé – qui se défend lors de sa déposition en expliquant qu'il ne connaît pas le contenu desdits papiers – constitue le point de départ de cette recherche. Dans le dossier en question apparaissent les documents trouvés chez Davidson : des journaux de Philadelphie, de Boston et de Baltimore, une version imprimée d'un discours en l'honneur de l'abolitionniste George Thompson, et un petit livre biographique illustré sur la poétesse noire Phillis Wheatley, publié aux États-Unis.

Il s'agit d'évaluer à travers cet exemple à quel point certaines circulations d'acteurs et de textes liées à l'abolitionnisme en terres d'esclavage ne sont pas exclusivement le fait des seuls Blancs lettrés. La circulation des idées abolitionnistes britanniques du début du XIX^e siècle tisserait ainsi des liens très divers entre vieille Europe, Amérique du Nord et monde de la Caraïbe. Des liens manifestement plus divers qu'une schématique *descente* des idées anti-esclavagistes sur les populations libres de couleur, supposément prêtes à *recevoir* la « bonne parole » venue de Grande-Bretagne.

Le « cas Davidson » illustre une triple circulation, que l'on s'efforce de mettre à jour dans cette présentation :

- les nombreux déplacements de l'individu Jorge Davidson dans l'espace caraïbe et à l'échelle américaine ;
- les circulations des papiers politiques envoyés au tailleur jamaïcain ;
- et finalement le caractère international du personnel formé par les témoins du procès cubain du Noir libre.

Davidson est-il une exception, un cas particulièrement « *circulatoire* » ? Ou existait-il à Cuba et dans la Caraïbe, une frange de population de couleur, ou plus largement d'origine modeste – encore mal identifiée par l'historiographie – qui, à l'image de cet artisan, fréquentait les idées abolitionnistes et voyageait souvent, les colportant probablement par la même occasion ? À partir de cette étude de cas, le texte proposé essaie d'ouvrir des pistes pour diversifier l'étude des circuits abolitionnistes américains en général et caribéens en particulier.

Alejandro E. GÓMEZ

Université Charles de Gaulle-Lille 3
Chercheur associé MASCIPO-EHESS

***L'affaire de La Vengeance :
une intervention militaire franco-antillaise sur Curaçao en août 1800***

En août 1800, arrive à l'île hollandaise de Curaçao une petite flotte franco-antillaise. À bord, les agents français de la Guadeloupe et environ 260 hommes, dont beaucoup de mulâtres saint-domingois. Selon les agents, l'objectif de l'expédition était d'empêcher que l'île ne tombe aux mains des Anglais. Malgré l'alliance entre les Républiques française et batave, les autorités de l'île leur refusent l'entrée au port de Williemstad, ce qui déclenche un conflit qui va s'étendre durant quelques semaines. Finalement, grâce au soutien des Anglais et des Américains, les forces de la Guadeloupe doivent se retirer et l'île tombe sous contrôle britannique. En fait, ce sont les autorités bataves qui décidèrent, malgré l'alliance avec la France, de rendre l'île aux Britanniques afin que celle-ci « ne devienne un autre Saint-Domingue ».

Pour expliquer cette intervention et l'attitude des Bataves vis-à-vis des forces françaises, leurs alliées, il est nécessaire d'analyser l'événement à la lumière du contexte interne à Curaçao (les conflits entre patriotes et orangistes, le commerce avec les États-Unis, etc.), mais également dans le contexte plus large de la situation de la Caraïbe à ce moment précis, notamment la guerre avec la Grande-Bretagne, les conséquences de la guerre du sud à Saint-Domingue et la quasi-guerre avec les États-Unis.

Cette communication vise donc aborder le sujet de manière « croisée » en faisant usage de sources issues des archives en France, au Venezuela et au Royaume-Uni.

Dominique GONCALVES

***Les troupes régulières espagnoles
déployées à Cuba et Puerto Rico à la fin du XIX^e siècle***

Le propos de cette communication est de brosser un tableau des troupes espagnoles déployées à Cuba et Porto Rico entre 1868 et 1898. Il ne s'agit pas ici de retracer les épisodes des champs de bataille, mais de donner un aperçu sur les forces que l'Espagne a pu envoyer pour maintenir sa souveraineté, ainsi que sur les difficultés rencontrées. En effet, les guerres de libérations dans ces deux îles ont été particulièrement éprouvantes, et l'on a pu croire en 1897, que l'Espagne était en passe de gagner. C'est l'intervention des troupes américaines qui, en très peu de temps, donna une autre orientation à l'issue de la guerre.

En dépit de cet effondrement final, ce maintien sur le long terme montre que l'Espagne réalisa des prouesses de nature financière, mais aussi logistiques, idéologiques pour envoyer et entretenir des troupes capables de combattre dans un milieu naturel auquel elles n'étaient pas préparées, et même assez hostile. Qui l'Espagne envoya-t-elle combattre ? Et avec quelle préparation ? Comment évolua l'engagement espagnol, en termes de volume de troupes, de répartition des corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, de génie, de services de santé, par exemple ? Quels furent les principaux problèmes auxquels furent confrontées les troupes envoyées sur place ? Quelle fut la réelle capacité de réaction de l'état-major ? Quel fut le ressenti des soldats face à cette guerre et à ces populations, lorsque l'on sait que plusieurs milliers d'officiers et de soldats préférèrent, après 1898, demeurer sur place, plutôt que de rentrer dans la péninsule ? La première force d'un soldat, c'est la fermeté de son moral... Quels ressorts psychologiques purent faire jouer un État lui-même hésitant entre divers régimes, et menacé de pronunciamientos ? Enfin, quels enseignements tirèrent l'Espagne, et peut-être les autres nations, de cette projection de troupes ?

Antonio de Almeida MENDES

Université de Nantes

***Portugais noirs de Guinée : race, couleur et esclavage en Afrique
(XVI^e-XVIII^e siècles)***

Dans un ouvrage magistral publié en 1945, *Portugal, la Méditerranée et l'Atlantique*, le géographe Orlando Ribeiro défendait l'idée que la diversité du Portugal entre le Nord montagneux – et l'une des régions les plus arrosées d'Europe – et le Sud des grandes plates-formes avait entraîné d'importantes variations démographiques, sociétales et culturelles. Au Nord, l'atténuation de la sécheresse permettait la polyculture et la présence d'une population dense ; au Sud, les hommes s'aggloméraient dans de gros villages, d'où l'on allait travailler les grandes propriétés. Entre ce Portugal du Nord et ce Portugal du Sud il existait des différences fondamentales. La pauvreté et le faible peuplement du Sud n'étaient pas seulement le résultat d'une fatalité géographique : ils trouvaient aussi une origine dans l'Histoire des hommes. À commencer par la manière dont les rois du Portugal avaient, au XIII^e siècle, procédé au partage des terres lors de la Reconquête sur les Maures, avec des transferts en blocs à quelques grands seigneurs et aux ordres religieux. Nobles et religieux avaient fixé à ces terres arides une importante population d'ouvriers salariés et de captifs. La propriété foncière était partagée entre les propriétés royales que les journaliers étaient obligés de travailler et les propriétés pour lesquelles on devait payer une dîme. La présence massive de *mouros forros* (maures libres) – les musulmans et crypto-musulmans qui avaient survécu à la *Reconquête* puis à l'assimilation – et de *mouros cativos* (captifs) était une réalité de longue durée sous ces cieux. Le gradient démographique, social et ethnique entre le Portugal « atlantique » et le Portugal « méditerranéen » va demeurer une réalité jusqu'à une période récente. Non seulement parce que l'État et les propriétaires opposèrent une longue résistance au morcellement de la terre et à l'exil des Maures, mais aussi parce que les vagues migratoires des années 1520-1540, puis de la fin du XVI^e siècle, amenèrent au Portugal des milliers de migrants marocains. Au même moment des milliers de ruraux rompent provisoirement ou définitivement l'attache physique à la terre de leurs ancêtres, traversent l'Atlantique pour s'installer sur les côtes du Maroc atlantique puis en Guinée. Le Maroc et la Guinée sont des terres d'aventure analogues aux Amériques pour les cadets du pays basque. La rencontre entre Européens et Africains n'est pas une simple « rencontre coloniale », elle produit un espace nouveau d'élaborations culturelles. Définir les Portugais de Guinée est alors un exercice complexe tant les identités s'entremêlent. Des hommes de la Méditerranée ?, de l'Atlantique ?, des créatures hybrides qui s'inscrivaient dans un « entre-deux » ?

Les hommes qui fréquentèrent les descendants des Portugais de Guinée au plus près nous livrent des figures bien différentes de celles offertes par les fonctionnaires et les missionnaires. L'indétermination de la condition primitive de ces hommes – et de la pureté de leur lignage – rendait leur reconnaissance par la société chrétienne extrêmement difficile : intégrés parmi les Africains, ces hommes blancs devenus noirs peinaient à retrouver leur place parmi les civilisés. On ne les laissait pas être blancs et sauvages. Ceux qui les fréquentent au quotidien décrivent pourtant des hommes ordinaires, loin de l'image des barbares et des ensauvagés largement répandue. L'inscription de parcours biographiques dans le cadre macro-régional constitué par l'archipel du Cap-Vert et les fleuves de Guinée permet de poser tous les possibles, de ne pas produire une lecture mécaniste de la rencontre coloniale. Ces « petits Blancs » se retrouvent en Afrique au centre d'un jeu complexe d'influences. L'observation des populations du littoral africain leur permet de penser les Africains dans leur singularité d'hommes ; la connaissance des cultures et langues locales de s'acculturer et de perpétuer leurs différences. Ils apprirent à survivre parmi la diversité africaine et à nouer des relations avec les femmes de la Côte. Les mariages duraient peu en moyenne. Pourtant une « sous-culture », *subculture*, s'établit avec ses attributs

vestimentaires, ses rapports entre les genres, ses valeurs culturelles et ses pratiques religieuses. Les enfants de ces unions interraciales, les « fils du pays » (*filhos da terra*) se présentent comme des hommes et des femmes d'un type nouveau : des êtres qui n'étaient pas Européens, qui n'étaient pas Africains, qui étaient juste entre les deux. Au XVII^e siècle, ces individus deviennent un enjeu pour le pouvoir métropolitain comme pour les États ouest-africains. Portugais et Africains n'étaient au final pas si différents à l'époque moderne.

ANNÉE 2012-2013

Ernestine CARREIRA

Esclavage et commerce des esclaves à Goa à l'époque moderne

En ce qui concerne l'Asie en général et l'océan Indien en particulier, la traite et l'esclavage présentent encore une approche impressionniste dans l'historiographie contemporaine. La modestie de la production contraste spectaculairement avec les avancées de la recherche atlantique, et en particulier la brésilienne, laquelle a su se détacher des contraintes idéologiques de la vision marxiste de l'époque coloniale, plus tournée vers l'analyse des situations de dépendance, puis abandonner aux Américains et Européens l'histoire statistique de ce commerce afin de se consacrer prioritairement aujourd'hui aux esclaves comme acteurs de leur propre histoire. D'où un grand nombre de travaux sur les formes de résistance urbaine et rurale (quilombos) et la reconstruction des identités sociales et familiales en situation d'esclavage.

L'Asie reste dans ce domaine un gigantesque champ de friches. On se heurte même dans le cas de l'histoire de l'Inde à une invisibilité totale des phénomènes de traite humaine ou d'esclavage de groupes sociaux exogènes pour l'ensemble de l'époque moderne. Avant le coolie trade et les libres engagés, notre méconnaissance de la question laisse faussement croire à une importance insignifiante du sous-continent comme acteur de ce commerce et espace d'importation. Les ports de la côte occidentale apparaissent au plus comme des relais périphériques de l'Afrique orientale dans le trafic et le peuplement des archipels européens (Mascareignes françaises, colonies hollandaises de Java et Borneo...). Or, une étude plus approfondie du cas de Goa montre que cette capitale de Estado da Índia (entité politique englobant tous les territoires portugais de Mozambique à Macao) a été l'un des centres les plus dynamiques de ce commerce global pendant toute cette période.

Si l'état actuel de la recherche ne permet pas d'établir des statistiques précises, nous pouvons néanmoins déjà comprendre l'interaction entre les divers espaces continentaux, ainsi que les mutations des réseaux de trafic entre le XVI^e siècle et le début des politiques coloniales du XIX^e siècle. Les espaces « d'approvisionnement » de Goa s'étendaient de l'Afrique au Japon, et sa clientèle allait de l'Asie au Nouveau Monde, en passant par la très lointaine Lisbonne.

Ce trafic cosmopolite était à l'image de cette capitale d'Asie, qui s'est bâtie sur l'hybridité culturelle portugaise et indienne, créant un laboratoire de modèles sociaux urbains tout à fait original et fort éloigné des structures patriarcales et esclavagistes de l'immense colonie agricole et minière brésilienne.

Cette conférence proposera un voyage dans la Goa esclavagiste, de ses heures de gloire impériale (XVI^e siècle) à son endormissement définitif dans l'ombre de la métropole anglaise de Bombay (années 1830). Héritière des pratiques musulmanes, elle exploita les compétences et savoirs de ces populations serviles pour construire sa puissance militaire, commerciale et urbaine. Elle fut la première entité politique et religieuse à tenter de concilier les contradictions entre les dogmes de la foi chrétienne (dont la propagation fut un des moteurs de l'expansion) et le statut social de l'esclave converti. Nous tenterons d'expliquer pourquoi, contrairement au Brésil, ces communautés africaines (et plus minoritairement asiatiques) ont disparu sans laisser de traces apparentes.

Nous aborderons enfin le rôle des élites goanes (chrétiennes et hindoues) comme acteurs du réseau négrier mondial avant l'hégémonie des armateurs négriers sud-américains (années 1820).

Marie-Jeanne ROSSIGNOL

Professeur de civilisation américaine à l'université Paris Diderot

Le récit de William Wells Brown, esclave fugitif, écrit par lui-même

William Wells Brown, jeune esclave, fuit le Missouri à vingt ans en 1834 pour rejoindre les Grands lacs et le Canada. Devenu militant abolitionniste, il publie en 1847 le récit de sa vie d'esclave et de sa fuite à travers le « Vieux Nord-Ouest », ces États libres, mais peu sûrs, qui le séparaient du Canada et d'une totale liberté. Parmi les nombreux récits d'esclaves publiés aux États-Unis entre la fin du XVIII^e siècle et la guerre de Sécession, celui de Brown est l'un des plus célèbres. Fine plume, sachant manier l'émotion, l'ironie et l'amertume, son auteur devint ensuite le premier écrivain noir professionnel aux États-Unis. Assistant d'un marchand d'esclaves, Brown ne se contente pas de raconter sa vie et celle des siens à Saint-Louis ; il fournit également un témoignage incomparable sur la traite intérieure qui menait les esclaves vers les grandes plantations du Sud profond (Deep South), que craignaient tant les Noirs asservis.

Marie-Jeanne Rossignol vient de traduire le récit de fuite de cet esclave nord-américain avec Claire Parfait aux Publications de Rouen et du Havre. L'ouvrage, paru en 2012, est précédé d'une introduction critique.

Jean-Pierre LE GLAUNEC

Université de Sherbrooke

***La bataille de Vertières ou la naissance d'Haïti
Histoire d'un lieu de mémoire
(18 novembre 1803-1957)***

La bataille de Vertières est un lieu de mémoire incontournable en Haïti. Commémorée chaque 18 novembre depuis la Constitution de 1957, la bataille occupe une place centrale dans la culture haïtienne – en littérature, peinture et musique, dans les discours politiques ou encore dans les comptes rendus sportifs par exemple. Les héros de la bataille sont souvent considérés comme de véritables demi-dieux qu'il est courant d'invoquer sur le ton de la lamentation, de la honte ou du regret. Pour beaucoup, en effet, Haïti aurait souvent préféré écouter ses vieux démons plutôt que de suivre la voie de l'unité et de l'abnégation tracée par les ancêtres. L'omniprésence de la bataille de Vertières dans la culture haïtienne cache une réalité méconnue. Les héros du 18 novembre 1803, les Capois-la-Mort, Gabart et autres Jean-Philippe Daut, n'ont pas toujours fait partie, loin de là, du Panthéon haïtien. De manière plus générale, la bataille de Vertières n'a pas toujours été le lieu de mémoire qu'elle est aujourd'hui.

L'objectif de la conférence est de retracer les étapes au terme desquelles la bataille de Vertières devient effectivement un objet de culte national. On montrera que pendant très longtemps, les combattants du 18 novembre ont été oubliés ou rejetés à la marge du récit national et qu'ils n'ont acquis le statut de demi-dieux qu'au terme d'un très long processus historique dont on propose de présenter les principaux jalons. La conférence portera sur la période qui s'étend du jour de la bataille, le vendredi 18 novembre 1803, à l'accession au pouvoir de François Duvalier en 1957.

Lionel TRANI

Université Paris I Panthéon-Sorbonne

La justice coloniale et les violences serviles dans les plantations martiniquaises sous le Consulat et l'Empire

La période dite « napoléonienne » est très méconnue par le public car elle souvent mise à l'écart voire oubliée par l'historiographie. Pourtant, la Martinique est une des premières colonies à connaître d'importants troubles révolutionnaires en 1789-1792 avant de tomber sous la domination britannique de 1794 à 1802. La colonie n'a donc pas connu l'application du décret du 16 pluviôse an II abolissant l'esclavage dans les possessions françaises et les lois de départementalisation de janvier 1798 non plus. La Martinique est une « exception coloniale unique » car elle a totalement conservé ses mœurs et coutumes d'Ancien Régime qui sont pour la plupart favorables aux pratiques esclavagistes.

La reprise en main de l'île par les Français en 1802 est donc une nouvelle étape pour l'élite blanche. Au milieu d'un espace caribéen troublé pour la lutte des Noirs émancipés contre les troupes de Bonaparte en Guadeloupe et à Saint-Domingue, la Martinique semble conserver un ordre colonial ancien et renforcé à tous les niveaux. Aucun mouvement insurrectionnel ne touche la société coloniale tant du côté des libres de couleur que des esclaves, faisant de la Martinique une colonie sans problème apparent entre 1802 et 1809.

Pourtant, la nouvelle administration coloniale renforce l'appareil policier et répressif par l'introduction de nouvelles institutions comme le Tribunal spécial. La puissance publique concilie les impératifs d'une justice modérée et partielle, influencée par les modèles métropolitains de l'héritage révolutionnaire. Les valeurs « locales » sont doublées par de lourdes coutumes et sont partagées par les colons esclavagistes regroupés en puissants groupes de pression. Dans cette perspective, l'analyse des troubles survenus dans les habitations et la réaction des pouvoirs locaux nous permettra de prendre une première mesure des modalités et des finalités de cette répression pénale « très particulière et paradoxale ». Certes, l'administration coloniale regroupant le Capitaine-Général, le Préfet-Colonial et le Grand juge, incarnée entre 1802 et 1809 sous l'autorité suprême de l'Empereur Napoléon 1^{er} et son ministre de la Marine Decrès, n'abandonne nullement la prérogative régaliennne face à une autorité créole privée. La Martinique connaît également de nouveaux enjeux sociaux liés aux brutales mutations de son économie et de la géopolitique (augmentation du nombre des libres de couleur, indépendance d'Haïti). La population servile représente plus des trois quarts des habitants de la Martinique. Elle est devenue plus mobile, plus autonome et sans doute moins disciplinée. Les pratiques esclavagistes, renforçant le préjugé de couleur, la ségrégation juridique et « raciale » détériorent de plus en plus les conditions d'existences déjà précaires des esclaves. Les tensions sont très fortes et se traduisent par une très grande violence.

***La longue route du chercheur en traite négrière :
pour un répertoire des expéditions négrières françaises sous Bonaparte***

Les chemins de la recherche se rallongent parfois de détours insoupçonnés, à commencer par celui qui les emprunte et peine à s'en dégager. C'est en 1985, quand le sujet intéressait peu, que Serge Daget m'avait fait relever dans les rôles d'armement nantais les navires qui s'étaient livrés à la traite des Noirs, de la première abolition de l'esclavage à la première Restauration, c'est-à-dire essentiellement sous le Consulat et l'Empire. Daget avait toute légitimité pour penser que cette tâche devait porter ses fruits, frais éditeur des deux tomes de Mettas répertoriant les expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle, et, lui-même, auteur du répertoire des expéditions illégales au siècle suivant. Je recensai quatorze armements négriers à Nantes, avant de publier en 1987 dans la revue *Enquêtes et Documents* du Centre de Recherche du Monde Atlantique un article sur le trois-mâts neuf la *Bonne-Mère*, ses actionnaires et ses marins, particulièrement représentatifs d'une période consulaire que la loi du 30 floréal an X, rendant caduque le décret du 16 pluviôse an II, avait ramené à la traite et à l'esclavage. D'un estuaire à l'autre, je poursuivis à Bordeaux le dénombrement de ces navires oubliés des répertoires négriers et en ajoutai vingt-deux. Il n'en fallait pas davantage pour m'engager dans un tour de France littoral, supposant que cet élan colonial et négrier, encouragé par le premier Consul et permis par la paix d'Amiens entre la France et l'Angleterre, n'avait pas uniquement poussé les Nantais et les Bordelais. Effectivement, de 1801 à 1804, de nombreux autres ports, de la Manche à la Méditerranée, armèrent à la traite à la mesure de leurs ambitions ou de leurs moyens : Dunkerque (2), Dieppe (2), Le Havre (10), Honfleur (4), Cherbourg (1), Saint-Malo (2), Morlaix (1), Lorient (3), Marans (1), Rochefort (1), Bayonne (3), Marseille (5). Soit quatorze ports métropolitains pour 71 expéditions, auxquels on ajoute trois expéditions de ports français non identifiés, deux autres parties de Cayenne, et enfin neuf armements français effectués dans les ports étrangers de Baltimore (1), New York (2), Charleston (3), La Havane (1), Lisbonne (1) et Copenhague (1). Au total, ce sont 85 expéditions qui se rendirent à la côte d'Afrique, puis déportèrent vers les Mascareignes et les Amériques environ vingt-cinq mille captifs. Représentant 2 % des 4 350 expéditions négrières françaises, ces expéditions ne bouleversent évidemment pas les statistiques, mais elles permettent de faire la jonction entre les répertoires de Mettas et de Daget pour dresser un bilan complet de la traite française de 1650 à 1850. C'est en 2013, soit presque trois décennies après qu'il a commencé d'exister, que ce troisième répertoire des expéditions négrières françaises, enrichi année après année de nouvelles découvertes, devrait être publié.

François BLANCPAIN

L'amiral d'Estaing, gouverneur de Saint-Domingue (1763-1764)

Les deux années du gouvernement de l'amiral d'Estaing à Saint-Domingue sont une parenthèse dans sa vie militaire, entre ses faits d'armes en Inde et sa participation à la guerre d'indépendance des États-Unis. Cette « parenthèse » a fait apparaître que ses qualités et son caractère ne pouvaient s'accorder avec les ambitions des colons, pas plus qu'avec les désordres et incohérences de la politique coloniale du gouvernement royal. Le gouvernement royal l'avait parfois honoré, parfois réprimandé. Le gouvernement révolutionnaire l'a d'abord promu au plus haut grade d'amiral en 1792 puis l'a fait passer à la « machine à Sanson » en 1794.

Nous ne parlerons que de la seule parenthèse du gouvernement de Saint-Domingue.

L'état de la colonie après la guerre de Sept Ans (1756-1763) et le comportement des colons :

- opposés à l'Exclusif colonial ;
- ambitionnant une participation active au gouvernement de la colonie.

Le caractère et les idées du gouverneur :

- exige la plus stricte obéissance au roi ;
- souhaite un assouplissement de la discrimination raciale dans le domaine de la défense.

Les instructions royales :

- l'ordonnance du 24 mars 1763 ;
- le Mémoire du roi du 15 août 1763 ;
- la lettre du roi du 2 janvier 1764 ;
- leur mise en œuvre par d'Estaing : les impositions, les milices.

Les conflits entre d'Estaing et les Conseils supérieurs :

- refus d'enregistrement des décisions royales ;
- l'insolence des Conseillers ;
- la contestation des pouvoirs du gouverneur ;
- les mesures coercitives prises par d'Estaing.

Finalement, d'Estaing est désavoué par Choiseul. Après avoir démissionné, d'Estaing transmet ses pouvoirs à son successeur, le prince de Rohan, qui rencontra les mêmes difficultés et usa des mêmes mesures coercitives à l'encontre des Conseils supérieurs.

En conclusion : Les gouvernements suivants, Consulat, Restaurations, ont limité les ambitions des colons (des colonies restées à la France) en supprimant les Conseils supérieurs, mais c'étaient des colonies de bien plus petite taille que ne l'était Saint-Domingue.

***Le comte Reynaud de Villeverd :
quand un ancien gouverneur et ancien député de Saint-Domingue assistait,
enthousiaste, à l'abolition de l'esclavage le 16 pluviôse an II***

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Révolution française, et en particulier à sa première assemblée, connaissent l'ouvrage dirigé par Edna Lemay, *Dictionnaire des constituants*, paru à Paris en 1991, et dont nous donnons aux auditeurs la photocopie de l'article qui est consacré à Reynaud de Villeverd, gouverneur par intérim de Saint-Domingue du 25 avril au 12 août 1775 et du 24 avril au 16 juillet 1781. Or, nous avons constaté que l'auteur de cette notice indiquait que « rentré à Saint-Domingue [après la fin de la Constituante], il n'était revenu en France qu'après la prise de l'île par les Anglais¹ ».

En ce qui concerne les sources utilisées, le *Dictionnaire* déjà cité indiquait le dossier des Archives nationales d'Outremer E 349, le livre de G. Debien, *Les colons de Saint-Domingue et la Révolution, Essai sur le Club Massiac (août 1789-août 1792)*, Paris, 1953, et celui de P. Boissonnade, *Saint-Domingue à la veille de la Révolution et la question de la représentation aux États Généraux : janvier 1788-7 juillet 1789*, Paris, 1906. L'important dossier des Archives nationales – F/7/4774/91 – que nous avons utilisé apporte des informations complémentaires et un éclairage nouveau sur les comportements de personnages qui ont joué un rôle important pendant la Révolution française. Nous avons également consulté son dossier militaire au SHD à Vincennes, coté 4 YD 3027.

Cette recherche est la suite logique de celle que nous avons consacrée au conventionnel Louis Pierre Dufaÿ, car nous savons que les carrières des deux hommes se sont croisées à deux reprises, lorsque Reynaud était gouverneur par intérim à Saint-Domingue et plus tard lors de la séance de la Convention du 16 pluviôse et les semaines suivantes.

Cette recherche nous paraît donc intéressante parce que, outre qu'elle comble une lacune sur la vie de ce personnage marquant, elle met en lumière la distance sociale et culturelle, plus encore que politique, qui existait entre la classe sociale à laquelle il appartenait et les sans-culottes parisiens qui, à cette époque, détenaient le pouvoir sectionnaire. Par contraste, elle met en évidence si ce n'est la complicité, du moins la sympathie existante entre notre personnage et ses égaux en culture et mode de vie qui dirigeaient les sphères gouvernementales.

À la différence de Dufaÿ, retourné à Saint-Domingue et poussé au suicide en 1804 au moment du massacre des Blancs, Reynaud est resté sagement en France avec sa seconde femme jusqu'à sa mort en 1812. Ses héritiers obtiendront la somme de 108 067 francs 59 centimes, au titre de l'indemnité des colons, en juin 1827.

¹ Rappelons que la partie française de Saint-Domingue n'a été que très partiellement occupée par les Anglais appelés par les colons français qui refusaient la liberté générale donnée aux esclaves par Sonthonax et Polverel pendant l'été 1793.

Léon-François HOFFMANN

Professeur à l'université de Princeton

La Révolution française et les Français dans la littérature haïtienne

Les bouleversements révolutionnaires en métropole ont ouvert la voie à l'indépendance de l'ancienne colonie de Saint-Domingue après treize ans de guerres civiles, coloniales et internationales pratiquement ininterrompues.

Les événements dramatiques qui se sont déroulés dans l'île entre l'insurrection des esclaves de la partie nord de Saint-Domingue en 1791 et la déclaration de l'indépendance d'Haïti le 1^{er} janvier 1804 ont inspiré bon nombre d'écrivains dans bon nombre de pays : Hugo, Lamartine et Aimé Césaire en France, Wordsworth en Angleterre, Derek Walcott à Sainte-Lucie, Kleist et Anna Seghers en Allemagne, Alejo Carpentier à Cuba, Enrique Buenaventura en Colombie, Anatolii Vinogradov en Union Soviétique, Kenneth Roberts et Guy Endore aux États-Unis, pour ne mentionner qu'eux. Les critiques universitaires et les historiens des littératures se sont penchés sur leurs œuvres, et une bibliographie importante de leurs études a pu être dressée. Par contre, les œuvres d'écrivains haïtiens qui ont pris l'histoire de leur pays pour thème n'ont pas, à ma connaissance, fait l'objet de travaux d'analyse, ni en Haïti même ni à l'étranger.

Elles me semblent pourtant le mériter, non pas nécessairement pour leur valeur purement littéraire, en général modeste, mais parce qu'elles illustrent une série d'ambiguïtés dans la conception que se font les Haïtiens de l'histoire et de l'essence même de leur patrie.

Les rivalités qui, dès avant l'indépendance, ont opposé les descendants d'affranchis, en général mulâtres, dits « anciens libres » et les descendants d'esclaves, en général noirs, dits « nouveaux libres » sont présentes jusqu'à aujourd'hui dans les idéologies qui inspirent en Haïti les historiens et les essayistes, en particulier en ce qui concerne le rôle joué par les uns et par les autres dans la guerre d'indépendance et dans les guerres civiles qui l'ont suivie. De même, l'attitude envers les Français, vus par les uns surtout comme les admirables élaborateurs des idéaux progressistes révolutionnaires, citoyens du premier pays à avoir aboli l'esclavage, incarnés pour les autres par les colons esclavagistes et les soldats de Bonaparte coupables des pires atrocités.

Des origines à nos jours, la littérature haïtienne est une littérature engagée qui, évidemment, reflète l'idéologie de ses créateurs. Plutôt que de distraire le lecteur, l'écrivain haïtien se propose de l'instruire. Devant les étrangers, il défend Haïti contre les attaques et les moqueries souvent violemment racistes dont son pays a toujours fait l'objet. Devant ses compatriotes, il fustige les abus et les dysfonctionnements qui ont fait de l'histoire nationale une alternance de dictatures et de convulsions anarchiques.

Les écrivains haïtiens articulent deux visions du destin de leur patrie. Pour les uns, elle est l'héritière de la Révolution française, et sa vocation est de mériter d'être ce que Michelet la considérait : « un petit coin noir de la France ». Pour les autres l'authenticité haïtienne passe encore plus par la reconnaissance des origines africaines, et le respect de leurs manifestations, en particulier la religion vaudou et la langue créole. Ces deux conceptions, complémentaires sinon antagonistes sont constamment illustrées par les romans, les poèmes et les œuvres théâtrales haïtiennes qui traitent de la saga indépendantiste, et par les personnages français qui y apparaissent.

Marion GODFROY

Membre associé à l'Institut d'histoire de la Révolution française, Sorbonne Paris I

Membre associé au Centre de recherches en Histoire Quantitative, CNRS UMR 6583

***Les Lumières et l'Atlantique :
de l'entreprise de Kourou à l'affaire Chanvalon***

La France a-t-elle tout perdu en 1763 ? A priori le fiasco semble total à l'issue de la guerre de Sept Ans. Et pourtant, le duc de Choiseul secrétaire d'État à la Marine et à la Guerre décide d'une colonisation blanche et massive de la Guyane. Près de 15 000 hommes, femmes et enfants sont débauchés outre-Rhin. Ils atteignent pour une majorité d'entre eux la Guyane en 1763 et 1764. Une dramatique épidémie tue 60 % de ces colons, pour la plupart à Kourou. Le désastre se poursuit en France par un scandale. L'intendant Chanvalon est banni et condamné à l'exil et au silence, de même, dans un premier temps, que le gouverneur Turgot. L'intendant obtient sa réhabilitation sous le règne de Louis XVI en 1781.

L'expédition de Kourou (1763) est apparue comme une page noire de l'histoire guyanaise au point même de devenir parfois une date butoir augurant d'une appréciation linéaire la triste réputation de la Guyane, faucheuse d'hommes blancs. Or, une simple lecture des éléments principaux invitait à plus de nuances.

Elle interroge en réalité trois axes différents des tentatives de colonisation, marquant à la fois les processus de construction et d'appréhension de l'Atlantique et de l'impérialisme, mais aussi par un retour l'utilisation d'un échec dans les carrières politiques ministérielles et dans les luttes opposant le Parlement au roi. Ainsi, en inscrivant l'expédition de Kourou dans une chronologie précise, on montre son ampleur au sein de trois historiographies principales : l'histoire atlantique, l'histoire des migrations et enfin l'histoire politique de la société d'Ancien Régime en France.

L'intérêt porte donc sur les procédés qui permettent de comprendre naissance, transformation et utilisation politique d'une entreprise des Lumières. En 1763, si la France a perdu un combat, c'est celui de l'ultime rêve d'une Amérique française, enfin comprise dans son enjeu comme sa puissance géopolitique.

Solène BRISSEAU

Les Bretons de Saint-Domingue au XVIII^e siècle

Quels sont les Français qui partent à Saint-Domingue pour participer à la colonisation ? Pourquoi, comment partent-ils ? Qu'est-ce qui les pousse à entreprendre un tel voyage, à s'éloigner de leur famille ? Comment vivent-ils dans la « Perle des Antilles » ? Ces questions, essentielles pour comprendre l'histoire de la colonisation et les mentalités coloniales, n'ont pas fini d'être traitées : G. Debien et J. de Cauna ont étudié les Aquitains, Basques, Nantais, Charentais et autres Angevins mais d'autres régions françaises méritent une telle étude. Le travail présenté ici s'intéresse aux Bretons originaires des quatre départements actuels de la Bretagne. Cette étude n'avait jamais été faite ce qui peut paraître surprenant eu égard à la situation géographique de la Bretagne, son ouverture maritime et son implication dans la colonisation d'autres territoires comme les Mascareignes.

Les recherches effectuées dans de nombreux dépôts d'archives ont fait apparaître que la Bretagne n'est certes pas la région qui a fourni les contingents les plus nombreux, mais les Bretons sont présents à Saint-Domingue et des personnes très connues dans l'histoire de cette île en sont originaires : Caradeux, Rohan, Le Goff de Beauregard, Ducatel, Hamon de Vaujoyeux, Guillaudeau ... Les recherches ont permis de mettre à jour quelques spécificités de cette colonisation bretonne : des départs plus nombreux au début du XVIII^e siècle qu'à la fin, en comparaison avec les autres Français, et la surreprésentation des nobles.

Pour le reste, les Bretons de Saint-Domingue sont semblables aux colons originaires d'autres régions françaises. Ils partent pour gagner de l'argent, la plupart du temps parce qu'une connaissance leur fait espérer travail et gain d'argent, voire une fortune rapide. Cet aspect de la mentalité coloniale est très vite apparu dans les documents étudiés. En effet, ces documents étant surtout des papiers privés (actes notariés, testaments, mémoires, correspondances), permettent de découvrir la vie quotidienne des colons, de comprendre ce qui les pousse à partir, ce qu'ils recherchent dans la colonie et surtout comment ils y vivent. Les comportements coloniaux sont l'objet d'études peu nombreuses ou anciennes. Les recherches récentes se sont plus orientées, à juste titre, vers les esclaves et le système de l'économie coloniale, notamment sa cellule de base, l'habitation. Pourtant, l'étude de la vie quotidienne, des mentalités, des réseaux de sociabilité, des cultures coloniales apporte un autre regard sur l'histoire de la colonisation et l'histoire de l'immigration coloniale.

L'étude présentée suit la trace des colons bretons pendant la période révolutionnaire. Pour certains, les méandres de leur histoire sont connus, pour d'autres, il n'y a que quelques indications. Enfin, deux d'entre eux ont laissé un mémoire exprimant leurs pensées sur les événements.

L'intervention, illustrée de lettres et témoignages, s'intéressera donc à la vie des colons bretons de Saint-Domingue au XVIII^e siècle.

Rachida TLILI

Université de Tunis La Manouba

**« Voyage au Darfour » de Mohamed Ibn Omar El-Tounsy (1845) :
une entreprise du projet colonial européen ?**

Au cours de la même période, de 1792 et 1803 environ, le Darfour a fait l'objet de trois explorations qui ont donné lieu à la publication de trois récits de voyage. Le plus inédit est de notre point de vue, celui de Moh. Ibn Omar El-Tounsy, « Voyage au Darfour... » qui semble inaugurer/reprendre la tradition littéraire, celle du récit de voyage, chez les auteurs arabes. Au-delà d'une confrontation des regards, au-delà aussi de proposer une réflexion sur un voyageur tunisien qui a demeuré dix ans dans le Darfour (de 1803 à 1813), se pose la question de l'implication de ce récit de voyage dans le projet d'expansion européenne vers l'intérieur de l'Afrique.

En effet, El-Tounsy n'était pas un voyageur individuel. À partir du Caire, il était en contact avec le Dr Perron, directeur de l'école d'Abou Zabel du Caire vers 1839 et membre de la Société asiatique de Paris, de la Société égyptienne... El-Tounsy était aussi en relation avec les membres de la Société de géographie de Paris par l'intermédiaire de Jomard qui s'est chargé directement de la traduction de la relation de ce voyageur et sa publication à Paris par la Société de géographie de Paris. Tout ce monde appartient et gravite autour du courant orientaliste. La collaboration d'El-Tounsy avec Perron et Jomard, la traduction de son ouvrage et sa publication par la Société de géographie de Paris, sont autant de témoignages d'une politique active menée par la France et les orientalistes à partir de l'Égypte, au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Cette politique vise l'ouverture de l'intérieur de l'Afrique à la civilisation européenne et la relation de voyage d'El-Tounsy devrait s'inscrire dans un vaste mouvement d'exploration européenne, destiné à s'introduire à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne.

Virginie SOULA

***Prémices de la construction identitaire calédonienne :
expressions littéraires des débuts de la colonisation (1853-1914)***

Connue presque exclusivement pour avoir été l'un des derniers territoires peuplés de « sauvages cannibales » puis l'un des bagnes français les plus éloignés et, plus récemment, le théâtre de violents affrontements entre populations européenne et mélanésienne, la Nouvelle-Calédonie demeure très marginalisée et méconnue. Aujourd'hui, ce discrédit a partiellement disparu, mais il a été remplacé par un vide mémoriel. L'exportation et la réception des représentations culturelles sont faibles.

Or, le réel anéantit ces préjugés dès lors que l'on se donne la peine de le sonder. La littérature est peut-être l'un des meilleurs observatoires – puisqu'elle traverse les époques et qu'elle permet la fixation d'un certain savoir – pour appréhender l'histoire et la culture des Néo-Calédoniens ou plutôt leurs histoires comme leurs cultures, mais également leurs préoccupations et aspirations. Ainsi, observer la littérature de Nouvelle-Calédonie selon une perspective historique consiste à comprendre comment la société actuelle s'est constituée à partir du fait colonial. C'est également s'appliquer à déchiffrer ce qui fonde le processus du « destin commun » dans lequel la Nouvelle-Calédonie est engagée.

ANNÉE 2013-2014

Sébastien MARTIN

Rochefort, arsenal des colonies au XVIII^e siècle

Arsenal modèle de Louis XIV, Rochefort fut au XVIII^e siècle une base navale qui reçut la mission originale d'assurer pour la monarchie française le ravitaillement de ses possessions ultra-marines.

Véritable « porte des colonies », Rochefort fut un lieu de concrétisation de la politique coloniale de la France. Tout au long du siècle, l'arsenal prépara les cargaisons destinées à la Nouvelle-France, à la Caraïbe, à la Guyane et aux comptoirs africains. S'embarquèrent également de Rochefort les milliers de passagers destinés par le roi aux colonies : administrateurs, soldats, engagés, familles d'officiers de la Marine ou encore faux-sauniers. En contrepoint, l'arsenal fut aussi un port de retours et d'arrivées en métropole.

Une telle mission demanda une mobilisation spécifique. Navires, infrastructures portuaires, réseaux d'approvisionnement de la Marine furent mobilisés en conséquence, faisant de l'arsenal de Rochefort le cœur battant d'une véritable logistique coloniale.

Cette activité, si singulière dans le cadre d'un arsenal de marine, « américanisa » la ville et ses habitants. Elle ouvrit Rochefort à l'influence des « ailleurs » et permit à son port marchand de se développer, faisant de la cité charentaise un modèle singulier de « ville atlantique ».

Jean-Michel DEVEAU

La reine Nzingha, le cannibalisme et la théologie

La communication proposée est fondée sur l'analyse critique des textes laissés par les missionnaires et transmis ensuite à travers la littérature de voyage, du milieu du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e ; les Encyclopédistes ont certes vivement critiqué cette vision des « Africains cannibales », mais ont par là-même contribué à colporter ce type d'images dont la reine d'Angola, avant sa conversion au christianisme et sa soumission politique aux Portugais, avait été l'archétype.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

Ninja, reine d'Angola. La relation d'Antonio Cavazzi de Montecuccolo (1687), éd. Linda Heywood et John Thornton, traduit par Xavier de Castro et Alix du Cheron d'Abzac, Paris, Éditions Chandeigne, 2010.

Catherine Gallouët, « Farouche, touchante, belle et cannibale : transmissions et permutations des représentations de Njinga, reine d'Angola du XVII^e au XVIII^e siècle », *Dix-Huitième Siècle*, n° 44 (numéro consacré à l'Afrique au XVIII^e siècle), 2012, (p. 253-272).

Claire PARFAIT

Université Paris XIII

Les premiers historiens noirs américains

« L'histoire a éliminé l'homme de couleur. » C'est ainsi qu'en mai 1860 William Wells Brown résumait en une phrase la raison pour laquelle les Africains américains commencèrent à rédiger des ouvrages d'histoire. À partir de deux études de cas, Robert Benjamin Lewis (*Light and Truth*, 1836 et 1844) et William Cooper Nell (*Services of Colored Americans*, 1851 et 1852, et *Colored Patriots of the American Revolution*, 1855), cette communication examinera les enjeux de l'écriture de l'histoire pour les premiers historiens africains américains. Elle s'intéressera également aux sources utilisées par ces historiens, à leur manière d'écrire l'histoire, ainsi qu'à la publication, la promotion et la réception de leurs ouvrages.

Roger BOTTE

Alessandro STELLA

***Couleurs de l'esclavage sur les deux rives de la Méditerranée
(Moyen-Âge-xx^e siècle, Paris, Karthala, 2012)***

Pour plusieurs raisons, l'opinion publique occidentale, et même une partie de l'opinion universitaire, associent l'esclavage avec les Noirs, et en particulier avec la traite transatlantique. Or, sans remonter à l'Antiquité gréco-romaine, et en laissant de côté la moitié de l'humanité (l'Asie), nombreux sont les exemples qui montrent que l'esclavage n'a pas été d'une seule couleur. L'espace méditerranéen constitue ainsi un observatoire de choix sur la fabrique d'esclaves.

De l'Europe du Sud au monde ottoman et barbaresque, cohabitent des esclaves de différentes couleurs, origines, religions. Dans l'Espagne chrétienne, on trouve des esclaves noirs arrivés par la traite atlantique, et des esclaves blancs importés du Maghreb ou de la Méditerranée orientale, via la course maritime, les razzias et l'achat sur les marchés d'Orient. Dans l'Espagne musulmane, le spectre des couleurs de l'esclavage était sensiblement le même : des noirs importés via la traite transsaharienne, et des blancs capturés dans la péninsule Ibérique ou sur mer, ou encore achetés sur le marché des esclaves slaves. Sur la rive Sud de la Méditerranée, les esclaves blancs provenant du monde chrétien (catholique et orthodoxe) ont coexisté, aussi bien au cours des derniers siècles du Moyen-Âge qu'à l'époque moderne, avec les esclaves noirs acheminés par la traite transsaharienne.

Il ne s'agit pas d'un esclavage anecdotique mais il concerne, tout compte fait, des millions de personnes. Sauf que, par une bien curieuse lacune, l'attention des historiens et des anthropologues n'a pas été à la mesure de l'ampleur du phénomène.

L'ouvrage tente de répondre à une série de questions : les différences de couleur entraînaient-elles des traitements différents ? Les possibilités de sortir de l'esclavage, par l'affranchissement, le rachat ou la fuite, dépendaient-elles de la couleur de la peau, ou du sexe, ou des deux à la fois ? Employait-on les esclaves indistinctement à une tâche ou à une autre, ou les esclavagistes associaient-ils phénotype et travail à accomplir ? L'utilisation sexuelle d'esclaves, dans une maison chrétienne ou dans un harem musulman, suivait-elle des préférences morphologiques, et si oui lesquelles ? La vision de l'Autre, le racisme ou l'admiration, influençaient-ils le destin des esclaves ? Dans quelle mesure les clivages religieux déterminaient-ils la position des esclaves ? Quand un propriétaire avait des esclaves noirs, blancs, métissés, comment s'organisait la hiérarchie de la dépendance, sur quelles bases, par quels critères ? Dans les sociétés prises en considération, quelles étaient les possibilités d'ascension sociale des esclaves et des affranchis, et quelles étaient les voies permises ou conquises pour gravir les marches de l'échelle sociale ? Quelles étaient les relations entre esclaves ? La commune condition d'oppression forgeait-elle des solidarités, voire un sentiment d'identification ? Ou, au contraire, les clivages « raciaux », religieux, ethniques maintenaient-ils les esclaves divisés entre eux, voire hostiles les uns envers les autres ? Enfin, était-ce mieux, ou moins dur, ou plus vivable d'être esclave en terre d'Islam ou en terre chrétienne ?

Anne LAFONT

Institut National d'Histoire de l'Art, Paris

Le portrait de l'Africain comme jauge des cultures visuelles atlantiques

L'histoire de l'art et des cultures visuelles peut être réécrite à l'aune des enjeux coloniaux. La fécondité de ce prisme exige d'en organiser les bénéfices. Aussi, je me propose, pour cette occasion, de privilégier la question de la représentation des Africains dans ses dimensions esthétique, politique, médiatique et symbolique sur le long dix-huitième siècle. La figure de l'Africain, dans ses avatars visuels métropolitains et coloniaux, s'avère en effet un révélateur particulièrement riche des succès et des échecs de la dynamique progressiste des Lumières. Autrement dit, les images des hommes – et plus rarement des femmes – noirs seront ici interrogées en ce qu'elles incarnent le paradoxe des ambitions et des prétentions de la pensée libérale atlantique.



J.-B. Pigalle, Paul, 1761, Musée d'Orléans

La première partie tentera une relation du processus d'individualisation en images de la figure de l'Africain, tous supports et toutes techniques confondues, et une étude de sa présence visuelle progressivement démultipliée, tant dans l'art exposé au Salon que dans les images imprimées. Ensuite, le processus stylistique de familiarisation avec ce corps noir, et l'évaluation de sa pertinence comme étalon de la connivence entre transformations des pratiques artistiques et bouleversements des régimes politiques dans les mondes euro-américains, seront au cœur des hypothèses soumises à la réflexion. Enfin, forte de cette connaissance de l'appropriation du corps africain par la culture visuelle et objectale du dix-huitième siècle, je voudrais interroger et scruter l'étape d'après, et comprendre s'il y eut un basculement, une radicalisation, dans le processus d'imagination, de visualisation et même d'héroïsation des Noirs – qu'ils soient esclaves, serviteurs, insurgés, militaires, libres, politiques, prêtres... – à l'époque des révolutions américaine, française et haïtienne.

Aussi, existe-t-il une culture visuelle atlantique qui peut être jaugée à l'aune de la présence de corps noirs dans les images ? Et ces figures furent-elles les lieux symboliques d'une complication et d'une sophistication de la qualification sociale, en images, des représentants de la race noire ?



C.W. Peale, Yarrow Mamout, 1819, Musée de Philadelphie

Caroline OUDIN-BASTIDE

Docteure EHESS en Histoire et Civilisations

***L'effroi et la terreur, Esclavage, poison et sorcellerie aux Antilles
(Paris, La Découverte, 2013)***

Aux XVIII^e et XIX^e siècles le crime de « poison et maléfices » affole les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe : de nombreux esclaves et libres de couleur sont accusés d'avoir usé de toxiques et de sorcellerie à des fins meurtrières. Ces accusations engendrent une terrible répression tant privée que publique. Ce phénomène peut être analysé en termes de fait social total. Des faits sociaux, selon Marcel Mauss, peuvent être qualifiés de totaux lorsqu'ils mettent en branle la totalité de la société et de ses institutions. Cette approche permet d'apporter un éclairage nouveau sur la dynamique du tout que constitue le système esclavagiste. L'analyse du « crime d'empoisonnement » révèle un système de croyances sorcellaires partagé par les maîtres et les esclaves, mais permet également de comprendre comment l'exercice de la violence est conditionné par le rapport des forces que constituent les colons, le pouvoir judiciaire, le pouvoir administratif local et le pouvoir central. Elle amène enfin à s'interroger sur la fonctionnalité de ce phénomène au sein de la société esclavagiste.

Jacques de CAUNA

Toussaint Louverture. Le Grand Précurseur

Longtemps peu ou mal connu en France avant la commémoration nationale du bicentenaire de sa mort en 2003, Toussaint Louverture, premier général noir, gouverneur de Saint-Domingue et père fondateur de la première république noire du monde, l'actuelle Haïti, est, en revanche, une figure emblématique mondiale de l'émancipation des esclaves et des décolonisations. En raison de l'impact de son action sur les destinées de tout un peuple et sur l'évolution générale en son temps de l'histoire mondiale, il nous est apparu qu'un des principaux intérêts d'une nouvelle présentation du personnage reposait dans l'éclairage que l'on pouvait apporter, à travers lui, à la double problématique très actuelle des révolutions tiers-mondistes confrontées au despotisme (éclairé ou non) d'un sauveur providentiel.

Si de nombreuses biographies, se répétant souvent les unes les autres, ont célébré la part la plus lumineuse de son irrésistible ascension, bien peu se sont attachées aux conditions objectives et subjectives de la production sociale du grand homme universel comme être d'exception durant les cinquante premières années de sa vie, obscurcies par la mythification et le culte du secret du personnage. On avait découvert en Haïti il y a 25 ans son véritable visage. Aujourd'hui, entre thuriféraires inconditionnels et contempteurs acharnés, que sait-on exactement de lui, en dehors des faits les plus évidents ? Que connaît-on de nouveau sur sa personnalité, ses proches, son environnement primitif, la complexité de sa culture créole, les conditions de son élévation... ? Sans oublier les grandes questions qui restent en suspens sur son rôle exact dans le soulèvement général de 1791 ou les aspects de son univers mental et idéologique qui ont présidé à la mise en place des mesures parfois surprenantes qu'il destinait à asseoir le nouvel État en gestation. Grâce aux nouveaux outils techniques, on a beaucoup avancé, notamment, sur sa double famille, ses protecteurs gascons et ses affidés de toutes couleurs, en particulier Dessalines qui fut son esclave, le système de gouvernance qu'il instaura.

En fin de compte, même si l'image légendaire de l'esclave noir affranchi qui osa défier Bonaparte reste par bien des côtés mystérieux, sa personnalité, sa vie et ses combats sont aujourd'hui, à la lumière des derniers apports de la recherche, mieux éclairés et d'une étonnante actualité mémorielle, politique et sociale.

Jacques de Cauna a séjourné pendant vingt-cinq ans dans divers pays de la Caraïbe où il a occupé des fonctions de professeur et de diplomate. Commandeur de l'Ordre national Honneur et Mérite de la République d'Haïti, docteur d'État de la Sorbonne habilité à diriger les recherches, il est aujourd'hui chercheur associé au conseil scientifique du Centre international de recherche sur les esclavages du CNRS et titulaire de la chaire d'Haïti à Bordeaux. Lauréat de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, de celle de Bordeaux et du prix des Trois Couronnes, il est l'auteur de nombreuses publications et ouvrages qui font référence parmi lesquels *Le temps des îles à sucre*, qui a inspiré le prix Renaudot 1998, *Haïti, l'éternelle Révolution*, ou *L'Eldorado des Aquitains* et, plus récemment, *Toussaint Louverture. Le Grand Précurseur*, Éditions Sud-Ouest, décembre 2012.

Journée Raynal 15 mars 2014

Le 15 mars 2014, une journée d'étude Raynal est organisée à la Sorbonne, salle Marc Bloch, escalier C, 2^e étage, 9 h - 18 h

Guillaume Thomas Raynal : les colonies, l'esclavage et la Révolution française

Marcel Dorigny (Université de Paris VIII)

Introduction

Muriel Brot (CELFF-17^e-18^e siècles-CNRS)

Écrire et éditer une histoire philosophique et politique : l'Histoire des deux Indes de l'abbé Raynal

Hans Jürgen Lüsebrink (Université de Sarrebrück)

L'Adresse de G.-T. Raynal à l'Assemblée nationale. Relecture d'une controverse

Carminella Biondi (Université de Bologne)

L'esclavage dans l'Histoire des deux Indes : le rôle des collaborateurs

Gianluigi Goggi (Université de Pise)

Colonisation et civilisation : le cas de la Russie et de la Guyane

Marcel Dorigny (Université de Paris VIII)

Raynal et Belley vus par Girodet : la rédemption de Raynal ?

Céline MÉLISSON

Les officiers de plume en Amérique française (1669-1765)

Lorsque le ministère de la Marine naît, sous l'action de Colbert en 1669, l'espace colonial est vaste mais ses habitants sont rares. Les structures politiques sont alors pragmatiques et seulement deux intendances vont gérer les Français d'Amérique : celle de la Nouvelle-France au nord et celle des îles d'Amérique plus au sud. À leur tête, un intendant des colonies se charge de la justice, de la police et des finances. Le département de la Marine, malgré sa jeunesse, met en place un système cohérent et hiérarchisé : les plus gradés du département de la Marine occupent les postes supérieurs. Ce monde des officiers est restreint mais les 95 officiers envoyés avant 1713 ne sont pas inexpérimentés, ils ont servi en mer ou dans un arsenal.

Après le traité d'Utrecht qui ampute la Nouvelle-France de l'Acadie et de la baie d'Hudson, l'administration coloniale montre une relative autonomie : les intendants tentent de choisir leurs subordonnés et restructurent leurs bureaux en fonction de leurs besoins. Parallèlement, les officiers sont mieux formés et mieux instruits. Les officiers civils des colonies sont d'ailleurs plus nombreux malgré la perte des territoires au nord du Canada : 150 officiers sont envoyés entre 1713 et 1740. La bureaucratisation de l'administration coloniale commence.

Dès 1740, le contexte change car les affrontements se multiplient entre Français et Anglais : la guerre modifie les pratiques mais surtout les nominations. Ils sont 231 à prendre leurs fonctions en Amérique française avant 1765. L'officier de Plume reste majoritairement un métropolitain et il est devenu, pendant cette période, un spécialiste des colonies. Cet officier est aussi plus étroitement surveillé par la Couronne. Mais la défaite de la guerre de Sept Ans met un terme à ce rêve d'empire. La Couronne cherche alors les responsables de cette défaite : les officiers civils de la Marine française ont-ils fait preuve d'incompétence ? Le retentissement des « affaires » du Canada et de la Louisiane est concomitant avec la disparition du Corps de la Plume, en 1765. La réforme de Choiseul transforme alors les officiers de Plume en officier d'administration.

Marie Albane de SUREMAIN

Maître de conférences, UPEC-ESPE de l'Académie de Créteil

Éric MESNARD

Professeur d'histoire et de géographie, UPEC-ESPE de l'Académie de Créteil

Enseigner l'histoire des traites, de l'esclavage colonial, des résistances et des abolitions : présentation d'un site et d'un colloque dans le cadre d'un projet européen (EURESCL)

Un des aspects majeurs du programme EURESCL a été de produire des dossiers à caractère pédagogique, prenant en compte les avancées de la recherche scientifique et de les mettre sur un site à disposition d'un public enseignant ou plus largement intéressé par ces questions¹. Il a aussi tenté de placer au centre de sa réflexion les pratiques de classe et l'expérience des enseignants par la mise en relation de professeurs du Primaire, du Secondaire et de chercheurs, en Afrique, dans l'espace caraïbe, en Europe afin d'échanger sur :

- Les programmes scolaires : Quels aspects des traites, des esclavages et de leurs abolitions sont-ils à enseigner ? L'accent est-il mis sur les mêmes points ? En quoi le fait d'enseigner ces questions dans un espace qui a été affecté par le départ de captifs, ou bien qui a été un lieu de développement de l'esclavage, dans le cadre d'une économie de plantations, ou encore qui s'est trouvé en situation d'organiser et de profiter de la traite négrière atlantique, peut-il modifier la manière d'envisager ces questions ? L'étude des traites et des esclavages est-elle réservée au passé ou prend-elle une dimension contemporaine ? Quels enjeux identitaires (hérités, construits ou supposés) ou politiques sont-ils associés à l'enseignement de cette histoire ?

- La mise en œuvre des programmes : Comment ces questions sensibles, en raison des héritages propres aux différents espaces et sociétés, sont-elles enseignées ? Comment les habitus didactiques nationaux modulent-ils aussi ces questions ? Comment histoire, mémoire(s), intérêt pour le patrimoine, éducation ou engagement civiques s'articulent-ils ?

Les perceptions et les réactions des élèves : Dans quelle mesure ces questions sont-elles « sensibles » pour eux ? Quelles sont leurs réactions ? Entre intérêt, gêne, émotion, déni ou mise à distance, dans quelle mesure varient-elles en fonction de leur âge et de leurs représentations ?

Nous présenterons les lignes directrices du site pédagogique élaboré dans le cadre du programme EURESCL : inscrire l'histoire des traites et des esclavages dans la durée, sortir d'une « histoire des grands nombres » en essayant de mieux l'incarner à travers des récits de vie, montrer les stratégies de résistance des esclaves, y compris dans des situations de contraintes extrêmes, et souligner la dimension coloniale aussi bien qu'inter-impériale de cette histoire.

Dans le prolongement de l'élaboration de ce site, nous ferons aussi le bilan d'un colloque international en cours de publication qui a permis de confronter les expériences et réflexions d'enseignants de tous niveaux, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe, et celles de chercheurs, en ne se limitant pas à des focalisations nationales, mais en croisant les regards. L'enjeu était de saisir la complexité d'une question très sensible et d'une histoire en partage entre différents continents et acteurs, porteurs d'héritages et de projets multiples, qui retravaillent l'enseignement de cette histoire.

¹ « Comprendre et enseigner les traites, esclavages et abolitions » : <http://www.eurescl.eu/pe0984/web/>

ANNÉE 2014-2015

Olivette OTELE

Bath Spa University

Les clubs abolitionnistes féminins en Angleterre au début du XIX^e siècle

Le rôle des femmes britanniques dans la campagne pour l'abolition de la traite et de l'esclavage a été largement étudié. Bien souvent ces études s'appuient sur la participation de personnalités connues. Dès le XVII^e siècle, l'anglaise Aphra Behn, surprend le monde littéraire avec son roman *Oroonoko* dans lequel le personnage principal est un Africain réduit en esclavage au Surinam. Au siècle suivant, des intellectuelles reprennent le flambeau. Hannah Moore et Mary Birkett Card publient des poèmes contre l'esclave pendant que des aristocrates telles que Lady Margaret Middleton ou encore la duchesse du Devonshire s'attèlent à convaincre les hommes et les femmes de leur milieu de l'intérêt politique et social que présentent la question de l'abolition de la traite transatlantique. Les fameux salons de sociabilité qu'affectionne l'élite britannique au XVIII^e siècle deviennent aussi des lieux de rencontres anti-abolitionnistes. Ce sont également les femmes qui portent des broches à l'effigie du médaillon de Wedgwood représentant un esclave noir agenouillé. Dans les années 1780, des femmes britanniques appartenant à la classe moyenne, sont les plus nombreuses à verser des cotisations aux sociétés abolitionnistes pourtant créées par des hommes. La campagne s'accélère lorsque le projet de loi pour l'abolition de la traite est rejeté par le parlement en 1791. Ces femmes mobilisent l'opinion publique et réussissent à convaincre une partie de la population de boycotter le sucre. 300 000 personnes rejoignent le mouvement de boycott. Après une longue et pénible campagne de mobilisation, le Parlement britannique vote une loi abolissant la traite transatlantique en mars 1807. Pourtant l'esclavage perdure dans les colonies. La mise en place d'un système de contrôle des esclaves et des conditions de vie de plus en plus difficile d'un côté, les révoltes d'esclaves à la Barbade, à Démarrera, des procès retentissants de l'autre, alimentent les journaux britanniques dès 1816. La campagne pour l'abolition de l'esclavage s'organise peu à peu en Grande-Bretagne. Les femmes sont encore une fois les premières à mobiliser l'opinion publique. C'est cependant l'inertie des abolitionnistes de la première campagne, ainsi que le refus d'accorder aux femmes des postes à responsabilité lorsque la Society for the Mitigation and Gradual Abolition of Slavery Throughout the British Dominions est créée en 1823, qui conduit les femmes à mettre en place leurs propres sociétés abolitionnistes dans les années 1820. Quelques grands noms se dégagent de ce mouvement : Lucy Townsend, Mary Lloyd et bien d'autres. Inspirés par la radicale Elizabeth Heyrick, et Sophia Sturge, le premier club abolitionniste féminin, la Birmingham Ladies Society for the Relief of Negro Slaves naît en 1825. Le club change rapidement de nom et devient la Female Society for Birmingham. Les membres ne sont pas toutes originaires de la ville de Birmingham mais le club est source d'inspiration. En 1831, la Grande-Bretagne compte soixante-treize clubs abolitionnistes féminins. Ces clubs, contrairement aux associations masculines, articulent leur lutte autour d'une abolition non pas graduelle mais immédiate. Le mouvement révèle les positions contradictoires que tiennent ces clubs sur les abolitionnistes américaines, la participation des Noirs dans l'abolition et la position de la Grande-Bretagne dans le monde. Dans les années 1830-1840, il met en lumière la place des femmes dans la société victorienne.

Christine CHIVALLON

Directrice de recherche, LAM-CNRS, (Les Afriques dans le Monde) Sciences Po Bordeaux

**« *L’esclavage, du souvenir à la mémoire*
Contribution à une anthropologie de la Caraïbe »
(Paris, Karthala, 2012)**

L’ouvrage présenté propose une étude de grande envergure, première du genre sur la mémoire et le souvenir de l’esclavage. En analysant les débats politiques et académiques des vingt dernières années, l’auteur dégage deux approches : celle du soupçon politique (victimisation, instrumentalisation, surenchère) et celle du doute anthropologique (fragilité, absence, vide). Ayant établi ce constat, Christine Chivallon part alors à la recherche des traces du souvenir de l’esclavage ainsi que des témoins qui les transmettent pour comprendre la teneur des expressions mémorielles issues de l’expérience esclavagiste.

L’étude de l’Insurrection du sud qui a opposé, à la Martinique, anciens maîtres et anciens esclaves, en 1870, au moment de l’instauration de la Troisième République, forme le pivot de ce parcours. Elle permet de reconstituer une scène primordiale de violence et d’en trouver les expressions transmises au sein des descendants des insurgés, témoins d’aujourd’hui. L’approche de cet événement fondateur fournit l’occasion d’aller bien au-delà de la découverte de récits de mémoire minorés pour explorer les différentes manières de transmettre, de s’emparer, ou « d’incorporer » le passé dans un contexte (post)colonial, formé dans la double matrice de l’esclavage et de la République.

Pourtant, cette recherche dépasse largement le cadre empirique de la Martinique en établissant des connaissances sur la Caraïbe et les Amériques noires, et en construisant des interprétations théoriques autant sur les faits de mémoire que sur les expériences historiques liées aux conditions coloniales esclavagistes et à leurs devenirs.

Claire BOURHIS-MARIOTTI
Marcel DORIGNY
Bernard GAINOT
Marie-Jeanne ROSSIGNOL
Clément THIBAUD
(Sous la direction de)

***Couleurs, esclavages, libérations coloniales
Réorientation des empires, nouvelles colonisations
(1804-1860)
(Publié par les Éditions Les Perséides)***

La thématique développée dans cet ouvrage est la mutation paradoxale du système colonial européen hérité des « découvertes » de la fin du xv^e siècle durant la période 1804-1860, avant que ne se réalisent à grande échelle les nouvelles conquêtes européennes et que ne s'ouvre une nouvelle ère « impérialiste ». Phénomène global, cette mutation a affecté les trois aires géographiques du monde atlantique, mais aussi les sociétés coloniales de l'océan Indien. La nouvelle orientation coloniale reposait sur trois postulats : abolir la traite et l'esclavage, à la fois au nom des droits de l'homme et de la recherche d'une efficacité économique maximale, dans le cadre des nouvelles conceptions de la division du travail, du salariat, de la mécanisation et des échanges internationaux. Implanter en Afrique des « établissements », agricoles et commerciaux, afin de mettre en valeur ce continent selon les normes et les méthodes de l'Europe qui se donnait dès lors la « mission de civiliser » l'Afrique en lui apportant ses Lumières. Redéfinir les relations de travail au sein même des « anciennes colonies » pour perpétuer le cadre de la monoculture extensive, en ayant recours à des contrats de location de la force de travail, ou de partage inégalitaire des produits de la récolte. Cette large perspective révèle la cohérence de cette période cruciale longtemps négligée par l'historiographie, pendant laquelle se met en place l'arsenal idéologique des colonisations futures. Elle permet aussi de mesurer les héritages de la « colonisation moderne » à l'heure des indépendances, comme pour Haïti et les nouveaux États qui apparaissent sur les ruines de l'Empire espagnol.

Claire BOURHIS-MARIOTTI

Maître de conférences en histoire & civilisation des États-Unis, université Paris VIII

***Haïti, lieu de mémoire du mouvement nationaliste africain-américain
(1830-1862)***

« C'est ici, dans cette nationalité noire du Nouveau Monde, érigée sous de si glorieux auspices, qu'il faut s'installer (...) afin de régénérer la race et la libérer de l'oppression et de l'ignorance, dans le monde entier. » James Theodore Holly

Pour Pierre Nora, « un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit » (Nora, 1997). En d'autres termes, la « mémoire collective » d'un groupe social se cristallise autour de certains lieux. Ces lieux, qui font partie à la fois de l'histoire et de la mémoire, ont essentiellement une valeur symbolique et leur fonction est d'aider une communauté à se (re)constituer une identité.

Il se trouve que dans la première partie du XIX^e siècle, Haïti jouissait, depuis qu'elle était devenue indépendante en 1804, d'une réputation sans pareille aux yeux des Noirs des États-Unis, notamment parce que la « race » y était inscrite jusque dans sa Constitution. Elle était et resterait toujours, pour la communauté africaine-américaine, la première République Noire, le seul endroit du continent américain où la couleur noire était alors synonyme de citoyenneté. Des discours, des pamphlets, des ouvrages, puis à partir des années 1830, des articles de journaux écrits par des Noirs libres, furent consacrés à la Perle des Caraïbes et à sa Révolution. Tous les activistes Africains-Américains ou presque, en tout cas les plus influents (David Walker, Frederick Douglass, William Watkins, Alexander Crummell, Henry Highland Garnet, Martin Robison Delany...), considéraient en effet la Révolution haïtienne comme une preuve de la non-infériorité des Noirs, et si tous n'en approuvaient pas la violence, ils en approuvaient l'esprit, et érigeaient Toussaint Louverture en héros de la « race noire ». De fait, alors même que les villes, les États et le gouvernement fédéral américains légiféraient toujours plus en défaveur des populations esclaves et noires libres, détériorant chaque jour un peu plus leurs conditions de vie, des militants africains-américains soutinrent justement dans ces mêmes années l'idée d'une émigration en Haïti.

Dans cette communication, nous nous attacherons ainsi à démontrer que pour de nombreux Africains-Américains, et particulièrement les historiens amateurs africains-américains qui firent entendre leur voix dans les trente années qui précédèrent la Guerre de Sécession aux États-Unis, Haïti était le lieu de mémoire vers lequel convergeaient les idéaux nationalistes et diasporiques de leur communauté. Haïti était en effet pour ces militants l'endroit idéal où une « nationalité noire » devait être établie, une sorte de « terre promise » pour la diaspora noire, depuis laquelle l'homme noir devait « s'élever », « afin de régénérer la race et la libérer de l'oppression et de l'ignorance, dans le monde entier » (Holly, 1857).

Frédérique BEAUVOIS

***Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ?
Une étude comparative des émancipations américaines (1777-1888)***

De 1777 à 1888, les abolitions dans le Nouveau Monde libèrent plus de sept millions d'esclaves. Des indemnités financières sont alors versées par un certain nombre d'États. Ce ne sont cependant pas les esclaves, mais bien les maîtres qui sont dédommagés suite à la libération de leurs biens humains. Si l'octroi d'une indemnité aux planteurs apparaît aujourd'hui comme incongru – voire choquant – il s'agit d'un phénomène présent dans nombre de processus abolitionnistes dans les Amériques. L'ambition de cette présentation est précisément d'expliquer cette étrange inversion des rôles entre bénéficiaires de l'indemnité et victimes de l'esclavage. Le postulat adopté aux prémices de la recherche est qu'une si étrange comptabilité doit s'expliquer rationnellement, qu'une logique se trouve nécessairement aux sources d'une pratique qui semble l'être si peu à nos yeux d'observateurs du XXI^e siècle.

L'objectif est de décentrer notre regard pour comprendre les motivations et les contraintes des politiques du XIX^e siècle alors confrontés au problème de l'esclavage et de son abolition. Ce afin de répondre aux questions centrales qui s'imposent dès le départ : quels sont les arguments en faveur ou en défaveur d'une mesure qui apparaît aujourd'hui si contestable ? Comment les contemporains justifient-ils l'octroi d'une indemnité aux planteurs ? Pour quelles raisons certains gouvernements coloniaux d'Europe (France, Grande-Bretagne, Suède, Danemark, Pays-Bas, Espagne) ou nations souveraines d'Amérique (Haïti, Amérique latine, Etats-Unis, Brésil) imaginent-ils des formules d'indemnités et d'autres pas ?

Cécile RÉVAUGER

Noirs et francs-maçons aux États-Unis

La franc-maçonnerie, héritée des Lumières, née dans un contexte de tolérance religieuse et politique accrue, a de tout temps prôné le rejet des dogmes. Elle a cependant fait l'objet de suspicions, en raison du fameux « secret ». En France les francs-maçons ont été victimes de persécutions pendant le régime de Vichy, ce qui explique leur discrétion. Aux États-Unis en revanche, les francs-maçons s'affichent volontiers. On connaît peu cependant les francs-maçons noirs, dits de Prince Hall. Ces derniers ont pourtant joué un rôle significatif dans l'émancipation des Noirs américains à la fois dans l'Amérique raciste du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle et dans les îles de la Caraïbe.

Dans un premier temps, j'évoquerai la personnalité du fondateur de la franc-maçonnerie noire américaine, Prince Hall, un esclave émancipé, ainsi que la première loge noire aux États Unis, l'*African Lodge n°459* fondée à Boston. C'est la Grande Loge d'Angleterre qui lui accorda sa patente en 1784, alors que la Grande Loge du Massachusetts avait opposé une fin de non-recevoir à l'esclave affranchi et à ses frères.

Dans un second temps, je parlerai du rôle militant des francs-maçons de Prince Hall. Ils rédigèrent les premières pétitions contre l'esclavage adressées à l'assemblée législative du Massachusetts. Joseph Walker lança dès 1827 l'un des premiers appels à la révolte des esclaves. Les francs-maçons de Prince Hall participèrent à l'*Underground Railway* et apportèrent leur soutien à certains régiments pendant la guerre de Sécession, puis s'impliquèrent dans les luttes pour les droits civiques. Ils s'investirent dans l'éducation et les sociétés de secours mutuel.

Dans un troisième temps, j'étudierai la discrimination dont furent victimes les Grandes Loges noires de Prince Hall de la part des Grandes Loges blanches. Aujourd'hui la ségrégation raciale a régressé mais dans neuf États du Sud les francs-maçons de Prince Hall sont toujours considérés comme « irréguliers » par les Grandes Loges blanches.

Comme les Grandes Loges blanches, les Grandes Loges de Prince Hall imposent encore à leurs membres la croyance en Dieu et refusent d'initier des femmes. C'est pour cette raison qu'elles n'entretiennent toujours pas de relations diplomatiques avec les obédiences françaises de tradition libérale.

Bibliographie :

De Keghel, Alain, *Le Défi maçonnique américain. Une tradition confrontée aux mutations*, Paris, Dervy, 2014.

Peter P. Hinks & Stephen Kantrowitz, (ed.), *All Men Free and Brethren. Essays on the History of African American Freemasonry*, Cornell University Press, 2013.

Harland-Jacobs, Jessica, *Builders of Empire. Freemasonry and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2007.

Révauger, Cécile, *Noirs et Francs-maçons. Comment la ségrégation s'est installée chez les frères américains*, Paris, Dervy, 2014.

Roundtree, Alton G. & Paul M. Bessel, *Out of the Shadows, The Emergence of Prince Hall Freemasonry in America*, Camp Springs, Maryland, KLR Publishing, 2006.

Cécile Révauger est professeur des Universités, actuellement en poste à l'UFR d'anglais de Bordeaux-Montaigne. Elle est l'auteure d'une thèse sur la franc-maçonnerie en Angleterre et aux États-Unis au XVIII^e siècle, de trois ouvrages sur la franc-maçonnerie, et d'une quarantaine d'articles. En collaboration avec Charles Porset, elle a publié un ouvrage collectif, *Franc-maçonnerie et religions dans l'Europe des*

Lumières (1998 ; réédition 2006, Champion Classiques, 224 p.). Elle a publié aux PUF en 2008 un ouvrage sur l'abolition de l'esclavage, *The Abolition of Slavery, The British Debate (1787-1840)*. Elle a codirigé avec Charles Porset (et seule depuis son décès) un dictionnaire biographique des francs-maçons, *Le Monde Maçonnique à l'époque des Lumières, Europe, Amériques, colonies*, qui a réuni cent dix-huit collaborateurs pour plus de mille entrées, paru aux Éditions Champion en 2013 (2800 p.). Elle a organisé plusieurs colloques internationaux sur l'histoire de la franc-maçonnerie, la société britannique du dix-huitième siècle, l'esclavage et l'abolition. Cécile Révauger dirige aux Presses Universitaires de Bordeaux, la collection « Monde Maçonnique ». Elle vient de publier *Noirs et Francs-maçons, Comment la ségrégation raciale s'est installée chez les frères américains*, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Dervy, 2014.

<http://revaugercécile.over-blog.com/#fromadmin>

Baptiste BIANCARDINI

La réorganisation du lobby colonial sous le Directoire et le Consulat

L'historiographie des vingt-cinq dernières années a beaucoup débattu de l'importance réelle de la première abolition de l'esclavage en 1794 et de sa restauration en 1802. D'un côté fut mis en lumière le rapport « logique » entre l'abolition et les idéaux de 1789 tandis que de l'autre fut souligné l'aspect pragmatique – en reprenant par exemple la formule de Danton – voir cynique d'une abolition destinée à entraver et même ruiner la puissance anglaise aux Amériques. Ainsi pour certains historiens et malgré les dispositions prises lors de l'institution du Directoire, le rétablissement de l'esclavage sous Napoléon servit à démontrer a posteriori que le décret du 16 pluviôse an II ne fut qu'une simple stratégie du moment ; la guerre civile puis la guerre révolutionnaire qui conduisit à l'émergence d'Haïti se trouvant dès lors coupée des événements métropolitains.

L'objectif de la thèse en cours de rédaction sur la question d'un « lobby colonial » est de revenir sur ce débat pour interroger cette première abolition de l'esclavage, son importance, ses causes et ses effets, à partir non pas de ses défenseurs mais de ses détracteurs. Comment les anciens maîtres, colons exilés se trouvant aux États-Unis ou en France, perçurent-ils cette abolition et les événements qui la suivirent ? Ont-ils cherché à s'adapter à ce paradigme révolutionnaire ou au contraire ont-ils toujours poursuivi la politique du retour à l'avant 1789 ? Forment-ils à proprement parlé un « lobby » ou pouvons-nous y discerner différentes stratégies et différents groupes ?

C'est ces questions que nous évoquerons à travers l'analyse de leurs différents écrits tout au long de cette période.

Jean-Louis DONNADIEU

Toussaint avant Louverture, cinquante ans d'anonymat prérévolutionnaire

De Toussaint Louverture (1743 ?-1803), on connaît surtout la carrière publique qui, de la révolte des esclaves de 1791 jusqu'à sa mort en détention au fort de Joux, le fait sortir de l'inconnu pour le conduire au faîte du pouvoir, avant de chuter face à Bonaparte. Soit la dernière décennie de sa vie. Or, quand il se lance dans l'arène politique, il a déjà une cinquantaine d'années, donc un vécu, une certaine connaissance des hommes et l'expérience des difficultés à évoluer au sein de la société esclavagiste coloniale.

Cette vie dans l'ombre s'est longtemps rebellée au regard de l'historien, mais les progrès de la recherche permettent quand même d'en saisir quelques aspects. Si bien des incertitudes demeurent sur le personnage, on connaît désormais mieux le cadre (l'habitation Bréda du Haut-du-Cap) où le petit esclave Toussaint est né et a grandi ; on arrive à suivre un peu l'avancée dans la vie du « nègre libre » Toussaint Bréda – puisqu'on sait qu'il a été affranchi une quinzaine d'années avant la Révolution –, grâce aux registres paroissiaux et notariés. Sont apparues aussi des facettes longtemps inconnues du personnage, qu'il a contribué à brouiller dès qu'il est devenu un homme public : une première épouse (Cécile) avec laquelle il a eu au moins trois enfants, avant de s'en séparer après une vingtaine d'années de vie commune, ou son retour sur l'habitation Bréda quand il se met en ménage avec Suzanne et où – tout en étant libre – il reste en contact étroit avec l'atelier esclave. On sait aussi qu'il a, deux ans durant, dirigé une caféière et les esclaves qui y travaillaient. Que le récit des Chasseurs volontaires de Saint-Domingue partis en 1779 combattre pour l'indépendance des futurs États-Unis n'a pas dû lui être indifférent puisque il a eu un gendre, Janvier Dessalines, qui en faisait partie.

ANNÉE 2015-2016

Jean-Charles BENZAKEN

Louis Pierre Dufaÿ
Conventionnel abolitionniste et colon de Saint-Domingue (1752-1804)

Louis Pierre Dufaÿ est inconnu de la plupart des dictionnaires ou il est le plus souvent doté d'une brève biographie très erronée, par exemple la notice du *Dictionnaire des conventionnels* d'Auguste Kuscinski, lequel écrivait très justement à son propos : « Les documents que nous avons consultés sur ce personnage... sont tellement contradictoires qu'il est bien difficile d'y démêler la vérité. »

On connaît mal sa vie avant son second voyage à Saint-Domingue, qui se situe en 1792, et guère mieux son action à partir de l'an III. Devenu le collaborateur fidèle de Sonthonax et de Polverel qui ont mis en place une politique antiesclavagiste dans un contexte particulièrement difficile de guerre raciale et étrangère, il a tout naturellement été l'ennemi des colons de Saint-Domingue attachés au maintien de l'esclavage. Les colons n'ont jamais accepté son élection en qualité de député de la partie nord de Saint-Domingue en septembre 1793, élection qui l'a amené, à la tête d'une délégation tricolore (Dufaÿ, Mills, Belley), après bien des péripéties, dignes d'un roman d'aventures, à emporter l'adhésion des députés de la Convention le 16 pluviôse an II (4 février 1794), et à entraîner ainsi le vote de l'abolition de l'esclavage.

À partir de documents d'archives, essentiellement, conservés à Paris aux Archives nationales (dans les séries D III, DXXV, AF7, F12 et le Minutier central des notaires, par exemple), et de rares imprimés notamment à la Bibliothèque nationale, mais aussi aux Archives de la Seine, et aux Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence (en particulier pour l'état civil et les actes notariés de Saint-Domingue), l'auteur a reconstitué l'itinéraire de ce personnage. Le résultat est surprenant et très contrasté : il n'est ni le diable que décrivent les colons ni l'apôtre que soutiennent les abolitionnistes, même si l'abbé Grégoire le cite parmi « les hommes courageux qui ont plaidé la cause des malheureux Noirs et Sang-mêlés ».

Jean-Charles Benzaken a publié une importante étude sur Dufaÿ : *Louis Pierre Dufaÿ, conventionnel abolitionniste et colon de Saint-Domingue (1752-1804)*, préface de Marcel Dorigny, Paris, Éditions SPM, (diffusion L'Harmattan), 2015, 670 p.

Il a également publié, chez le même éditeur : *François Marie Bottu, La Liberté générale ou les colons à Paris*, pièce de théâtre présentée et annotée, Paris SPM, 2010.

Caroline OUDIN-BASTIDE

Philippe STEINER

***Calcul et morale ? Coûts de l'esclavage et valeur de l'émancipation
(XVIII^e-XIX^e siècle)***

En 1771, dans deux articles publiés dans les *Éphémérides du Citoyen*, Pierre-Samuel Du Pont introduit dans le débat sur l'abolition de la servitude un élément rhétorique inédit : le calcul. Il en restera partie prenante jusqu'à l'abolition de la servitude. En démontrant que les maîtres et/ou la nation toute entière trouveraient leur intérêt dans l'emploi d'une main-d'œuvre libre dans les colonies, les calculateurs abolitionnistes prétendent mettre au jour l'irrationalité des défenseurs coloniaux et métropolitains de la servitude ; leur dessein est d'éclairer les divers collectifs sur leur véritable intérêt qui coïncide avec le juste.

Accusant les antiesclavagistes de se laisser aveugler par leurs principes philanthropiques, les colons revendiquent pour leur part la parfaite rationalité du système esclavagiste, seul capable, au moins dans le court et moyen terme, de préserver les intérêts de tous. Les calculs de coûts comparatifs du travail libre et du travail débouchent sur une réflexion sur la productivité des esclaves et des travailleurs libres et, au-delà, sur le statut le plus propre à développer les potentialités laborieuses des affranchis.

Éric SAUGERA

**« Des nègres, rien que des nègres »
*La reconversion d'officiers bonapartistes en planteurs esclavagistes en
Alabama et en Louisiane après 1815***

Il y a tout juste deux cents ans, le 12 janvier 1816, les députés de la Chambre introuvable votèrent la loi dite d'amnistie qui avait la particularité, non d'amnistier, mais au contraire d'expulser de France les conventionnels régicides et relaps encore en vie. Cette loi s'ajoutait à l'ordonnance du 24 juillet 1815 qui avait condamné à mort ou à l'exil les officiers généraux qui s'étaient compromis sous les Cent-Jours, et plus particulièrement à Waterloo. Un grand nombre d'entre eux n'eut d'autre choix que l'exil aux États-Unis d'Amérique, où ils débarquèrent de 1815 à 1818 pour l'essentiel. Derrière ces figures révolutionnaires et bonapartistes, des milliers d'autres Français franchirent l'océan pour fuir la politique réactionnaire de la seconde Restauration ou une conjoncture économique défavorable. Outre-Atlantique, ces gens, de toutes conditions et de toutes origines, retrouvèrent les ex-colons de Saint-Domingue que la révolution noire avait chassés de leur île dès 1791. Nouveaux et anciens émigrés s'entendirent à Philadelphie pour créer une Société coloniale avec l'appui du gouvernement américain et l'aval de la représentation diplomatique française. C'est ainsi que la loi du 3 mars 1817 leur accorda des terres occupées jusque-là par les Indiens en Alabama à des conditions financières avantageuses, mais sous réserve d'y cultiver la vigne et l'olivier.

Sur place, les adeptes du retour à la nature cher à Jean-Jacques déchantèrent face aux difficultés innombrables dont ils n'avaient eu jusque-là aucune idée : l'absence de routes, de villes, de terres défrichées ; la rareté et la cherté des vivres ; la concurrence illégale de squatters américains ; des conditions climatiques éprouvantes, les fièvres souvent fatales ; le manque de vignerons, voire de main-d'œuvre simplement qualifiée pour se livrer à tous types de travaux agricoles, etc.

Dans le Sud des États-Unis, là où les esclaves faisaient partie intégrante du paysage, personne n'eut d'état d'âme chez les émigrants français pour recourir à la main-d'œuvre servile, seul le défaut d'argent pouvait les en dissuader. Pour les réfugiés domingois, anciens propriétaires d'esclaves qui n'espéraient qu'à le redevenir à grande échelle, c'était naturel, mais ce le fut tout autant pour les Français d'émigration récente, militaires ou civils, qui, eux, n'avaient eu, aux mieux, que de lointains contacts avec les Noirs résidant en métropole, libres ou esclaves. Si dans la correspondance des réfugiés domingois, on lit sans surprise l'importance extrême qu'ils accordent à l'achat d'esclaves pour peupler leurs plantations, on peut s'étonner de la frénésie cupide avec laquelle d'ex-officiers lui accordent la même, voire plus grande importance : il leur faut des nègres absolument, par tous les moyens, quitte à les faire se reproduire à la façon des animaux domestiques, pour les sélectionner, les obtenir à meilleur coût, et vendre le surplus. Lors de la guerre de Sécession, les descendants des ces émigrants Français, réfugiés ou exilés, combattirent avec la dernière énergie la volonté du Nord d'abolir le système esclavagiste.

Bernard GAINOT

L'Empire colonial français de Richelieu à Napoléon

Au lendemain de la guerre de Sept Ans, émerge progressivement une doctrine impériale qui reconfigure totalement les liens entre la métropole et ses colonies. Il s'ensuit une période de réformisme ministériel intense ; or, si les aspects commerciaux de cette séquence ont été bien étudiés (Jean Tarrade, Manuel Covo), ils sont trop souvent dissociés de la visée stratégique, réduite de façon simpliste à une compétition pour la puissance.

Or, juridiquement, politiquement et culturellement, cette nouvelle doctrine développe une nouvelle représentation des territoires coloniaux, mais il ne faut pas en avoir une interprétation unilatérale, comme une ébauche encore imparfaite des impérialismes du XIX^e siècle. Il faut envisager la période dans ses spécificités et ses très fortes contradictions.

Pour m'en tenir au temps imparti, je me limiterai à la colonie de Saint-Domingue, et j'exposerai les problématiques à travers les mémoires sur la défense de la colonie parvenus au ministère de la Marine et des Colonies entre 1763 et 1787.

Marcel DORIGNY

***Atlas des premières colonisations
XV^e-début XIX^e siècle : des conquistadors aux libérateurs***

Dès la seconde moitié du XV^e siècle, l'Europe (Portugal puis Espagne) se lance dans une grande politique d'expansion hors des « frontières » historiques traditionnelles de l'Europe : d'abord sur les côtes d'Afrique occidentale, y compris les îles littorales, puis au-delà de l'Océan et vers l'Orient lointain. Le partage des « Nouveaux mondes » est consacré par un traité arbitré par le pape. Provinces-Unies, Angleterre, France ... se lancent à leur tour dans une grande politique d'expansion navale et de conquêtes, fondant ainsi de vastes empires coloniaux, christianisés et exploités à grande échelle, notamment par l'entremise de « compagnies à chartes », bénéficiant de monopoles. Les populations autochtones furent en grande partie exterminées et réduites en servitude. La traite négrière combla en partie le vide démographique créé par cette quasi extinction des peuples du Nouveau Monde.

L'*Atlas* propose une synthèse graphique et cartographique de cette expansion européenne à travers le monde, première mise en place de la mondialisation : les produits, les monnaies, les religions, les idées circulent d'un continent à un autre. En conclusion de cette vaste synthèse, une question est posée : que reste-t-il de ces premiers empires coloniaux vers 1825, alors que des territoires immenses ont imposé leur indépendance : États-Unis, Amérique espagnole, Brésil, Haïti ?

Cette interrogation ouvre la voie à un autre volet de l'histoire coloniale européenne, après 1830....

Alessandro TUCCILLO

Université de Naples "L'Orientale" / CRBC-EHESS

***Les États italiens et la campagne diplomatique anglo-française pour
l'abolition de la traite des Noirs dans les années 1830***

Notre communication portera sur des aspects sous-estimés de la campagne pour l'abolition de la traite des Noirs menée par le Royaume-Uni et, en second plan, par la France au cours des années 1830.

Après les résolutions du Congrès de Vienne (annexe 15 de l'acte final), cette campagne connaît un tournant décisif avec les deux traités anglo-français de 1831 et 1833 : dorénavant les deux puissances s'aident dans la lutte contre la traite en capturant les bâtiments suspects, en jugeant les marchands clandestins et en poussant d'autres pays à accéder aux traités pour la répression de la traite. L'importance de la dimension idéologique de cette démarche a été décrite par l'historiographie. D'ailleurs, l'éradication des pratiques esclavagistes fut un élément du discours impérialiste qui accompagna la colonisation européenne en Afrique au XIX^e siècle.

Ce qui est moins connu c'est que cette campagne concerna aussi les États italiens, des pays qui n'avait ni de colonies à esclaves à administrer aux Amériques ni d'implications importantes avec les circuits du commerce négrier transatlantique. Les stratégies impériales britanniques et françaises utilisèrent ainsi une thématique atlantique pour étendre leur influence en Méditerranée : au cours des années 1830 le Royaume-Uni et la France imposèrent, à travers une forte pression diplomatique finalisée à l'accession aux traités de 1831 et 1833, l'adoption d'une législation abolitionniste au royaume de Sardaigne (1834), au grand-duché de Toscane (1837) et au royaume des Deux-Siciles (1838-1839). Notre objectif sera d'éclairer les enjeux politiques, économiques, culturels et religieux de ce déploiement méditerranéen de la campagne abolitionniste anglo-française ; des enjeux qui impliquèrent aussi l'Église de Rome.

Lionel TRANI

Professeur certifié en Histoire-Géographie et Éducation Morale et Civique
Université Paris I Panthéon-Sorbonne/ IHRF-IHMC

***Le Petit Marronnage en milieu urbain en Martinique
durant la période du Consulat et de l'Empire (1803-1807)***

La communication sera centrée sur les aspects encore peu développés du phénomène de marronnage urbain en Martinique de 1803 à 1807.

Après la restitution de la Martinique à la France consulaire par la Paix d'Amiens (1802), la colonie fait figure d'exception tant par l'occupation britannique de l'île entre 1793 et 1802 que par la conservation de la société esclavagiste d'Ancien Régime. Pourtant, les habitants notables de la colonie restent inquiets concernant ce retour français. De plus, les troubles provoqués par la Révolution française depuis 1789 ainsi que la situation sociale et politique de Saint-Domingue ont fragilisé les sociétés coloniales.

Les esclaves constituent près de 80 % de la population de la Martinique. L'économie sucrière domine les cultures coloniales tandis que le commerce est centré sur la ville de Saint-Pierre. Les conditions de vie des populations serviles sont très rudes dans les campagnes et les espaces urbains développés comme Saint-Pierre, Fort-Royal ou Trinité. Ils sont soumis à une forte violence physique et psychologique dans le but de les faire produire davantage. De plus, les rumeurs de complots d'esclaves, d'empoisonnement et les différents troubles sur les plantations favorisent la « psychose coloniale » au sein des planteurs. Le phénomène des fuites d'esclaves est présent dans toutes les sociétés pratiquant l'esclavage. En Martinique, la vision des administrateurs et des colons est souvent très alarmiste sur ce phénomène. Le maintien de l'ordre colonial va être au cœur de la politique française de 1802-1809. L'étude de ce phénomène nous a amené à nous intéresser au marronnage urbain. L'étude des annonces de marronnage dans la *Gazette de la Martinique* a permis de retracer une micro-histoire de ces femmes et hommes durant cette période. Le marronnage urbain est tout l'opposé du « grand marronnage », ces individus veulent se reconstruire en restant intégrés à la société coloniale. L'étude des populations marginalisées dans les colonies offrent une meilleure analyse des circulations à l'intérieur des espaces coloniaux et des stratégies de contournement de la société esclavagiste comme celle des esclaves marrons dans l'espace urbain.

Johann MICHEL

Devenir descendant d'esclaves ?

L'objectif de cette intervention est d'analyser les conditions historiques de production des régimes mémoriels de l'esclavage dans la France contemporaine. D'une part, le régime mémoriel abolitionniste tend à commémorer la République et les métropolitains blancs qui ont œuvré à l'émancipation des esclaves en 1848. D'autre part, le régime mémoriel anticolonialiste, qui prend son essor dans les mouvements nationalistes des DOM au cours des années 1960-1970, célèbre les luttes anti-esclavagistes et les héros de couleurs qui ont contribué à la libération des esclaves. Enfin, le régime victimo-mémoriel, qui se développe surtout à partir des années 1990, rend hommage aux souffrances des esclaves et s'inquiète de l'aliénation des sociétés post-esclavagistes.

Johann Michel a publié, notamment un ouvrage de synthèse sur ce sujet complexe et passionnant : *Devenir descendant d'esclaves. Enquête sur les régimes mémoriels*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Res Publica »), 2015.

Jean-François NIORT

Le Code Noir

À partir du contenu des deux ouvrages parus en 2015¹, on évoquera l'acquis des recherches scientifiques menées ces dernières années sur l'ordonnance ou édit de mars 1685 touchant la police des îles de l'Amérique française.

Il s'agit d'un texte important sur le plan historique et historiographique, un texte juridique à la fois fondamental – qui peut être vu comme l'acte fondateur du droit colonial français (en tant que corps de règles spécifiques dérogeant au droit commun national) – et symbolique, surtout depuis qu'il a été communément désigné, à partir du XVIII^e siècle, sous le nom de « Code Noir », et qu'il a été maintenu ou rétabli dans les colonies de 1802 à 1848.

On rappellera donc principalement :

- l'importance des mémoires préparatoires de 1682 et 1683 à l'égard du contenu de l'ordonnance ;
- le travail de recueil et de comparaisons des variantes entre les différentes versions de l'ordonnance effectué ces dernières années ;
- l'exhumation et l'édition comparée et annotée, à cette occasion, de la version Guadeloupe
- l'évolution juridique des dispositions de l'ordonnance, qui ont été – parfois très rapidement – modifiées sur plusieurs points entre 1686 et 1848 ;
- l'importance des normes juridiques (exemple de l'ordonnance locale de décembre 1783) et des pratiques sociales coloniales (exemple des rassemblements festifs et du « samedi-jardin »), qui confèrent une grande ineffectivité aux dispositions légales ;
- la confusion sémantique qui sévit encore souvent à propos de l'expression « Code Noir », alors qu'elle recouvre pourtant des sens différents et bien distincts selon le contexte et l'objet historique désigné.

Principale autre bibliographie de Jean-François Niort sur ce thème :

2016 (à paraître) : « De l'édit royal de 1685 à l'ordonnance locale sur la police générale des nègres de 1783 : remarques sur le Code Noir et son évolution juridique aux îles françaises du Vent sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 173.

¹ *Le Code Noir. Idées reçues sur un texte symbolique* (avec en annexes l'édition, inédite depuis le XIX^e siècle, de la version ANOM B¹¹ - manuscrite et seule version datant du XVII^e siècle - de l'ordonnance de mars 1685, dans une nouvelle transcription revue et corrigée, ainsi que de l'élément principal des travaux préparatoires, le mémoire manuscrit de l'intendant Bégon de février 1683), avant-propos M. Cottias (présidente du CNMHE), préface M. Dorigny, postface J. Gillot, Paris, Éditions Le Cavalier Bleu, coll. « Idées reçues », février 2015, 113 p. Voir sur :

http://www.lecavalierbleu.com/f/index.php?sp=liv&livre_id=417

<http://www.unif.fr/recherche/nomodos/116-parution/8133-j-fr-niort-le-code-noir-idees-recues-sur-un-texte-symbolique-le-cavalier-bleu-eds-2015>

<http://www.sfhom.com/spip.php?article830>

Le Code Noir. Édit de mars 1685 sur la police des îles de l'Amérique française, édition locale et nouvelle transcription et de la version Guadeloupe (enregistrée par le Conseil souverain de Basse-Terre le 10 décembre 1685), telle que rapportée et annotée par Moreau de Saint-Méry, comparée avec les autres versions (dont des versions nouvelles), les édits de 1723 et de 1724, ainsi qu'avec les travaux préparatoires (mémoires manuscrits des intendants Patoulet de 1682 et Bégon de 1683) transcrits et édités en annexes, avec présentation, notes, sources et bibliographie, Gourbeyre, Société d'histoire de la Guadeloupe, Archives départementales de la Guadeloupe, décembre 2015, 115 p. Voir notamment sur :

<http://jfniort.e-monsite.com/pages/code-noir-version-guadeloupe.html>

<http://www.sfhom.com/spip.php?article1385>

2014 : « Élaboration, circulation et application des normes juridiques esclavagistes à travers l'espace atlantique : l'exemple du « samedi-jardin » aux Antilles-Guyane françaises (XVII^e-XIX^e siècles), *Dynamiques caribéennes. Pour une histoire des circulations dans l'espace atlantique (XVIII^e-XIX^e siècles)*, dir. E. Dubesset et J. de Cauna (Actes du colloque des 4^e Rencontres atlantiques, Bordeaux, Musée d'Aquitaine et Université Bordeaux-IV (CMRP), 16-17 mai 2013), Presses Universitaires de Bordeaux, collection « MPI », série Amériques, p. 381-394.

2014 : « À propos du Code Noir et de l'histoire du droit français de l'esclavage colonial », et « Rapport de synthèse », *La Cour de cassation et l'abolition de l'esclavage*, dir. P. Ghaleh-Marzban, C. Delplanque et P. Chevalier, Paris, Dalloz, coll. « Thèmes et commentaires », p. 41-53 et 169-197.

2014 : (avec J. Richard), « De la constitution de l'an VIII au rétablissement de l'esclavage (1802) et à l'application du Code civil dans les colonies françaises (1805) : le retour d'un droit colonial réactionnaire sous le régime napoléonien », *Les colonies, la Révolution française, la loi*, dir. F. Régent, J.-F. Niort et P. Serna, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », p. 165-177.

2012 : « L'esclave dans le Code Noir de 1685 », *Esclaves. Une humanité en sursis*, dir. O. Pétré-Grenouilleau, Presses universitaires de Rennes (PUR), coll. « Histoire », p. 221-239.

2012 : *Code Noir*, Paris, Dalloz, coll. « Tiré à part ».

2012 : (avec J. Richard), « Bonaparte et le processus de rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe (1802-1803) : essai de reconstitution à partir de découvertes archivistiques récentes » (2008), *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'outre mer français (PUAM)*, n° 4, p. 251-291.

2010 : V° « Code Noir », *Dictionnaire des esclavages*, Larousse.

2007 : (dir.), *Du Code noir au Code civil : jalons pour l'histoire du droit en Guadeloupe. Perspectives comparées avec la Martinique, la Guyane et la République d'Haïti*. Actes du colloque de Pointe-à-Pitre des 1^{er}-3 décembre 2005 à l'occasion du bicentenaire de l'application du Code civil aux colonies, CAGI-GREHDIOM, préface H. Bangou, Paris, L'Harmattan, 318 p.

Silyane LARCHER

Chargée de recherches au CNRS

***L'idée républicaine chez les insurgés du Sud en Martinique
22-26 septembre 1870***

Les analyses de la situation coloniale abordent la diffusion des idées des métropoles dans les colonies essentiellement comme une imposition au service de la domination. Comme si dans un mouvement vertical et centrifuge elle était en soi efficace. Comme si surtout les acteurs colonisés n'en étaient que le réceptacle passif. En s'intéressant à l'étude du contexte social et politique de l'insurrection des 22 au 26 septembre 1870 en Martinique, on voudrait ici s'intéresser à l'interprétation populaire de l'idée républicaine telle qu'elle fut mobilisée par les paysans et cultivateurs insurgés pour contester le rapport d'exploitation avec les colons, mais aussi pour revendiquer l'égalité sociale et raciale. L'attention à la circulation et à la réception des nouvelles de la défaite française à Sedan, aux rumeurs du passage du Second Empire à la Troisième République dans la métropole, mais aussi au vocabulaire politique des insurgés, fait apparaître, tel un reste échappant à la domination, une appropriation de la République, inscrite dans une historicité longue, non simplement comme régime, mais aussi comme principe d'égalisation sociale radicale, c'est-à-dire d'unité sociale.

Journée d'étude

La colonisation nouvelle (fin XVIII^e-début XIX^e siècle)

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle s'est développée une puissante remise en cause du système colonial hérité des trois siècles qui ont suivi les fameuses « grandes découvertes ». La colonisation européenne s'était construite autour d'un petit nombre de principes qui en avaient constitué le socle et assuré prospérité et puissance :

- d'une part, le système des compagnies commerciales détentrices de monopoles au profit des différentes métropoles ;

- d'autre part, la mise en valeur minière et surtout agricole par une main-d'oeuvre africaine servile massive importée par une traite négrière qui atteignit son apogée quantitative dans les années 1780.

Les remises en cause de ce système portaient notamment sur l'archaïsme du système des compagnies à monopoles et sur l'Exclusif commercial imposé par les différentes métropoles : l'émergence d'une nouvelle conception économique fondée sur la libre concurrence et le travail libre remettait le système colonial d'alors en cause.

Outre l'aspect violent et inhumain de l'esclavage et plus encore de la traite négrière, vivement critiqués par les « philosophes », le principe même du travail servile était contesté par ces mêmes économistes « libéraux », autour du milieu physiocratique dès les années 1760 et d'Adam Smith et de l'École écossaise un peu plus tard.

De ces vives critiques est née une nouvelle conception de ce que devrait être la colonisation à venir : la journée d'étude que nous organisons, dans le cadre des séminaires mensuels de notre Association, propose une mise au point, fondée sur les recherches récentes, notamment internationales, sur les projets, les fondements théoriques et les tentatives de mise en acte de ce qu'il convient d'appeler la « Colonisation nouvelle », des années 1770 aux années 1830.

En juin 1791, au moment où la remise en cause du système esclavagiste s'affirmait au plan politique, Étienne Clavière, président de la Société des Amis des Noirs, formulait avec lucidité les lignes directrices du projet de « Colonisation nouvelle » : l'implantation en Afrique sera le substitut à la traite négrière dévastatrice autant que barbare :

« Les Africains ne consomment-ils les marchandises avec lesquelles les Européens alimentent chez eux le carnage et la désolation, que parce qu'ils les paient avec des esclaves ? Cesseront-ils de s'habiller et d'user des bagatelles que nous leur vendons parce qu'au lieu de recevoir de leurs mains sanglantes tant d'innocentes victimes de notre féroce avarice, nous leur demanderons les riches et nombreuses productions dont l'Afrique peut enrichir notre industrie manufacturière ? Non, les Africains sont des hommes ; ils sont par conséquent susceptibles des nombreux besoins que fera naître leur civilisation, si au lieu de la funeste rage que nous soufflons sans cesse dans leur âme, nous ne provoquons chez eux que des spéculations ou des entreprises pacifiques, dont il ne puisse résulter que des échanges innocents. [...] Outre les gommés, l'ambre gris, le miel, l'ivoire, les fourrures, l'argent, l'or ... outre les bois les plus précieux, les drogues les plus chères, toutes les sortes de poivre et d'épiceries, on y trouve encore le tabac, le riz, l'indigo, le coton en abondance, et à des prix inférieurs à ceux de tous les marchés connus. On y trouve enfin la canne à sucre, ce prétexte à tant de crimes auxquels nous devons la cherté de cette bienfaisante production. »

Alessandro Tuccillo
Les projets et débats, de Louis XV aux années 1780

Marcel Dorigny
La Société des Amis des Noirs, creuset des réflexions autour de la « colonisation nouvelle »

Bernard Gainot
Les « projets africains » : autour de K. B. Wadstrom

Claire Bourhis-Mariotti
La colonisation de l'Afrique par les Noirs américains, entre déplacement forcé et migration volontaire, 1816-1862

Francesca Sofia
Sismondi et la colonisation nouvelle

Clément Thibaud
Les enjeux de la « colonisation nouvelle » dans les nouvelles républiques d'Amérique hispanique : régénération républicaine, socialisme dit utopique et 'empire informel' français (1820-1860)

Angelie Sens
Les projets néerlandais vers l'océan Indien. (Un texte écrit sera envoyé et publié avec les actes de la journée)

Conclusions par Bernard Gainot

ANNÉE 2016-2017

Marie HARDY

Université des Antilles

Maîtres et esclaves caféiers : un groupe social à part ? Nouvelle approche de l'histoire sociale martiniquaise des XVIII^e et XIX^e siècles

L'historiographie antillaise n'a donné jusqu'ici qu'une vision tronquée de la société martiniquaise. Les travaux scientifiques portant sur l'ère coloniale se sont très tôt autocentrés sur l'économie plantationnaire sucrière à moteur externe, mais cette dernière n'a guère occupée plus de la moitié de la population de l'île au XVIII^e et dans la première moitié du XIX^e siècle. Pour une grande majorité, la masse laborieuse libre ou esclave se répartit entre les villes et les exploitations de type « secondaire ». À mesure de l'appréhension de l'univers caféier, un monde à part se profile, divergent de l'élite sucrière qui apparaissait jusqu'ici comme le modèle représentatif de la population blanche propriétaire terrienne. Un groupe intermédiaire est mis en place révélant des habitants caféiers économiquement faibles, au mode de vie difficile, présentant des comportements matrimoniaux endogames aussi bien spatialement que socialement. Cette analyse met en relief un corps social pluriel dans lequel les femmes, les libres de couleur, et avec l'abolition de l'esclavage les nouveaux libres tiennent une place de choix. De l'autre côté de la barrière, les esclaves ont eux aussi un profil particulier, ils évoluent au sein de petites unités de plantation sur lesquelles les marges de manœuvre sont plus larges qu'au sein des grandes habitations des plaines cannières. Ce travail a l'avantage de combler un important vide historiographique en matière d'histoire sociale de la Martinique, ainsi que de renouveler le concept de société d'habitation à travers la mise en perspective d'une catégorie sociale jusque-là restée inaperçue.

Marie Hardy a soutenu une thèse de doctorat consacrée au Monde du café à la Martinique du début du XVIII^e siècle aux années 1860. Cette thèse a reçu le Prix Maryse Condé 2014 attribué par le Comité national pour l'histoire et la mémoire de l'esclavage (CNMHE). Elle sera publiée en 2016 par les Presses Universitaires de Rennes.

Céline FLORY

Chargée de recherche au CNRS, UMR 8168 Mondes Américains-CIRESC

De l'esclavage à la liberté forcée. Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIX^e siècle

Entre 1854 et 1862, plus de 18 500 hommes, femmes et enfants originaires du continent africain, furent conduits sous l'égide du gouvernement français en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique. En effet, afin d'y circonscrire les effets de l'abolition de l'esclavage décrétée le 27 avril 1848, le gouvernement français mit en place, quatre ans après celle-ci, l'immigration de travailleurs sous contrat d'engagement de travail venant de Madère, d'Inde, de Chine mais aussi d'Afrique. L'engagisme succédait à l'esclavagisme.

Dans ces migrations de travail, l'engagisme des Africains occupe une place singulière puisque 93 % d'entre eux furent recrutés selon le procédé dit du « rachat préalable ». Captifs sur les marchés d'êtres humains du littoral ouest-africain, ils furent achetés par les recruteurs français qui leur imposèrent un contrat d'engagement de travail de dix années, sur lequel ces « engagés » figuraient en tant que « noirs libres ». Cette étrange liberté leur imposait une traversée de l'Atlantique pour un voyage qui s'avérerait sans retour, sinon pour une infime partie des 7 % d'Africains partis librement.

Cette conférence retracera leur expérience migratoire et de travail à travers l'Atlantique français.

La thèse de Céline Flory, soutenue en 2011, a reçu le prix de la Société des Africanistes et celui du Comité pour la Mémoire et l'Histoire de l'esclavage ; elle a été publiée aux Éditions Kathala en 2015, avec une préface de Catherine Coquery-Vidrovitch. Elle a reçu pour son ouvrage le prix Fetkann Maryse-Condé de la recherche 2015.

Manuel COVO

University of California, Santa Barbara

**« *L'Entrepôt des Révolutions atlantiques :
Saint-Domingue et le républicanisme commercial* »**

Le 21 septembre 1793, la Convention nationale adoptait un « Acte de Navigation » destiné à faire de la France une « République commerciale », conçue comme une forme régénérée de l'empire colonial. Cette déclaration solennelle, certes tombée dans les oubliettes de l'histoire, souligne néanmoins la dimension économique attachée à la notion de souveraineté telle qu'elle se déploie durant la décennie révolutionnaire. L'intervention se propose d'explorer les origines intellectuelles, politiques et économiques du républicanisme commercial, en replaçant cet acte législatif dans un cadre impérial et global. En décentrant l'analyse de Paris vers Saint-Domingue, le cœur économique de l'empire, et les États-Unis, qui expérimentaient déjà une forme de républicanisme commercial, il devient possible de reconsidérer l'histoire entremêlée de la République et de l'Empire. En effet, si l'on cerne désormais les retombées anticoloniales du moment haïtien, il nous faut désormais mieux comprendre comment l'irruption de républiques atlantiques redéfinit le fait impérial et colonial dans un contexte d'échanges globalisés à la fin du XVIII^e siècle. Sans se limiter à une histoire strictement intellectuelle, la contribution insistera sur le rôle d'acteurs variés – députés, négociants, esclaves insurgés – et sur les circulations transnationales dans la fabrique du républicanisme commercial français.

Ernestine CARREIRA

Université Aix-Marseille. Laboratoire IMAF/CNRS

***Globalisation du trafic des esclaves et construction des modèles sociétaux
d'outre-mer à l'époque Moderne : Goa et l'empire portugais d'Asie***

Le trafic d'esclaves représenta dès le XVI^e siècle une des formes les plus manifestes de la globalisation des échanges puisque la traite d'êtres humains se monnayait avec des produits asiatiques (textiles...), américains (tabac, alcool, piastres...), africains (ivoire, or...) et européens (divers produits manufacturés...). Ce trafic articulait également toutes les formes de circulation maritime : navigation transocéanique, cabotages régional et côtier... Par ailleurs, la mobilité imposée (esclaves, déportés, fonctionnaires et missionnaires) de plusieurs millions d'humains issus des quatre continents entraîna dès le XVI^e siècle, dans les territoires européens outre-mer, l'émergence de modèles sociaux et religieux hybrides.

La richesse, quantitative et qualitative, de la production éditoriale sur l'Atlantique met négativement en relief la modestie de la recherche historiographique sur l'océan Indien et l'Asie du sud et du sud-est. Nous restons en effet sur une approche impressionniste, tant en termes quantitatifs que de connaissance du phénomène et de ses mutations. Pourtant, les travaux pionniers de Luiz Filipe Thomaz, qui a traité le cas de Malacca au XVI^e siècle, ont mis en évidence le potentiel de cet extraordinaire chantier de recherche. À l'exception notable des Mascareignes françaises et de la Java hollandaise au XVIII^e siècle, l'Asie fonctionnait en effet sur des modèles très différents du « commerce triangulaire » et de l'économie de plantation développés à partir du XVII^e siècle dans l'Atlantique. La connaissance approfondie que nous avons aujourd'hui du fonctionnement atlantique explique sans doute l'avancée significative, au cours des vingt dernières années, de la recherche universitaire sur le trafic d'humains entre l'Afrique orientale et l'Amérique dans la période 1750-1850. Inversement, en l'absence de projets de recherche collectifs ambitieux et de bases de données fiables, nous ne pouvons qu'avancer des suppositions quantitatives non vérifiables en ce qui concerne le trafic de l'Afrique vers l'Asie et la circulation des individus en situation d'esclavage en Orient. Entre les XVI^e et XVIII^e siècles, il nous reste donc à construire la cartographie quantitative des routes d'un trafic qui passait à la fois par les voies terrestres (Afrique orientale, mer Rouge, golfe Persique, Inde), mais aussi par les routes maritimes (la navigation de cabotage transportait de port en port des esclaves africains, européens, chinois, japonais, timorais, malais, indiens...). Les sondages archivistiques effectués dans les sources en langues européennes nous fournissent déjà de passionnantes pistes d'analyse et permettent des premières hypothèses quant à l'intégration de ces communautés serviles dans l'immense réseau portuaire qui constituait l'empire portugais d'Asie entre les XVI^e et les XVIII^e siècles.

En effet, après un demi-siècle d'expérimentation de structures sociales et économiques esclavagistes dans les espaces insulaires de l'Atlantique (Madère, Cap-Vert, São Tomé), ce fut à Goa, capitale des établissements portugais d'Asie à partir de 1510, que s'élaborèrent les premières réflexions, à l'échelle impériale, sur la compatibilité entre le statut d'esclave et la christianisation des populations autochtones. Si le modèle servit ensuite pour construire l'Amérique portugaise (Brésil), il évolua de manière radicalement différente entre Amérique et Asie au cours des siècles suivants. Sans doute parce qu'au Brésil, les sociétés coloniales se sont structurées autour de la domination de l'élément exogène (Européens, Africains...) reléguant l'élément endogène (amérindiens) à la marginalité démographique et culturelle. Au contraire, dans l'ensemble des terres de l'Asie portugaise, l'élément endogène, christianisé ou non, s'est toujours démographiquement et culturellement imposé sur l'exogène (Européens et esclaves de diverses provenances).

Par l'étude des différences entre espaces continentaux, nous pouvons mieux percevoir la spécificité de

l'Asie. Cette conférence propose quelques pistes comparatives spécifiques, à partir du cas d'étude de l'Inde portugaise, afin d'encourager les chercheurs à intégrer, de manière systématique et non sporadique, l'Orient dans leur champ de réflexion sur l'esclavage. L'objectif étant de susciter des vocations pour la construction de projets internationaux d'envergure qui puissent offrir à cet espace asiatique de l'époque moderne une pleine visibilité dans ce domaine de l'historiographie.

Lionel TRANI

***Le tribunal spécial dans les Antilles
sous le Consulat et l'Empire (1802-1810)***

L'arrivée au pouvoir du général Bonaparte en novembre 1799 est suivie d'une nouvelle constitution, en l'an VIII, préparant les nouvelles réformes de la première république française. L'article 91 rétablit un « particularisme juridique » des départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane et Saint-Domingue par la loi de janvier 1798) mais également des colonies d'Ancien Régime (océan Indien et les colonies occupées par les Britanniques depuis 1794-1796). Le virage réactionnaire du Premier Consul Bonaparte s'opère dès les années 1800-1802 en direction de Saint-Domingue, de la Guadeloupe et de la Guyane.

La loi du 10 prairial an X pose un nouveau régime institutionnel dans le domaine colonial, en subordonnant trois « magistrats » pour administrer chaque colonie. Le maintien de l'esclavage et de l'économie esclavagiste exige un renouvellement des pouvoirs locaux. L'amiral esclavagiste, Villaret de Joyeuse devient capitaine-général de la Martinique. En Guadeloupe, l'année 1802 s'avère violente à tous les niveaux. La chute du gouvernement des officiers de couleur face au corps expéditionnaire de Richépanse et le rétablissement de l'esclavage en juillet 1802 précipitent la colonie dans des troubles constants, tandis que la Martinique renforce le caractère esclavagiste et ségrégationniste de sa société d'Ancien Régime. Pourtant, chaque administration coloniale va appliquer une justice « spéciale » dans le but de rétablir l'ordre dès l'année 1802-1803. Pour la Martinique, elle va s'appliquer dans une certaine tradition prévôtale du XVIII^e siècle face aux phénomènes des « empoisonnements » tandis que la Guadeloupe l'utilise dans un souci de mettre fin aux résistances et aux vagabondages d'esclaves.

Ces « tribunaux spéciaux » émanent de la métropole par la loi du 18 pluviôse an IX [6 février 1801]. Cette juridiction d'exception se distingue par sa composition spécifique (trois magistrats, trois officiers militaires et deux civils) et relève d'une procédure particulière. Dès cet instant, le tribunal spécial est utilisé comme arsenal juridique expéditif et mobile. Très rapidement, la compétence juridique d'un tribunal émanant du pouvoir consulaire puis impérial questionne sur ses empiètements sur le pouvoir « domanial » ?

En effet, la position du plaignant se pose par rapport aux procédures et compétences dudit tribunal. Comment ce tribunal spécial concilie des principes de la législation pénale « révolutionnaire » avec les références du droit répressif de l'Ancien Régime tout en respectant la jurisprudence « locale ». L'étude des rares affaires parvenues durant cette période grâce aux sources primaires permettent de saisir la pratique juridique. Magistrats, militaires et colons vont juger les esclaves avec le formalisme juridique propre à la période. La proportion d'acquiescement des esclaves illustre à la fois le respect d'une procédure dite « impartiale » tout en maintenant la protection du droit de propriété des maîtres.

Lionel Trani a publié *La Martinique à l'époque napoléonienne, 1802-1810*, avec une préface de Bernard Gainot, Éditions SPM, 2014 (diffusion l'Harmattan).

Boris LESUEUR

Chercheur associé auprès du laboratoire AIHP de l'université des Antilles,
actuellement en poste dans l'enseignement secondaire

Les laptots de Gorée

L'îlot de Gorée a acquis à l'époque contemporaine un statut de lieu de mémoire, reconnu comme emblématique de la traite atlantique des esclaves. Mais comme souvent lorsque les enjeux mémoriels investissent un lieu ou un sujet, les traces matérielles sont peu présentes et ne permettent pas vraiment de retracer le fonctionnement d'une société. La *Revue française d'histoire des colonies* avait reproduit un texte, sans explication, en 1930, qui est régulièrement cité, sans être toutefois lu. Il est consacré à un corps militaire au recrutement local, les laptots de Gorée. Ces derniers sont abusivement présentés comme des proto-tirailleurs, en éludant au contraire largement toute interrogation sur les origines de leur apparition dans un contexte esclavagiste.

Les soldats ici considérés n'étaient pas libres. La servitude militaire introduit peut-être une rupture dans les représentations qui voudraient que le soldat soit libre, voire depuis la Révolution française, un défenseur de la liberté. La question du statut personnel est un aspect de la question qui paraît fondamental, notamment dans un cadre de circulation atlantique des hommes et des idées.

On voudrait au cours de cet exposé tout d'abord revenir sur le fonctionnement du comptoir de Gorée et sur l'utilisation d'auxiliaires africains indispensables, les laptots. Bien loin d'être un comptoir isolé du continent, cet îlot entretenait une population permanente en partie métissée dont les signares étaient les représentantes les plus fameuses. Mais aussi des esclaves domestiques, non destinés à la traite, dont faisaient partie les laptots. Dans un second temps, leur emploi comme auxiliaires militaires doit permettre de les mettre en rapport avec le recrutement des armées en Afrique, entre les faibles garnisons européennes et des royaumes puissants. Dans les royaumes ceddo en effet de la côte sénégalaise, on retrouvait la distinction entre esclaves de traite et esclaves de case, mais surtout il existait des esclaves de la couronne qui constituaient l'ossature des armées des royaumes combattants. Enfin, la date de l'ordonnance, 1765, ouvre instantanément la voie à des réflexions comparatives avec d'autres créations de l'autre côté de l'Atlantique. A Saint-Domingue par exemple, c'est l'année où l'on voulut créer une légion de Saint-Domingue qui consistait à vouloir imposer un service militaire à la population de couleur, renvoyant à une servitude passée ou présente qui aurait été indépassable.

Publications récentes sur le sujet :

« Les auxiliaires africains de la conquête coloniale : des laptots aux tirailleurs », Éric Guerassimoff & Issiaka Mandé, *Le travail colonial. Engagés et autres main-d'œuvre migrantes dans les empires 1850-1950*, Paris, Riveneuve, 2016.

Les troupes coloniales d'Ancien Régime, Paris, SPM, 2014.

Vincent COUSSEAU

Université de Limoges

Trois témoignages de survivants sur les massacres de 1804 en Haïti

Au terme de presque deux années de conflits, le 29 novembre 1803 quelques navires français quittent le Cap. Ils emmènent avec eux l'état-major de Rochambeau et les débris du corps expéditionnaire arrivé en février 1802 sous le commandement de Leclerc. L'expédition Leclerc, envoyée à Saint-Domingue pour reprendre le contrôle de la colonie en février 1802, s'achève de façon aussi calamiteuse qu'elle a commencé. Elle n'aurait contribué qu'à accroître les souffrances et à semer la désolation en engloutissant des moyens considérables en pure perte. Depuis 1791 Saint-Domingue connaît une succession d'événements dramatiques de grande ampleur et de revirements militaires et politiques majeurs. Certains colons ou Européens quittent l'île, ruinés ou simplement inquiets de la tournure que pourraient prendre les événements sous la domination de l'armée Indigène commandée par l'implacable Dessalines. Mais pour beaucoup d'autres, cette évacuation finale n'est qu'un épisode de plus, qui a le mérite de débarrasser l'île d'une armée dominée par quelques officiers prédateurs. Après les souffrances endurées par des mois de privation, un siège rigoureux et le blocus implacable de la Royal Navy, le quotidien promet de s'améliorer. La vie, espèrent les Blancs restés sur place, va enfin pouvoir reprendre son cours à l'abri des opérations militaires bien que sous l'égide des vainqueurs de l'armée Indigène. Des milliers de Français font ainsi le choix de rester dans l'île de Saint-Domingue qui devient l'État d'Haïti. Mais dans la déclaration d'indépendance du 1^{er} janvier 1804 le chef Dessalines prononce d'inquiétantes paroles, appelant à la vengeance contre tous les responsables des exactions des dernières années. Dans les mois qui suivent, les violences éclatent partout dans l'île : du département du Sud au Nord en passant par l'Ouest, des massacres de grande ampleur s'exercent contre les « Blancs français », rendus collectivement responsables des crimes de la période coloniale. Trois Français restés sur place racontent des récits méconnus de ce choix de rester dans l'île : Norbert Thoret tailleur au Cap, Jean Decout médecin aux Cayes et Pierre Chazotte négociant à Jérémie. Après avoir sauvé leur vie dans des conditions rocambolesques, ils ont témoigné chacun de leur expérience personnelle de la disparition des Français d'Haïti.

Virginie CHAILLOU

Université de Nantes

***L'engagisme africain dans l'océan Indien occidental :
le cas de La Réunion (XIX^e-XXI^e siècles)***

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, les planteurs réunionnais réclament une réorganisation du travail colonial et le recours massif à une main-d'œuvre étrangère sous contrat d'engagement. Face aux entraves du gouvernement britannique concernant le recrutement français en Inde, les autorités réunionnaises se tournent plus activement vers le continent africain. Limité dans un premier temps aux populations originellement libres, ce recrutement s'élargit en 1856 aux populations captives, Napoléon III autorisant officiellement l'engagement par « rachat préalable ». Ainsi, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, plus de 30 000 Africains, originaires principalement du Mozambique, ont émigré vers La Réunion pour travailler sur les plantations sucrières. Mal logés, mal nourris, mal considérés par la société post-esclavagiste réunionnaise et soumis à un travail excessif, la très grande majorité de ces travailleurs ne sera jamais rapatriée dans son pays et entrera dans un processus de créolisation. Opéré dans des conditions douteuses, souvent assimilable à une nouvelle forme de traite, le recrutement d'engagés africains pour La Réunion est entaché par une longue suite d'abus qui conduisent à son interdiction en 1859. Cependant à la fin du siècle, un contexte nouveau et un pressant besoin de main-d'œuvre relancent les négociations avec les autorités portugaises. Le recrutement de travailleurs engagés du Mozambique reprend en 1887 sous couvert d'une réglementation stricte. Cette nouvelle vague migratoire se distingue par un très faible nombre de recrues et des rapatriements en masse après un court passage dans l'île. Découragés, les planteurs cesseront définitivement les tentatives de recrutement en Afrique orientale au début du XX^e siècle et auront progressivement recours à une main-d'œuvre locale.

Carrefour de civilisations – européenne, africaine, asiatique –, La Réunion se caractérise aujourd'hui par un brassage humain exceptionnel mais également par la persistance de groupes ethniques et socio-économiques bien définis où le « Cafre » ne possède pas encore tout à fait sa place. Si le respect de l'altérité apparaît comme un des emblèmes de l'identité réunionnaise, il n'en demeure pas moins que des discriminations sociales, héritées du temps de l'esclavage et de l'engagisme, subsistent. Il est courant à La Réunion de désigner et de présenter quelqu'un en fonction de son appartenance ethnique : *li lé Kaf*, *li lé Malbar*, *li lé Zoreil*. Ce système de classification de la population se fonde sur la couleur de la peau et sur l'origine mais aussi sur des critères parfois encore plus difficiles à appréhender. Ainsi, les préjugés de la couleur et de l'origine peuvent s'appliquer inégalement au sein d'une même famille. Cependant, être « Cafre », c'est forcément avoir la mauvaise couleur, le « Cafre », occupant toujours le plus bas degré de l'échelle sociale.

En effet, l'image péjorative du « Cafre », véhiculée pendant des décennies au sein de la société coloniale, est largement ancrée dans les mentalités actuelles. Le « Cafre », quelle que soit son histoire, porte irrémédiablement dans l'esprit populaire réunionnais la marque dite « injurieuse » ou « honteuse » de l'esclavage. Le sociologue Paul Mayoka explique d'ailleurs que « le Réunionnais, en général, tente de fuir, d'esquiver, de taire, d'étouffer, de gommer sa « cafrité », en se réfugiant derrière le métissage ou la créolité, voire la francité (...) ». Le poids du passé, continue de s'exercer sur la relation du « Cafre » avec l'Autre, mais aussi avec lui-même.

Claude-Olivier DORON

Université Paris Diderot/SPHERE-Centre Canguilhem

L'homme altéré. Races et dégénérescence (XVII^e-XIX^e siècles)

(Ouvrage publié aux Éditions Champ Vallon en 2016)

Cette séance sera consacrée à la présentation des enjeux généraux de mon ouvrage récemment paru chez Champ Vallon *L'homme altéré. Races et dégénérescence (XVII^e-XIX^e siècles)*. L'ouvrage propose une histoire croisée des notions de « race » et de « dégénérescence » sur cette période. Il s'agira donc d'expliquer en quoi ce croisement permet de renouveler l'historiographie de la « race » et du racisme en mettant en avant la relation d'*altération*, l'idée que les différentes « races » humaines ont été souvent décrites, sur la période étudiée, moins comme des différences radicales et absolues que comme des altérations d'une identité d'origine – des déviations voire de quasi-pathologies de cette identité – ou comme des retards et des fixations dans une identité à réaliser. On montrera l'importance de cette analyse de l'altération tant du point de vue des savoirs, des modèles et des concepts qui ont été mobilisés pour penser les « races » humaines ; que du point de vue des relations de pouvoir qui en découlent – car penser les autres comme des altérations de soi-même induit tout un ensemble de dispositifs visant à corriger, régénérer ou modifier en retour ces altérations, qui justifie tout un ensemble de rapports de pouvoir. On insistera tout particulièrement sur la manière dont ces rapports complexes entre « races » et « dégénérescence » se posent dans le contexte du développement des colonies européennes.

2017-2018

Samedi 23 septembre 2017

Marguerite MARTIN

IDHES Université de Paris I

***L'indigo de Saint-Domingue : la production du bleu pour l'Europe,
des Lumières aux révolutions atlantiques***

À partir de la fin du ^{xvii}^e siècle, la partie française de l'île de Saint-Domingue devient le principal fournisseur d'indigo pour les manufactures textiles européennes.

Ce colorant bleu, extrait d'une plante tropicale, est d'une grande importance pour l'industrie européenne. En effet, au siècle de la « culture des apparences » (Daniel Roche), alors que la frontière entre luxe et nécessité s'atténue pour offrir un accès plus large à des étoffes de qualité médiane à une plus grande partie de la population, la solidité et la brillance de la couleur est un argument décisif d'achat pour les consommateurs, et l'approvisionnement en colorants exotiques devient essentiel pour les producteurs.

L'indigo sert principalement à la teinture des étoffes de laine, de coton, de lin et de soie, permettant d'obtenir des bleus, mais aussi une vaste gamme de couleurs, verts, violets, gris, noirs et blancs bleutés. Il est également utilisé en blanchisserie et en peinture. L'essor de son usage en Europe doit se comprendre dans le cadre d'un vaste essor de l'importation de colorants d'origine exotique depuis le ^{xvi}^e siècle : en particulier la cochenille mexicaine, les bois de teinture (campêche, brésil), qui transforment profondément la palette des teinturiers.

La colonisation des Antilles, en provoquant le déplacement des centres d'approvisionnement en indigo de l'Europe, de l'Asie vers l'Amérique, a pour conséquence la mise en place d'une étroite association entre le modèle économique de la plantation esclavagiste, sur laquelle est produit l'indigo, et la production textile en Europe. L'importance de Saint-Domingue pour le marché européen de l'indigo au ^{xviii}^e siècle a pourtant été longtemps minorée. Elle exige en effet de replacer l'île dans le contexte plus global de l'évolution comparée des zones de production d'indigo pour l'Europe, dans les empires coloniaux espagnol, anglais, français et hollandais. Tel sera l'objectif de cette communication, qui restituera les grandes étapes de l'expansion de la production à Saint-Domingue, examinera les raisons de sa chute et enfin, montrera comment l'indépendance haïtienne provoque un changement majeur dans les flux de distribution du colorant en Europe, obligeant les négociants français à trouver d'autres sources d'approvisionnement.

Marie-Jeanne ROSSIGNOL, Bertrand VAN RUYMBEKE
Élodie PEYROL-KLEIBER

Anthony Benezet
Une histoire de la Guinée, 1771

Texte traduit et présenté par Marie-Jeanne Rossignol et Bertrand Van Ruymbeke
Ouvrage publié par la Société française d'étude du Dix Huitième Siècle

Avec *Une histoire de la Guinée*, la traduction de *Some Historical Account of Guinea*, publié en 1771 à Philadelphie, le public français, grâce à M.-J. Rossignol et B. Van Ruymbeke (et à une équipe de collègues les ayant aidés lors du premier jet), dispose enfin de la « Bible » de l'anti-esclavagisme anglo-américain au XVIII^e siècle. Son auteur, Anthony Benezet, d'origine huguenote, fit partie en 1754 des Quakers de Philadelphie qui réussirent à convaincre leurs coreligionnaires de s'engager sur la voie de l'abolition de la traite et de l'esclavage. À compter de cette date, il se mit à rédiger de nombreux pamphlets antiesclavagistes et à les diffuser en Grande-Bretagne. *Une histoire de la Guinée* constitue l'aboutissement de sa pensée militante et son plus long ouvrage : nourri de la lecture d'innombrables récits de voyage, traités scientifiques, journaux de bord, Benezet propose d'abord une histoire de la traite atlantique qui peint l'Afrique comme une terre heureuse et civilisée, ensanglantée par les guerres européennes. Puis il dénonce, documents à l'appui, le traitement réservé aux esclaves dans les colonies britanniques. John Wesley, mais surtout Thomas Clarkson, véritable moteur de la campagne britannique qui débute en 1787, seront des lecteurs assidus. En France, Brissot, fondateur de la Société des Amis des Noirs, chercha à faire traduire l'ouvrage mais la tentative ne put aboutir.

Hélène CUSSAC

***Circulation, transmission et représentation de l'expression artistique
(musique et danse)
des Africains au XVIII^e siècle par des voyageurs européens***

L'Afrique au XVIII^e siècle, assez peu connue même si elle donna matière à la rédaction de récits par des voyageurs européens, était en Europe surtout envisagée comme un réservoir d'esclaves et pensée comme peuplée d'être primitifs et barbares. Or la littérature viatique nous livre un certain nombre d'informations sur les compétences artistiques des Africains, notamment dans le domaine de la musique et de la danse, dans une période où l'Europe s'intéressait aux découvertes de l'Autre et de l'Ailleurs et où nombre de traités sur la danse voyaient le jour.

L'observation d'un corpus d'une vingtaine de récits de voyages en Afrique (Guinée, Sénégal Congo, Sierra Leone, Dahomé, Afrique du sud, avec une incursion dans l'intérieur de l'Afrique) provenant d'auteurs français, anglais, danois, allemands, sur une période allant de la toute fin du XVII^e siècle avec le capucin Cavazzi jusqu'au début du XIX^e siècle avec Mungo Park, révèle non seulement la passion des Africains pour la musique et la danse, lesquelles imprègnent leur vie quotidienne, mais aussi qu'ils les conçoivent comme de véritables performances porteuses de sens. L'étude de ce corpus montre aussi que l'approche des voyageurs – dont l'objectif du voyage pouvait être très différent – sur les arts est empreinte d'un ethnocentrisme qui les conduit aisément à dénigrer les talents africains pour exprimer la supériorité de la musique et de la danse européennes, précédant en cela le propos de Moreau de Saint-Méry à l'article DANSE de son *Répertoire des notions coloniales* paru en 1796, pour qui il semble « difficile de méconnaître à ces traits une danse simple, primitive, et appartenant à des peuples chez lesquels la civilisation a encore presque tout à faire ».

Nous éclairerons ainsi les savoirs que nous ont transmis les voyageurs en Afrique sur ces deux arts majeurs, et nous remarquerons en quelle mesure leur transmission fut parfois restreinte, souvent tronquée, même si on décèle, ici ou là, une écoute et un regard parfois plus généreux, faisant preuve de l'émergence d'une réflexion sur la relativité du goût.

Pierre SERNA

Professeur d'histoire de la Révolution et de l'Empire à l'université de Paris I, Panthéon-Sorbonne

***L'invention « de la peau noire »
1760-1802***

Mon intervention portera sur une interrogation paradoxale, la « découverte » ou plutôt les sens d'une nouvelle visibilité de la couleur de peau noire au XVIII^e siècle, durant la Révolution française, et enfin au début du XIX^e siècle.

Les enjeux scientifiques autour des questions du monogénisme et du polygénisme accaparent une partie des spécialistes des sciences naturelles qui ne sont pas encore les sciences de l'homme après 1750. Buffon est pourtant catégorique sur ce point : la couleur de peau noire est le résultat d'une construction de plusieurs milliers d'années qui ne saurait en rien traduire quoi que ce soit d'une différence interne ou externe des Africains par rapport à tous les autres êtres humains. Le climat, la géographie, la nourriture expliquent cette différence de pigment que l'on peut qualifier de superficielle donc.

Avec la Révolution et ses débats, mais surtout avec l'abolition de l'esclavage, tout à coup, l'enjeu de l'égalité des peaux devient un élément de clivage sous-estimé mais à repenser pour mieux saisir comment l'esclave n'existant plus, c'est le « Noir » qui devient l'objet d'une stigmatisation pour les tenants d'un retour à l'esclavagisme, pour les défenseurs d'une contre-révolution qui rallie à elle les planteurs, et pour la société d'ordre qui ne supporte plus les innovations radicales de la Révolution, aboutissant finalement au rétablissement de l'esclavage en 1802.

Afin de mener cette enquête, une dizaine de dictionnaires d'histoire naturelle et ouvrages scientifiques ont été utilisés afin de mieux comprendre comment, loin de se tenir à l'écart de ce débat de société, les savants et médecins avaient largement contribué à l'invention de la catégorie de la Personne Noire (homme et femme traités distinctement) et finalement participé, à de rares exceptions intéressantes à étudier, à la stigmatisation nouvelle des Africains, préparant en retour la légitimation du second empire colonial.

Cécilia ÉLIMORT-TRANI

Professeure certifiée, doctorante à Paris 1– IHMC-IHRF

***Être prêtre sous le Consulat et l'Empire en Martinique
(1802-1815)***

L'année 1789 est un tournant dans l'histoire du royaume de France et de ses colonies. La Révolution française pose de nouvelles problématiques politiques, économiques et sociales. L'abolition des privilèges et la déclaration des droits de l'homme marquent définitivement les esprits et les mentalités. La religion catholique dominante depuis près d'un millénaire avait toujours tenu un rôle moteur dans l'ordre du clergé.

D'ailleurs, dans les espaces coloniaux, l'Église jouait un rôle missionnaire majeur en direction des populations à convertir (Amérindiens et Africains). Dès 1685, la parution et l'application de l'édit de Colbert rappelle la toute puissance de l'Église catholique dans la conversion et le respect du dogme dans les colonies esclavagistes.

Les idées révolutionnaires offrent de nouvelles perspectives aux populations de « couleur » dominées. Le clergé semble à bout de souffle. Pourtant, la Martinique touchée par la violence révolutionnaire (Patriotes contre royalistes) va écarter en 1794 ces menaces. L'occupation britannique va permettre une préservation des infrastructures économiques, politiques et sociales de la colonie. Le clergé est maintenu avec ses pratiques d'Ancien Régime, tout en intégrant les nouveaux enjeux de l'ordre colonial. Le clergé intégré à la société créole doit se reconstituer ainsi que son dogme. Le retour de l'administration française en 1802 par la Paix d'Amiens ouvre de nouvelles perspectives pour le clergé, en application du Concordat de 1801 et par le maintien et le renforcement des pratiques d'Ancien Régime en Martinique. Le clergé colonial est également perçu par l'administration et l'élite blanche comme défailante depuis la Révolution. Certains appellent à un renouveau dit « missionnaire ». Quel impact sur le clergé colonial ?

Éric SAUGERA

***Le retour de la France aux côtes occidentales d'Afrique sous le Consulat :
La campagne de la corvette l'Impatient de Rochefort
au service de la traite des Noirs***

Après l'interruption de la navigation au long cours pendant les guerres de la Révolution, la signature de la paix d'Amiens avec l'Angleterre conjuguée au rétablissement de l'esclavage en mai 1802 permirent au commerce français métropolitain de réarmer vers les côtes occidentales et orientales de l'Afrique : à l'exception notable de La Rochelle, et de quelques ports de second plan comme Vannes, de Dunkerque à Marseille, tous les ports français qui avaient pratiqué la traite au XVIII^e siècle, reprirent du service. Pour stimuler la relance négrière, les négociants français, qui savaient le gouvernement consulaire acquis à leur cause, demandèrent la réapplication des incitations financières à la traite en vigueur sous l'Ancien Régime, à savoir prime par tonneau de jauge et prime par tête de Noir débarqué dans une colonie française. Avant de pouvoir exaucer cette demande, le gouvernement, conscient qu'il devait agir en faveur de sa marine marchande aux côtes d'Afrique, fit partir, le 21 septembre 1802, de son port-arsenal de Rochefort la corvette l'*Impatient*, pour Saint-Louis du Sénégal. Dans ses instructions le ministre de la Marine et des Colonies Decrès assignait au capitaine de l'*Impatient*, le lieutenant de vaisseau Arnous-Dessaullsays, une quadruple mission : prendre des fonds à Cadix et les remettre au comptable du Trésor de Saint-Louis ; transporter le nouveau gouverneur du Sénégal, le chef de brigade Blanchot de Verly, en remplacement du commandant Laserre dont la gestion à Saint-Louis avait provoqué l'expulsion ; participer à la reddition de Gorée que les Anglais devaient rendre à la France comme cela avait été convenu au traité d'Amiens ; mener une navigation de surveillance et de reconnaissance des côtes d'Afrique de Gorée au cap Formose, à l'ouest du delta du Niger, dans le golfe de Guinée, de visite des forts et comptoirs français délaissés depuis 1794, et de reprise de contact avec les souverains locaux dans la perspective de réactiver les affaires : achat de captifs, poivre, ivoire, gomme, huile de palme, etc. Pour « faciliter ses communications », écrit-il au ministre, le préfet maritime fit charger l'*Impatient* de marchandises de traite prélevées aux Magasins des Colonies et de la Marine de Rochefort, qui reprenait là son ancien rôle de port des colonies. La corvette de l'État fit plus que *communiquer*, en janvier 1803, elle chargea à Amokou, l'un des deux seuls comptoirs français sur la Côte d'Or avec Ouidah, une cargaison de 223 captifs...

Jean-Claude HALPERN

***L'Égypte à la fin du XVIII^e siècle :
embarras et incertitudes de la politique coloniale française***

L'Empire ottoman, et plus encore l'Égypte, occupent une position-clé pour le commerce français en Méditerranée. L'Égypte se trouve au carrefour de plusieurs mondes, l'Orient musulman, les Indes, et l'Afrique, au cœur de l'imaginaire colonial de la France de la fin de l'Ancien Régime, qui a perdu une partie de son empire après la guerre de Sept Ans, et assiste avec perplexité à la révolte des colons d'Amérique du Nord. L'Empire ottoman, allié traditionnel de la France, est l'objet des convoitises des deux empires tant d'Autriche que de Russie, et semble promis à un inéluctable démembrement.

L'Égypte elle-même connaît une crise profonde à la fin du XVIII^e siècle. La concurrence des empires coloniaux européens et des produits transformés ou fabriqués en Europe, vendus par les marchands marseillais, bouleverse les termes de l'échange et ruine son commerce. Le sultan de Constantinople peine à faire reconnaître son autorité et exerce une tutelle très relative sur le pouvoir des Mamelouks, qui se disputent le pouvoir et multiplient les prélèvements fiscaux et les exactions, y compris à l'égard des commerçants français : la production agricole régresse, et la population ne dépasse guère quatre millions et demi d'habitants.

Dans la France des dernières années de la Révolution, la fuite en avant de la république directoriale trouve dans une expédition en Égypte des enjeux multiples : maintenir des intérêts commerciaux menacés par la décadence de l'Empire ottoman, établir de nouveaux rapports de force en Méditerranée orientale, déplacer la guerre contre l'Angleterre et briser sa mainmise sur le commerce de l'Inde, mais fonder aussi une colonie nouvelle selon les idéaux libérateurs de la « Grande Nation », alternative prometteuse aux colonies esclavagistes d'Ancien Régime...

Jean-Pierre LE GLAUNEC

***Résister à l'esclavage dans le monde atlantique français
et l'océan Indien : historiographie et pistes de recherche***

L'objet « résistance à l'esclavage » n'occupe pas, semble-t-il, la « juste place » qui lui revient dans l'historiographie française. Alors que la question n'a pas cessé d'être étudiée dans l'historiographie anglo-saxonne depuis les années 1960, on est frappé par la « rareté » des travaux en France et par la perspective typologique généralement adoptée pour en parler, comme si les esclaves « résistants » devaient se contenter de rôles de figurants.

La présentation s'inscrit dans un tournant analytique récent porté par des chercheur-e-s dont l'objectif est de faire toute la lumière sur les stratégies de résistance des hommes et femmes esclavisés du monde atlantique français.

ANNEXES

I. Les statuts

Association pour l'étude de la colonisation européenne (1750-1850)

Siège social : 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris

Article 1 :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Association pour l'étude de la colonisation européenne (1750-1850).

Article 2 :

Cette association a pour but : promouvoir la recherche, assurer l'information mutuelle entre ses membres et la diffusion des résultats de leurs travaux.

Article 3 :

Le siège social est fixée à l'Institut d'histoire de la Révolution française, 17 rue de la Sorbonne, 75231 Paris Cedex 05. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration : la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 :

L'association se compose de 24 membres actifs ou adhérents, au moment de sa formation.

Article 5 :

Admission : pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Article 6 : Les membres.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de cents francs. Toute cotisation pourra être rachetée moyennant le paiement d'une somme minima égale à dux fois son montant annuel, sans que la somme globale puisse dépasser cent francs.

Article 7 : Radiations.

La qualité de membre se perd par :

La démission.

Le décès.

La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour tout autre motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 8 : Les ressources de l'association comprennent.

Le montant des droits d'entrée et des cotisations.

Les subventions de l'Etat, des départements et des communes.

Article 9 :

L'association est dirigée par un conseil d'administration de six membres, élus pour quatre ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

Un président.

Un vice-président.

Un secrétaire.

Un trésorier.

Le conseil étant renouvelé tous les deux ans par moitié, la première année les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devaient normalement expirer le mandat remplacé.

Article 10 : Réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

Article 11 : Assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois de novembre.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants. Ne devront être traités, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Article 12 : Assemblée générale extraordinaire.

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

Article 13 : Règlement intérieur.

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 14 : Dissolution.

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901, et au décret du 16 août 1901.

Statuts déposés à la préfecture de police de Paris et publiés au Journal officiel de la République française du 15 décembre 1993.

II. Composition des bureaux de 1993 à 2018

<u>1993-2001</u> Président : Yves Bénot (Edouard Helman) Vice président : Marcel Dorigny Secrétaire : Bernard Gainot Trésorière : Florence Gauthier	<u>Assemblée générale de juin 2001</u> Président : Yves Bénot (Edouard Helman) Vice-président : Marcel Dorigny Secrétaire : Marlène Biton Trésorier : Jean-Claude Halpern
<u>Assemblée générale de juin 2002</u> Président : Yves Bénot (Edouard Helman) Vice président : Marcel Dorigny Secrétaire : Thomas Pronier Trésorier : Jean-Claude Halpern	<u>Assemblée générale de juin 2004</u> Président : Yves Bénot (Edouard Helman) Vice président : Marcel Dorigny Secrétaire : Thomas Pronier Trésorier : Paul Baron
<u>Assemblée générale de juin 2005</u> Président : Marcel Dorigny Vice-présidente : Marie Jeanne Rossignol Vice-présidente : Florence Gauthier Secrétaire : Delphine Ulric-Gervaise Trésorier : Paul Baron	<u>Assemblée générale de juin 2006</u> Président : Marcel Dorigny Vice-présidente : Marie Jeanne Rossignol Vice-présidente : Florence Gauthier Secrétaire : Ingrid Jobert Trésorier : Paul Baron
<u>Assemblée générale de juin 2007</u> Président : Marcel Dorigny Vice-présidente : Marie Jeanne Rossignol Vice-présidente : Florence Gauthier Secrétaire : Ingrid Jobert Trésorier : Paul Baron Trésorière adjointe : Julie Duthil	<u>Assemblée générale du 14 juin 2008</u> Président : Marcel Dorigny Vice-présidente : Marie Jeanne Rossignol Vice-présidente : Florence Gauthier Secrétaire : Ingrid Jobert Trésorière : Julie Duthil
<u>Assemblée générale du 13 juin 2009</u> Président : Marcel Dorigny Vice-président : Bernard Gainot Vice-présidente : Florence Gauthier Secrétaire : Thierry Roquincourt Trésorière : Julie Duthil	<u>Assemblée générale du 12 juin 2010</u> Président : Marcel Dorigny Vice-président : Bernard Gainot Vice-présidente : Florence Gauthier Secrétaire : Thierry Roquincourt Trésorière : Julie Duthil
<u>Assemblée générale du 25 juin 2011</u> Président : Marcel Dorigny Vice-président : Bernard Gainot Vice-président : Frédéric Régent Secrétaire : Thierry Roquincourt Trésorière : Julie Duthil	<u>Assemblée générale du 9 juin 2012</u> Président : Marcel Dorigny Vice-président : Bernard Gainot Vice-président : Frédéric Régent Secrétaire : Thierry Roquincourt Trésorière : Julie Duthil
<u>Assemblée générale du 15 juin 2013</u> Président : Marcel Dorigny Vice-président : Bernard Gainot Secrétaire : Thierry Roquincourt Trésorière : Julie Duthil	<u>Assemblée générale du 14 juin 2014</u> Président : Marcel Dorigny Vice-président : Bernard Gainot Secrétaire : Thierry Roquincourt Trésorière : Julie Duthil
<u>Assemblée générale du 20 juin 2015</u> Président : Marcel Dorigny Vice-président : Bernard Gainot Secrétaire : Thierry Roquincourt Trésorière : Julie Duthil	<u>Assemblée générale du 28 mai 2016</u> Président : Marcel Dorigny Vice-président : Bernard Gainot Vice-président : Lionel Trani Secrétaire : Thierry Roquincourt Trésorière : Julie Duthil

<u>Assemblée générale du 10 juin 2017</u> Président : Marcel Dorigny Vice-président : Bernard Gainot Vice-président : Lionel Trani Secrétaire : Thierry Roquincourt Trésorier : Lionel Trani	
---	--

III. Les séminaires mensuels de 1995 à juin 2018

A. Bilan chiffré

- 195 communications répertoriées entre 1995 et juin 2018, hors colloques et tables rondes. Parfois, deux communications ont été présentées lors d'une même séance.

- 143 intervenants différents ont présentés au moins une communication ; parmi eux, les auteurs qui sont le plus souvent intervenus sont les suivants :

Jean Charles Benzaken : 9 communications

Yves Bénot, Bernard Gainot : 6 communications

Marcel Dorigny, Marie-Jeanne Rossignol, Éric Saugera : 5 communications

Florence Gauthier, Jean-Claude Halpern : 4 communications

Gérard Barthélemy, François Blancpain, Jean-Pierre Le Glaunec, Lionel Trani : 3 communications

Roger Botte, Ernestine Carreira, Virginie Chaillou, Christine Chivallon, Vincent Cousseau, Manuel Covo, Hélène Cussac, Jean-Michel Deveau, Cécilia Élimort-Trani, Céline Flory, Anne Girollet, Léon-François Hoffmann, Boris Lesueur, Bruno Maillard, Antonio de Almeida Mendes, Olivette Otele, Caroline Oudin-Bastide, Alessandro Stella, Alessandro Tuccillo : 2 communications

Tous les autres auteurs sont intervenus une seule fois.

B. Les auteurs

Les auteurs sont des étudiants (maîtrise, masters, doctorants....) et des chercheurs confirmés (français ou étrangers).

C. Les thèmes traités

Sociétés et politiques dans les colonies : 61	Projets coloniaux : 5
Saint-Domingue/Haïti : 37	Traite : 8
Abolitionnisme/ histoire des idées : 39	Marine-commerce : 8
Afrique (sociétés africaines, forts de traite, traite en Afrique, description de l'Afrique...) : 18	États-Unis : 7
Révolution française/XVIII ^e -XIX ^e siècle/politique métropolitaine : 12	Débats d'aujourd'hui : 3
Autres : 9	

IV. Les publications de l'association

Les abolitions de l'esclavage. De L. F. Sonthonax à V. Schoelcher. 1793-1794-1848, actes du colloque international tenu à l'Université de Paris VIII, les 4, 5 et 6 février 1994, sous la direction de Marcel Dorigny, Paris et Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes et Éditions UNESCO, 1995 (2^e édition en 1998), 416 p.

The Abolitions of Slavery. From L. F. Sonthonax to Victor Schoelcher. 1793, 1794, 1848, Edited by Marcel Dorigny, UNESCO Publishing (Paris) & Bergahn Books (New York), 2001, 370 p. ; réédité en 2007 (traduction anglaise du titre ci-dessus).

Léger-Félicité Sonthonax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue, sous la direction de Yves Bénot et Marcel Dorigny, APECE et SFHOM, 1997, 176 p. (Nouvelle édition, augmentée de pièces annexes, 2005, 224 p.).

Grégoire et la cause des Noirs, 1789-1831, combats et projets, sous la direction de Yves Bénot et Marcel Dorigny, Paris, SFHOM et APECE, 2000, 192 p.

Haïti, première République noire, sous la direction de Marcel Dorigny, Paris, SFHOM, 2003. (Réédition en 2007), 266 p.

Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises : 1802, aux origines d'Haïti, actes du colloque international tenu à l'Université de Paris VIII-Saint-Denis, les 20, 21 et 22 juin 2002, publiés sous la direction de Yves Bénot et Marcel Dorigny, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, 592 p.

« Gérard Barthélemy, un ami d'Haïti », *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie*, n° 236, janvier-juin 2009, numéro spécial. Textes réunis et présentés par Michel Hector et Marcel Dorigny, une co-édition APECE et Société haïtienne d'Histoire et de Géographie, 203 p.

Guillaume Thomas Raynal : Les colonies, l'esclavage et la Révolution française, (sous la direction de Marcel Dorigny), Paris, APECE et Société française d'histoire d'outre-mers, 2015, 116 p.

En hommage à Yves Bénot, publié par Éditions La Découverte :

Les Lumières, l'esclavage, la colonisation, recueil d'articles d'Yves Bénot, réunis et présentés par Roland Desné et Marcel Dorigny, Paris, Éditions la Découverte, Paris, 2005, 327 p.

TABLE DES MATIÈRES

Bref aperçu des origines et des objectifs de l'association, par Marcel Dorigny.....	p. 2
Avant-propos, par Yves Bénot	p. 5
Résumé des séances.....	p. 6
Dolores Hernandez : <i>Le projet colonial de Bonaparte en Amérique</i>	p. 8
Manuela Poliard : <i>Les archives de l'indemnisation des colons de Saint-Domingue de la fin de la Révolution aux débuts de la Troisième République</i>	p. 9
Thierry Roquincourt : <i>Contribution à une bibliographie des écrits imprimés en français sur la marine et les colonies, publiés de 1789 à 1815</i>	p. 9
Raimond Stambouli : <i>Bonaparte en Égypte : la vision égyptienne de la conquête</i>	p. 10
Yves Bénot : <i>La Guyane sous la Révolution française</i>	p. 11
Marie-Jeanne Rossignol : <i>Les relations franco-américaines dans la décennie révolutionnaire</i>	p. 12
Éric Saugera : <i>Bordeaux port négrier</i>	p. 14
Sophie Couprie : <i>La mission Genet aux États-Unis en 1793-1794</i>	p. 15
Thomas Pronier : <i>Les formes de représentation des colons, de la fin de l'Ancien Régime à la Restauration</i>	p. 15
Jean Boulègue : <i>Stratégies africaines du XV^e au XVII^e siècles</i>	p. 17
Yann Defontaine : <i>La Côte de l'Or au XVII^e siècle</i>	p. 17
Yves Bénot : <i>Autour de la quatrième édition de l'Histoire des Deux Indes de Raynal</i>	p. 19
Yann Moulier-Boutang : <i>L'interminable transition au sortir de l'esclavage : l'exemple de la Sierra-Leone</i>	p. 20
Zeïnabou Sacko-Labarère : <i>Les « engagés » Africains pour les Antilles après l'abolition de l'esclavage...</i>	p. 21
Yves Bénot : <i>À propos de la Guyane sous la Révolution</i>	p. 23
Olivier Pétré-Grenouilleau : <i>La dynamique du commerce maritime français au XVIII^e siècle</i>	p. 24
Hervé Perret : <i>Franc-maçonnerie et société coloniale ; l'exemple des Mascareignes (fin XVIII^e-début XIX^e siècles)</i>	p. 25
Marcel Dorigny et Bernard Gainot : <i>Les deux sociétés des Amis des Noirs : 1788-1799</i>	p. 26
Patricia Paléni : <i>L'esclavage à la Guadeloupe à partir des sources judiciaires</i>	p. 27
Rémi Herrera : <i>L'esclavage à Cuba au XIX^e siècle</i>	p. 29
Patricia Motylewski : <i>La Société Française pour l'abolition de l'esclavage, 1834-1850</i>	p. 30
Jean-Claude Halpern : <i>Les Africains au XVIII^e siècle à travers les récits de voyage</i>	p. 31
Jean-Charles Benzaken : <i>Le journaliste Gattereau et la presse des colons de Saint-Domingue</i>	p. 32
Claire Blondet : <i>Les convois entre Saint-Domingue, les États-Unis et la France, particulièrement le convoi Van Stabel de juin 1794</i>	p. 33
Marcel Dorigny : <i>Le discours non prononcé de Mirabeau contre la traite (octobre 1789-mars 1790)</i>	p. 34
Gérard Barthélémy : <i>Le rôle des bossales dans l'histoire de l'insurrection de Saint-Domingue et dans la formation de l'identité haïtienne</i>	p. 36
Anne Girollet : <i>Victor Schoelcher et l'assimilation républicaine des colonies</i>	p. 37
Yves Bénot : <i>La Revue Encyclopédique et le combat anti-esclavagiste sous la Restauration</i>	p. 38
Fabien Marius-Hatchi : <i>Révolution et contre-révolution dans la Caraïbe : la Guadeloupe 1794-1802</i>	p. 39

Jean-Charles Benzaken : <i>Tanguy Laboissière, colon et journaliste de Saint-Domingue</i>	p. 40
Gérard Barthélémy : <i>Haïti et la révolution paysanne</i>	p. 41
Christine Chivallon : <i>La Martinique après 1848 : l'occupation des mornes par les nouveaux libres</i>	p. 42
Dieudonné Gnamankou : <i>Les révoltes d'esclaves vues par la presse russe du XVIII^e siècle</i>	p. 43
François-Xavier Fauvelle : <i>Travail et esclavage dans la transition anglo-hollandaise au sud de l'Afrique (milieu du XVII^e siècle-milieu du XIX^e siècle)</i>	p. 44
Histoire et mémoire : <i>La traite et l'esclavage, un crime contre l'humanité ? Un débat avec Christiane Taubira-Delanon, députée de la Guyane</i>	p. 46
Pascal Dupuy : <i>L'esclavage dans les caricatures anglaises au XVIII^e siècle</i>	p. 47
Jean-Charles Benzaken : <i>Les colons de Saint-Domingue réfugiés aux États-Unis : portraits de journalistes (suite)</i>	p. 48
François Regourd : <i>Sciences et colonisation : l'exemple des Antilles au XVIII^e siècle</i>	p. 49
Angelie Sens : <i>La question de l'esclavage dans les colonies hollandaises à l'époque de la Révolution française : Y eut-il un abolitionnisme batave</i>	p. 50
Pascale Cornuel : <i>Mana : entre rêves et réalités, naissance d'un village de la Guyane française (1820-1854)</i>	p. 51
Yves Bénot : <i>Quelques données inédites sur l'insurrection du Bois Caïman</i>	p. 53
Roger Botte : <i>Séquelles modernes de l'esclavage en Afrique</i>	p. 54
Marc Ferro : <i>Présentation du « Livre noir du colonialisme »</i>	p. 55
Sarah Pearsall : <i>De mauvaises fréquentations : la sexualité et les débats sur l'esclavage aux Antilles britanniques</i>	p. 56
Jean-Charles Benzaken : <i>Autour du « Courrier français », journal des colons républicains à Philadelphie (15 avril 1794 – 3 juillet 1798)</i>	p. 57
Éric Saugera : <i>Exilés, engagés et esclaves en Alabama au XIX^e siècle</i>	p. 58
Marlène Biton : <i>À l'origine du vaudou antillais : le voudoun dahoméen</i>	p. 59
Dominique Rogers : <i>Les libres de couleur dans les capitales de Saint-Domingue : fortune, mentalités et intégration à la fin de l'Ancien Régime (1776-1789)</i>	p. 60
Colloque international Paris VIII : <i>1802, rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines d'Haïti</i>	p. 61
Caroline Crouin : <i>Étude scénographique des fêtes en faveur de l'abolition de l'esclavage en France (février-juillet 1794)</i>	p. 65
Érik Noël : <i>Pour une étude des Noirs et gens de couleur en France au XVIII^e siècle</i>	p. 66
Florence Gauthier : <i>Question de méthode. Le 13 mai 1791, l'Assemblée nationale votait la constitutionnalisation de l'esclavage dans les colonies</i>	p. 67
Bernard Gainot : <i>Les régiments noirs engagés dans les guerres européennes, de la République à l'Empire, 1792-1815</i>	p. 68
Mayeul Macé : <i>La fin du corps expéditionnaire français à Saint-Domingue (1802-1804)</i>	p. 69
Gilles Manceron : <i>De la I^{re} à la III^e République : glissements dans l'approche de la question coloniale</i>	p. 70
Yves Bénot : <i>Victor Hugues dénonce Adet</i>	p. 71
Gérard Barthélemy : <i>Structures agraires et spécificités de l'histoire haïtienne</i>	p. 73
Delphine Ulric-Gervaise : <i>Les affranchissements en Martinique pendant l'occupation anglaise (1793-1802)</i>	p. 74
Florence Gauthier : <i>La polémique entre Moreau de Saint-Méry et Julien Raimond en 1791 autour du préjugé de couleur</i>	p. 75

Philippe Steiner et André Legris : <i>Économie politique et esclavage</i>	p. 76
François Blancpain : <i>Sonthonax et Polverel : deux voies pour l'abolition de l'esclavage</i>	p. 77
Alessandro Stella : <i>Les castes dans le Mexique colonial</i>	p. 78
Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire : <i>Culture coloniale de la Troisième République et culture coloniale esclavagiste</i>	p. 79
Myriam Cottias : <i>Droit et justice dans les Antilles françaises après l'abolition de l'esclavage</i>	p. 80
Ann Thomson : <i>Le monde islamique vu par l'Europe du XVIII^e siècle</i>	p. 82
Silvia Marzagalli : <i>Résurrection du commerce colonial dans la période de la Révolution et de l'Empire</i>	p. 83
Trevor Burnard : <i>Mastery, Tyranny and Desire : Thomas Thistlewood and His Slaves in the Anglo-Jamaïcan Word</i>	p. 84
Trevor Burnard : <i>Les propriétaires d'esclaves de la Jamaïque, 1724-1784</i>	p. 85
André Berelowitch : <i>L'esclavage en Russie (X^e-XVII^e siècles)</i>	p. 86
Jean-Claude Halpern : <i>L'Afrique du marquis de Sade, d'après Aline et Valcour</i>	p. 87
Jean Mondot : <i>Les controverses autour de la notion de race en Allemagne au XVIII^e siècle</i>	p. 88
Bernard Gainot : <i>Les projets de restauration coloniale (1802-1810). Présentation des « mémoires » pour la reconquête de Saint-Domingue</i>	p. 90
<i>Quatre tables rondes en hommage à Yves Bénot</i>	p. 91
Elsa Dorlin : <i>L'historiographie médicale du conflit dans la société plantocratique antillaise du XVIII^e siècle : le corpus des « maladies des noirs »</i>	p. 92
Rose Mie Léonard : <i>Emerson et la question de l'esclavage</i>	p. 93
Jean-Charles Benzaken : <i>Un monarchiste « ami des hommes de couleur » sous la Révolution : l'abbé Félix Pascalis Ouviaère, journaliste dans les deux mondes</i>	p. 94
François Fursenberg : <i>Émigrés français et autres voyageurs atlantiques en Amérique du Nord</i>	p. 95
Jean-Pierre Le Glaunec : <i>Lire et écrire la fuite d'esclaves dans le monde atlantique : l'exemple des annonces pour esclaves en fuite de Jamaïque, 1800-1815</i>	p. 96
Florence Gauthier : <i>L'élection de la députation de Saint-Domingue en septembre 1793</i>	p. 98
Colloque Grégoire : <i>Droits de l'homme et droit des gens. Christianisme et Lumières</i>	p. 99
Colloque international, Paris VII : <i>Des colonies aux républiques dans un monde atlantique : l'Amérique du Nord et les Caraïbes à l'époque révolutionnaire</i>	p. 102
Magali Jacquemin : <i>Étienne Polverel, commissaire civil à Saint-Domingue, 1792-1794</i>	p. 105
Jean-Michel Deveau : <i>Les forts du Ghana (XVI^e-XVIII^e siècles)</i>	p. 106
Marie-Jeanne Rossignol : <i>Les antiesclavagistes américains : 1760-1815</i>	p. 107
Federica Morelli : <i>De sujets à citoyens : les Indiens dans la crise de la monarchie hispanique</i>	p. 108
Rahma Jerad : <i>Les Voyageurs Anglais à Cuba et dans les États du Sud des États-Unis, 1836-1860</i>	p. 109
Jean-Claude Halpern : <i>Approches de l'Afrique au XVIII^e siècle à travers l'Histoire générale des voyages de l'abbé Prévost</i>	p. 111
Audrey Carotenuto : <i>Les résistances à l'esclavage à Bourbon</i>	p. 112
Jean-Charles Benzaken : <i>Autour des commissaires nationaux civils Sonthonax et Polverel, Jean-Baptiste Picquenard, secrétaire et journaliste et Pierre Catineau, imprimeur</i>	p. 113
Céline Ronsseray : <i>Entre sociabilité, pouvoir et réseaux : les administrateurs coloniaux de Guyane au XVIII^e siècle</i>	p. 114
Colloque international : <i>Benjamin Franklin</i>	p. 115
Antonio Mendes : <i>La traite négrière portugaise (XV^e-XVII^e siècles)</i>	p. 117

Yvonne Fabella : <i>Un Empire fondé sur le libertinage : genre, race et construction de l'identité créole à Saint-Domingue à la fin de la période coloniale. Inventer le Citoyen Créole : Négocier la hiérarchie raciale à Saint-Domingue à la fin de la période coloniale</i>	p. 118
Sarah Friou-Salgas : <i>Les conflits géopolitiques sur la Côte des esclaves à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle</i>	p. 119
Marcel Dorigny : <i>Traite négrière, esclavage et abolitions dans l'espace atlantique : Un essai de synthèse cartographique et graphique</i>	p. 120
Raphaël Spina : <i>Le travail forcé dans l'Europe nazie : de nouvelles formes d'esclavage ?</i>	p. 121
Stéphane Mandelbaum : <i>L'intégration des domaines coloniaux dans la stratégie globale des guerres du XVIII^e siècle (1750-1810)</i>	p. 123
Julie Duthil : <i>Les colons de Saint-Domingue et l'application de l'indemnisation de 1825</i>	p. 124
Anne Girollet : <i>Égalité et citoyenneté en Algérie et dans les établissements français de l'Inde au milieu du XIX^e siècle</i>	p. 125
Virginie Chaillou et Céline Flory : <i>Les engagés africains au XIX^e siècle : La Réunion, la Guyane et les Antilles françaises</i>	p. 126
Alessandro Tuccillo : <i>L'antiesclavagisme en Italie dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle</i>	p. 127
Journée d'agrégation : « <i>Abolition de l'esclavage en Grande-Bretagne</i> ».....	p. 128
Léon-François Hoffmann : <i>La Révolution haïtienne dans les ouvrages d'imagination (1791-1850)</i>	p. 129
Gesine Mueller : <i>Écrire en situation d'interculturalité. Regards caraïbes sur des constellations (post)coloniales dans les espaces hispanophone et francophone (G. Gómez de Avellaneda et L. Maynard de Queilhe)</i>	p. 129
Boris Lesueur : <i>Les troupes coloniales sous l'Ancien Régime</i>	p. 130
Bernard Gainot : <i>Les gens de couleur dans les armées de la Révolution et de l'Empire. Présentation d'un livre récent</i>	p. 130
Bruno Maillard : <i>La répression pénale des esclaves à l'Ile Bourbon sous la Restauration et la Monarchie de Juillet</i>	p. 132
Ashley White : <i>Les réfugiés de Saint-Domingue aux États-Unis</i>	p. 133
Agnès Renault : <i>Des réfugiés français à Santiago de Cuba, 1791-1825</i>	p. 135
Nathalie Dessens : <i>De Saint-Domingue à la Nouvelle Orléans : histoire d'une créolisation</i>	p. 135
Florence Gauthier : <i>La confusion entre deux abolitions : celle de la traite et celle de l'esclavage. Le cas de la Société des Amis des Noirs, sources et historiographie</i>	p. 136
Karen Bourdier : <i>Les conditions sanitaires sur les habitations sucrières de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle</i>	p. 137
Olivette Otele : <i>Les abolitionnistes du sud du Canada au XIX^e siècle</i>	p. 138
Natacha Bonnet : <i>Planteurs à Saint-Domingue au XVIII^e siècle. L'exemple de quatre familles de l'Ouest Atlantique</i>	p. 139
Zélie Navarro-Andraud : <i>Les familles à l'épreuve de l'espace atlantique : le cas des administrateurs coloniaux de Saint-Domingue au XVIII^e siècle</i>	p. 139
Allan Potofsky : <i>Paris-sur-l'Atlantique : la construction de Paris et la richesse coloniale (1763-1804)</i>	p. 141
Manuel Covo : <i>Le capitalisme américain et Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle. Marchés, spéculations et réseaux commerciaux en temps de guerre et de Révolution</i>	p. 142
Caroline Séveno : <i>La cartographie des Antilles françaises : genèse, pratiques et usages dans une perspective comparative, XVII^e-XVIII^e siècles</i>	p. 143
Anja Bandau : <i>Les récits des réfugiés de Saint Domingue : la question du genre textuel (1793-1810)</i>	p. 144
Valérie Gobert-Sega : <i>Race, Statut et Mariage : convergences et conflits des droits positifs métropolitain et colonial (1685-1838)</i>	p. 144

Frédéric Régent : <i>Les Blancs métissés à la Réunion et en Guadeloupe au XVIII^e siècle</i>	p. 146
Seloua Luste Boulbina : <i>Tocqueville et les colonies : des Antilles à l'Algérie</i>	p. 148
Éric Saunier : <i>La franc-maçonnerie française, la traite des Noirs et l'abolition, du milieu du XVIII^e siècle à 1848</i>	p. 149
Déborah Liébart : <i>Sur le Club Massiac : l'intérêt général et les intérêts particuliers en Révolution : le « lobby » colonial sous la Constituante</i>	p. 150
Bernard Foubert : <i>Les colons du Cul-de-Sac dans la tourmente révolutionnaire (octobre 1792-avril 1793)</i> ..	p. 150
Bertie Mandelblatt : <i>La production et la consommation du rhum français dans le monde atlantique à l'époque moderne : confrontation des échelles globales et locales</i>	p. 152
François Blancpain : <i>Polverel : genèse d'une législation originale pour les nouveaux libres</i>	p. 153
Jean-Charles Benzaken : <i>Louis Pierre Dufaÿ, député abolitionniste et homme d'affaires avisé. Esquisse biographique</i>	p. 153
Caroline Fayolle : <i>L'éducation dans les colonies de la Révolution française à la Restauration : quelques hypothèses de recherche</i>	p. 155
Bruno Maillard : <i>Des prisons « très particulières » : l'incarcération des esclaves dans les geôles de Basse-Terre (Guadeloupe) et de Saint-Denis (Ile Bourbon) sous la Monarchie de Juillet</i>	p. 155
Olivier Caudron : <i>Noirs, mulâtres ou autres gens de couleur en Aunis et Saintonge à l'époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècles) et « Chairs noires et pierres blanches ». Un ensemble de manifestations à La Rochelle autour de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions (2010-2012)</i>	p. 157
Pernille Røge : <i>Une esquisse trans-impériale vers l'abolition de la traite des esclaves par le Danemark</i>	p. 158
Salah Trabelsi : <i>Les lois d'abolition de la traite dans la Régence de Tunis, 1846-1890</i>	p. 158
Jeremy D. Popkin : <i>'Zotes tous libres': les abolitions de l'esclavage à Saint-Domingue (1793) et en France (1794)</i>	p. 160
Colloque international : <i>Couleurs, esclavage, libérations coloniales</i>	p. 161
Hélène Cussac : <i>Esclavage et projet colonial chez Bernardin de Saint-Pierre</i>	p. 164
Vincent Cousseau : <i>L'anthroponymie de la Martinique et de la Guadeloupe (XVII^e-XVIII^e siècles)</i>	p. 166
Mickaël Augeron : <i>L'autre esclavage : être Indien à La Rochelle au XVIII^e siècle</i>	p. 167
David Todd : <i>De Saint-Domingue à l'Algérie : l'impact de la Révolution haïtienne sur l'impérialisme français</i>	p. 168
Cécilia Élimort : <i>L'exercice des missionnaires et les pratiques religieuses de la société coloniale en Martinique (1760-1790)</i>	p. 169
Caroline Séquin : <i>Quand l'intime défiait l'esclavage : les représentations littéraires des liaisons interraciales dans l'Amérique esclavagiste du XIX^e siècle</i>	p. 170
Arlette Gautier : <i>Amour, désir et contrainte pendant l'esclavage aux Antilles françaises</i>	p. 170
Romy Sánchez : <i>Enjeux politiques d'une circulation atlantique des savoirs : Jorge Davidson et sa bibliothèque abolitionniste</i>	p. 172
Alejandro E. Gómez : <i>L'affaire de La Vengeance : une intervention militaire franco-antillaise sur Curaçao en août 1800</i>	p. 173
Dominique Goncalves : <i>Les troupes régulières espagnoles déployées à Cuba et Puerto Rico à la fin du XIX^e siècle</i>	p. 174
Antonio de Almeida Mendes : <i>Portugais noirs de Guinée : race, couleur et esclavage en Afrique (XVI^e-XVIII^e siècles)</i>	p. 175
Ernestine Carreira : <i>Esclavage et commerce des esclaves à Goa à l'époque moderne</i>	p. 178
Marie-Jeanne Rossignol : <i>Le récit de William Wells Brown, esclave fugitif, écrit par lui-même</i>	p. 179

Jean-Pierre Le Glaunec : <i>La bataille de Vertières ou la naissance d'Haïti. Histoire d'un lieu de mémoire (18 novembre 1803-1957)</i>	p. 180
Lionel Trani : <i>La justice coloniale et les violences serviles dans les plantations martiniquaises sous le Consulat et l'Empire</i>	p. 181
Éric Saugera : <i>La longue route du chercheur en traite négrière : pour un répertoire des expéditions négrières françaises sous Bonaparte</i>	p. 182
François Blancpain : <i>L'amiral d'Estaing, gouverneur de Saint-Domingue (1763-1764)</i>	p. 183
Jean-Charles Benzaken : <i>Le comte Reynaud de Villeverd : quand un ancien gouverneur et ancien député de Saint-Domingue assistait, enthousiaste, à l'abolition de l'esclavage le 16 pluviôse an II</i>	p. 184
Léon-François Hoffmann : <i>La Révolution française et les Français dans la littérature haïtienne</i>	p. 185
Marion Godfroy : <i>Les Lumières et l'Atlantique : de l'entreprise de Kourou à l'affaire Chanvalon</i>	p. 186
Solène Brisseau : <i>Les Bretons de Saint-Domingue au XVIII^e siècle</i>	p. 187
Rachida Tlili : « Voyage au Darfour » de Mohamed Ibn Omar El-Tounsy (1845) : une entreprise du projet colonial européen ?.....	p. 188
Virginie Soula : <i>Prémices de la construction identitaire calédonienne : expressions littéraires des débuts de la colonisation (1853-1914)</i>	p. 189
Sébastien Martin : <i>Rochefort, arsenal des colonies au XVIII^e siècle</i>	p. 191
Jean-Michel Deveau : <i>La reine Nzingha, le cannibalisme et la théologie</i>	p. 192
Claire Parfait : <i>Les premiers historiens noirs américains</i>	p. 193
Roger Botte et Alessandro Stella : <i>Couleurs de l'esclavage sur les deux rives de la Méditerranée (Moyen-Âge-XX^e siècle)</i>	p. 194
Anne Lafont : <i>Le portrait de l'Africain comme jauge des cultures visuelles atlantiques</i>	p. 195
Caroline Oudin-Bastide : <i>L'effroi et la terreur, Esclavage, poison et sorcellerie aux Antilles</i>	p. 197
Jacques de Cauna : <i>Toussaint Louverture. Le Grand Précurseur</i>	p. 198
Journée Raynal 15 mars 2014 : Guillaume Thomas Raynal : <i>les colonies, l'esclavage et la Révolution française</i>	p. 199
Céline Mélisson : <i>Les officiers de plume en Amérique française (1669-1765)</i>	p. 200
Marie Albane de Suremain et Éric Mesnard : <i>Enseigner l'histoire des traites, de l'esclavage colonial, des résistances et des abolitions : présentation d'un site et d'un colloque dans le cadre d'un projet européen (EURESCL)</i>	p. 201
Olivette Otele : <i>Les clubs abolitionnistes féminins en Angleterre au début du XIX^e siècle</i>	p. 203
Christine Chivallon : « L'esclavage, du souvenir à la mémoire Contribution à une anthropologie de la Caraïbe ».....	p. 204
<i>Couleurs, esclavages, libérations coloniales. Réorientation des empires, nouvelles colonisations (1804-1860)</i>	p. 205
Claire Bourhis-Mariotti : <i>Haïti, lieu de mémoire du mouvement nationaliste africain-américain (1830-1862)</i>	p. 206
Frédérique Beauvois : <i>Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ? Une étude comparative des émancipations américaines (1777-1888)</i>	p. 207
Cécile Révauger : <i>Noirs et francs-maçons aux États-Unis</i>	p. 208
Baptiste Biancardini : <i>La réorganisation du lobby colonial sous le Directoire et le Consulat</i>	p. 210
Jean-Louis Donnadiou : <i>Toussaint avant Louverture, cinquante ans d'anonymat prérévolutionnaire</i>	p. 211
Jean-Charles Benzaken : <i>Louis Pierre Dufay, Conventionnel abolitionniste et colon de Saint-Domingue (1752-1804)</i>	p. 213

Caroline Oudin-Bastide et Philippe Steiner : <i>Calcul et morale ? Coûts de l'esclavage et valeur de l'émancipation (XVIII^e-XIX^e siècle)</i>	p. 214
Éric Saugera : « Des nègres, rien que des nègres ». <i>La reconversion d'officiers bonapartistes en planteurs esclavagistes en Alabama et en Louisiane après 1815</i>	p. 215
Bernard Gainot : <i>L'Empire colonial français de Richelieu à Napoléon</i>	p. 216
Marcel Dorigny : <i>Atlas des premières colonisations XV^e-début XIX^e siècle : des conquistadors aux libérateurs</i>	p. 216
Alessandro Tuccillo : <i>Les États italiens et la campagne diplomatique anglo-française pour l'abolition de la traite des Noirs dans les années 1830</i>	p. 217
Lionel Trani : <i>Le Petit Marronnage en milieu urbain en Martinique durant la période du Consulat et de l'Empire (1803-1807)</i>	p. 218
Johann Michel : <i>Devenir descendant d'esclaves ?</i>	p. 219
Jean-François Niort : <i>Le Code Noir</i>	p. 220
Silyane Larcher : <i>L'idée républicaine chez les insurgés du Sud en Martinique, 22-26 septembre 1870</i>	p. 222
Journée d'étude : <i>La colonisation nouvelle (fin XVIII^e-début XIX^e siècle)</i>	p. 223
Marie Hardy : <i>Maîtres et esclaves caféiers : un groupe social à part ? Nouvelle approche de l'histoire sociale martiniquaise des XVIII^e et XIX^e siècles</i>	p. 226
Céline Flory : <i>De l'esclavage à la liberté forcée. Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIX^e siècle</i>	p. 227
Manuel Covo : « <i>L'Entrepôt des Révolutions atlantiques : Saint-Domingue et le républicanisme commercial</i> ».....	p. 228
Ernestine Carreira : <i>Globalisation du trafic des esclaves et construction des modèles sociétaux d'outre-mer à l'époque Moderne : Goa et l'empire portugais d'Asie</i>	p. 229
Lionel Trani : <i>Le tribunal spécial dans les Antilles sous le Consulat et l'Empire (1802-1810)</i>	p. 231
Boris Lesueur : <i>Les laplots de Gorée</i>	p. 232
Vincent Cousseau : <i>Trois témoignages de survivants sur les massacres de 1804 en Haïti</i>	p. 233
Virginie Chaillou : <i>L'engagisme africain dans l'océan Indien occidental : le cas de La Réunion (XIX^e-XXI^e siècles)</i>	p. 234
Claude-Olivier Doron : <i>L'homme altéré. Races et dégénérescence (XVII^e-XIX^e siècles)</i>	p. 235
Marguerite Martin : <i>L'indigo de Saint-Domingue : la production du bleu pour l'Europe, des Lumières aux révolutions atlantiques</i>	p. 237
Marie-Jeanne Rossignol, Bertrand Van Ruymbeke, Élodie Peyrol-Kleiber : <i>Anthony Benezet, Une histoire de la Guinée, 1771</i>	p. 238
Hélène Cussac : <i>Circulation, transmission et représentation de l'expression artistique (musique et danse) des Africains au XVIII^e siècle par des voyageurs européens</i>	p. 239
Pierre Serna : <i>L'invention « de la peau noire », 1760-1802</i>	p. 240
Cécilia Élimort-Trani : <i>Être prêtre sous le Consulat et l'Empire en Martinique (1802-1815)</i>	p. 241
Éric Saugera : <i>Le retour de la France aux côtes occidentales d'Afrique sous le Consulat : La campagne de la corvette l'Impatient de Rochefort au service de la traite des Noirs</i>	p. 242
Jean-Claude Halpern : <i>L'Égypte à la fin du XVIII^e siècle : embarras et incertitudes de la politique coloniale française</i>	p. 243
Jean-Pierre Le Glaunec : <i>Résister à l'esclavage dans le monde atlantique français et l'océan Indien : historiographie et pistes de recherche</i>	p. 244
Annexes.....	p. 245
Statuts de l'Association.....	p. 246

Composition des bureaux de 1993 à 2017.....	p. 248
Les séminaires mensuels de 1995 à juin 2018.....	p. 250
Les publications de l'Association.....	p. 251
Tables des Matières.....	p. 252